

DE
LA SAINTETÉ
ET
DES DEVOIRS
DE LA VIE
MONASTIQUE.

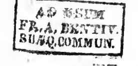


A PARIS,

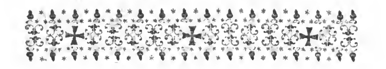
Chez FRANÇOIS MUGUET, Imprimeur ordinaire du Roy & de Monſeigneur l'Archeveſque, ruë de la Harpe.

MDCLXXXIII.

Avec Approbation & Privilege.







AVERTISSEMENT.



ET Ouvrage a esté composé par un Religieux engagé dans la conduite des Ames; lequel aprés avoir consumé une partie de sa vie à former & à soûtenir dans la voye de Dieu ceux que sa divine Providence avoit mis sous sa charge, a essayé de faire par sa plume ce qu'il n'estoit plus en estat de faire par sa parole. Son dessein n'a point esté d'écrire pour le Public, ny de traiter de tous les devoirs de la vie Monastique; mais seulement de parler pour ses propres Religieux, & de leur en expliquer les veritez principales, & les maximes les moins connuës & les moins pratiquées. Il a rapporté un grand nombre de passages des Saints Peres, parce qu'il sçavoit que ses Freres les liroient avec plaisir; que la lecture leur en seroit utile, & que les expressions desquelles les Saints se

ſont ſervis, ayant une benediction toute particuliere, feroient ſans doute des impreſſions plus profondes ſur des gens qui ne deſiroient rien davantage que de prendre les ſentimens de ces grands Hommes pour leur Regle, & de vivre comme eux. S'il s'eſt ſeparé en beaucoup de choſes des uſages & des opinions devenuës communes dans les derniers temps, ce n'a eſté que parce qu'il n'a pû les ſuivre ſans s'éloigner de la verité. Il a dit ſimplement ce qu'il a trouvé dans les écrits des Saints Moines & dans ceux des Peres de l'Egliſe: & s'il y a joint quelques-unes de ſes réflexions, elles ſont tellement ſelon leur eſprit, & ſelon leur doctrine, qu'elles doivent eſtre regardées plûtoſt comme leurs penſées, que comme les ſiennes. Enfin, il a fait ce qu'il a pû pour n'avoir rien en cela devant les yeux que la gloire de JESUS-CHRIST, *le ſalut & l'édification de ſes Freres.*

On a diviſé cet Ouvrage en vingt-trois Chapitres.

On traite dans les cinq premiers de l'origine, de l'eſſence, & de la perfection de

l'estat Monastique, & dans les Chapitres suivans on propose les moyens necessaires pour en remplir les devoirs.



PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre; A nos amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, grand Conſeil, Requeſtes ordinaires de noſtre Hôtel & du Palais, Baillifs, Seneſchaux, Prevoſts ou leurs Lieutenans, & à tous autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Noſtre bien Amé François Muguet noſtre Imprimeur ordinaire, nous a fait remontrer qu'il a un Manuſcrit qui a pour titre, *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monaſtique*, lequel il deſireroit imprimer, s'il nous plaiſoit luy accorder nos Lettres de permiſſion à ce neceſſaires. Pour ces cauſes; voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous luy avons de noſtre grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, permis & permettons par ces preſentes, d'imprimer ledit Manuſcrit, en tel caractere, & autant de fois qu'il voudra, & ce durant le temps & eſpace de vingt années, à commencer du jour & date de l'impreſſion dudit Manuſcrit; pendant lequel temps, Nous faiſons tres-expreſſes défenſes à tous Libraires, Imprimeurs ou autres de quelque condition qu'ils ſoient, d'imprimer ledit Manuſcrit, meſme ſous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre ou autre raiſon & pretexte que ce ſoit, meſme d'en apporter ou garder aucun exemplaire de ceux qui pourroient avoir eſté contrefaits, à peine de dix mille livres d'amende, payable par chacun des contrevenans, & applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital general de noſtre bonne ville de Paris, & un tiers à l'Expoſant; confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de

tous dépens, dommages & interests, mesme aux peines portées par l'Arrest de nostre Cour de Parlement du vingt-sixiéme Février 1671. publié à la Chambre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires, à condition qu'il sera mis dans nostre Bibliotheque publique deux Exemplaires dudit Manuscrit, un en celle du Cabinet de nos Livres en nostre Chasteau du Louvre, & un en celle de nostre tres-cher & feal Chevalier, Chancelier de France le sieur le TELLIER, avant de l'exposer en vente, à peine de nullité. SI VOUS MANDONS & ordonnons que du contenu en icelles, vous fassiez joüir & user ledit Exposant, pleinement & paisiblement, & ceux qui auront droit de luy. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre, copie ou extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien signifiées : Et que foy y soit ajoûtée, & aux copies deuëment collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires comme au present original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des presentes, tous exploits, défenses, saisies & autres actes necessaires, sans demander autre permission, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires. CAR tel est nostre plaisir. DONNÉ à Versailles le dix-neuviéme jour de Decembre, l'an de grace mil six cent quatre-vingt-deux; Et de nostre Regne le quarantiéme. Signé par le Roy en son Conseil, MARESCHAL. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le dixiéme jour de

Février de l'année mil six cens quatre-vingt-trois, suivant l'Arrest du Parlement du huitiéme Avril mil six cens cinquante-trois, & celuy du Conseil Privé du Roy, du vingt-septiéme Février mil six cens soixante-cinq.

Signé, C. ANGOT, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le quinziéme jour de Mars 1683.

Les Exemplaires ont esté fournis.

TABLE



TABLE

Des Chapitres & des Queſtions contenus en ce premier Volume.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

De l'Inſtitution de la vie Monaſtique.

ẽ

CHAPITRE III.

De l'Origine de la vie Solitaire.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

De l'Essence & de la perfection de la vie Cœnobitique.

CHAPITRE IX.

De la charité & des devoirs des Superieurs.

CHAPITRE X.

De la charité que les Religieux doivent avoir les uns pour les autres.

CHAPITRE XI.

De la Priere.



CHAPITRE XII.

Des Humiliations.



CHAPITRE XIII.

De la Meditation de la Mort.

CHAPITRE XIV.

Des Iugemens de Dieu.



Fin de la Table du premier Volume.

Fautes à corriger en ce premier Tome.

PAge 10. ligne 20. de l'Origine, *lisez* & l'Origine. P. 27. lig. 24. aprés &, *lis.* ils. P. 32. lig. 15. Theodorets, *lis.* Theodores. P. 33. à la marge art. 10. *lis.* art. 9. P. 34. lig. 18. & par les, *lis.* par le. Id. lig. 27. se trouvoit, *lis.* se trouve. P. 41. lig. 27. en leur, *lis.* en les leur. P. 46. lig. 11. lesquels, *lis.* lesquelles. P. 48. lig. 8. occupez, *lis.* occupé. P. 51. lig. 2. perfection cœnobitique, *lis.* perfection de la vie cœnobitique. Id. lig. 4. & ce, *lis.* ? & qu'est-ce. P. 53. lig. 17. *& quod*, *ostez &*. P. 58. lig. 16. que celuy, *lis.* qu'est celuy. P. 59. lig. 25. appellées, *lis.* appellez. Id. lig. 7. & lors, *ostez &*. P. 73. lig. 15. *Incipis*, *lis.* *Incipio.* P. 74. lig. 8. une, *lis.* un. P. 90. lig. 2. l'ordre, *lis.* à l'ordre. P. 96. lig. 19. *prævaricatorum*, *lis.* *prævaricatorem.* P. 100. lig. 22. *obedientiæ*, *lis.* *obedientia.* P. 101. l. 2. *proponitur*, *lis.* *præponitur.* P. 116. lig. 21. se trouve, *lis.* se trouvent. P. 118. lig. 4. *servitiis in*, *lis.* *servitiis eis in.* Id. lig. 23. *& in*, *ostez &*. P. 123. lig. 11. Ainsi, *lis.* Aussi. Id. lig. 12. quelois, *ostez* que. P. 124. lig. 13. mouvemens, *lis.* monumens. P. 126. lig. 26. enchainez, *lis.* enchaînées. P. 129. lig. 4. *est cor*, *lis.* *est & cor*, Id. à la marge Apost. *lis.* Aptum. P. 136. lig. 9. de dilection, *lis.* d'élection. P. 141. lig. 14. Dieu, Dieu, *ostez* la repetition. P. 143. lig. 8. *lævia*, *lis.* *levia.* P. 176. lig. 4. quels, *lis.* quelles. P. 177. lig. premiere *omnimodum*, *lis.* *omnimodam.* Id. lig. 18. uy, *lis.* & P. 179. lig. 20. & 21. *littera*, *lis.* *littera.* P. 184. lig. 21. Qu'il le separe, *lis.* Il le separe. Id. qu'il entre, *lis.* & qu'il entre. P. 210. lig. 26. *altam*, *lis.* *altum.* P. 211. à la marge lib. 34. *lis.* lib. 24. P. 217. lig. 13. qu'il jeûnera, *lis.* il ordonne qu'il jeûnera. P. 258. lig. 16. *eis serviatur*, *lis.* *ita eis serviatur.* P. 262. lig. 22. ce qui leur, *lis.* ce qui luy. P. 274. lig. 2. *Oratione*, *lis.* *Orationi.* P. 287. lig. 11. *compunctione*, *lis.* *compunctione*, P. 294. lig. 2. nos corps, *lis.* vos corps. P. 298. lig. 24. aprés ferveur, *ajoûtez* toute nouvelle &. P. 312. lig. 8. sont aussi connuës, *ostez* aussi. P. 330. lig. 7. *alrrasci*, *lis.* *Irasci.* P. 344. lig. 5. on les voit, *lis.* on le voit. P. 348. lig. 10. qu'il puisse, *lis.* qui puisse. P. 352. lig. 12. vigueur, *lis.* rigueur. P. 365. lig. 11. des uns, *lis.* les uns. P. 393. à la marge Fasiad. *l.* Fastred. P. 401. lig. 28. dans, *lis.* de. P. 403. lig. 27. guerissez, *lis.* guerissiez. P. 405. lig. 25. que les, *lis.* que par les. P. 412. lig. 18. n'aymant, *lis.* n'aiment. P. 415. à la marge far. *lis.* Falts P. 417. lig. 28. les freres, *lis.* ses freres. P. 431. lig. 2. dedans, *lis.* dans P. 435. lig. 26. *habeamus*, *lis.* *habeamini.* P. 436 lig. 2. estimée & si, *lis.* estimée si necessaire & si. Id. 11. dans, *lis.* à. P. 441. lig. 21. suggerions, *lis.* suggestions. Id. lig. 25. fait, *lis.* fait. P. 442. l.g. 7. Jugemens, mes, *lis.* Jugemens de Dieu, mes. P. 443. à la marge Diadeder, *lis.* Diadoc. P. 444. lig. 27. vous vous aquererez, *lis.* vous aquererez. P. 445. lig. 24. estoit, *lis.* est. P. 451. lig. 11. particuliers, *lis.* particulieres. P. 455. lig. 17. attende, *lis.* attend.

Approbation de Monseigneur l'Archevesque Duc de Reims, & de Messeigneurs les Evesques de Meaux & de Luçon.

CEt Ouvrage, où il est traité *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique*, contient une Doctrine orthodoxe, soigneusement tirée de l'Ecriture & de la Tradition des Saints. La lecture en découvrira aux Moines les obligations & la perfection de l'estat Angelique auquel ils ont esté appellez. Elle ne sera pas moins utile au reste des Chrestiens, qui apprendront à connoistre dans les exercices de la penitence & des humiliations religieuses, ce que c'est que la corruption où nous sommes nez, combien la malignité en a penetré le fonds de nos cœurs, & combien sont violens & continuels les efforts qu'il faut faire contre soy-mesme, quand on entreprend non seulement d'en empescher les malheureux fruits; mais encore d'en arracher jusqu'à la racine. Les Heretiques seront confondus en voyant une si solide explication des Institutions Monastiques, qui n'ont fait l'objet de leur aversion, que parce qu'elles ont passé de trop loin leur capacité; & ils seront trop opiniâtres, s'ils ne se sentent forcez à confesser que Dieu est veritablement dans le saint Monastere, où cette éminente Doctrine est non seulement enseignée avec tant de force, mais encore si parfaitement reduite en pratique. Donné à Versailles le troisiéme Mars 1683.

CHARLES MAURICE Ar. Duc de Reims.

J. BENIGNE Evesque de Meaux.

HENRY Evesque de Luçon.

Approbation de Monſeigneur l'Eveſque & Prince de Grenoble.

SI quelque choſe eſt capable de conſoler les perſonnes qui ont de l'amour pour la penitence, & de la veneration pour l'état Monaſtique, c'eſt de voir dans un ſiecle auſſi corrompu que le noſtre, des Religieux qui retracent par la ſainteté de leur conduite, la vie de ces premiers Anachorettes, qui ont vécu comme des Anges dans un corps mortel, & dont nous ne pouvons encore entendre le recit ſans étonnement & ſans admiration.

Mais comme tout le monde ne peut pas entrer dans ces ſacrez tombeaux, ny eſtre témoin des choſes étonnantes qui s'y pratiquent; il eſtoit à propos qu'il reſtât quelque monument public de la pratique & des ſentimens de ces fidelles diſciples de ſaint Bernard.

L'excellent Livre qui a pour titre, *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monaſtique*, eſt l'idée de la vie que menent ces admirables Solitaires que Dieu a ſuſcitez en nos jours pour confondre la lâcheté de ceux qui portent ſous un habit de Religion un cœur remply de l'eſprit du monde, & qui font Profeſſion d'une ſainte Regle, ſans en pratiquer la penitence & l'auſterité, ſous pretexte que ces penitences & ces auſteritez qui eſtoient ſi communes dans les Monaſteres des premiers ſiecles, ſont impratiquables au temps où nous ſommes.

On a dit autrefois qu'il falloit avoir vécu comme ſaint Jean Climaque pour pouvoir compoſer ſa divine échelle. On peut dire la meſme choſe de l'Auteur de cet Ouvrage. J'ay eu la conſolation il y a plus de quinze ans d'entendre de ſa bouche, & de luy voir pratiquer toutes les grandes & ſaintes maximes qui ſont contenuës dans ſon Livre qui n'eſt qu'une expreſſion de ſes Meditations & de ſes Pratiques. Je l'ay lû avec attention,

& il n'y a rien à mon ſens que d'édifiant & plein de l'Eſprit de Dieu. Les ſentimens en ſont nobles & relevez ; l'idée qu'il a de l'eſtat & de la vie religieuſe eſt ſublime ; il eſt impoſſible qu'il n'inſpire la componction dans le cœur de ceux qui le liront avec le meſme eſprit avec lequel il a eſté composé ; & il eſt à ſouhaiter que tous les Religieux le liſent pour puiſer dans des ſources ſi vives & ſi pures des Regles de la conduite que demande d'eux l'eſtat de penitence & de retraite dont ils font profeſſion. Donné à Grenoble le vingt-deux Février mil ſix cens quatre-vingt-trois.

ESTIENNE Eveſque de Grenoble.

DE


Estote ergo vos perfecti, sicut et pater vester cœlestis perfectus est. Matth. c. 5. v. 48.

DE LA SAINTETÉ ET DES DEVOIRS DE LA VIE MONASTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

QUESTION PREMIERE.

Qu'est-ce qu'un veritable Religieux ?

RÉPONSE.

C'EST un homme qui ayant renoncé par un vœu solemnel, au monde & à tout ce qu'il y a de sensible & de perissable, ne vit plus que pour Dieu, & n'est plus occupé que des choses éternelles.

QUESTION II.

Qu'entendez-vous par ces mots, avoir renoncé au monde par un vœu solemnel?

RÉPONSE.

J'ENTENS qu'un veritable Religieux a renoncé par une protestation publique, & autorisée de l'Eglise aux affaires, aux occupations, aux biens, aux honneurs, & aux plaisirs du monde. Qu'il s'en est interdit l'usage pour toûjours par l'engagement qu'il a pris avec Dieu, qui seul doit devenir l'objet de ses pensées, de toutes ses affections, de tous ses desirs, en sorte qu'il ne peut plus user des choses mesme necessaires, & dont la condition humaine l'empêche de se passer, que par rapport à Dieu, & dans le dessein de luy plaire.

QUESTION III.

En quoy donc l'obligation d'un Religieux differe-t-elle de celle d'un Chrestien qui a renoncé comme luy, au monde, par son Baptesme?

RÉPONSE.

IL est vray qu'un Chrestien qui a esté ensevely avec JESUS-CHRIST par le Baptesme, & qui a receu par ce Sacrement une vie nouvelle, dont l'esprit du mesme JESUS-CHRIST est l'ame & le principe; doit estre

mort au monde, à ses biens, à ses honneurs, à ses affaires, & à ses plaisirs; mais il suffit pour satisfaire à ce devoir, qu'il y renonce par la disposition de son cœur; Et bien qu'il luy soit permis d'en conserver la possession & l'usage, il doit neanmoins en estre tellement dégagé par un sentiment interieur, qu'il soit pauvre dans l'abondance, chaste dans le mariage, temperant dans la bonne chere, & appliqué à Dieu dans le commerce que la necessité de sa condition l'oblige d'avoir avec les hommes.

Mais c'est trop peu pour un Solitaire; il n'en doit pas demeurer là; il faut qu'il soit dans un détachement actuel de toutes les choses sensibles; Il faut que comme l'Eternité est toute seule son partage, elle soit aussi l'unique objet de toutes les actions de son esprit, & de tous les mouvemens de son cœur. Les conseils que JESUS-CHRIST donne aux hommes en general; luy sont devenus par sa vocation des preceptes indispensables; & il n'en fait point assez pour s'acquitter de l'obligation de son estat, si son dépoüillement n'est entier, si son abnegation n'est réelle & effective, & s'il ne fait passer dans ses œuvres les sentimens de son cœur.

C'est ce qui ne peut estre contesté que par ceux qui sont dans une ignorance grossiere de l'estat Monastique; qui n'y ont jamais fait aucune attention, ou qui n'ont jamais rien lû de ce que les saints Peres nous en ont appris. Com-

me les vases destinez au service & au culte de Dieu ne sçauroient estre employez à d'autres usages sans profanation: ainsi le Religieux, qui par une consecration particuliere est devenu le sanctuaire du saint Esprit, & le temple de Dieu, doit l'avoir incessamment devant les yeux: Et il ne peut plus s'en distraire avec dessein, pour s'occuper des choses visibles & perissables sans commettre une espece de sacrilege.

Ep. 1. aux Corinth. c. 6. v. 19.

Cassien.

QUESTION IV.

Surquoy est fondé ce grand détachement que vous demandez dans les Religieux?

RÉPONSE.

LA consecration des vœux, est à proprement parler l'immolation d'un holocauste qui ne souffre point de restriction ny de reserve; les Saints n'ont point apprehendé d'en dire trop quand ils nous ont enseigné, que le Solitaire qui se détournoit de Dieu & le perdoit de vuë d'un seul moment, tomboit dans une fornication spirituelle. Les Peres n'ont eu sur cela qu'une mesme pensée, quoy qu'ils se soient expliquez d'une maniere differente. Et quand ils ont appellé la profession Monastique la vie des substances immaterielles, une meditation continuelle des jugemens de Dieu, un crucifiement, un veritable martyre, une profession de la perfection des Apostres, une conversation Angelique: ils n'ont

Cassien
S. Greg

S. I. Clim.
Cassien.
S. Ber. Serm. 27. de diversis.
S. Bas.

voulu dire autre choſe ſinon qu'un Solitaire devoit eſtre inſenſible à toutes les affections humaines ; ſeparé de toutes les choſes mortelles ; que ſa converſation devoit eſtre toute dans le Ciel ; & que la perfection Monaſtique eſtant au deſſus de la nature, comme parle ſaint Baſile, élevoit les hommes à la pureté des Anges.

QUESTION V.

Les Religieux qui ne conſervent pas la pureté de leur Inſtitut, ſont donc bien eloignez de ſervir Dieu d'une maniere qui luy ſoit agreable ?

REPONSE.

NON ſeulement les Religieux qui ont quitté la pureté de leur Inſtitut, & qui au lieu de perſeverer dans la ſainteté de leur Profeſſion, ſont tombez dans une vie molle & relâchée, ne ſervent point Dieu d'une maniere qui puiſſe luy plaire ; mais comme ils ſont ſortis de ſon ordre, & de ſon deſſein, ils ne font plus que répandre dans ſon Egliſe la confuſion & le ſcandale ; deshonorer ſa gloire par leurs mauvais exemples ; donner occaſion à ſes ennemis de blaſphemer ſon ſaint Nom, & à JESUS-CHRIST de leur faire ce juſte reproche que ſaint Paul fait aux Juifs: *Nomen Dei per vos blaſphematur inter gentes.* Aux Ro. c. 2. v. 24.

CHAPITRE II.

De l'Institution de la vie Monastique.

QUESTION I.

Les hommes sont-ils les premiers Auteurs & les Instituteurs de la vie Monastique?

RE'PONSE.

NON: c'est JESUS-CHRIST luy-mesme qui l'a instituée; Et ceux qu'il a suscitez pour l'établir dans le monde dans les temps déterminez par sa préscience éternelle, n'ont esté que les Ministres de ses ordres, & les Executeurs de ses divines volontez.

QUESTION II.

En quels endroits de l'Evangile voit-on que JESUS-CHRIST *a institué la vie Monastique?*

RE'PONSE.

Luc. c. 12. v. 33. ON le voit dans saint Luc, lors qu'il dit: Vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un tresor dans le Ciel; aprés cela venez, & me suivez. Et il dit encore ailleurs: Si quelqu'un vient à moy, & ne hait point son pere & sa mere, & sa femme, & ses enfans, & ses freres, & ses sœurs, & mesme sa propre vie, il ne peut estre mon Disciple.

Luc. c. 14. v. 26.

On le voit aussi au 19. Chap. de saint Matthieu: Quiconque, dit-il, aura quitté pour l'amour de moy sa maison, ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou ses enfans, ou ses terres, il en recevra cent fois autant, & possedera la vie éternelle. Matt. 19. v. 29.

Il ne faut point douter que le dessein de JESUS-CHRIST n'ait esté de former dans son Eglise un état saint, dans lequel on l'adorast, & on le servist dans une desoccupation entiere de toutes les choses du monde, dans une application invariable à sa Majesté divine, & dans une pratique exacte & litterale de tous ses conseils. C'est ce que l'on a parfaitement accomply dans l'estat Monastique, pendant qu'il s'est conservé dans sa vigueur; que sa pureté n'a pas esté alterée, & que la constance & la fidelité des Solitaires ne s'est point laissé vaincre par l'envie, la conspiration, & la violence des demons.

QUESTION III.

Les Regles des observances Religieuses ne doivent donc pas estre considerées comme des inventions humaines?

RÉPONSE.

NON; mais comme des loix écrites du doigt de Dieu; Et ce qui se passa d'une maniere sensible, lors que saint Pacôme receut par le ministere d'un Ange la Regle qu'il établit pour la conduite de ses freres, s'est fait d'une maniere

invisible, toutes les fois qu'il a plû à Dieu d'instituer des observances Religieuses par l'entremise de ses Saints.

QUESTION. IV.

Qui sont ceux qui ont embrassé les premiers la vie solitaire?

RE'PONSE.

IL y en a qui croyent qu'Elie, Elisée, & les Réchabites ont esté les premiers qui en ont fait profession; mais il y a bien plus d'apparence de dire qu'ils en ont esté les figures, & que Dieu qui a toûjours voulu donner dans l'ancien Testament des marques des évenemens considerables, qui devoient arriver dans le nouveau; a désigné dans le petit nombre de ces hommes incomparables, dont le monde n'estoit pas digne, cette multitude de saints Solitaires qui devoient estre la gloire, la sanctification, & le soûtien de son Eglise.

Saint Chrysostome & saint Jerôme n'ont point eû d'autre pensée lors qu'en parlant de l'origine de la vie Monastique, ils ont remonté jusqu'au temps des Prophetes.

Ceux qui l'ont cherchée dans la vie que saint Jean Baptiste a menée dans le Desert, & dans la conduite & la conversation des Apostres comme Cassien, ont estimé que le détachement, la pauvreté, la pénitence, la sainteté, & la perfection de ces hommes tout divins, avoit esté transmise

transmise aux Solitaires; qu'elle estoit devenuë leur partage, & qu'ils estoient en cela comme leurs enfans, leurs successeurs, & leurs disciples.

D'autres ont écrit que les Chrétiens qui s'assemblerent dans la naissance de l'Eglise aux environs d'Alexandrie, qui vivoient dans la séparation, dans la pauvreté, dans une communauté parfaite de tous biens, & qui partageoient leurs journées par des exercices de religion & de pieté, avoient commencé la vie Monastique: mais pour ne se point arrester à ceux qui ont plûtost eu des qualitez, des pratiques, & des austeritez communes avec les Solitaires, que la verité de leur estat.

Il est constant que saint Paul l'Anachorette est le premier (depuis la prédication de l'Evangile) qui embrassa la vie Solitaire, & se cacha dans un Desert de la basse Thebaïde pour y suivre & pour y trouver JESUS-CHRIST dans une entiere séparation des hommes, & dans une nudité parfaite. Saint Antoine à qui Dieu le fit connoistre garda le même genre de vie dans l'Egypte, quoy qu'il ait habité une solitude moins resserrée, & des lieux plus accessibles, & qu'il se soit laissé voir à ceux qui le cherchoient, & qui avoient besoin de luy, ou pour la guerison de leurs maladies, ou pour la sanctification de leurs ames. S. Hieron. vit. S. Paul.

Le même saint Antoine aprés s'estre sanctifié dans le Desert par une longue suite de travaux & d'années fut contraint de le quitter pour prendre S. Athan. vit. S. Anton.

B

la conduite de plusieurs personnes qui se soûmirent à luy comme à leur Superieur, & à leur Pere; & peupla l'Egypte de Cellules & de Monasteres.

Vit. Patr. Saint Pacôme parut aussi-tost aprés dans la haute Thebaïde, assembla un grand nombre de Solitaires, & reçût de Dieu comme nous venons de dire par l'entremise d'un Ange la Regle selon laquelle il devoit les conduire.

Cassi. Collat. 15. c. 3. S. Athan. vit. S. Ant. S. Hieron. vit. S. Hilar. Saint Macaire presque dans le mesme temps se retira dans le Desert de Scethé; saint Ammon dans celuy de Nitrie. Saint Serapion dans les Solitudes d'Arsinoé & de Memphis: & saint Hilarion dans la Palestine: Ce qui fut comme la source de cette multitude innombrable d'Anachorettes & de Cœnobites qui remplirent en peu d'années toute l'Affrique & l'Asie; & qui de-là se répandirent dans toutes les parties de l'Occident.

Voila précisement quel a esté le commencement de l'Origine de la Vie Monastique, voila quels ont esté ceux dont il a plû à Dieu de se servir pour l'instituer dans son Eglise: Et tout ce qui a précedé dans les âges superieurs ne peut estre consideré que comme des desseins & des projets qui n'ont eû leur accomplissement, leur effet & leur veritable forme que dans le temps que nous venons de marquer, par le ministere & par les travaux de ces grands hommes.

CHAPITRE III.

De l'Origine de la vie Solitaire.

QUESTION I.

Ne nous seroit-il pas avantageux que vous nous parlassiez plus à fonds de l'Origine de la vie Solitaire, & des desseins de Dieu dans son établissement?

RE'PONSE.

COMME je n'ay point d'autre pensée que de contribuer à vostre édification, & qu'il n'y a rien qui me soit plus ordonné de la part de Dieu; je vous diray simplement, mes freres, pour répondre à ce que vous demandez, ce que j'en ay appris par la lecture que j'ay pû faire des livres des saints Peres.

Il faut donc sçavoir, que le principal dessein de Dieu dans la nouvelle alliance qu'il a faite avec les hommes, a esté d'établir dans le monde un culte digne de sa Majesté, & d'y avoir de veritables adorateurs qui l'adorassent, comme dit JESUS-CHRIST, en esprit & en verité. *Venit* Io. c. 4. v. 23.
hora & nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate, c'est à dire dans cette pureté qui ne peut-estre que l'effet de la plenitude de son esprit, & de l'abondance de sa grace. Dieu estoit connu dans la Judée; sa renom-

mée estoit grande dans Israël, selon les paroles du
Ps. 75. v. 2. Prophete ; *Notus in Judæa Deus, in Israël magnum nomen ejus :* mais il n'y estoit pas glorifié d'une maniere proportionnée à son infinie grandeur. Les hommages & les reconnoissances qu'on luy rendoit, estoient communes & imparfaites ; car la loy par elle-mesme n'estoit pas capable d'élever les
Ep. ad Heb. c. 7. v. 19. hommes à des choses parfaites : *Nihil ad perfectum adduxit lex.* Et en effet, ce qu'ils se proposoient alors de plus avantageux & de plus grand, estoit de vivre à l'ombre de leurs vignes, & de leurs figuiers, de se nourrir des fruits de la terre, & d'en goûter les douceurs dans la paix & dans le repos. Les enfans ne croyoient pas qu'il y eût rien de meilleur pour eux que de passer leur vie dans la maison de leurs Peres, dans le sein de leurs meres, & ils mettoient tout leur bon-heur à en posseder les heritages aprés leur mort. C'estoit-là où se bornoient tous leurs desirs & toutes leurs veuës, à l'exception de quelques personnes favorisées particulierement de Dieu, lesquelles s'élevant au dessus de la lettre & de l'impuissance de la loy par des mouvemens extraordinaires de son saint Esprit, vivoient dans la separation des choses presentes, & dans l'attente des biens futurs, paroissant ainsi dans le premier testament, comme des figures & des images vivantes de ce qui ne devoit s'accomplir que dans le second.

Enfin, les temps déterminez dans les conseils Eternels arriverent ; & Dieu, pour construire cet-

te nouvelle maiſon, qui ſelon la prediction du Prophete devoit ſurpaſſer par ſon éclat & par ſa ſainteté celle qui la precedoit, en jetta les fondemens ſur les ruines de ce qui avoit fait la gloire & le bonheur de la premiere. Il établit pour les Chreſtiens une loy nouvelle, dont l'excellence & la perfection conſiſte principalement dans le mépris & le renoncement des richeſſes, des plaiſirs, & de tous les autres biens que les Juifs avoient conſiderez comme la ſeule récompenſe de leur fidelité dans l'obſervation de la loy, & l'unique objet de leurs eſperances. Dieu donc ſuſcita des hommes ſelon ſon cœur, il les appella à ſon ſervice, & leur donnant en meſme temps, la volonté & la force d'executer ſes ordres, ils quitterent toutes choſes; & ſans écouter ce que la nature leur pouvoit dire pour empêcher cette ſéparation ſi prompte & ſi entiere, ils abandonnerent leurs biens, leurs occupations, leurs peres, & leurs meres, & ſuivirent JESUS-CHRIST qui les appelloit ſans differer d'un ſeul moment: *Relictis retibus & Patre ſecuti ſunt eum.*

Agg. 2. v. 10

Matth. 6. v. 22.

Les Apoſtres furent ces veritables adorateurs qui embraſſerent les premiers cet eſtat ſi pur & ſi parfait; & qui montant ſelon les termes de l'Ecriture, juſqu'au comble de cette tour Evangelique, communiquerent enſuite, preſqu'à tous ceux qui ſe ſoûmirent à la Foy de JESUS-CHRIST, ce meſme eſprit & ce meſme détachement. Les

Martyrs l'eurent dans un degré tout-à-fait éminent, puiſque non ſeulement, ils renoncerent à leurs biens, à leurs peres, à leurs enfans, & à leurs
Luc. cap. 14. v. 26. freres; mais même à leur propre vie : *Adhuc & animam ſuam*, & qu'ils preferrerent à toutes les fortunes du monde, la gloire & le bon-heur de la perdre pour la confeſſion du Nom de JESUS-CHRIST.

Mais enfin les Chrétiens ſe multipliant, l'Egliſe comme une mere trop féconde commença de s'affoiblir, & devint languiſſante par le grand nombre de ſes enfans. Les perſecutions eſtant ceſſées, leur foy & leur ferveur ſe diminua dans la paix & dans le repos; Et les exemples & les enſeignemens qu'ils avoient reçûs des Apoſtres, s'effacerent dans leurs cœurs auſſi-bien que dans leur memoire.

Cependant, Dieu qui vouloit maintenir cette pureté parfaite dans ſon Egliſe, & en empeſcher la diſſipation, y conſerva quelques perſonnes qui eſtant remplies de l'eſprit de ſes Apoſtres, comme de nouveaux Martyrs, ſe ſéparerent de leurs biens, de leurs peres, de leurs femmes & de leurs enfans, par une mort qui ne ſembloit, ny moins réelle, ny moins ſainte, ny moins miraculeuſe que celle que les premiers Martyrs avoient endurez. Ils ſe retirerent dans les ſolitudes les plus écartées, s'expoſerent à la nudité, au froid, à la faim, à toutes les injures des ſaiſons les plus rigoureuſes, à la fureur des beſtes

ſauvages, enfin à la rage & à l'envie des Demons, pour loüer Dieu, & pour contempler ſes beautez infinies, dans le ſilence du cœur, dans le calme de toutes les paſſions, & dans la ſéparation de tout ce qui pouvoit les diſtraire de la méditation des choſes éternelles.

Cet eſprit ſe répandit ſur les Anachorettes, & ſur les Cœnobites. Les Deſerts & les Monaſteres en furent remplis. Les Antoines, les Hilarions, & les Pacômes aſſemblerent par l'ordre de Dieu, des hommes qui ſe joignirent à eux pour pratiquer la même perfection, & vivre dans le même dépoüillement, & la meſme deſoccupation des creatures. Et afin qu'on ne pût pas regarder cette nouvelle inſtitution comme une invention humaine, Dieu juſtifia leur Miſſion, & fit voir la part qu'il y avoit par des prodiges pareils à ceux qu'il avoit operez par le miniſtere des Apoſtres. Ces hommes apoſtoliques chaſſoient les démons, guériſſoient les maladies, reſſuſcitoient les morts, commandoient aux élemens, & ſe faiſoient obeïr par les beſtes les plus farouches.

Tous les Moines qui les ont ſuivis & dont ils ont eſté veritablement les Maiſtres & les Peres, ont eſté formez ſelon les deſſeins de Dieu dans la meſme ſainteté, & dans la même ſeparation des choſes ſenſibles ; Non ſeulement cette pureté s'eſt fait voir d'une maniere éclatante dans la perſonne des fondateurs, mais il ſe peut dire qu'elle a eſté remarquée dans tous ceux qui ont

esté établis de leur temps, & élevez de leurs mains. Et que la sainteté comme la penitence des Religieux qui ont paru dans l'origine des observances Monastiques dans tous les âges de l'Eglise, n'a esté que peu ou point du tout inferieure à celle des Solitaires des premiers Siecles.

Si la disposition presente des choses donne des idées toutes contraires, c'est un effet de la décadance & de la corruption des temps; Mais l'estat monastique est toûjours en luy-mesme ce qu'il estoit autrefois. Dieu dont les desseins ne sont pas changez, & qui n'a point revoqué ses ordres, ne demande pas encore à present moins de perfection & de détachement dans les Religieux qu'il faisoit il y a quatorze cens ans: & saint Bernard n'a point apprehendé d'aller trop loin, quand il a dit à ses freres qu'ils avoient promis à Dieu de vivre dans la perfection des Apôtres. Ainsi quoy que la plusspart des Moines ne conserve plus rien de cette sainteté primitive; quoy qu'ils ayent entierement degeneré de l'esprit de leurs Peres; qu'on ne voye presque plus dans leur conduite, ny marque ny vestige de cette abnegation profonde, à laquelle ils sont si essentiellement obligez, & qu'ils soient autant dans les affaires & dans les conversations des hommes qu'ils devroient en estre éloignez: Si on remonte à l'origine des choses & qu'on en juge, non par les abus & par les coûtumes, mais par la verité, on reconnoistra sans peine que la vie Monastique est l'estat d'une souveraine mortification,

Serm. 27. de diversis.

tification : qu'elle demande une occupation de Dieu pure & continuë, sans distraction de l'esprit, & sans partage du cœur ; qu'elle exclud les relations exterieures les plus innocentes. Qu'un veritable Solitaire, comme dit saint Jean Climaque, Gr. 2 Art. 1.
n'a plus d'amour qui le possede, plus de soins qui l'occupent, plus d'inquietudes qui le troublent, ny pour ses parens, ny pour ses amis, ny pour les biens & la gloire du monde ; Et qu'en ayant rejetté tout le soin, toute l'affection, & toute l'attache, & se haïssant soy-mesme avant toutes choses, il suit JESUS-CHRIST avec une ferveur toûjours nouvelle qui luy met continuellement dans la bouche de son cœur ces paroles du Prophete : *Quid enim mihi est in cælo, & à te quid* Ps. 72. v. 25.
volui super terram. Qu'y a-t-il, Seigneur, dans le Ciel ou sur la terre que je puisse desirer, si ce n'est vous.

Dieu qui a fait cesser dans ce Solitaire tous les differens devoirs de charité & de justice à l'égard du monde ; qui a rompu jusqu'au moindre des liens qui pouvoient encore l'attacher & le rendre redevable aux hommes ; qui ne luy permet plus de s'occuper du soin de secourir les pauvres, de consoler les affligez, de visiter les malades, d'instruire les ignorans, ny mesme de donner la sepulture à son Pere ; Dieu, dis-je, qui se l'applique uniquement à luy-mesme, se met à la place de toutes les choses dont il l'a separé ; il

le décharge des ſollicitudes de Marthe pour l'engager à la contemplation de Marie ; & devient le ſeul objet de ſes ſoins, & de ſon amour.

Il eſt donc évident que les Religieux ont le bonheur de remplir dans l'Egliſe de Dieu la place des Martyrs, & d'imiter la perfection des Apôtres ; Qu'ils ſuccedent à cette abnegation parfaite, dans laquelle ils ont vêcu, & qu'ils ne ſont pas obligez à moins par leur eſtat, qu'à retracer dans toute leur vie cette éminente ſainteté des Anachoretes, & des anciens Solitaires. Car ils ne peuvent pas ne point entrer dans des diſpoſitions qui leur ſont ſi eſſentielles, qu'ils ne ſortent de l'ordre de Dieu, qu'ils ne ruinent ſes deſſeins, qu'ils ne s'oppoſent à la deſtination qu'il avoit faite de leurs perſonnes ; qu'ils ne ſe tirent du nombre de ceux dont il veut eſtre adoré en eſprit & en verité, & par conſequent, qu'ils ne bleſſent leur profeſſion en ce qu'elle a de principal, & qu'en rendant toutes leurs eſperances vaines, ils ne ſe privent mal-heureuſement & pour jamais de l'effet de leur converſion.



CHAPITRE IV.

Des differentes manieres de vie qui se sont formées parmy les anciens Solitaires.

QUOY que ceux qui ont traité cette matiere en ayent parlé differemment ; il est constant neanmoins qu'ils n'ont eû tous en cela qu'une mesme pensée, & qu'ils ont partagé toute la profession Monastique entre les Anachoretes & les Cœnobites.

Cassien nous a marqué dans ses Conferences quatre sortes de Moines. Il met les Cœnobites dans le premier ordre, parce qu'il estimoit qu'ils avoient commencé dés le temps des Apostres, & que les Anachoretes en estoient sortis comme les fruits naissent des fleurs, ou plûtost les disciples des maistres. Cass. Coll. 18. cap. 4. & 8.

Les Anachoretes tiennent donc le second lieu selon son sentiment. Il parle ensuite de certains Moines dereglez qu'il appelle Sarabaïtes, & traite enfin d'une quatriéme espece de Solitaires qui commençoient à paroistre de son temps, & qui se retirant de leurs Monasteres par un esprit de libertinage & d'indépendance, s'attribuoient le nom & la qualité d'Anachoretes.

Saint Jerôme dit qu'il y avoit dans l'Egypte trois sortes de Solitaires ; les uns qui vivoient Ep. ad Eustoch. Reg. c. 1.

dans les Monasteres ; les autres seuls dans les Deserts, & d'autres qui se mettoient trois ensemble.

Saint Benoist suit à peu prés le sentiment de Cassien, quand il divise toute la vie Solitaire entre les Anachoretes, les Cœnobites, les Sarabâites, & les Girovages.

Saint Jean Climaque ne parle que des Anachoretes, des Cœnobites, & de quelques autres Solitaires qui vivoient deux ou trois ensemble sous la conduite d'un Superieur.

Ce que l'on doit conclure de toutes ces divisions, c'est que les Solitaires qui vivent dans les Monasteres sous un Superieur & sous une regle commune, sont les Cœnobites ; Ceux qui vivent separez dans les solitudes doivent estre nommez Anachoretes ; & ceux qui ne gardent que l'apparence de l'une ou de l'autre de ces deux professions sans en avoir, ny la sainteté, ny la verité, sont des Moines, qui vivant dans le desordre & la corruption, ne sont pas dignes d'avoir place entre les veritables Solitaires, ny d'en porter le nom.



QUESTION PREMIERE.

Quels estoient ceux d'entre les Anciens Solitaires à qui l'on a donné le nom d'Anachoretes?

RE'PONSE.

LEs Anachoretes ont toûjours tenu le premier rang dans la profession Monastique, à cause de la perfection de leur vertu & de l'éminence de leur sainteté. Ce qu'ils ont de commun avec les Cœnobites, c'est qu'ils se proposent une mesme fin, qui est de servir Dieu, de s'unir intimement à luy & de le posseder dans un parfait renoncement à tous les biens de la terre. Les Cœnobites vont à Dieu par le crucifiement de leur volonté, par les travaux & les exercices d'une conversation exacte & reglée, dans la societé des freres, soûtenus de leurs prieres & de leurs exemples, sous l'obeïssance & la conduite d'un Superieur. Pour les autres, ils y tendent en se separant des personnes du monde & de toutes les choses de la terre, par une abnegation totale d'eux-mesmes, par un dégagement entier de tout ce qui n'est point Dieu, & par une application immediate & continuelle de cet objet infiny, avec le seul secours de JESUS-CHRIST & l'assistance de ses saints Anges; Et suivans à la lettre ces paroles de l'Ecriture, *Ne solliciti sitis animæ vestræ* Matt. c. 6. v. 25. 26.
quid manducetis..... Respicite volatilia cœli, &c.



Ils s'abandonnent à sa Providence pour le soin de leurs corps comme pour celuy de leurs ames.

Mais pour vous exprimer avec plus d'étenduë ce que je pense de cet estat Angelique ; je vous diray, mes freres, que les Anachoretes sont ces hommes admirables, qui emportez dans les solitudes les plus profondes par l'Esprit Saint qui conduisit autrefois JESUS-CHRIST dans le Desert, n'ont plus que le mesme esprit pour gui-
Ps. 54. v. 7. de, & pour regle de leur vie, & les Anges pour témoins de leurs combats. Ce sont ces chastes colombes du Prophete, qui estant soûtenuës sur les aisles d'une foy vive & d'une esperance constante, s'envolent du milieu du monde, pour chercher & pour trouver tout ensemble une nouvelle terre, de nouveaux cieux, & un autre soleil, qui ne change point, qui les éclaire & les console d'une lumiere invariable. Ce sont eux qui ayant consumé par le feu d'une charité toute brûlante jusqu'aux moindres inclinations de la nature, ont tellement caché leur vie en JESUS-CHRIST, selon les paroles du saint Apostre, que si l'on voyoit leurs actions, on n'y remarqueroit rien qui ne fust digne de ce divin Sauveur, & qu'il n'y eust operé luy-mesme par la plenitude de son esprit : ou plûtost, on ne verroit en eux qu'une seule action. Car ayant comme perdu tout sentiment & le souvenir des choses visibles & passageres, ils ne font plus que soûpirer aprés

la joüissance de cette Majesté infinie, de laquelle ils contemplent par avance les beautez ineffables, jusqu'à ce que ce jour bienheureux arrive, auquel Dieu, selon ses promesses, doit les combler de ses consolations, & établir en eux sa demeure pour jamais, *in æternum exultabunt, & habitabis in eis.* Psal. 5. 12.

Tantost les Saints les ont considerez comme des Anges incarnez qui protegeoient les Estats & les Empires auprés de Dieu par de continuelles prieres; tantost comme des colomnes qui soûtenoient l'Eglise par la pureté de leur foy; tantost comme des Penitens qui appaisoient par des torrens de larmes la colere de Dieu, irrité contre les hommes; tantost comme des Martyrs, qui par des travaux & des souffrances volontaires, confessoient le Nom de JESUS-CHRIST, & rendoient des témoignages publics de la sainteté de sa Religion & de la toute puissance de sa grace; tantost comme des étoiles brillantes, qui remplissant le monde de lumieres, en dissipoient les tenebres & empêchoient les hommes de languir dans la nuit & dans l'assoupissement du peché. Prolog. in vit. S. Pachom.

C'est ce que nous apprend saint Gregoire de Nazianze, quand il dit que ces saints Solitaires s'unissoient intimement à Dieu par leur separation d'avec le reste des hommes, & d'avec eux-mesmes; qu'ils estoient en mesme temps dans les rochers & dans le Ciel; qu'ils causoient par Orat. 12.

leurs larmes un heureux deluge qui expioit une partie des pechez du monde; & qu'étendant les mains vers Dieu dans leurs Oraiſons, ils éteignoient les flâmes des tentations, reſiſtoient aux demons, & aux perſecutions des hommes; adouciſſoient les beſtes les plus cruelles, domptoient les paſſions les plus violentes, & mettoient en fuite les ennemis de Dieu.

Præf. in vit. Patrum.

Rufin confirme la meſme choſe dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, en nous diſant. J'ay vû veritablement le Treſor de JESUS-CHRIST enfermé dans les vaſes fragiles des hommes, & l'ayant trouvé, je n'ay point voulu le cacher comme ſi j'en euſſe eſté jaloux.... J'ay vû parmy eux pluſieurs Peres qui menoient une vie celeſte dans la terre, & de nouveaux Prophetes ſuſcitez pour reluire dans le monde, tant par l'éminence de leur pieté que par la prediction des choſes futures; Nous avons vû des hommes ſi grands devant Dieu, que la puiſſance des prodiges & des miracles rendoient un témoignage public à la grandeur de leurs merites. Auſſi eſt-il bien juſte que ceux qui ne reſpirent rien de terreſtre & de charnel, reçoivent une authorité toute celeſte. J'en ay vû quelques-uns qui avoient l'eſprit ſi pur & ſi exempt de toutes penſées, & de tout ſoupçon de malice à l'égard des autres, qu'ils avoient meſme oublié le mal que l'on fait dans le monde: Leur ame eſtoit ſi tranquille, & leur cœur ſi remply de ſentimens

ſentimens de tendreſſe & de bonté, que c'eſt avec « raiſon qu'on dit d'eux; ceux qui cherchent voſtre « Loy, Seigneur, joüiſſent d'une profonde paix. « Pſa'm 118. 165.

Au reſte, ils demeurent dans le Deſert éloignez « les uns des autres, & ſeparez de cellules, mais « unis enſemble par la charité: ils ſe ſeparent ainſi « d'habitation, afin que comme ils ne cherchent « que Dieu ſeul, le bruit, la rencontre des perſon- « nes, ou quelque parole inutile ne trouble point « le repos de leur ſilence, & la ferveur de leurs « ſaintes meditations. C'eſt ainſi qu'ayant l'eſprit « dans le Ciel, & que demeurant fermes chacun « dans ſa grotte, ils attendent la venuë de JESUS- « CHRIST, comme des enfans celle d'un bon « pere, comme des ſoldats tout preſts à combatre, « Matt. celle de leur General, ou comme des ſerviteurs « fidelles, celle de leur Maiſtre, qui leur doit don- « ner tout enſemble, & la liberté, & la recompenſe. « Nul d'eux n'a d'inquietude, ny pour ſa nourriture, « ny pour ſes habits; ſçachant qu'il eſt écrit que ces « inquietudes ſont des inquietudes de Payens; mais « Matt. 6. 32. 33. ils recherchent avec paſſion la juſtice & le Royau- « me de Dieu; & ces autres choſes leur ſont encore « données pardeſſus, ſelon la promeſſe du Sauveur « du monde. «

Si quelquefois ils ont beſoin de ce qui eſt neceſ- « ſaire pour le corps, ils ont recours à Dieu ſeul, « qui comme un bon pere leur accorde ce qu'ils luy « demandent. Leur foy eſt ſi grande qu'elle peut «

» mesme faire changer de place aux montagnes ; & » plusieurs d'entre eux ont arresté par leurs prieres » les débordemens des fleuves qui ruïnoient tout le » païs d'alentour : ils sont entrez à pied au milieu » des rivieres, & passant dans les endroits les plus » creux, y ont tué des bestes monstrueuses ; & ont » fait en nos jours de tels miracles, & en si grand » nombre, ainsi qu'autrefois les Prophetes & les » Apostres, qu'on ne peut pas douter que ce ne soit » par les merites de ces Saints que le monde subsi- » ste aujourd'huy.

» Ce qu'il y a encore de plus merveilleux, c'est » que les choses excellentes estant d'ordinaire ex- » tremement rares, il se trouve neanmoins que ces » Solitaires sont autant infinis en nombre comme » ils sont incomparables en vertu. Ils sont disper- » sez dans les lieux proches des Villes & dans la » campagne, mais la plus grande partie & les plus » considerables sont retirez dans les Deserts, où ils » composent une armée celeste qui est toute preste » à donner bataille, qui est logée dans des tentes, » qui n'attend que l'ordre de son Roy ; une armée » de Conquerans, qui n'ont que le Royaume du Ciel » pour objet de leur conqueste ; qui combattent » avec les armes de la priere, & qui se défendent » des attaques de leur ennemy avec le bouclier de » la Foy ; Ils vivent dans une parfaite pureté de » mœurs ; ils sont toûjours dans la paix, dans la » douceur & dans le calme : le lien de la charité

ne les unit pas moins étroitement que pourroit « faire celuy du sang & de la nature; Une sainte « & divine émulation se forme continuellement « entr'eux : chacun s'efforce d'estre le plus modeste- « ré, le plus patient & le plus humble : s'il s'en trou- « ve quelqu'un qui excelle par dessus les autres en « prudence & en sagesse, il se rabaisse tellement, & « se rend si familier à tous, qu'il semble selon le « commandement de Dieu, qu'il soit le moindre « d'entre eux & le serviteur de tous ses freres. «

Mais rien n'est comparable à ce que S. Ephrem nous rapporte de la penitence, de la sainteté, de la mortification, & des autres circonstances de la vie & de la mort de ces Bien-heureux Solitaires. Les cavernes & les rochers, dit ce grand « Saint, sont leurs demeures; ils se renferment dans « les montagnes comme entre des murs & des rem- « parts inaccessibles; la terre est leur table, les « herbes sauvages qu'elle produit sont leur nourri- « ture ordinaire, & les eaux qui coulent dans les « ruisseaux, ou qui sortent des fentes & des ouver- « tures des roches sont tout leur rafraichissement. « Ils se font des Eglises de tous les lieux où ils se « rencontrent; leurs prieres sont continuelles, & « passent les journées entieres dans ce saint exercice; « Les loüanges de Dieu qu'ils font retentir de toutes « parts dans les concavitez des montagnes, sont « les sacrifices qu'ils luy offrent, ils sont eux- « mesmes les Prestres & les victimes; ils guerissent «

S. Ephrem. sermon. in sanct. Patr. defunct.

„ nos maladies par l'efficace de leurs Oraisons, &
„ ces Saints intercesseurs sont toûjours presens de-
„ vant Dieu, & ne s'en separent jamais; Ils ne sçavent
„ ce que c'est que de s'élever dans les honneurs
„ & de rechercher les premiers rangs ; leur bas-
„ sesse est toute leur gloire ; & c'est par elle qu'ils
„ s'efforcent de se rendre fideles imitateurs de celuy
„ qui estant riche, s'est fait pauvre pour l'amour
„ de nous ; Ils ne se donnent aucun repos dans ce
„ monde, parce qu'ils sont remplis des consola-
„ tions spirituelles ; ils vont errants dans les De-
„ serts, & vivent avec les bestes sauvages qu'ils y
„ rencontrent : ils sont sur le sommet des monta-
„ gnes comme des flambeaux ardents qui éclairent
„ ceux qui les viennent trouver par le mouvement
„ d'une pieté sincere : ils sont dans les solitudes
„ comme des murs inébranlables, & c'est ce qui
„ fait qu'ils y conservent une paix ferme & con-
„ stante ; ils se reposent sur les colines comme des
„ Colombes ; & ils se tiennent comme des Aigles
„ sur la cime des rochers les plus élevez. S'ils se las-
„ sent quelquesfois dans la suite de leurs travaux,
„ ce leur est une espece de delice de prendre un peu
„ de repos sur la terre ; mais ils se reveillent aussi-
„ tost, & avec une ferveur toute nouvelle ils font
„ retentir de toutes parts les loüanges de Dieu
„ comme des trompettes éclatantes ; JESUS-
„ CHRIST qui ne les abandonne point, & les ar-
„ mées de ses Anges qui les environnent sans cesse,

les défendent contre les attaques de leurs en-" nemis. S'ils mettent les genoux à terre, elle est" aussi-tost toute trempée de leurs larmes, & lorſ-" que leurs prieres sont finies, Dieu luy-mesme ne" dédaigne pas de servir ses serviteurs. "

Leur mort n'est ny moins heureuse ny moins admirable que leur vie, à ce que ce mesme Saint nous apprend; Ils n'ont aucun soin de se con-" struire des tombeaux, car ils sont crucifiez au" monde, & la violence de l'amour qui les unit à" JESUS-CHRIST leur a déja donné le coup de la" mort. Souvent l'endroit mesme où ils s'estoient" arrestez pour finir leurs jeûnes, est celuy de leur" sepulture. Plusieurs d'entre eux se sont endormis" d'un sommeil doux & tranquille dans la force &" dans la ferveur de leurs prieres. D'autres estant" comme attachez à la pointe des rochers escarpez," ont remis volontairement leurs ames entre les" mains de Dieu. Il y en a qui se promenant avec" leur simplicité ordinaire sont morts dans les mon-" tagnes qui leur ont servy de sepulchres. Quel-" ques-uns sçachant que le moment de leur déli-" vrance estoit arrivé, confirmez dans la grace de" JESUS-CHRIST, aprés s'estre armez du signe" de sa Croix, se disposoient eux-mesmes, & se" mettoient de leurs propres mains dans le tom-" beau. D'autres se sont reposez dans le Seigneur" en mangeant quelques herbes que sa Providence" leur avoit preparées. Il s'en est trouvé qui en"

" chantant les loüanges de Dieu ont expiré dans
" le moment & dans l'effort de leur voix, la mort
" seule ayant terminé leurs prieres & fermé leurs
" bouches. Enfin ces hommes incomparables at-
" tendent incessamment que la voix de l'Archange
" les reveille de leur sommeil, & que le moment
" estant arrivé auquel la terre doit rendre par le
" commandement de Dieu, les corps qui luy ont
" esté confiez, ils renaissent & refleurissent tout de
" nouveau, comme des lys d'une blancheur, d'un
" éclat, & d'une beauté infinie ; & que Jesus-
" Christ couronne de sa main, & recompense
" de son éternité bien-heureuse, les travaux qu'ils
" ont endurez pour son service & pour sa gloire.

Je ne doute pas, mes freres, que ce que vous venez d'entendre ne vous cause des desirs violens d'imiter ces bien-heureux Solitaires, & qu'estant embrazez d'une sainte ardeur, vous ne disiez comme les deux Disciples : *Non ne cor nostrum ar-*
Luc. 24. 32. *dens erat in nobis dum loqueretur.* Je ne doute pas, dis-je, que toutes vos pensées ne vous portent du costé du Desert, & que chacun de vous ne s'écrie avec le Prophete : *Quis dabit mihi pennas*
Ps. 54. 7. *sicut columbæ & volabo & requiescam?* Mais il faut arrester vos sentimens, moderer vostre zele, & ne luy pas donner en cela tout ce qu'il vous demande, car les temps sont passez, les portes des solitudes sont presentement fermées, les entrées n'en sont plus libres, & la Thebaïde n'est plus ouverte, comme elle l'estoit autrefois.

QUESTION II.

Quels estoient les Solitaires que l'on appelloit Cœnobites?

RÉPONSE.

IL est vray, mes freres, que depuis long-temps Dieu ne regarde plus le Desert comme il faisoit dans ce premier âge de l'Eglise, qu'il en a retiré son esprit, & qu'il n'y répand quasi plus ses benedictions; mais il est vray aussi qu'il n'a pas renfermé toute l'excellence de la vie Monastique dans les seuls Anachoretes; les graces dont JESUS-CHRIST a favorisé les Cœnobites, ne sont pas beaucoup inferieures à celles dont il les avoit comblez. Il n'a pas parû moins admirable dans plusieurs de ses Saints qui l'ont servy dans les Monasteres, que dans ceux qu'il a conduis dans le Desert; l'Eglise n'a gueres moins trouvé de secours & d'ornemens dans les uns que dans les autres. Et quoy que l'Estat des Anachoretes par luy-mesme soit superieur à celuy des Cœnobites; cependant les Cœnobites se sont souvent élevez à la sainteté des Anachoretes. Et vous sçavez qu'encore que l'esprit de Dieu qui souffle où il luy plaist, ait enlevé tout d'un coup du milieu du monde les Pauls, les Antoines & les Hilarions, neanmoins selon les regles ordinaires, ce sont les Cloistres qui ont formé les

Anachoretes. C'est dans les travaux, dans les sueurs, dans les combats, dans les mortifications, dans l'obeïssance, & dans les autres exercices qui s'y pratiquent, que l'on acqueroit les dispositions necessaires pour vivre saintement dans le Desert.

Les Monastères sont des champs d'une fecondité admirable où l'on élevoit ces divines plantes, où elles se cultivoient, & où elles prenoient leur accroissement & leur perfection avant que d'estre transplantées dans les Deserts. Enfin, si vous ne pouvez plus vous cacher dans le fonds des solitudes les plus retirées avec les Palemons, les Paphnuces, & les Macaires; vous pouvez & vous devez imiter les Pacômes, les Theodorets, les Benoists, & les Bernards, puisque vostre estat, comme nous l'avons dit bien des fois, ne vous engage pas à moins qu'à tendre incessamment à ce que JESUS-CHRIST nous a enseigné de plus parfait & de plus saint.

N'est-ce pas à vous, mes freres, je veux dire aux Cœnobites, que s'adressent ces paroles de S. Bernard : *Altissima est professio vestra, cælos transit, par Angelis est, angelicæ similis puritati ; non enim solum vovistis omnem sanctitatem, sed omnis sanctitatis perfectionem, & omnis consummationis finem. Aliorum est Deo servire, vestrum adhærere ; aliorum est Deum credere, scire, amare, revereri ; vestrum est sapere, intelligere, cognoscere, frui.* Vostre profession

S. Bern. ad fratres de Monte Dei. c. 2.

ſion eſt tres-élevée; elle paſſe les Cieux, elle égale les Anges; elle n'eſt point inferieure à la pureté de ces eſprits ſi purs. Vous ne vous eſtes pas ſeulement engagez d'acquerir la ſainteté; mais la perfection de la ſainteté, & le comble de la perfection meſme; C'eſt aux autres à ſervir Dieu, mais c'eſt à vous à luy eſtre parfaitement unis; il ſuffit aux autres de croire en Dieu, de le connoiſtre, de l'aimer & de l'adorer; mais pour vous, vous devez entrer dans les lumieres de ſa ſageſſe & de ſon intelligence pour le voir en luy-meſme, & pour en joüir.

Ce que rapporte ſaint Jean Climaque, n'explique-t-il pas les meſmes veritez, lors qu'en parlant des Religieux d'un Monaſtere de l'Egypte; il nous dit. J'ay vû parmy ces Saints des choſes « qui eſtoient veritablement utiles & admirables: « J'ay vû une ſocieté de freres que l'Eſprit de Dieu « avoit liez enſemble, & qui poſſedoient en un de- « gré merveilleux ce qu'il y a de plus parfait dans « l'action & dans la contemplation; Ils s'exerçoient « tellement dans toutes ſortes de vertus & dans la « meditation des choſes ſaintes, qu'ils n'avoient « preſque point beſoin des avertiſſemens des Su- « perieurs, s'excitant d'eux-meſmes les uns les au- « tres à une ferveur & une vigilance toute divine... « On voyoit encore parmy eux un ſpectacle qui « cauſoit une reverence pleine de crainte, & qui « ſembloit plus Angelique qu'humaine; ſçavoir des «

Grad. 4. art. 14.

art. 10.

» vieillards, sur le visage desquels reluisoit une ma-
» jesté digne de respect ; qui accouroient comme
» des enfans pour recevoir les ordres du Superieur,
» & qui mettoient leur plus grande gloire dans leur
» soûmission & dans leur humilité. J'y vis des hom-
» mes qui avoient passé cinquante années dans l'o-
» beïssance ; & les ayant prié de me dire quelle
» consolation ils avoient tiré des exercices penibles
» de cette vertu ; quelques-uns d'eux me disoient,
» qu'estant descendus dans l'abysme de l'humilité,
» ils se délivroient par elle de toutes guerres & de
» tous combats ; & les autres, qu'ils avoient acquis
» une parfaite insensibilité dans les injures & dans
» les offenses.

art. 20. » J'en ay vû d'autres parmy ces hommes dignes
» d'une éternelle memoire, qui estant tous blancs
» de vieillesse, & ayant des visages d'Anges, avoient
» acquis par la ferveur de leurs travaux, & par les
» secours de Dieu une tres-parfaite innocence, &
» une tres-sage simplicité qui n'avoit rien de l'affoi-
» blissement de la raison, & de cette legereté pue-
» rile, qui fait qu'on méprise les vieillards du
» monde. On ne voyoit en eux au dehors qu'une
» extreme douceur, une bonté merveilleuse, & une
» agreable gayeté ; sans qu'il y eust rien de feint
» ny d'étudié, ny de fardé, soit dans leurs paroles,
» soit dans leurs mœurs ; ce qui ne se trouvoit pas
» en beaucoup d'autres. Et pour ce qui concernoit
» le dedans de l'ame, ils ne soûpiroient d'une part

qu'aprés Dieu & aprés leur Superieur, comme de « petits enfans simples & innocens qui regardent « amoureusement leur pere: & d'autre part ils tour- « noient l'œil de leur ame avec un regard rude & « audacieux sur les demons & sur les vices. «

Ce que nous lisons dans la vie de sainte Marie d'Egypte, de ce Monastere situé le long du Jourdain, dans lequel saint Zozime se retira par l'ordre de Dieu, ne nous confirme-t-il pas dans tous ces sentimens? On y voyoit des vieillards venerables de visage, admirables dans leurs actions, fervens en esprit, & qui servoient Dieu sans aucune discontinuation; il n'y avoit point d'heures dans la nuit que l'on n'y chantast des Pseaumes; & durant le jour, ils les avoient toûjours en la bouche, & travailloient sans cesse de leurs mains. On ne sçavoit-là ce que c'estoit que d'entretiens inutiles; ils n'avoient pas la moindre pensée ny du bien, ny des autres choses temporelles, & à peine en connoissoient-ils le nom: mais ils employoient toute l'année à considerer quel est le neant de cette vie, qui n'est qu'un passage plein de douleurs & de miseres, & à mediter des choses semblables: une seule leur paroissoit importante, & ils travailloient tous avec ardeur pour l'acquerir, qui est de se reputer comme morts au siecle, auquel ils avoient renoncé en quittant le monde, & generalement à toutes les choses qui en dépendent: vivant ainsi comme s'ils ne vi- Vit Patr.

voient plus, ils nourrissoient leur esprit d'une viande qui ne leur manquoit jamais, qui est la parole de Dieu, & leur corps de pain & d'eau seulement, afin d'avoir plus de sujet d'esperer en la misericorde de leur Maistre.

Ces Solitaires travailloient si puissamment pour s'avancer, & pour acquerir la perfection, qu'ils faisoient voir comme un nouveau Paradis sur la terre... Et la solitude dans laquelle ils vivoient, estoit si profonde, que ce Monastere, tout Saint qu'il estoit, n'estoit ny frequenté, ny mesme connu de la pluspart de ceux qui en estoient les plus proches; & on n'en ouvroit jamais la principale porte, à moins que quelque Solitaire n'y vint pour des affaires necessaires.

Le premier Dimanche de Caresme, on celebroit, selon la coûtume, les divins Mysteres, & chacun recevoit le Corps & le Sang precieux de nostre Seigneur JESUS-CHRIST qui donne la vie aux ames: puis aprés avoir un peu mangé à l'ordinaire, ils s'assembloient dans l'oratoire, où ayant fait leur oraison à genoux, ils se donnoient les uns aux autres le saint baiser; & mettant encore les genoux en terre, ils embrassoient leur Abbé, & luy demandoient sa benediction, afin d'estre assistez dans le combat qu'ils alloient entreprendre. On ouvroit ensuite toutes les portes du Monastere, & alors en chantant tous d'une voix ce Pseaume; Le Seigneur est ma lumiere & mon

salut, qui craindray-je? Le Seigneur est le protecteur de ma vie, qui sera capable de m'épouvanter? ils sortoient, ne laissant qu'un ou deux freres dans le Monastere, non pas pour garder ce qui y estoit, puis qu'ils n'avoient rien qui fust propre pour les voleurs; mais afin de ne laisser pas leur oratoire, sans que quelqu'un y chantast les loüanges de Dieu.

Chacun portoit avec soy de quoy vivre selon qu'il le vouloit ou le pouvoit, & selon son besoin: les uns des figues les autres des dattes, les autres des legumes trempées dans de l'eau; & il y en avoit qui ne portoient que leur corps & leur habit, mangeant seulement des herbes qui croissent dans le Desert, lors qu'ils estoient pressez de la faim. Chacun estoit sa regle à soy-mesme; & c'estoit une loy inviolablement observée entre eux de ne s'informer point de quelle sorte, & dans quelle abstinence ils avoient vêcu durant ce temps. Pour ce sujet ils passoient aussi-tost le Jourdain, & s'éloignant fort les uns des autres; ils ne se rejoignoient plus; la solitude leur tenant lieu de toutes les compagnies qu'on pourroit trouver dans les Villes; & s'ils voyoient venir de loin quelqu'un de leurs freres, ils se détournoient aussi-tost de leur chemin, & s'en alloient d'un autre costé: vivant ainsi à Dieu seul, & à eux-mesmes, chantant tres-souvent des Pseaumes, & ne mangeant qu'à certains temps. Aprés avoir jeûné de la sorte; ils

du Fils de Dieu florissant. .... Que l'on voyoit les « camps de JESUS-CHRIST, ses armées celestes, « ses bergeries royales répanduës dans cette vaste « contrée; que la sainteté des femmes n'y estoit pas « moins éclatante que celle des hommes. ...... « Que le Ciel n'estoit pas si brillant par la diversité « de ses astres & de ses étoilles, que les Deserts de « l'Egypte par le grand nombre de cellules & de « grottes des Solitaires; qui s'estant dépoüillez de « toutes les choses presentes, & crucifiez au mon- « de; s'élevoient sans cesse au comble de la perfe- « ction Evangelique; passant les nuits entieres à « veiller & à chanter des Cantiques, & les jours en « jeûnes, en prieres, & en ouvrage des mains, par « une fidelle imitation du zele & de la vertu des « Apostres. «

Mais la peinture, mes freres, que saint Basile nous fait de cette profession si sainte, est quelque chose de si élevé & de si grand, que je vous priverois d'une consolation & d'une instruction tout-à-fait importante, si je ne vous la rapportois dans le détail. J'appelle vivre dans une societé parfaite, « dit ce grand Evesque, & ce grand Solitaire tout « ensemble, de bannir toute proprieté de biens, re- « trancher toute contrarieté de sentimens, détruire « toutes sortes de troubles, de contestations, & de « disputes; posseder toutes choses en commun, les « ames, les sentimens, les corps, & tout ce qui con- « tribuë à leur nourriture & à leur subsistance: d'a- «

Basil. Constit. Mon. c. 18.

qu'elles conservent leur liberté par le choix volontaire qu'elles ont fait. « «

Ces hommes sont de parfaits imitateurs de nôtre divin Sauveur, & de la vie qu'il a menée sur la terre dans sa chair mortelle. Car comme ayant assemblé une troupe de disciples, il a voulu que toutes choses leur fussent communes, & s'est donné luy-mesme en commun à ses Apostres : ainsi ces personnes qui gardent exactement la regle de leur Institut, s'assujetissant à leur Superieur, imitent parfaitement la conduite de Jesus-Christ, & celle de ses Apostres. Et ce soin si exact qu'ils prennent de conserver la communauté en toutes choses, les rend dés icy-bas, de dignes imitateurs de la vie des Anges. En effet, il n'y a parmy les Anges ny disputes, ny contestations, ny querelles. Chacun d'eux possede les biens & les avantages de tous les autres, & tous ensemble ne laissent pas de posseder tous leurs avantages particuliers dans toute leur étenduë. Car leurs richesses ne sont pas des biens materiels & bornez, & qu'il soit necessaire de diviser, pour les communiquer à plusieurs ; mais comme leurs possessions sont tout-à-fait détachées de la matiere, & des richesses purement spirituelles ; c'est pour ce sujet que conservant leurs biens & leurs perfections, ils enrichissent également tous les autres, en leur communiquant sans nulle difficulté & sans combat. Et certainement le tresor & les richesses «

» des Anges ſont la contemplation du ſouverain
» bien, & la tres-claire & tres-parfaite intelligence
» des vertus. Et ils peuvent tous s'appliquer à cette
» conſideration, en acquerir une entiere connoiſ-
» ſance, & les poſſeder en particulier. Voila quels
» ſont auſſi les veritables Solitaires. Ils ne ſe met-
» tent nullement en peine des choſes de la terre,
» mais toute leur diſpute eſt touchant celles du Ciel;
» & ils poſſedent chacun en leur particulier le pre-
» cieux treſor de leurs excellentes qualitez, en le di-
» ſtribuant aux autres par un partage qui ne ſouffre
» point de diviſion.

Que l'on ne s'imagine pas, continuë ce grand
» Saint, que je me ſois étendu ſur cette matiere
» pour la rehauſſer, & pour relever par l'exagera-
» tion de mes paroles le merite des Religieux qui
» vivent en commun, puiſque mes diſcours n'ont
» point aſſez de force & d'efficace pour donner de
» l'éclat aux grands ſujets, & que ma foibleſſe eſt
» plûtoſt capable de les obſcurcir. Car mon uni-
» que deſſein n'a eſté que de faire voir à tout le
» monde, autant qu'il m'a eſté poſſible, l'excellen-
» ce d'un genre de vie ſi vertueux & ſi ſaint. Et cer-
» tainement y a-t-il quelque choſe au monde qui
» luy puiſſe eſtre comparable? c'eſt dans cette ſainte
» ſocieté qu'on voit un pere qui eſt l'image de nô-
» tre Pere celeſte; & un grand nombre d'enfans,
» qui s'appliquent à rendre à leur Superieur à l'en-
» vy les uns des autres tous les devoirs & tous les

témoignages d'amitié dont ils sont capables ; qui « donnent la main à leur pere pour recevoir sa con- « duite dans la pratique des actions de vertu, & qui « au lieu de faire dépendre leur concorde de la force « & de l'inclination de la nature, prennent pour « conductrice & pour gardienne de leur union une « raison beaucoup plus forte & plus puissante que la « nature, & se laissent gouverner par le saint Esprit « qui est le sacré lien de leur amitié. «

Quelle image assez noble pourroit-on trouver « pour representer l'excellence de leur vertu ? Cer- « tes il n'y en a point sur la terre, & il ne la faut « chercher que dans le Ciel. Nostre Pere celeste est « impassible, & il conduit tout le monde par la rai- « son, & sans aucune passion ; Les enfans de ce Pere « celeste sont incorruptibles, & c'est par l'incorrup- « tion qu'ils ont part à cette qualité d'enfans ; La « charité fait subsister en paix & en union tout ce « qui est dans le Ciel, & c'est cette mesme charité « qui les unit aussi entre eux sur la terre. Le diable « n'ose attaquer ce bataillon spirituel, n'ayant pas « la force d'entreprendre ces illustres combatans « qui luy font la guerre avec tant d'ardeur, & dont « les rangs sont si unis & si serrez. Le saint Esprit « leur tenant lieu d'une si puissante protection, que « cet ennemy de nostre salut, ne peut trouver la « moindre entrée & la moindre ouverture parmy « eux, pour y dresser ses attaques. «

Considerez l'union de ces Machabées dans leurs «

» combats, & vous trouverez que quelque grande
» qu'elle ait eſté, l'union de ces Solitaires eſt encore
Pſ. 132. 1. » plus grande & plus étroite. Le Prophete David en
» a parlé, quand il a dit dans ſes Pſeaumes avec des
» tranſports de joye. O que c'eſt une choſe excellen-
» te & agreable de voir des freres qui vivent enſem-
» ble dans l'union; voulant exprimer par le terme,
» d'excellent, la vie ſainte que l'on mene dans les
» Monaſteres, & par celuy d'agreable, la joye qui
» naiſt de cette concorde & de cette union d'eſprits
» & de cœurs. Ceux qui embraſſent dignement ce
» genre de vie, me paroiſſent eſtre les imitateurs ze-
» lez d'une vertu toute celeſte & toute divine.

Mais nous n'avons pas beſoin, mes freres, de recourir à la Paleſtine ny à la Thebaïde, ny de chercher des inſtructions & des exemples dans les temps ſi éloignez, puiſque nous en avons de domeſtiques & de preſens. Si nous conſiderons de prés la Regle de ſaint Benoiſt, ce qu'il a preſcrit à tous ceux qui la profeſſent, & les obligations qu'il leur impoſe, nous y trouverons une copie fidelle, & un retracement veritable de ce qui s'eſt prati-
Prolog ch. 7. 72. 5. qué dans les Monaſteres de l'Orient. Ce grand Saint adreſſe ſa Regle à des hommes dont l'employ principal doit eſtre de combattre contre leurs vices & leurs paſſions ſous les enſeignes de JESUS-CHRIST, avec les armes d'une obeïſſance exacte & fidelle; il veut qu'ils ayent inceſſamment ſes jugemens devant les yeux, & qu'ils y conſiderent

les peines dont il punira les crimes des méchans, & les couronnes dont il recompensera la fidelité des justes. Il veut qu'ils s'observent avec tant de vigilance, & qu'ils reglent avec tant de soin les moindres de leurs pensées, les mouvemens de leurs cœurs, de leurs mains, de leurs pieds, de leurs yeux, de leurs langues, qu'il ne leur échape jamais rien qui ne soit digne de la perfection de leur estat, & que toute leur conduite soit irreprehensible. Il veut que les freres vivent dans une union si parfaite qu'il n'y ait entre eux ny division, ny dispute; mais une émulation sainte qui fasse qu'ils essayent à l'envy les uns des autres de se rendre en toutes rencontres des marques de leur charité, de leur respect, & de leur déference. Il veut qu'ils aiment leur Superieur d'une amitié cordiale; qu'ils executent ses ordres & ses volontez, comme celles de Dieu; qu'ils imitent JESUS-CHRIST dans ses humiliations, ses abbaissemens & ses souffrances; qu'ils se mettent sous les pieds de tout le monde par la disposition d'une humilité sincere; qu'ils s'éloignent en tout des maximes & des conduites des gens du siecle; & qu'ils soûpirent sans cesse aprés les choses éternelles de toute la capacité de leurs ames: enfin il veut qu'ils s'élevent par les exercices d'une pieté continuelle à cette charité consommée qui bannissant toute crainte, fait que les hommes servent Dieu sur la terre, comme les Anges le servent dans

le Ciel, c'est à dire sans aucune veûë des châtimens, mais par le seul motif de la verité & de la justice, par le pur amour qu'ils portent à JESUS-CHRIST, & par la consolation qu'ils ont de luy plaire.

Ce sont ces divines maximes, mes freres, qui ont formé toutes ces observances differentes qui sont sorties de cette grande Regle, comme autant de fleuves d'une source, ou plûtost d'une abîme de graces inépuisables. Celles des Chartreux, des Camaldules, des Vallombreuses, des Celestins, & tant d'autres entre lesquelles les Religieux de l'Ordre de Cisteaux se sont fait une obligation principale de prendre & de suivre en tout l'esprit de ce grand Saint, & ont fait voir en cela une conversation si parfaite & si achevée, qu'il se peut dire que les anciens Solitaires n'ont point eu d'autres avantages sur eux que celuy de les avoir precedez dans le temps. Ils se montrerent dans l'affoiblissement de l'estat Monastique, comme des astres dans une nuit profonde; ils remplirent le monde d'un éclat auquel on ne s'attendoit point; ils parerent l'Eglise d'une beauté toute nouvelle; ils la sanctifierent, & Dieu par le merite, & par la reputation de leur sainteté répandit ses benedictions jusques dans les païs & les nations les plus barbares.

Voicy un monument par lequel vous connoîtrez, quelle estoit l'éminente vertu de ces grands „ Solitaires. Je demeuray durant quelques jours

avec ce grand Saint (dit Guillaume Abbé de saint « Thierry, parlant de saint Bernard) quoy que j'en « fusse tres-indigne, & en quelque part que je por- « tasse ma vûë, j'estois remply d'admiration, comme « si j'eusse vû de nouveaux cieux & une nouvelle « terre, en voyant des hommes de nostre temps re- « tracer en nos jours la vie si parfaite & si admira- « ble des anciens Moines de l'Egypte nos premiers « Peres. Car on voyoit pour lors dans Clairvaux « comme l'image d'un siecle d'or, puisque des hom- « mes vertueux qui avoient esté riches & honorez « dans le monde, se glorifioient dans la pauvreté de « JESUS-CHRIST, & plantoient une Eglise par « leur sang, par leurs travaux, & par leurs peines, « par la faim, la soif, le froid, & la nudité; acque- « rant à cette maison par les persecutions, par les in- « jures, & par les necessitez qu'ils ont souffertes, les « commoditez & la paix dont elle joüit maintenant. « Ils ne pensoient pas tant à vivre pour eux que pour « JESUS-CHRIST, & pour les freres qui devoient « servir Dieu dans cette Abbaye. Ils ne se mettoient « point en peine de ce qui leur manquoit, pourvû « qu'ils laissassent aprés eux de quoy pourvoir aux « necessitez de la maison; en telle sorte neanmoins « qu'on ne laissast pas d'y pratiquer la pauvreté vo- « lontaire qu'on y avoit embrassée pour JESUS- « CHRIST. «

Guill. Abb. lib 1. de vit. S. Bern. cap. 10.

D'abord que l'on descendoit de la montagne, « & que l'on estoit prest d'entrer dans Clairvaux, «

» on reconnoissoit Dieu de toutes parts dans ce Mo-
» nastere, & cette valée muette publioit par la sim-
» plicité des bastimens, l'humilité des pauvres de
» JESUS-CHRIST qui l'habitoient, & enfin ceux
» qui arrivoient dans cette valée qui estoit pleine
» d'hommes, & où il n'estoit pas permis à person-
» ne d'estre oisif, tous travaillans, & chacun estant
» occupez à l'ouvrage qu'on luy avoit ordonné, y
» trouvoient au milieu du jour un silence pareil à
» celuy du milieu de la nuit. Le seul bruit qu'ils y
» entendoient, estoit le son des differens ouvrages
» des mains, ou celuy de la voix des freres, lors qu'ils
» chantoient les loüanges du Seigneur. La renom-
» mée de ce grand silence, & l'ordre qu'ils gardoient
» pour le conserver, imprimoit une telle reverence
» dans l'esprit des seculiers mesmes qui y surve-
» noient; qu'ils craignoient non seulement de dire
» des choses mauvaises ou inutiles; mais encore d'en
» dire quelqu'une qui ne fust pas assez serieuse &
» assez grave.

» La solitude de ce Desert, dans lequel ces servi-
» teurs de Dieu demeuroient cachez, qui estoit en-
» vironné d'une forest sombre, épaisse, & reserrée
» entre des montagnes voisines qui le pressoient de
» toutes parts; representoit en quelque façon la
» grotte de nostre Pere saint Benoist, où il fut trou-
» vé par les bergers; comme s'ils eussent voulu gar-
» der encore quelque forme de la demeure & de la
» solitude de celuy dont ils vouloient imiter la vie;
car

car bien qu'ils fussent tous en si grand nombre, «
ils ne laissoient pas d'estre solitaires, & l'ordre se- «
lon lequel la charité estoit reglée, faisoit qu'en- «
core qu'ils fussent beaucoup dans ce lieu-là; ils «
ne laissoient pas toutefois d'estre comme seuls, «
parce qu'au lieu qu'un homme qui est dans le dé- «
reglement & dans le desordre, se tient lieu à luy- «
mesme d'une troupe & d'une multitude d'hom- «
mes, lors qu'il est tout seul: Icy au contraire par «
l'unité de l'esprit & par la regularité du silence «
d'un si grand nombre de personnes, chacun d'eux «
en particulier estoit comme seul, & l'ordre de la «
discipline qui regloit leurs paroles & leurs actions, «
conservoit la solitude du cœur parmy la multitude «
& la compagnie. «

Si leurs maisons & leurs bâtimens estoient sim- «
ples, leur façon de vivre l'estoit aussi; le pain qu'ils «
mangeoient sembloit plûtost estre fait de terre «
que de son; il estoit fait du bled que la terre de «
ce Desert sterile produisoit à peine, quoy qu'elle «
fust cultivée avec beaucoup de soin & de travail «
par les Freres; Les autres viandes dont ils se «
nourrissoient, n'avoient presque point d'autre «
goust que celuy que la faim ou l'amour de Dieu «
leur donnoit: & mesme les Novices avoient tant «
de simplicité dans leur ferveur, qu'ils trouvoient «
que ces mets estoient encore trop delicats; & con- «
siderant comme du poison tout ce qui causoit du «
plaisir à celuy qui le mangeoit, ils refusoient ces «

» dons de Dieu, à cause de la douceur & du goust
» qu'ils y sentoient.

C'est sur ces témoignages, mes freres, qu'il faut que vous jugiez de l'estat des Cœnobites; c'est par les paroles & par les actions des Saints, que vous devez connoistre la verité d'une profession si sainte: En voila, ce me semble, assez pour vous consoler. Car si vous ne pouvez presentement habiter les Deserts, vous pouvez, comme nous l'avons déja dit, en imitant ces saints Moines dont nous vous rapportons des choses si rares & si touchantes, acquerir la perfection & la vertu de ceux qui les ont habitez.



CHAPITRE V.

De l'Essence & de la perfection Cœnobitique.

QUESTION PREMIERE.

En quoy consiste cette perfection ; & ce qui luy est de plus essentiel ?

RÉPONSE.

COMME le dessein de Dieu, mes freres, en instituant dans son Eglise la profession Monastique, a esté d'y établir des hommes qui le servissent en esprit & en verité, & qui luy rendissent un culte tout pur & tout saint, dans un dégagement entier de toutes les choses sensibles ; on ne sçauroit ne pas demeurer d'accord, que la premiere & la principale obligation d'un solitaire ne soit de s'appliquer à Dieu dans le repos & dans le silence du cœur ; de mediter incessamment sa loy ; de se tenir dans une desoccupation parfaite de tout ce qui peut l'en distraire ; & de s'élever avec un soin & une application continuelle à cette perfection, à laquelle il l'a destiné par un fidele accomplissement de ses volontez & de ses conseils.

Comme c'est-là ce que Dieu s'est proposé dans l'institution de cet estat ; c'est aussi ce qui luy est

plus essentiel; & c'est à ce point que toutes les regles, toutes les pratiques de pieté, & les exercices de penitence se doivent reduire. On jeûne, on veille, on travaille, on garde le silence, on fuit les hommes, on embrasse le celibat, la pauvreté, le joug de l'obeïssance, afin d'obtenir de Dieu cette sainteté qui est l'essence, le fonds, & la fin de la vie Religieuse.

Dionys. de Hierarch. Eccl. c. 6. part. 2.

C'estoit dans cet esprit que les Cœnobites de l'Orient, n'exprimoient rien dans leur profession, sinon qu'ils renonçoient à toutes les choses sensibles & passageres; & à tout ce qui pouvoit les détacher de l'union intime & inseparable, qu'ils estoient obligez d'avoir avec Dieu.

Cas. coll. 1. c. 5.

Cassien n'avoit point d'autre sentiment, quand il nous a dit dans la personne du saint Abbé Moïse, que le but d'un Solitaire estoit la pureté du cœur, qu'il devoit y tendre par tous les exercices de sa profession, & le conserver exempt des moindres dissipations & des moindres troubles; afin de l'offrir sans cesse à Dieu comme une hostie d'une

Reg. fus. q 37.

sainteté parfaite; *Cor perfectum & mundissimum Deo semper offerre, & intactum à cunctis perturbationibus custodire.*

Saint Basile enseigne par tout qu'un Solitaire a embrassé une condition qui surpasse les bornes de la nature des hommes; qu'elle n'a rien de corporel & de sensible; qu'il a choisi la vie & le partage des Anges; qu'il doit estre appliqué sans in-

terruption quelconque à contempler la Majesté de Dieu, & que la consideration d'aucune autre beauté ne l'en peut plus distraire... Il dit que la profession Religieuse est l'estat des personnes qui se sont proposé de ne plus vivre que pour la gloire de JESUS-CHRIST; que la sanctification d'un Religieux est d'estre attaché à Dieu dans tous les temps, de toutes ses forces, d'une maniere inseparable, & de rechercher de toute l'étenduë de ses soins, les moyens de luy plaire. Reg. Brev. q. 53.

Saint Jerôme dit que les Moines qui chantent le jour & la nuit les loüanges de Dieu, doivent s'acquiter de cet exercice avec autant de sainteté, que les Martyrs le loüent dans la region des vivans, puis qu'ils sont eux-mesmes des Martyrs, & qu'ils font sur la terre ce que les Anges font dans le Ciel, *Siquidem & ipsi Martyres sunt; & quod enim faciunt Angeli in Cœlis, hoc Monachi faciunt in terris.* In psal. 115.

C'est ce que S. Benoist avoit devant les yeux, quand il a prescrit des Regles pour la sanctification de ses freres; & qu'il les éleve par ces differens degrez d'humilité à cette charité parfaite, laquelle bannissant toute crainte, fait que l'on observe sans peine, comme naturellement avec plaisir, & par une sainte habitude, ce qu'auparavant on n'observoit qu'avec tremblement, & par l'apprehension des châtimens. *His omnibus humilitatis gradibus ascensis, Monachus mox ad charitatem Dei* c. 7.

perveniet illam, quæ perfecta, foras mittit timorem.

Serm. 3. de Assumptione. Saint Bernard dans la division qu'il fait des diverses occupations que les Religieux peuvent avoir dans les Monasteres, n'en admet aucune qui n'aille directement à Dieu, qui ne le regarde, & dont il ne soit le veritable & le seul objet. *Consideremus fratres quemadmodum in hac domo nostra tria hæc distribuerit ordinatio charitatis, Marthæ administrationem, Mariæ contemplationem, Lazari pœnitentiam.* Car soit qu'ils vivent dans les gemissemens, & qu'ils répandent des larmes comme Lazare; soit qu'ils imitent la charité & la sollicitude de Marthe dans leur ministere, ou bien qu'ils ayent choisi la contemplation de Marie pour leur partage; ils peuvent dire avec le Prophete. Psal. 24. 15. *Oculi mei semper ad Dominum.* Qu'ils ne considerent que Jesus-Christ; que leurs yeux ne sont ouverts que pour luy; qu'encore qu'ils le servent differemment, ils ne le perdent jamais de vûë, & que rien n'est capable de les en distraire. Car en effet Lazare est occupé de ses jugemens; Marthe de ses besoins; & Marie toute brûlante d'un saint amour, soûpire incessamment aprés ses beautez infinies.

Ce sont des veritez si constantes, mes freres, qu'il ne faut point d'autoritez pour les prouver. Il n'y a point de Religieux qui ne doive sçavoir que la Religion est toute spirituelle; & que toute sa fin, dans le dessein de Dieu & dans celuy des hommes, s'ils sont éclairez de sa lumiere, n'est que la

ſanctification de ceux qu'il y appelle. *Hæc eſt voluntas Dei ſanctificatio veſtra.* Il ne les ſepare que pour les purifier des taches & des impreſſions malignes qu'ils ont pû recevoir par la contagion des choſes materielles & terreſtres, pour les en preſerver à l'avenir, & pour les rendre tout purs & tout ſaints. Il ne les cache au monde que pour leur cacher le monde, & ne les retire dans le ſecret de ſa face que pour ſe les appliquer uniquement, en couvrant comme d'un voile toutes les choſes & les perſonnes deſquelles il les éloigne; de ſorte que le monde ne leur eſtant pas moins crucifié qu'ils ſont crucifiez au monde, ils ne vivent plus que pour Dieu; & n'ont ny de ſentimens, ny d'actions, ny de paroles, que pour luy dire comme le ſaint Apoſtre: Mon Dieu, vous eſtes ma vie, & je regarde ma diſſolution comme un bon-heur. *Mihi vivere Chriſtus eſt & mori lucrum.* Ainſi, mes freres, tout l'eſtat, & toute la profeſſion d'un Cœnobite, n'eſt rien qu'un regard & qu'une continuelle application à Dieu: C'eſt ce qu'elle a de principal & de plus eſſentiel, & toutes ſes autres obligations ſe rapportent à celle-là comme à leur fin.

1. ad Theſſ. 4. 3.

Ad Philip. 1. 21.



Question II.

N'est-ce pas une opinion toute commune, que la Religion consiste pour ce qui luy est essentiel, dans la pratique des trois Vœux, de Chasteté, de Pauvreté, & d'Obeïssance?

Réponse.

SI l'on prend les Vœux de Chasteté, de Pauvreté, & d'Obeïssance dans toute l'étenduë que les Saints leur ont donnée; il est certain, mes freres, qu'il n'y a rien de si grand & de si parfait dans la vie Religieuse qu'ils n'enferment. Mais si on les regarde d'une maniere literale & grossiere; que l'on entende par la Chasteté, la seule pureté des sens; par la pauvreté, un simple retranchement des biens exterieurs, & par l'obeïssance une soûmission vulgaire & commune qu'on reduit d'ordinaire à ne se pas élever contre les Superieurs, & à prendre quelques permissions de ceux qui gouvernent dans les besoins & dans les rencontres; Quoy que ce soient des moyens necessaires pour acquerir la verité, & la sainteté de cette profession, que la Religion les suppose comme des conduites essentielles, & qu'elles soient les trois colomnes sur lesquelles ce temple tout spirituel doit s'établir, s'élever & se construire; cependant elle tend à des choses plus excellentes & plus parfaites; elle demande un dégagement & des dispositions beaucoup plus relevées;

relevées ; c'eſt un eſtat Angelique qui ne peut ſe reſſerrer dans des bornes ſi étroites ; & prétendre le renfermer dans ce triple renoncement, & dans ces trois Vœux, c'eſt vouloir reduire un édifice d'une magnificence, & d'une beauté rare, à ſes ſimples fondemens.

QUESTION III.

Dites-nous donc ce que nous devons entendre par ces trois Vœux ; & commencez par nous parler de la Chaſteté ?

RÉPONSE.

IL ne faut point douter, mes freres, que JESUS-CHRIST ne demande des perſonnes qui s'engagent à luy par les Vœux ſacrez de la Religion, une pureté qui convienne à une affinité ſi relevée ; On ſe contentera ſi on veut de la Chaſteté des corps dans les mariages qui ſe contractent avec les enfans des hommes : Mais celuy qui ſurpaſſe en beauté les enfans des hommes avec des diſtances infinies, veut dans les ames qu'il reçoit au nombre de ſes épouſes une pureté qui ſoit digne de la ſienne, & c'eſt à elles que s'adreſſent plus particulierement qu'aux autres ces paroles du Prophete, *Sancti eſtote quoniam ſanctus ſum ego :* Rendez voſtre ſainteté telle que ma ſainteté en ſoit la regle & la meſure ; En effet vous voyez que l'Epoux dans ſes Cantiques veut que la beauté

Leviti. c. 11. v. 44. & 1. Pet. 1. 16.

de l'épouse soit parfaite & accomplie : son cœur est tellement sensible à tout ce qui vient d'elle, que l'indifference d'un de ses regards, le dérangement d'un de ses cheveux luy fait une blessure profonde : *Vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum & in uno crine colli tui.* Aussi ne veut-il pas qu'il y ait en elle le moindre défaut, ny la moindre tache. *Tota pulchra es amica mea, & macula non est in te.* Il la nomme deux fois belle, pour nous marquer qu'elle doit avoir une beauté double, & qu'il faut qu'elle n'ait pas moins de pureté dans son ame, que de chasteté dans son corps. *Quam pulchra es amica mea, quam pulchra es.* Il n'y a gueres d'apparence que Jesus-Christ ne voulust de ceux ausquels il s'unit par un engagement aussi étroit & aussi intime que celuy de la Religion, que la seule chasteté des sens, ou celle de l'ame par rapport aux dereglemens exterieurs ; & non pas une chasteté parfaite. C'est à dire une integrité qui bannit toutes les convoitises, tous les vices, toutes les passions, & generalement tout ce qui est capable de luy déplaire. Peut-on croire que cette ame luy sera plus agreable pour estre exempte des impuretez grossieres ; si elle ne l'est pas de l'orgueil, de la vaine gloire, de la colere, ou de l'envie ? & ne voyons-nous pas que les vierges folles, quoy qu'elles se fussent conservées chastes, ne laisserent pas d'estre rejettées de la chambre nuptiale, & traitées comme des impudiques.

Cant. Cant. c. 4. v. 9.

Ibid. v. 7.

Ibid. v. 1.

Ainsi, mes freres, la chasteté à laquelle un Religieux est obligé, ne dit pas moins qu'une conversation irreprehensible; elle s'étend sur toute sa conduite, & elle ne souffre rien de ce qui peut en alterer la pureté. Comme il se donne entierement à JESUS-CHRIST, & qu'il n'y a plus ny d'action, ny de parole, ny de pensées, ny d'instans de sa vie qui ne luy appartiennent. Il faut qu'il remplisse tout seul la capacité de son cœur; tout ce qui peut y estre qui n'est point JESUS-CHRIST, ou qui n'y est pas en son nom, par son ordre ou pour l'amour de luy, doit estre mis au nombre des choses qu'il en doit exclure, & qu'il n'y peut retenir, à moins que de blesser cette chasteté parfaite, dans laquelle il doit vivre.

Mais afin que vous ne croyiez pas, mes freres, que je vous debite mes imaginations, ou mes propres sentimens; je vous rapporteray icy tout au long ceux de saint Basile. Ce grand Saint nous « apprend que la grace de la virginité ne consiste « pas seulement à s'abstenir du commerce du ma- « riage, mais qu'il faut aussi estre vierge dans toute « la conduite de la vie, & dans tout le reglement « des mœurs; que toutes les actions des hommes, « qui sont appellées à cet estat, doivent marquer « une parfaite continence, & estre exemptes de « toute corruption & de toute impureté. En effet on « tombe quelquefois dans la fornication par les dis- « cours; on commet des adulteres par les regards; «

De Instit. Monach. serm. 1.

Math. 5. 28 » on se soüille par l'oüie; on laisse entrer la corruption » dans son cœur, & on passe les bornes de la temperance, en beuvant & en mangeant avec excés.

» Si donc nous avons dessein de retracer dans » nostre ame les excellens caracteres de la divine » ressemblance, par l'exemption du vice & des passions dereglées, afin de parvenir par ce moyen à » la joüissance de la vie éternelle; ayons soin de ne » rien faire qui soit indigne de cette profession sainte, ny qui puisse nous exposer au jugement de nôtre ennemy. Act. 5. Car Ananie avoit d'abord la liberté » de ne point promettre à Dieu tous ses biens, & de » ne pas s'engager par un Vœu à les luy donner; » mais depuis qu'il les eust consacrez par le motif » d'une gloire humaine, & pour acquerir l'estime & » l'admiration des hommes, par une action si extraordinaire & si éclatante; & qu'ensuite il eut retenu une partie du prix qu'il avoit receu en les vendant; il attira sur luy une si grande indignation de » Dieu, dont saint Pierre fut le Ministre, qu'il ne » trouva plus de porte ouverte pour entrer dans la » penitence. C'est pourquoy avant que d'avoir fait » Profession de la vie Religieuse, qui est si digne » de respect & de veneration; il est libre de mener une vie commune, & de s'établir dans le » mariage, selon les loix que Dieu a prescrites & » la permission qu'il en a donnée. Mais aprés que » l'on a embrassé par son propre choix ce genre » de vie si extraordinaire, & qu'on en a fait pro-

fession, il faut se conserver pour Dieu dans la « pureté, comme on luy conserve sans soüillure les « vases qui luy sont consacrez, de peur d'attirer sur « soy-mesme la condamnation d'un horrible sa- « crilege, en soüillant de nouveau par le commer- « ce & le ministere d'une vie molle & relâchée, un « corps qui est consacré à Dieu par la Profession « Religieuse. «

Lors que je parle ainsi, je n'ay pas seulement « devant les yeux l'obligation que nous avons d'é- « viter une seule espece de desordre & de peché, « comme se le persuadent ceux qui ne mettent toute « la perfection de la virginité que dans la seule cha- « steté du corps : mais j'ay dessein de faire voir que « quiconque veut se conserver pour Dieu, comme « une chose qui luy est consacrée, ne doit se laisser « corrompre par nulle affection des choses du mon- « de ; & qu'il doit fuïr toutes les manieres selon les- « quelles on peut se soüiller. Car la colere, l'envie, « le souvenir des injures, le mensonge, l'orgueil, « la dissipation, les discours inconsiderez & tenus à « contretemps, la paresse dans les prieres, le desir « des choses qui ne sont rien, la negligence des « Commandemens de Dieu, la vaine recherche des « habits, l'affectation de l'agréement du visage, les « conversations, & les entretiens contraires à la « bienseance & à la necessité. Toutes ces choses sont « si opposées à la Profession Religieuse, & celuy qui « s'est consacré à Dieu par la virginité, doit pren- «

» dre un si grand soin de les éviter; qu'il luy est pres-
» qu'aussi dangereux de tomber dans quelqu'un de
» ces desordres, que de commettre des pechez
» grossiers, & des actions expressement défenduës.
» Il faut donc qu'un Chrestien qui a renoncé au
» monde, use d'une grande vigilance, pour consi-
» derer toutes ces choses; de sorte que comme il
» est un vaisseau consacré à Dieu, il ne se laisse pas
» soüiller par les passions dereglées. Mais il doit
» faire une reflexion particuliere, sur ce qu'ayant
» entrepris de passer les bornes de la nature hu-
» maine, il a embrassé un genre de vie qui n'a rien
» de sensible & de corporel, parce qu'il a choisi pour
» son partage une vie toute Angelique, l'exemption
» du mariage estant attachée à la nature des Anges;
» & c'est ce qui l'oblige à ne se pas laisser dissiper
» par quelque autre objet, quelque beau & quel-
» que excellent qu'il puisse estre, & à avoir les yeux
» continuellement attachez à contempler Dieu.
» Si donc un Chrestien qui est élevé à la dignité
» des Anges par la Profession Religieuse, se laisse
» encore soüiller par des vices & des passions hu-
» maines; il est semblable à la peau d'un Leopard,
» dont le poil n'est ny entierement blanc, ny tout-
» à-fait noir, mais marqueté par le mélange de plu-
» sieurs couleurs differentes. Que cecy soit dit ge-
» neralement pour toutes les personnes qui ont em-
» brassé une vie chaste & continente.

C'est ce que Cassien vouloit nous exprimer,

quand il a dit, qu'il faut que le premier des soins « Coll. 1. c. 8.
d'un Solitaire, & que le dessein & l'effort conti- «
nuel de son cœur soit de s'attacher inviolablement «
à Dieu, d'arrester fixement son esprit dans les «
choses divines, & que tout ce qui ne tend point «
là, quelque grand qu'il puisse estre, ne doit tenir «
que le second rang.... Qu'il doit offrir sans cesse « Ibid. c. 13.
à Dieu un cœur parfait, un cœur tout pur & dé- «
gagé du trouble & du déreglement de toutes les «
passions; que lors qu'il s'éloigne de Dieu par quel- «
que distraction, & qu'il s'en àpperçoit, il doit «
rappeller son cœur de son égarement, s'en affli- «
ger aussi-tost, & se donner aux larmes & aux «
soûpirs; qu'il doit sçavoir qu'il s'égare de son «
souverain bien, autant de fois qu'il détache sa «
pensée de cet objet; & qu'il commet une forni- «
cation spirituelle, lors qu'il cesse mesme pour un «
seul moment de contempler son Sauveur. «

Saint Ephrem nous dit dans le mesme esprit, De virg n. 4.
que Dieu est jaloux, qu'il est saint, & qu'il est sans »
tache; qu'il habite dans l'ame de ceux qui le crai- «
gnent, & qu'il fait la volonté de ceux qui ont de «
l'amour pour luy. Voulez-vous devenir un temple «
de Dieu chaste & incorruptible, que son image «
soit incessamment gravée dans vostre cœur; je ne «
dis pas une image qui se trace sur le bois, ou sur «
quelque autre matiere sensible par la varieté des «
couleurs; mais qui s'imprime dans le fonds des «
ames d'une maniere merveilleuse & toute spiri- «

„ tuelle, par les jeûnes, par les veilles, par la conti-
„ nence, par la priere, & par d'autres actions sain-
„ tes.... Efforcez-vous donc, mes freres, d'imiter
„ les saints Peres, par la conduite de vostre vie, &
„ par la pratique des vertus; exercez-vous comme
„ eux dans la continence; cultivez-la par l'esprit,
„ cultivez-la par le cœur, cultivez-la par les sens,
„ par la composition de vôtre personne, par vôtre
„ nourriture, par vostre langue, par vos regards,
„ par vos pensées, afin qu'en toutes choses vous pa-
„ roissiez un Athlete parfait & accomply.

Homil. 4 de pœnit. „ Saint Jean Chrysostome estoit tout plein de
„ cette verité, lors qu'il dit qu'une vierge qui a de
„ l'inquietude pour les choses du monde, ne me-
„ rite pas d'estre mise au rang des Vierges; puisque
„ pour porter avec justice ce nom glorieux, il ne
„ suffit pas de renoncer au mariage, mais que la cha-
„ steté de l'ame est necessaire à cette profession.
„ J'appelle la chasteté de l'âme, non seulement de
„ n'avoir pas de sales pensées, ny de desirs per-
„ nicieux; de n'estre ny curieux, ny superbe dans
„ ces habits: mais de mener une vie tout-à-fait pu-
„ re, exempte de l'inquietude des affaires du mon-
„ de: Car comme il n'y a rien de plus honteux que
„ de voir un soldat mettre bas les armes, pour faire
„ son occupation de la débauche des cabarets; ainsi
„ il n'y a rien de plus sale que de voir des Vierges
„ embarrassées volontairement dans les affaires tem-
„ porelles...... Aussi le plus grand avantage de la
virginité,

virginité, consiste en ce qu'elle retranche toutes « les occasions des soins superflus, & toutes les inu- « tilitez de la vie; & qu'elle consacre entierement « l'ame aux divins exercices de la pieté; sans cela elle « seroit moins excellente que le mariage, parce « qu'elle ne produiroit que des épines dans l'ame, « & qu'elle y étoufferoit la semence toute pure & « toute divine de la sainteté qui y doit regner...... « Les cinq Vierges qui avoient leurs lampes éteintes « Lib de virg. estoient Vierges quant au corps, mais elles n'é- « c. 77. toient pas pures d'esprit, & quoy qu'elles ne fus- « sent pas corrompuës par le commerce des hom- « mes, elles s'estoient soüillées par l'affection des « richesses: leur corps estoit pur à la verité, mais « leur ame estoit toute pleine d'adulteres, elle estoit « remplie de mille mauvaises pensées, par une con- « tinuelle revolution d'avarice, de dureté envers les « pauvres, d'envie, de paresse, d'oubly, d'orgueil; « & en un mot de tous les vices spirituels & inte- « rieurs, qui peuvent détruire l'estat venerable de « la virginité chrestienne; car à quoy sert la virgi- « nité quand elle est jointe à la dureté d'un cœur « impitoyable..... &c. «

Saint Augustin n'estoit pas d'un autre avis, « In psal. 75. quand il a dit qu'une Vierge chaste consacrée à « Dieu, avoit tout ce qui pouvoit servir d'ornement « à la virginité, & sans quoy la virginité luy auroit été « honteuse; car que luy serviroit d'avoir l'integrité « du corps, si elle n'avoit pas celle de l'ame? quel «

» avantage trouveroit-elle de ce que nul homme » n'auroit approché sa personne, si elle estoit su- » perbe, sensuelle, causeuse, querelleuse.... Puis- » que Dieu condamne toutes ces dispositions: *Quid* » *si enim corpore integra & mente corrupta? quid est* » *quod dixi, quid si nullus tetigerit corpus, sed si forte* » *ebriosa sit, superba sit, litigiosa sit, linguosa sit, hæc* » *omnia damnat Deus.*

In ejus vita c. 12. Sainte Syncletique de laquelle saint Athanase parle avec tant d'éloges, & qui dans son sentiment n'a pas tenu un moindre rang entre les Vierges de JESUS-CHRIST, que saint Antoine parmy les Solitaires, nous apprend en peu de paroles, mais toutes pleines de lumieres, que les contrats de ceux qui se donnent à Dieu par les Vœux de la Religion, ont deux clauses essentielles, sans lesquelles il les regarderoit avec indignation & rejetteroit leurs promesses, qui sont de se soucier fort peu de leurs corps, & de prendre un tres-grand soin de leurs ames; Et voila, dit cette grande Sainte, quels sont les articles du contrat de mariage des Vierges avec le divin Epoux.

Serm. 17. in cant. cant. » Saint Bernard nous a dit dans cette mesme pen- » sée, qu'il n'y a rien de plus beau & de plus orné » que les Cieux; mais qu'ils n'ont rien de compara- » ble à la gloire & à la beauté de l'Epouse. Car en » cela mesme qu'ils sont corporels & sensibles, & » qu'ils perdront leur estre & leur figure, il faut » qu'ils luy cedent: mais pour l'Epouse sa beauté

aussi bien que sa figure est toute spirituelle ; & elle « est éternelle comme l'Eternité mesme, dont elle « est l'image. Son éclat, par exemple, est la charité, « & la charité, comme vous l'avez lû, ne se perd ja- « mais. C'est la justice, & la justice persevere dans « les siecles des siecles : C'est la patience, & la pa- « tience des pauvres sera enfin couronnée ; qu'est-ce « que la pauvreté volontaire ? qu'est-ce que l'hu- « milité ? l'une ne merite-t-elle pas le Royaume « Eternel, & l'autre une exaltation qui ne finisse ja- « mais ? ne peut-on pas dire la mesme chose de la « crainte du Seigneur, qui perseverera jusques dans « l'Eternité ? la prudence, la temperance, la force, « & toutes les autres vertus semblables, ne sont-ce « pas autant de perles precieuses, qui servent d'or- « nement à l'épouse, & qui brillent d'une splendeur « immortelle, parce qu'elles sont comme la base & « le fondement de l'immortalité ; Ne vous imaginez « pas que le zele tout saint, que l'épouse a pour son « époux, se contente d'un autre Ciel que celuy dans « lequel son bien-aimé habite. «

Paul. 1. Cor. c. 13. v. 8. Psalm. 111. v. 3. Psal. 9. 19. Mat. 5. v. 3. & 23. v. 12. Ps. 18. v. 10.

Voila ce que les Saints ont estimé de la Chasteté Religieuse, voila ce que cette grande idée qu'ils avoient de la Majesté de Dieu leur a fait dire ; ils n'ont pû croire qu'une creature élevée par sa vocation & par sa grace, a un degré d'honneur & de gloire si excellent, que celuy d'estre unie à JESUS-CHRIST en qualité d'Epouse, pust contracter une moindre obligation par cet engage-

ment sacré, que celle d'estre pure dans le cœur
1. ad Cor. 7. 34. comme dans les sens. *Vt sit sancta & corpore & spiritu.* Et d'acquerir autant qu'il est possible dans une nature sujette à tant d'infirmitez & de foiblesses, une sainteté qui approchast de la sienne, en recherchant par toutes sortes de soins, de se rendre agreable à ses yeux, & s'éloignant avec la mesme application de tout ce qu'elle sçait, qui seroit capable de luy déplaire. Ils connoissoient que la sainteté de Dieu ne pouvoit pas desirer de moindres dispositions d'une ame qui luy estoit attachée par des liens si étroits; qu'il devoit y avoir de la proportion, & du rapport entre la sainteté de l'Epoux & celle de l'Epouse; Qu'il ne luy estoit plus
Aug. lib. de S. Virg. cap. 55. permis, dit saint Augustin, d'aimer d'une maniere commune, celuy par la misericorde duquel, elle avoit cessé d'aimer ce qu'elle auroit pû legitimement aimer: Que sa beauté devoit estre toute interieure; & que toutes ces diversitez, dont le Prophete veut qu'elle soit environnée, ne sont rien que cette multiplicité de vertus qui se rencontrent necessairement par tout où elle est, comme ses compagnes & comme ses filles.



QUESTION IV.

Si la Chasteté a une si grande étenduë, & si elle demande dans l'ame une pureté si parfaite; comme il n'y a point de peché qui n'attaque la pureté de l'ame, il semble donc qu'il n'y en aura point qui n'attaque aussi le Vœu de Chasteté, & qui ne soit par consequent le violement des Vœux?

RÉPONSE.

IL est vray qu'il n'y a point de peché qui n'attaque cette vertu; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit un violement & une destruction de la promesse qu'on en a faite; Car quoy que le Vœu de Chasteté s'étende sur toute la conduite de la vie, & le reglement des mœurs, comme dit saint Basile; neanmoins il n'enferme essentiellement qu'une protestation & qu'une volonté réelle d'acquerir cette pureté parfaite de l'ame; & tant que cette volonté ne sera point revoquée, ce Vœu subsistera toûjours, quoy que l'on fasse des actions qui puissent ne luy estre pas entierement conformes, & qui en blessent l'integrité. Mais ce Vœu se peut retracter en plusieurs manieres; ou par le consentement que l'on donne à une impureté, soit qu'il soit executé, ou qu'il ne le soit pas; ou par une volonté directement opposée à cet engagement; comme si, par exemple, un Religieux emporté par un esprit de libertinage, ou rebuté par les

difficultez qui se rencontrent dans la vigilence continuelle qu'il faut avoir pour arriver à cette perfection, abandonnoit la resolution d'y travailler ; Ou que par quelque autre peché de l'esprit ; comme celuy de l'orgueil, de la haine, de l'envie ou de la colere ; ou bien que par inapplication, & lors qu'il vit dans la paresse & dans la negligence, il ne prist pas tous les soins necessaires pour s'avancer dans la vertu, & pour remplir les devoirs de sa profession. Car il est évident que dans tous ces cas, il ne tend plus à l'estat qu'il s'estoit proposé, & qu'il en a perdu la volonté ; Qu'il manque à ce qu'il avoit promis à Dieu, & qu'il viole par son infidelité le vœu & la protestation qu'il luy avoit faite. Mais s'il tombe dans quelque faute legere, quoy qu'elle ne convienne pas à la pureté à laquelle il doit tendre ; neanmoins on auroit tort de dire qu'il auroit violé son Vœu, & de regarder son peché comme une prévarication criminelle ; puisque dans le fonds il ne laisse pas de conserver sa premiere volonté, & qu'il persevere dans le desir d'acquerir cette pureté, qui est renfermée dans l'essence de son Vœu. *Etsi convincitur transgressor mandati, non tamen pacti prævaricator.*

S. Bern. c. 13. de pr. & disp. n at.

Je ne vous parle point de la continence & de la chasteté des sens, parce que vous estes informez de ses obligations, & qu'il n'y a pas sur cela diversité de sentimens. Souvenez-vous seulement, mes freres, que c'est la base de tout l'édifice qui

perit avec elle ; & comme elle ne ſuffit pas toute ſeule pour ſa conſervation, croyez toûjours que vous portez un treſor dans un vaſe de terre. Evitez comme un naufrage tout ce qui luy peut donner la moindre atteinte ; & regardez tout excés dans une matiere ſi importante, comme le plus grand & le plus irremediable de tous les maux. Car bien qu'il n'y ait point de chûte dont la main de Dieu ne puiſſe nous relever ; & que tandis que l'on eſt en eſtat de pleurer ſes deſordres, on eſt encore en eſtat d'en obtenir le pardon : Cependant ces ſortes de gueriſons ſont ſi rares, que l'on peut dire que celuy qui a manqué de fidelité dans un engagement ſi ſaint, ne ſçauroit trouver aſſez de larmes pour plaindre ſon mal-heur, non plus que pour effacer ſon peché.



QUESTION V.

Tout ce que vous nous avez dit de la Chasteté, paroist si digne de la sainteté de Dieu & de l'excellence de nostre profession, que nous ne sçaurions comprendre que l'on puisse en avoir d'autres pensées : mais quels sentimens devons-nous avoir de la pauvreté Religieuse ?

RÉPONSE.

LEs Saints ont regardé la pauvreté comme la richesse des Solitaires ; c'est elle qui les met en estat de n'avoir aucun besoin des choses du monde, & mesme de les regarder avec mépris. Celuy-là n'est pas riche qui a beaucoup, mais celuy qui ne desire rien. En effet quand un homme seroit le maistre de plusieurs mondes, son ambition ne seroit pas satisfaite ; s'il avoit des desirs, il auroit des vuides, & par consequent il seroit dans
Psal. 33. v. 11. l'indigence. *Divites eguerunt & esurierunt ;* Et au contraire ceux qui par un mouvement Apostolique ont renoncé aux choses d'icy-bas, joüissent
Ibid. d'une abondance veritable ; *inquirentes dominum non minuentur omni bono*, parce qu'ils ne souhaitent plus rien, & qu'ils trouvent en Dieu, dés ce monde mesme, le centuple de ce qu'ils ont quitté pour l'amour de luy. L'attente des choses futures les remplit & les occupe de telle sorte, qu'ils perdent jusqu'au sentiment & à la memoire

memoire des choses presentes : *Semper dives est Christiana paupertas, quia plus est quod habet, quam quod non habet; nec pavet in isto mundo indigentia laborare cui donatum est in omnium rerum domino omnia possidere.* S. Leo. serm. 4. de Quadrag.

Cette disposition, mes freres, est si grande qu'elle ne peut estre que l'effet d'une totale abnegation ; il faut que celuy qui veut s'établir dans ce bien-heureux estat, se dépoüille de tout sans reserve, qu'il se mette le premier au nombre des choses dont il faut qu'il se separe ; que rien de créé & de perissable ne tienne la moindre place dans son cœur ; & qu'il suive JESUS-CHRIST dans un desinteressement si parfait, qu'il puisse dire avec ce grand Martyr. *Iam Christi incipis esse discipulus nihil eorum quæ sunt in mundo desiderans.* Ignat. mart. in Epist. ad Rom.

Et quel avantage tireroit un Religieux d'avoir abandonné les biens de la fortune, s'il conservoit d'autres affections & d'autres attaches? il n'a point dû avoir d'autres motifs dans ce renoncement, que celuy de se donner à Dieu, sans division, & sans partage, & de le servir dans une profonde paix, & dans une application qui ne puisse estre troublée par les inquietudes & par les soins, qui se rencontrent toûjours dans la joüissance, & dans le maniement des choses de la terre.

Cependant comme nostre cœur, selon l'Ecriture, se trouve où est nostre tresor, & que nous sommes liez par les objets que nous aimons, &

qui nous plaisent ; il ne donneroit à Dieu qu'une partie de luy-mesme, & au lieu de l'en rendre le maistre absolu, il borneroit son Royaume qui ne reçoit point de limites. Il luy osteroit par une espece de sacrilege ce qu'il oseroit se reserver, & s'attireroit sa colere & son indignation, en ne luy offrant qu'une victime imparfaite, au lieu de luy sacrifier une holocauste.

Comment, mes freres, par une telle conduite trouveroit-il dans la solitude ce repos & cette tranquillité qu'il y a cherchée ? Car outre que c'est une grace que Dieu n'accorde qu'aux Solitaires, dont l'unique étude est d'observer ses saintes voyes & de les suivre, & que c'est la recompense de ceux qui ne préferent rien au soin de luy plaire; il y a une malignité attachée à toutes les choses de ce monde, quand on ne les considere que pour l'amour d'elles-mesmes, qui fait qu'elles ne contentent jamais ceux qui les possedent. On les desire avec cupidité; on les recherche avec empressement; on en joüit avec inquietude. Quand on les a, on est tourmenté de la crainte de les perdre; & quand elles nous échappent, ce n'est jamais sans douleur & sans murmure.

Ainsi un Solitaire qui se donne à Dieu avec des restrictions & des reserves, peut-estre pauvre dans l'estime des hommes; mais il ne l'est pas au jugement de Dieu : Il n'a ny les satisfactions d'un riche du monde; ny les consolations d'un pauvre

de JESUS-CHRIST : Il ſe prive des faux plaiſirs qui ſe trouvent dans les richeſſes ; & ſe reſerve les veritables ennuis qui les accompagnent. Ses paſſions l'agitent dans ſon Cloiſtre, comme s'il eſtoit dans le ſiecle. L'envie, la colere, l'impatience, la triſteſſe rempliſſent ſon cœur ; & par un juſte jugement de Dieu, ce qu'il s'eſtoit retenu pour eſtre ſon ſoulagement, & la douceur de ſa vie, devient l'inſtrument de ſa perſecution & de ſon martyre.

Soyez donc perſuadez, mes freres, qu'un Religieux n'aura jamais de repos dans ſa retraite, s'il ne s'abandonne entierement à celuy duquel ſeul il le doit attendre ; & s'il ne regarde comme des diſpoſitions de ſa Providence tout ce qui luy peut arriver de privations, & de ſouffrances, par la faim, par la ſoif, par le froid, par la chaleur, par les maladies, par la conduite de ſes Superieurs, & par la mauvaiſe humeur de ſes freres ; toute ſa courſe ne ſera qu'une ſuite de tentations, ou plûtoſt une continuité de chûtes & de rechûtes. Le demon luy fera mille & mille bleſſures mortelles, en toutes les differentes choſes, ſur leſquelles il n'aura pas voulu s'abandonner ; il ſe tournera tantoſt d'un coſté, tantoſt d'un autre, pour trouver une ſituation qui le ſoulage ; mais ce ſera inutilement ; il paſſera ſes jours dans l'amerture ; & finira une vie miſerable par une mort encore plus mal-heureuſe.

Coll. 1. c. 6. C'est cet inconvenient, mes freres, que le bienheureux Cassien déplore, lors qu'il dit qu'il a vû des Solitaires, qui aprés avoir quitté sans peine de grands établissemens, s'estre dépoüillez de leurs biens, & les avoir distribuez aux pauvres pour l'amour de Jesus-Christ, se mettoient en colere, s'emportoient pour des choses de neant; & qui exerçant ainsi leurs anciennes passions sur des bagatelles, rendoient leurs premieres actions inutiles, & en perdoient le fruit, le merite & la recompense. *Pristinum tamen cordis affectum in rebus minimis retinentes & pro ipsis nonnunquam mobiliter irrascentes, veluti qui non habeant Apostolicam charitatem, ex omnibus infructuosi sterilesque redduntur.*

S. Athan. in vit. sanctæ Sinclet. Sainte Sincletique estoit bien éloignée de faire consister la pauvreté Religieuse dans le retranchement des seules richesses, puis qu'elle veut que l'on se prepare à ce renoncement par les austeritez corporelles, par les jeûnes & les veilles; en couchant sur la terre, en faisant quantité d'autres exercices de penitence; & qu'elle enseigne que la pauvreté volontaire est quelque chose de si grand, qu'elle ne convient, qu'à ceux qui sont déja dans la pratique & dans l'habitude des autres vertus.

Quest. 8. in regul. fusior. Saint Basile pour répondre à la question qui luy est proposée; sçavoir s'il faut commencer par renoncer à toutes choses, & entrer ainsi dans le service de Dieu.... ne pouvoit expliquer son sen-

timent ſur ce ſujet d'une maniere plus preciſe, qu'en diſant; Nous croyons que ce commande- « ment que noſtre Seigneur a fait à tous ceux qui « vouloient eſtre ſes diſciples de renoncer à tout; « s'étend à pluſieurs differentes choſes, dont il eſt » neceſſaire de nous éloigner; Car premierement « nous avons renoncé au diable & aux paſſions de la « chair, ayant rejetté loin de nous les paſſions qui « ſe cachent, comme eſtant honteuſes: Enſuite nous « avons auſſi abjuré toute ſorte de parenté corpo- « relle, de familiarité humaine, & de pratique con- « traire à la perfection de l'Evangile & du ſalut: « Mais ce qui eſt encore plus neceſſaire que cela, « chacun renonce à ſoy-meſme, lors qu'il dépoüille « le vieil homme avec ſes œuvres, le vieil homme « qui ſe corrompt en ſuivant l'illuſion de ſes paſſions. « Enfin il faut auſſi renoncer à toutes les affections « des choſes du monde, qui ſont capables de nous « empêcher d'atteindre au but de la veritable pieté... « De ſorte que le renoncement parfait conſiſte à « s'affranchir de toutes ſortes de paſſions dereglées, « à n'avoir meſme nulle attache à la vie, à pronon- « cer en ſoy-meſme l'arreſt de ſa propre mort, & à « ne point mettre ſa confiance en ſoy-meſme.... «

Or ce renoncement doit commencer par un « entier retranchement des choſes exterieures; tel- « les que ſont les richeſſes, la vaine gloire, la con- « verſation de la vie precedente, & l'affection à tou- « tes les choſes inutiles, ainſi que les ſaints diſciples «

» de Jesus-Christ nous ont enseigné par leurs
» exemples ; comme saint Jacques & saint Jean, lors
» qu'ils ont abandonné leur propre pere Zebedée,
» & leur barque qui estoit l'unique fonds de leur
» subsistance. Saint Matthieu lors qu'il a quitté le
» bureau des imposts pour suivre ce divin Sauveur...
» tant il est vray qu'un homme qui est possedé d'un
» ardent desir de suivre Jesus-Christ, ne peut
» plus prendre aucun soin des choses de cette vie ;
» & l'amour des parens & des domestiques n'a plus
» la force de le toucher, quand cet amour est con-
» traire aux Commandemens de Dieu. Car c'est en
» cette rencontre que doit avoir lieu ce que nostre
Luc. 14. v. 26. » Seigneur a dit ; si quelqu'un vient à moy, & ne
» hait pas son pere, sa mere, sa femme, ses enfans,
» ses freres & ses sœurs, & mesme sa propre vie, il
» ne peut estre mon disciple.....

» Quand donc nous nous reservons quelque pos-
» session temporelle, & quelque bien corruptible,
» nostre esprit y estant plongé comme dans une es-
» pece de bourbier ; c'est une necessité inévitable à
» nostre ame d'estre incapable de la contemplation
» de Dieu dans ce miserable estat, & de se trouver
» sans mouvement à l'égard des desirs des choses du
» Ciel, & des biens éternels qui nous sont promis.
» Car il est impossible que nous joüissions de ces
» biens, si nous ne sommes transportez d'un desir
» ardent pour les demander dans nos prieres, &
» pour les souhaiter avec un zele, qui nous fasse

regarder, comme legers & tres-peu considerables, «
les travaux que nous sommes obligez d'entrepren- «
dre afin de les acquerir. «

Le renoncement est donc comme nous venons «
de le faire voir, une rupture des liens de cette vie «
terrestre & passagere, un affranchissement de tou- «
tes sortes d'affaires humaines qui nous rend plus «
prompts & plus disposez à entrer dans la voye de «
Dieu: une occasion favorable de joüir & de posse- «
der sans aucun obstacle tout ce qu'il y a de plus «
precieux, & ce qui surpasse le prix de l'or & des «
pierreries les plus excellentes & les plus rares. En- «
fin pour comprendre tout son merite en peu de «
paroles, c'est un admirable transport qui fait pas- «
ser le cœur de l'homme à une conversation toute «
celeste; & qui le met en estat de pouvoir dire, «
nous vivons déja dans le Ciel, comme en estant « Ad Philip.
citoiens, & pour exprimer le plus grand de ses « 3. 20.
avantages, c'est le commencement de nostre res- «
semblance avec JESUS-CHRIST, qui estant ri «
che s'est rendu pauvre pour l'amour de nous; & «
cette disposition nous est si necessaire, qu'à «
moins que d'y entrer, nous ne pouvons jamais vi- «
vre selon les regles de l'Evangile. Car comment «
seroit-il possible sans cela d'acquerir ou la con- «
trition du cœur, ou l'humilité de l'esprit, ou le «
moyen de se mettre au dessus de la colere, de la «
tristesse, des inquietudes, & des passions perni- «
cieuses de nostre ame, parmy les richesses & les «

» soins de cette vie, & dans la forte inclination & » l'habitude que nous avons à tant d'autres choses?

Coll. 3. c. 6. Cassien traite la mesme verité fort au long dans sa troisiéme conference, & établit par la tradition des Peres, & l'autorité de l'Ecriture, que les Religieux sont obligez de travailler de toutes leurs for- » ces à trois sortes de renoncemens; le premier, dit- » il, est de rejetter tous les biens, & toutes les ri- » chesses de ce monde. Le second est de renoncer à » soy-mesme, à ses vices, à ses mauvaises habitudes, » & à toutes les affections dereglées de l'esprit & de » la chair; & le troisiéme est de retirer son cœur de » toutes les choses presentes & visibles, pour ne s'ap- » pliquer qu'aux éternelles & aux invisibles.

» Dieu nous apprend à faire tout ensemble ces » trois sortes de renoncemens, par le commande- Genes. 12. 1. » ment qu'il fit d'abord à Abraham; Sortez, luy » dit-il, de vostre terre; c'est à dire quittez les biens » de ce monde, & toutes les richesses de la terre; » sortez de vostre parenté; c'est à dire sortez de vô- » tre vie ordinaire; & de ces inclinations mauvaises » & vicieuses, qui s'attachant à nous par nostre naiss- » sance, & par la corruption de la chair & du sang, » se sont comme naturalisées & devenuës une mes- » me chose avec nous-mesmes. Sortez de la maison » de vostre Pere, c'est à dire perdez la memoire de » toutes les choses de ce monde, & de tout ce qui » se presente à vos yeux. ... Nous devons donc re- » tirer nos yeux & nos affections de cette maison terrestre

terrestre & perissable, pour les élever à cette mai- «
son celeste, dans laquelle nous devons eternelle- «
ment demeurer. Mais cela ne se peut accomplir, «
que lors qu'estant encore dans la chair, nous ne «
vivons plus selon la chair, & que nous pouvons «
dire par nos actions, & par nos paroles, nous som- « Ad Philip. 3. 20.
mes déja Citoiens des Cieux. «

Mais il nous seroit peu utile d'avoir entierement «
accomply par une foy vive & humble le premier «
de ces renoncemens. Si nous n'accomplissons le «
second avec la mesme vigilance, & la mesme ar- «
deur, c'est ainsi que nous pourrons passer ensuite «
au troisiéme, en ne pensant plus qu'au Ciel, & «
sortant de la maison du demon, qui a esté nostre «
pere dés le moment de nostre naissance, par cette «
vie du vieil homme, dont nous vivions, lors que «
nous estions enfans de colere, comme le reste des «
hommes. «

Nous arriverons à ce troisiéme renoncement, «
lors que nostre esprit n'estant plus appesanty par «
la contagion de ce corps animal & terrestre, & «
estant purifié des affections de la terre, s'élevera «
au Ciel par la continuelle meditation des choses «
divines, & sera tellement occupé dans la contem- «
plation de la verité eternelle qu'il oublira, qu'il «
est encore environné d'une chair fragile: Et lors «
qu'estant ravy en Dieu, il se trouvera tellement «
absorbé par sa presence, qu'il n'aura plus d'oreil- «
les pour écouter, ny d'yeux pour voir; & qu'il ne «

» pourra pas mesme estre frappé par les objets les
» plus sensibles.

» C'est pourquoy, mes enfans, si nous desirons
» veritablement arriver à la perfection, nous devons
» aprés avoir quitté de corps, nos parens, & nostre
» païs, & avoir méprisé les richesses & les plaisirs
» de ce monde, renoncer aussi de cœur & de vo-
» lonté à toutes les choses visibles, sans avoir jamais
» le moindre retour sur tout ce que nous avons
» quitté. Il ne faut pas ressembler aux Juifs que
» Moïse délivra de l'Egypte; ils en sortirent de
» corps, & ils y rentrerent de cœur. Ils quitterent
» le vray Dieu qui les tira de leur captivité par tant
» de prodiges; & ils adorerent ces mesmes idoles
» d'Egypte qu'ils avoient méprisez auparavant: ils
» retournerent de cœur en Egypte, dit l'Ecriture;
Exod. 32. 1. » ils dirent à Aaron, faites-nous des Dieux qui mar-
» chent devant nous.

» Tous ceux qui aprés avoir renoncé au monde,
» retournent encore à leurs premiers desirs, & à
» leurs anciennes affections, crient comme ce peu-
» ple par leurs actions & par leurs pensées. Helas
» que nous estions heureux en Egypte! Et je crains
» fort, mes enfans, qu'il ne se trouve aujourd'huy une
» aussi grande multitude de ces personnes, qu'estoit
» celle des Juifs qui violerent la loy de Dieu du
» temps de Moïse: car de six cens mille hommes
Num. 14. 30 » armez qui sortirent de l'Egypte, il n'y en eut que
» deux qui entrerent dans la Terre promise.

Saint Benoist, mes freres, ne donne pas une moindre étenduë à la pauvreté Religieuse, lors qu'il veut que les Religieux n'ayent rien qui leur soit propre,& qu'ils se dépoüillent de toutes choses sans exception. Il declare que leur pauvreté doit estre si grande, qu'ils ne conservent pas le moindre droit,ny sur leurs corps, ny sur leurs volontez. C'est à dire qu'ils ne peuvent plus disposer d'eux-mesmes, non plus dans les actions interieures que dans les exterieures : Et que pour les choses dont ils ont des besoins absolus quelles qu'elles soient, ils les doivent esperer de leur Superieur, comme l'on attend de Dieu ce qui est necessaire pour la conservation de l'estre & de la vie. *Quibus nec corpora sua nec voluntates licet habere in propria potestate ... Omnia vero necessaria à patre monasterii sperare.* C. 33.

C'est ce que pensoit saint Jean Climaque, quand il a dit, que la pauvreté volontaire est un renoncement à tous les soins de la terre : un affranchissement de toutes les inquietudes de la vie : un voyage où pour aller plus aisément & plus legerement vers le Ciel, on se décharge de tout ce qui peut empêcher de s'avancer dans le chemin du salut : une ferme foy aux preceptes de l'Evangile : un bannissement de toute tristesse & de tout chagrin. Que le Solitaire qui est vrayement pauvre est maître de tout le monde, remettant tous ses soins dans le sein de Dieu, & ayant tous les hommes pour ses serviteurs : qu'il ne demandera pas aux Grad 16 art. 11. 12. 13.

» hommes les choses dont il a besoin, mais qu'il re-
» cevra de la main de Dieu celles qu'il recevra de la
» main des hommes. Que le pauvre volontaire posse-
» de la tranquillité de l'esprit, qui s'obtient par le
» calme des passions : qu'il ne fait non plus d'état des
» choses qui sont en ses mains, que si elles n'étoient
» point dans la nature. Que lors qu'il se retire dans
» la solitude, il les regarde toutes comme du fumier ;
» & que s'il s'attriste de se voir dans quelque besoin,
» il n'est pas encore vrayement pauvre.

Vous ne pouvez inferer autre chose, mes freres, de ces sentimens & de ces maximes si élevées, sinon que la pauvreté Religieuse n'est pas un simple retranchement des biens & des richesses exterieures ; Mais qu'elle separe le cœur aussi-bien que la chasteté, de tout ce qu'il y a de visible & d'invisible, s'il n'est point éternel : Qu'elle prive de tout, & qu'elle ne nous laisse que Dieu seul, & les choses qui peuvent nous conduire à la possession de son Royaume.

Vous me direz peut-estre, mes freres, que je vous propose un état de perfection ; je vous l'avouë ; Mais que proposeray-je à ceux que Dieu a destinez pour estre parfaits, sinon la perfection mesme ; à qui proposeray-je la sainteté, si ce n'est aux Saints, je veux dire aux Moines ; puisque Dieu ne les a suscitez dans son Eglise que pour estre des Saints, pour y perpetuer la vie des Apôstres, & y remplir la place que les Martyrs y

tenoient autrefois. Enfin, peut-on croire que ceux dont toute la vie n'eſt qu'un retracement litteral de celle de JESUS-CHRIST, ne ſoient pas obligez de vivre non ſeulement ſelon ſes preceptes; mais encore ſelon ſes inſtructions & ſes conſeils. Cependant quoy que cette perfection ſoit renfermée dans le Vœu de Pauvreté, & qu'elle luy ſoit eſſentielle; elle a ſes commencemens, ſes progrés & ſa conſommation. Tous les Religieux ſont obligez de tendre à ce renoncement; mais non pas de l'avoir dans la perfection; Ce leur eſt un devoir indiſpenſable de s'y élever par des ſoins & des efforts continuels: Mais Dieu qui veut que cette diſpoſition ſoit dans tous ceux qui ſe conſacrent à luy par le Vœu de la Pauvreté, & qui n'en diſpenſe perſonne, ne les oblige pas de l'avoir dans une meſme excellence. Il ſe contente de leurs volontez, pourvû qu'elles ſoient ſinceres & effectives, qu'ils ne negligent rien, & qu'ils faſſent un fidele uſage des moyens; & des pratiques que les Regles preſcrivent pour l'acquerir.

Il y en a auſquels il s'eſt rendu ſi preſent, & dont le dégagement eſt ſi parfait, qu'ils n'ont pas les moindres penſées des choſes mortelles: D'autres luy gardent une ſi grande fidelité qu'ils diſſipent ces penſées dans le moment qu'ils les apperçoivent. Il s'en trouve ſur qui elles s'arreſtent davantage, elles y forment meſme des deſirs; mais les impreſſions en ſont tellement ſuperficielles, qu'elles

n'ont ny suite ny effet. Il s'en rencontre de plus foibles, qu'elles attaquent avec plus d'opiniâtreté & de violence; & qui dans la resistance & dans le combat reçoivent quelques blessures, mais elles sont legeres. Il y en a de plus imparfaits & de moins avancez qui conservant des affections & des attachemens à des choses de rien, aprés en avoir quitté de plus importantes, essayent neanmoins d'obtenir de Dieu par leurs prieres, par leurs gemissemens, & par leurs travaux, ce parfait affranchissement qu'ils reconnoissent leur estre si necessaire. Il se peut dire que ceux-là ne laissent pas d'estre pauvres, & qu'ils ont dans le desir ce qui n'est pas encore passé dans leurs œuvres. Mais tenez pour constant qu'un Religieux qui ne joint pas quelqu'un de ces differens degrez au renoncement qu'il a pû faire des choses exterieures, n'est point veritablement pauvre: Que sa pauvreté n'est point celle qu'il a dû promettre à Dieu dans son engagement: Qu'il n'est pauvre que dans son imagination, & dans l'opinion de ceux qui ignorent la perfection de son estat; Et que ne pouvant pas dire avec ceux, dont il est obligé d'imiter le dé-
Mat. 19. v. 27. 28. 29. poüillement & les privations, *Ecce nos reliquimus omnia, & secuti sumus te;* il n'aura nulle part aux couronnes que JESUS-CHRIST leur promet par ces paroles: *Amen dico vobis quod vos qui secuti estis me, centuplum accipietis & vitam æternam possidebitis.*

QUESTION. VI.

Aprés nous avoir parlé de la Chasteté & de la Pauvreté, nous vous prions de nous dire quelque chose de l'Obeïssance?

RÉPONSE.

LES hommes pour la plus grande partie, mes freres, ne sont ny plus justes, ny plus exacts dans les opinions qu'ils se sont formez de l'Obeïssance, que dans celles qu'ils ont conceuës de la Chasteté & de la Pauvreté Religieuse. Ils en parlent d'une maniere si éloignée de ce que les Saints nous en ont appris, qu'il semble qu'ils n'ayent pas moins d'envie de rendre les Religieux les maistres de leurs conduites; que les autres en ont eu de les établir dans la dépendance. Les uns par des motifs purement humains, cherchent des expediens & des raisons specieuses pour les affranchir de la necessité d'obeïr: & les autres qui n'ont que les ordres de Dieu devant les yeux, les y soûmettent par des considerations toutes saintes. Les uns regardent l'obeïssance comme un joug de fer; les autres la considerent comme un assujetissement de benediction. Les uns se figurent qu'un Religieux aura plus de repos quand sa volonté sera moins contrainte; les autres sont persuadez qu'il n'en peut avoir de veritable & de constant, si elle n'est entierement détruite. Enfin les Saints éclairez de

la lumiere du ſaint Eſprit, ne ſouffrent point de volonté propre dans les Solitaires; Ils veulent qu'ils ſoient ſoûmis dans tous les temps, en toutes choſes, & dans toutes les circonſtances de la vie; parce qu'ils ſçavent que la Profeſſion Monaſtique n'eſt rien tant que la dépendance, la docilité, & la ſoûmiſſion de l'eſprit. Et les hommes qui ne ſont pas Saints, & qui ſe conduiſent par des inclinations & des vûës naturelles; ont trouvé le ſecret de fortifier l'amour & la volonté propre, en affoibliſſant l'obeïſſance; & de ruïner cet eſtat ſi excellent & ſi ſaint, en le reduiſant à une converſation toute commune, & qui n'a rien qui ſoit digne de ſa premiere inſtitution. Mais ſans m'arreſter à faire la diſcuſſion des mauvaiſes raiſons de ceux qui mettent toute leur étude à obſcurcir les veritez les plus ſaintes & les plus évidentes; il vous ſera plus utile d'entendre les ſentimens des Saints ſur cette matiere; pourvû que vous teniez pour une maxime fondamentale de rejetter comme une monnoye fauſſe, tout ce qui n'a point la marque ny le caractere de la tradition des ſaints Peres.

Trat. aſſe. pa. 236. de abdicatione rerum.

Saint Baſile aprés avoir fait la deſcription d'un Superieur, dit: au cas que vous en ayez trouvé un qui ſoit tel, abandonnez-vous à luy en renonçant & rejettant toute volonté propre; afin que vous deveniez comme un vaſe tout pur, & que vous receviez les biens que l'on y répandra pour la gloire de Dieu, & pour voſtre propre avantage.

Car

Car si vous conservez encore quelqu'une de vos anciennes passions, & que ces mesmes biens viennent à se corrompre, on vous rejettera comme un vaisseau vil & méprisable.

Tenez pour une maxime constante de ne jamais rien faire sans son avis ; tout ce que vous ferez sans sa participation, est une espece de larcin, & un sacrilege qui conduit à la mort, & qui ne peut vous estre d'aucune utilité, quelque apparence de bien que vous y trouviez. Pag. 157.

La veritable & parfaite obeïssance des inferieurs, se remarque, non seulement en ce qu'on s'abstient par le conseil du Superieur, des choses mauvaises & déraisonnables ; mais encore en ce que l'on ne fait pas celles qui sont dignes de loüange sans son ordre. Car bien que l'abstinence & toutes les mortifications corporelles soient utiles ; si neanmoins quelqu'un les embrasse par sa propre inclination, & qu'il fasse en cela ce qu'il luy plaist, au lieu de se soûmettre à l'avis de son Superieur; le mal qu'il commet est beaucoup plus grand que le bien qu'il pretend faire ; car celuy qui s'oppose aux puissances, resiste à l'ordre de Dieu. 158. Rom. c. 13. v. 2.

Depuis que quelqu'un est entré dans le corps, & dans la societé des freres ; si on juge qu'il soit un membre capable de servir, quand mesme la chose qu'on luy commanderoit luy paroistroit exceder ses forces ; il faut qu'il se détache de son propre jugement, & qu'il donne des marques de sa Basi. in regul. fus. quest. 28. pag 464.

» docilité & de son obeïssance, en se soûmettant jus-
» qu'à la mort, l'ordre de son Superieur qui exigeroit
» de luy des choses apparemment au dessus de son
» pouvoir. Il doit se souvenir que nôtre Seigneur s'est
» rendu obeïssant jusqu'à la mort, & jusques à la mort
» de la croix. Autrement sa resistance & son opposi-
» tion découvriroit beaucoup d'autres vices dans sa
» personne, comme la foiblesse de sa foy, l'incertitude
» de son esperance, son orgueil & sa presomption.
» Car jamais on ne desobeit à son Superieur, qu'on
» n'ait auparavant conçû du mépris pour luy; & au
» contraire un homme qui met sa confiance dans les
» promesses de Dieu, & qui en attend l'effet dans
» une ferme esperance, se portera toûjours avec ar-
» deur aux choses qui luy seront ordonnées, quel-
Rom. 8. v. 18. » que peine, & quelque difficulté qu'il y trouve;
» sçachant comme dit l'Apostre, que les souffrances
» de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire
» future que Dieu doit un jour découvrir en nous.
» Il faut donc qu'un Superieur soit persuadé, que s'il
» ne conduit ses freres selon les regles de la verité, il
» s'attire un châtiment terrible & inévitable, de la
» part de Dieu qui recherchera leur sang dans ses
» mains. Il faut aussi que les inferieurs soient telle-
» ment soûmis, qu'ils embrassent avec ferveur tou-
» tes sortes de commandemens, quelques difficiles
» qu'ils puissent estre, persuadez qu'ils doivent estre
» que Dieu leur prepare dans le Ciel une grande re-
» compense.

Il enseigne que celuy qui est préposé pour la « distribution des travaux, doit regler ses ordres sur la « disposition & la force des particuliers; de crainte « que ce ne soit à luy que s'adressent ces paroles; vous « voulez faire passer l'iniquité pour le droit & pour « des loix, *Fingis laborem in præcepto.* Mais que celuy « auquel on commande ne doit jamais contredire, l'o- « beïssance n'aiant point d'autres bornes que la mort. «

Reg. Brev. quæ. 152.

Psal. 93. 20.

Le mesme Saint veut dans un autre endroit, que « celuy qui embrasse la Profession Monastique, soit « d'un esprit & d'une volonté ferme, constante & « invariable, que sa resolution ne puisse estre échan- « gée ny mesme ébranlée par les attaques & les ef- « forts des mauvais esprits; que sa fermeté égale « celle des Martyrs, & qu'il persevere jusqu'à la mort, « soit qu'il s'agisse des Commandemens de Dieu, soit « qu'il faille obeïr à ses Superieurs, puisque c'est en « cela que consiste l'essentiel de sa Profession. «

Const. Mon. c. 19.

Il dit ailleurs qu'un Moine ne peut disposer « d'un seul instant de sa vie; Que comme un instru- « ment ne se peut donner aucun mouvement de luy- « mesme, mais le reçoit de la main de l'artisan; & « qu'un membre n'a plus d'action, pour peu qu'il soit « retranché du corps auquel il doit estre inseparable- « ment uny, de mesme un Religieux ne doit rien « faire sans l'ordre de son Superieur. Que si sa foi- « blesse l'empêche d'obeïr aux choses qu'on luy com- « mande, qu'il la declare à son Superieur, qu'il luy « en laisse le jugement, & que pour luy il se porte à «

Ibid. c. 27.

Paul. ad Heb. c. 12. 4. „ executer ses ordres ; se souvenant de cette parole „ de l'Ecriture, vous n'avez pas encore resisté jus- « qu'au sang.

Inst. lib. 4. c. 10. Cassien dit que la Regle que les Religieux gardoient dans l'obeïssance estoit si étenduë, qu'il ne leur estoit pas permis de faire les moindres choses, ny de satisfaire aux moindres besoins, sans la permission de leur Superieur ; Qu'ils executoient tous ses ordres sans discussion, & avec autant de promptitude, que s'ils leur fussent venus de la part de Dieu ; & qu'ils recevoient avec tant de foy & de religion les commandemens qu'on leur faisoit quelquefois dans les choses impossibles, qu'ils s'employoient de toutes leurs forces à les executer ; le respect qu'ils avoient pour celuy qui leur commandoit, ne souffrant pas qu'ils en examinassent l'impossibilité. ***Vt nonnunquam impossibilia sibimet imperata, ea fide ac devotione suscipiant, ut tota virtute, ac sine ulla cordis hæsitatione perficere ea, aut consummare nitantur, & ne impossibilitatem quidem præcepti pro senioris sui reverentiâ metiantur.***

Reg. Mon. c. 8. „ Saint Jerôme dit qu'il faut qu'un Religieux soit „ soûmis en toutes choses, qu'il n'ait aucune volonté ; „ qu'il ne puisse ny vouloir, ny ne pas vouloir que se- „ lon les ordres qu'il recevra de son Superieur ; qu'il „ ne trouve ny difficulté, ny peine dans les choses „ qui luy seront commandées, quand bien mesme „ elles seroient contraires à ses inclinations. Que

celuy qui eſt veritablement obeïſſant & qui s'eſt « une fois dépoüillé de ſon propre jugement pour « l'amour de JESUS-CHRIST, ne ſçait plus ce que « c'eſt que de dire cela eſt penible, cela eſt injuſte. « *Vere obediens & qui pro Christo caret omni arbitrio* « *voluntatis, nihil novit difficile nihil injuſtum.* Sou- « venez-vous, continuë-t-il, que dés le premier pas « que vous avez fait dans la vie religieuſe, vous avez « remis à JESUS-CHRIST tout le droit que vous aviez « de vouloir, & de ne pas vouloir, & qu'il ne vous en « reſte plus que pour obeïr aux perſonnes qui vous « tiennent ſa place. Car c'eſt à JESUS-CHRIST meſ- « me que vous rendez l'obeïſſance, lors que vous « obeïſſez à ceux auſquels il vous a ſoûmis. .... Il « conclud par ces paroles; ce n'eſt donc pas un Mo- « naſtere, ce ne ſont pas des Moines, lors que les « inferieurs ne rendent pas aux Superieurs l'obeïſ- « ſance qui leur eſt dûë: *Non igitur eſt Monaſterium,* « *non Religioſi non Monachi, ubi ſubditis obedientia deeſt* « *erga prælatum.* «

Saint Fulgence diſoit que ceux-là eſtoient veri- « tablement Moines, qui ayant renoncé à leur vo- « lonté propre, eſtoient dans une indifference par- « faite, & dans une diſpoſition à ne ſe porter à rien « par eux-meſmes, mais à ſe laiſſer conduire en tou- « tes choſes par les ordres & par les avis de leurs « Superieurs. «

In vita B. Fulgentii cap. 27.

Saint Gregoire nous apprend que la veritable « obeïſſance n'examine ny les intentions, ny les com- «

L. 2. expoſit. in lib. reg. 1. c. 4.

» mandemens des Superieurs, parce que celuy qui
» a soûmis à un autre la conduite de sa vie, n'a qu'u-
» ne joye qui est celle de faire ce qu'il luy comman-
» de; celuy-là ne juge point qui sçait parfaitement
» obeïr, car il ne connoist point d'autre bien que
Grad 4. art 3. » d'executer les ordres qu'on luy donne. *Vera nam-
» que obedientia nec præpositorum intentionem discutit,
» nec præcepta discernit, quia qui omne vitæ suæ, judi-
» cium majori subdidit, in hoc solo gaudet, si quod sibi
» præcipitur operatur.*

» Saint Jean Climaque dit que l'obeïssance est
» un affranchissement de toute crainte de la mort;
» un parfait renoncement à son ame propre, un
» mouvement simple, par lequel nous agissons sans
» discernement; C'est une mort volontaire, dit-il,
Epist. ad Past. a. 59. » c'est une vie exempte de toute curiosité; l'obeïs-
» sance met la propre volonté dans le tombeau, &
» ressuscite l'humilité: Celuy qui est vraiement obeïs-
» sant, ne forme non plus de contradiction, ny de
» discernement dans les choses qui sont bonnes, ou
» dans celles qui sont mauvaises, que s'il estoit mort:
» Et celuy qui aura fait mourir son ame de cette
» mort sainte, n'aura point sujet de craindre lors
» qu'il rendra compte à Dieu de toutes ses actions.
» Enfin l'obeïssance est une renonciation que l'on
» fait au discernement par une plenitude de discer-
» nement.

» Saint Benoist ordonne dans sa Regle, que l'on
» obeïsse au Superieur avec autant d'exactitude &

de ſoin, qu'à Dieu meſme ; Que les Religieux ſe « conduiſent en tout par ſes avis & par ſes ordres ; « qu'ils luy rendent une obeïſſance ſimple, ſince- « re & cordiale ; & que cette obeïſſance ſoit entie- « re & generale. *Omni obedientia ſe ſubdat majori*, ſe- « lon l'exemple de JESUS-CHRIST, qui a obey « jusqu'à la mort... Qu'il n'y ait rien de ſi dur, de ſi « penible, & de ſi humiliant, qu'on ne ſouffre en « paix & en patience, quand il s'agit d'obeïr. Enfin « il veut que l'obeïſſance n'ait point de bornes, & « que l'on entreprenne avec amour les choſes meſ- « mes qui ſont impoſſibles, quand elles ſont com- « mandées. «

Grad. 3. c. 7. hum. in Reg.
Ibid. 4.
c. 68.

Saint Bernard enſeigne que l'obeïſſance parfaite « ne connoiſt point de loy, ny de limites, qu'elle n'eſt « point reſſerrée dans les bornes étroites de la per- « fection ; qu'elle s'éleve par une volonté pleine « dans la vaſte étenduë de la charité ; & qu'elle em- « braſſe dans une diſpoſition libre & remplie d'alle- « greſſe & de vigueur toutes les choſes qui luy ſont « commandées. Il nomme une moindre obeïſſan- « ce, une obeïſſance imparfaite, lâche & ſervile.... « Il dit que la Regle de S. Benoiſt ordonne, qu'un « Religieux ſe ſoûmette à ſon Superieur dans une « entiere ſoûmiſſion ; qu'elle ne luy permet pas de « la renfermer dans les termes de ſa Profeſſion, ny « de la borner preciſement à ſon pacte & à ſes pro- « meſſes : mais qu'elle demande qu'il porte ſon obeïſ- « ſance au delà de ſes vœux, & qu'il obeïſſe en tou- «

De præcep. & diſp. c. 6.

» tes choses, quand mesme elles seroient impossi-
» bles. Il dit que le veritable obeïssant n'examine
» point les commandemens, & qu'il luy suffit de
» sçavoir qu'on luy commande. Il ne pouvoit
» mieux montrer ce qu'il pensoit, de l'exactitude de
» l'obeïssance, qu'en disant, si le Superieur me
» commande de me taire, & qu'il m'échappe une
Ibid. c. 12. » parole par oubly ou par inconsideration; j'avouë
» que j'ay commis une faute contre l'obeïssance;
» mais elle est venielle; que si j'ay rompu le silence
» par mépris, & avec connoissance & deliberation,
» cette desobeïssance est une prévarication crimi-
» nelle, c'est une offense mortelle; & si je persevere
» jusqu'à la mort sans en faire penitence, elle sera
» cause de ma damnation. *Si jubente seniore ut sileam, verbum mihi forte per oblivionem, elabitur, reum me fateor inobedientiæ sed venialiter; si ex contemptu sciens & deliberans sponte in verba prorupero, & rupero silentii legem, prævaricatorum me constituo, & criminaliter: & si impœnitens persevero usque ad mortem, peccavi & damnabiliter.*

Lors donc que saint Bernard dit, qu'on ne peut pas contraindre un Religieux qui s'est engagé dans une vie sainte, de faire au delà de ce qu'il a promis; & qu'au cas qu'on le voulust, il n'est pas obligé d'obeïr à son Superieur: son dessein n'est que d'empêcher ceux qui gouvernent d'abuser de leur pouvoir, de regler la conduite des inferieurs par leurs caprices, d'en exiger des choses extre-

mes,

mes, & ſous pretexte d'une plus grande perfection, détruire par un zele indiſcret, des obſervances ſaintement inſtituées : n'ayant jamais entendu parler de quelque action particuliere, mais bien du changement d'un eſtat. Car encore qu'un Superieur ne puiſſe reduire ſes Religieux à une vie qui ſoit inferieure à celle qu'ils ont profeſſée, & qu'en ce point ils ne luy doivent aucune obeïſſance : cependant, il peut en quelques rencontres leur commander quelque action d'une moindre perfection par des conſiderations ſaintes, & il ne faut point douter qu'ils ne ſoient obligez de luy obeïr : De meſme il peut en commander de ſuperieures à l'eſtat, & pour lors on eſt dans l'obligation de ſe ſoûmettre.

Saint Thomas dit que la vertu la plus eſſentielle, & qui conſtituë davantage l'eſtat Monaſtique, eſt l'obeïſſance; que la volonté du Superieur de quelque maniere qu'on la connoiſſe, eſt un precepte & un commandement tacite. Et que l'obeïſſance parfaite veut qu'un Religieux obeïſſe en toutes choſes, lors qu'on ne luy commande rien qui ſoit contre ſa Regle, ou contre la Loy de Dieu. *Peracta obedientia eſt, ut ſimpliciter in omnibus obediat quæ non ſunt contra Regulam, aut contra Deum.*

2. 2 Quæſt. 186. art. 8. in corp.

Quod l. 1. quæſt. 8. art. 1.

Vous voyez bien, mes freres, par tous ces témoignages & ces inſtructions differentes, qu'encore que les Saints ſemblent porter l'obeïſſance les uns plus loin que les autres, neanmoins ils

conviennent tous que si un Religieux, est veritablement obeïssant, il n'a plus de volonté propre ; qu'il est dans la main de son Superieur pour toute sa conduite, ses actions, & toutes les circonstances de sa vie : Qu'il doit recevoir avec une soûmission entiere, toutes les choses qui luy sont commandées dans l'étenduë de sa profession, pour sa perfection, & selon l'esprit de sa Regle ; quand mesme elles luy paroistroient impossibles ; si ce n'est qu'elles se trouvassent évidemment contraires aux Commandemens de Dieu ; Et qu'à moins de vouloir se contenter de cette maniere d'obeïr, que saint Bernard appelle lâche & servile, & qui ne peut plus convenir à ceux que Dieu destine à ce qu'il y a de plus grand & de plus saint dans la Religion, il faut qu'il s'éleve à cette obeïssance parfaite, qui ne sçait point se prescrire de bornes & de limites : Et que sans faire reflexion sur ce qu'il peut, ou ce qu'il ne peut pas, il embrasse dans une foy vive, comme estant la volonté de Dieu mesme, tout ce qui luy peut venir de la part de ceux qui tiennent sa place, qui luy expliquent sa loy, & qui luy parlent en son nom.

Lib. de præcept. & disp. c. 6.

Pour ceux qui pretendent qu'il n'y a que les choses absolument essentielles qui tombent sous l'obeïssance ; Qu'on peut obmettre sans scrupule & sans peché, celles qui sont moins importantes ; qu'on ne peche contre l'obeïssance en ce qui re-

garde les ordres des Superieurs, que lors qu'ils commandent en vertu de la ſainte obeïſſance ; ou lors que l'on s'oppoſe à leurs commandemens par une reſiſtance formelle ; Qu'on peut en examiner les intentions & les motifs ; qu'il ſuffit pour garder l'obeïſſance de conſerver une dépendance éloignée des Superieurs, de prendre leur permiſſion dans les rencontres plus conſiderables, & que dans les autres, c'eſt un aſſujetiſſement inutile : Leurs imaginations ſont tellement contraires à la raiſon, à toute la pieté des Cloiſtres, auſſi bien qu'aux enſeignemens & aux maximes des Saints ; qu'il n'y auroit pas moins d'extravagance à les ſoûtenir, que de temerité & de ſcandale.

Nous ne ſçaurions aſſez répandre de larmes, mes freres, ſur le mal-heur de nos temps & ſur nos propres miſeres, en voyant cette vertu qui a ſanctifié les Deſerts, fait de veritables Cieux des ſolitudes les plus affreuſes, & rendu les Moines des premiers ſiecles égaux aux Anges, tellement bannie des Monaſteres, qu'à peine en remarque-t-on quelques traces dans les obſervances meſme les plus exactes & les plus diſciplinées ; L'on y obeït avec tant de reſerve, & d'une maniere ſi éloignée de ce que les Saints ont voulu nous exprimer par le terme d'obeïſſance, qu'il ſemble que ce qui s'en pratique, ne ſoit que pour empêcher que le nom ne s'en perde, & que la memoire ne s'en efface : ſoit que Dieu veüille qu'elle ſe conſerve pour nô-

tre propre honte, & afin que nostre infidelité paroisse incessamment devant nos yeux; soit afin que ce souvenir produise en nous une douleur & une crainte salutaire, toutes les fois que nous nous considerons hors de la voye de nos peres, & privez d'un secours si puissant & si efficace, dans lequel plus qu'en toute autre chose, consiste l'essence, la gloire & le repos de nostre profession.

Je dis l'essence, parce que c'est l'obeïssance lors qu'elle est parfaite, qui forme & qui constituë le Religieux dans son estat; c'est par elle qu'il se consacre, & qu'il s'immole à Dieu; c'est elle qui luy donne le coup de cette mort bien-heureuse, par laquelle il cesse de vivre de la vie du monde, pour ne plus vivre que de celle de Jesus-Christ. *Vivo*
Ad Gal. 2. v. 20. *ego jam non ego, vivit vero in me Christus.* Je dis la gloire, parce qu'un Religieux n'en a plus que celle de Jesus-Christ; Et comme il n'y a rien par où il l'honore, & en quoy il puisse contribuër davantage à l'exaltation de son saint nom que par l'obeïssance, il n'y a rien aussi par où il contribuë davantage à sa
Reg 1 c. 15. v. 22. propre gloire; *Melior est obedientia quam victima.* Il feroit beaucoup moins & rendroit à Dieu de moindres hommages, quand il luy sacrifieroit un milier d'hecatombes, qu'en luy sacrifiant sa volonté propre par le vœu & par l'action de l'obeïssance. Car comme l'explique saint Gregoire, il ne sacrifie rien dans cette oblation exterieure qu'une chair étrangere; au lieu que dans l'autre, c'est sa personne

qu'il sacrifie, & qu'il est luy-mesme l'hostie & la victime. *Obedientia jure victimis proponitur, quia per victimas aliena caro, per obedientiam vero voluntas propria mactatur.* Lib. 35. Moral. c. 10. S. Greg.

D'ailleurs selon ces paroles du Sage, la vie de l'Obeïssant est une suite de victoires: *Vir obediens loquetur victorias.* Prov. 21. v. 28 En effet toutes les vertus ont chacune en particulier un vice & un déreglement opposé qu'elles attaquent; la pauvreté, par exemple, combat l'avarice; la douceur la colere; la continence l'impureté; la ferveur la paresse: mais l'obeïssance seule les surmonte tous à la fois, par la destruction de l'amour & de la volonté propre qui en est l'origine & le principe. Aussi est-il vray que le Religieux qui est soûmis au joug de cette obeïssance parfaite, a gagné autant de batailles, défait autant d'ennemis, & acquis autant de couronnes qu'il y a de passions differentes qui peuvent luy faire la guerre.

C'est ce qui fait precisément, que l'on trouve cette sainte tranquillité, & ce sacré repos dans la solitude des Cloistres: Car comme toutes les passions y sont détruites ou assujeties par l'obeïssance, qu'elle en a couppé les racines, & tary toutes les sources, il n'y a plus rien qui soit capable d'y causer des agitations, & d'y exciter des tempestes. La paix y est profonde, & JESUS-CHRIST qui est Isai. 9. 66. le Roy de la paix, & qui se plaist par tout où elle se rencontre, y établit son Royaume; il y regne,

il y conserve le bon ordre, & y maintient toutes choses dans un accord & dans une intelligence invariable.

Ce sont des biens que l'estat Monastique ne reçoit que de la seule obeïssance; c'est elle qui luy produit tous ces avantages, quand elle est entiere selon les regles & les maximes des Saints, & telle qu'elle a paru autrefois dans les veritables Solitaires; Mais comme elle enferme tant de benedictions, & qu'elle est tout ensemble le repos, la gloire, & l'essence de cette profession si sainte, c'est aussi contre elle que l'envie des demons s'est particulierement irritée; C'est elle qu'ils ont attaquée avec plus de violence & d'opiniâtreté. Ils ont inspiré aux inferieurs l'amour de l'independance: Et ont donné aux Superieurs une aversion de l'assujetissement necessaire pour recevoir les marques & les devoirs d'une obeïssance exacte. Les uns sont devenus sans docilité, & les autres sans solicitude; ainsi ils ont tous conspiré par des conduites differentes, mais également contraires aux desseins de Dieu, à la destruction de cette vertu principale. Ils l'ont alterée, ils l'ont affoiblie, ils l'ont éteinte; & toute la sainteté des Cloistres qui ne peut subsister sans elle, s'est trouvée enveloppée dans ses ruïnes.

Voila, mes freres, la cause de nos plus grands maux; Cependant il ne serviroit de rien de la connoistre, ny mesme de s'en affliger, si on ne tra-

vailloit à les guerir. C'est pourquoy demandons à JESUS-CHRIST par des prieres & des gemissemens continuels, qu'il fasse revivre dans son Eglise l'esprit de ses serviteurs & de ses Saints; qu'il donne aux Pasteurs des entrailles de peres; qu'il excite leur charité & leur vigilence, en sorte que quittant toute autre occupation, ils s'appliquent uniquement à la conduite de ceux dont la divine Providence les a chargez. Et pour nous, mes freres, qu'il nous fasse entrer dans ce renoncement & cette abnegation de nous-mesmes; qu'il nous remplisse de cette confiance, de cette simplicité & de cette docilité cordiale, sans laquelle l'obeïssance n'est qu'une soûmission de contrainte, une dépendance de police, une déference exterieure qui n'a rien que d'humain.

Je pense, mes freres, qu'il n'est pas necessaire de m'étendre davantage sur ce sujet; & que ce que nous avons dit est suffisant pour répondre à la question que vous m'avez proposée; Je ne doute point que vous ne voyiez avec une entiere évidence, que comme la Profession Religieuse n'a rien de si grand & de si relevé qui ne soit contenu dans la Chasteté, la Pauvreté, & l'Obeïssance; si vous prenez ces trois vertus dans toute l'étenduë & la perfection que les Saints leur ont donnée: Aussi n'y a-t-il rien de plus déraisonnable, ny qui convienne moins à cet estat tout saint & tout celeste, que de vouloir qu'il consiste en ces trois dispositions

prises d'une maniere commune & grossiere, puis qu'encore qu'elles en soient les fondemens & les bases; non seulement elles ne sçauroient toutes seules luy donner la sainteté qui luy est essentielle, mais mesme elle se rencontre souvent avec des dereglemens & des excés qui les rendent entierement inutiles.

Car ne peut-il pas arriver, ou plûtost n'arrive-t-il pas souvent, qu'un Moine soit chaste, qu'il ne possede rien des biens & des richesses de la terre, qu'il rende à ses Superieurs une obeïssance telle que nous l'avons marquée; & que cependant il soit remply de colere, d'orgueil, d'envie, d'ambition; sujet à l'intemperance, au murmure, à la tristesse; porté à former des jugemens & des soupçons contre ses freres; abandonné à la negligence, à la paresse, à la vanité de ses pensées; immortifié, superbe, impenitent, menteur; Enfin ne se peut-il pas faire qu'il soit esclave de tous les vices, de tous les dereglemens, & de toutes les passions de l'esprit; & que son ame toute défigurée, cache aux yeux du monde sa laideur & sa difformité sous l'apparence d'une sainteté, dont elle n'a pas les moindres principes. Y auroit-il rien de plus injuste que de s'imaginer que cet homme, qui n'est à proprement parler qu'un hypocrite de profession, & un trompeur travesty; parce qu'il est chaste, pauvre & obeïssant en la maniere que nous l'avons supposé, ait les qualitez essentielles à son estat, c'est à dire

qu'il

qu'il ſoit un veritable Moine au jugement de Dieu, comme il le peut eſtre dans le ſentiment des hommes, qui ne jugent de luy que par ſon habit.

On lit dans la Regle des Moines, qu'on attribuë à ſaint Jerôme, qu'il ne ſuffit pas à celuy qui doit avoir une vertu parfaite & conſommée, de mépriſer les richeſſes, & de renoncer aux biens qu'on peut acquerir & perdre en un moment; Les Payens, tout vicieux qu'ils ont eſté, ont fait la meſme choſe; mais le diſciple de JESUS-CHRIST doit faire plus que les Philoſophes, qui comme de vils eſclaves n'ont recherché que l'approbation des hommes, & la gloire du monde; Ce n'eſt point aſſez pour vous de quitter les biens exterieurs, ſi vous ne ſuivez JESUS-CHRIST; il veut une victime toute vivante, & qui ſoit ſelon ſon cœur: en un mot, ce ne ſont pas vos treſors, mais c'eſt vous-meſme qu'il demande. *Non ſatis eſt perfectò & conſummato viro opes contemnere, diſſipare pecuniam, ac projicere quod in momento & perdi & inveniri poteſt; fecit hoc Antiſthenes, fecerunt plurimi quos vitioſiſſimos legimus. .... Tibi non ſufficit opes contemnere niſi Chriſtum ſequaris, te ipſum vult dominus hoſtiam vivam, placentem deo te inquam, non tua.* Reg. Monach. cap. de obedientia.

C'eſt auſſi ce qui nous a eſté enſeigné par l'Ecriture, quand elle nous a dit comme nous l'avons déja remarqué, que la chaſteté n'a ſervy de rien aux Vierges folles; que la pauvreté de celuy qui Mat. 25. 1. Cor. 13.

aura distribué ses biens aux pauvres, luy sera inutile, si elle est destituée de la charité, & des autres vertus qui en sont inseparables; & quand elle nous donne pour modelle de nostre obeïssance celle de JESUS-CHRIST exprimée par ces paro-
Joan. 6. v. 38. les. *Descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem*
Philip. 2. v. 3. *meam, sed ejus qui misit me. . . . . Humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.* Ce qui marque une obeïssance d'une étenduë, & d'une perfection telle que les Saints nous l'ont apprise, & sans laquelle elle ne merite pas qu'on luy en donne le nom.

Jugez de tout cela, mes freres, que l'aveuglement des Moines est grand, & qu'il y en a tres-peu qui soient instruits de l'excellence & de la sainteté de leur profession. Et en effet, les veritez sont tellement affoiblies par les usages & les coûtumes, que la corruption des temps a introduites dans les professions les plus saintes, qu'elles ne sont plus reconnoissables: chacun a les yeux fermez sur ses principaux devoirs; On regle sa conduite sur les pratiques que l'on trouve établies; on veut vivre comme on voit vivre les autres, & on s'imagine qu'on est en seureté quand on fait ce qu'ils font; comme si le grand nombre estoit un garant fort assuré; & que l'iniquité se trouvast justifiée aussi-tost qu'elle est devenuë publique.

CHAPITRE VI.

Des principaux moyens par lesquels les Religieux peuvent s'élever à la perfection de leur estat.

DIEU dont la sagesse & la misericorde sont infinies, & qui en formant les conditions differentes où il appelle ses élus; a ordonné toutes choses pour leur sanctification, a aussi disposé les moyens necessaires pour accomplir les devoirs de leur estat. Il n'y a point de profession (je ne parle pas de celles que la cupidité des hommes a introduites dans le monde) à laquelle il n'ait attaché dans ce dessein, des moyens propres, & des graces particulieres. Car Dieu ne tente point les hommes; il ne sçait ce que c'est de leur tendre des pieges; il ne leur commande point des choses impossibles; & jamais les obligations qu'il leur impose n'excedent leurs forces. Comme donc la Religion devient un commandement pour ceux qu'il y destine, & qu'il y appelle; il ne manque pas aussi de leur donner toutes les assistances convenables, & de leur ouvrir toutes les voyes & les chemins necessaires pour les faire arriver à la fin à laquelle il les destine. Ainsi quand les Religieux auront assez de zele & de fidelité pour s'acquiter de leurs devoirs dans tout le détail & l'étenduë de leur Regle,

quand ils vivront dans l'obſervation de tout ce qu'elle leur preſcrit.

1. Qu'ils ſeront fervens dans l'amour de Dieu.

2. Qu'ils regarderont leur Superieur comme leur pere, & qu'ils auront en luy une entiere confiance.

3. Que le Superieur les conſiderera & les aimera comme ſes enfans.

4. Qu'ils ſeront exacts à rendre à leurs freres la charité qu'ils leur doivent.

5. Qu'ils ſeront aſſidus à l'oraiſon.

6. Qu'ils aimeront l'humiliation de l'eſprit,

7. Qu'ils conſerveront la penſée de la mort.

8. La preſence des jugemens de Dieu.

9. Cette componction de cœur ſi ſainte & ſi ſalutaire.

10. Qu'ils vivront dans la retraite.

11. Dans le ſilence.

12. Dans l'auſterité de la vie, & la mortification des ſens.

13. Les travaux corporels.

14. Les veilles,

15. Dans une pauvreté exacte.

16. Et qu'ils ſupporteront les maladies dans une diſpoſition digne de la ſainteté de leur eſtat.

S'ils ſe rendent exacts dans toutes ces pratiques, ſans ſe diſpenſer d'aucuns de ces points. Aſſurez-vous, mes freres, qu'ils acquereront cette perfection que Dieu demande d'eux, qu'ils s'éleveront

au sommet de cette échelle Mystique du saint Patriarche: Qu'ils obtiendront le merite & la pureté de leur estat: qu'ils fourniront une carriere heureuse; & qu'enfin ils recevront de la main du juste Juge cette couronne qu'il a promise, selon l'Apôtre, à ceux qui auront perseveré dans le combat, gardé la foy, & consommé l'œuvre dont il les avoit chargez.

Que si vous voyez que dans cette multitude innombrable de personnes consacrées à JESUS-CHRIST; il y en a si peu qui répondent à la dignité de leur profession par la sainteté de leur conduite. Si vous voyez la pluspart des Cloistres dans un si grand affoiblissement, dans une langueur, dans une licence, & dans une conversation si éloignée de cette institution primitive; Il est sans doute, mes freres, que ce desordre n'a point d'autres causes que celles de nos propres infidelitez; nous avons quitté les pratiques anciennes; nous avons abandonné les voyes qui ont sanctifié nos predecesseurs & nos peres; nous avons retranché de nos Regles tout ce que nostre cupidité ne pouvoit souffrir; nous avons aboly les veritez pour vivre selon des maximes qui flattent nos sens. Le joug de JESUS-CHRIST, tout aimable qu'il est, & les necessitez saintes ausquelles il nous avoit assujetis, nous ont paru insupportables; nous avons fait ce que le Prophete exprime par ces paroles; Vous avez rejetté mon joug; vous avez rom-

S. Ephrem. serm. ascet. de vit. Monastic.

pu les liens qui vous attachoient à mon service, &
Jerem. c. 2. v. 20. vous avez osé dire; je ne veux plus vous servir. *A sæculo confregisti jugum meum, rupisti vincula mea, & dixisti non serviam;* & détruisant ainsi tout ce que Dieu avoit étably de rempart & de défense pour nostre seureté; nous sommes devenus la proye de nos ennemis. Il n'estoit pas juste qu'il donnast à ceux qui se sont retirez de son ordre & de sa main, & qui font une profession publique de violer sa loy, la protection qu'il n'a promise qu'à ceux qui la doivent observer.

Il ne faut donc pas dire que cette perfection premiere n'est plus possible; que c'est inutilement que l'on propose un estat auquel on ne sçauroit plus atteindre; que les temps n'en sont plus capables; que Dieu ne fait plus de saints, comme si sa puissance ou sa bonté avoient receu des bornes, que les hommes eussent acquis par la suite des années une dureté impenetrable, & que l'Eglise eût perdu toute sa fertilité. Car Dieu nous apprend par la bouche de son Prophete que son bras n'est point racourcy, & que sa misericorde
Isa. c. 59. v. 1. est toûjours la mesme; *Non est abreviata manus domini, ut salvare nequeat, neque aggravata est auris ejus ut non exaudiat.* Mais nous avons les premiers resserré nos cœurs; le mépris que nous avons fait de sa loy, & nos iniquitez toutes seules ont suspendu l'effet, & arresté le cours de ses graces.
Ibid. v. 2. *Iniquitates vestræ diviserunt inter vos & Deum ve-*

ſtrum. Et nous pouvons dire dans le ſens du meſme Prophete, *Vtinam attendiſſes mandata mea, facta fuiſſet ſicut flumen pax tua & juſtitia tua ſicut gurgites maris:* Quand nous ſerons plus Religieux & plus exacts dans l'obſervation de nos Regles; quand nous porterons plus de reſpect aux ordres de Dieu; quand nous ſerons plus attachez à luy obeïr & à luy plaire qu'à ſatisfaire nos paſſions que nous préfererons cet heureux aſſujetiſſement à la liberté fauſſe qui nous flatte, & qui nous trompe, nous en recevrons autant de protection que dans les ſiecles paſſez. Ses graces nous viendront comme autrefois avec plenitude, par des épanchemens & des communications abondantes; nous parviendrons à la perfection de nos Peres; nous joüirons de cette paix profonde, qui eſt le partage de ceux qui s'attachent à faire ſa volonté, avec une exactitude, une fidelité & une conſtance invariable. Id. c. 48. v. 18.

Les campagnes deviennent ſteriles à force de produire; mais l'Egliſe eſt un champ dont la fecondité ne ceſſe jamais, ſa fertilité eſt infinie; JESUS-CHRIST en eſt la ſource & le principe; elle eſt encore tous les jours arroſée de ſon ſang; & ne doutez pas qu'elle ne puiſſe encore porter des hommes comparables aux Antoines, aux Pacômes, aux Hilarions & aux Macaires.

Pour ce qui eſt de ceux qui ne ſont point touchez de cette obligation ſi eſſentielle, & qui au

lieu de tendre aux choſes parfaites, ſe contentent d'une conduite molle & relâchée : plaignez-les, mes freres, & ne portez aucun jugement contre eux; Affligez-vous de leurs égaremens comme de vos propres maux; & tenez pour une maxime generale & conſtante, que la vie d'un Moine qui neglige la perfection, & les pratiques de ſa Regle par leſquelles il y peut arriver, eſt une oppoſition, & une reſiſtance d'eſtat à la volonté & à l'ordre de Dieu, hors duquel il n'y peut avoir de ſalut : Mais n'en faites jamais l'application aux perſonnes particulieres, ſans des neceſſitez indiſpenſables; la certitude ne ſuffit pas pour juger, ſi la neceſſité ne nous y engage.

Vous voyez, mes freres, que toutes ces differentes pratiques de vertu, dont je vous ay parlé juſqu'icy, ſont comme autant de degrez par leſquels un Solitaire doit s'élever à cette perfection, qui paroiſt ſi fort au deſſus de nous ; & que ce qui a changé tout le fonds & toute la face de l'Ordre Monaſtique, eſt que l'on a quitté ces ſaintes obſervances pour leſquelles les ſaints Peres ont conſervé tant de ſentimens de reſpect, & de Religion : Mais il eſt neceſſaire d'en parler en détail, & avec plus d'étenduë, afin de nous inſtruire davantage de nos obligations & de nos devoirs.

CHAPITRE

CHAPITRE VII.

De l'Amour de Dieu.

QUESTION PREMIERE.

Quel est le fonds & l'origine du premier de ces devoirs, qui est celuy d'aimer Dieu?

RE'PONSE.

COMME entre tous les preceptes divins, celuy d'aimer Dieu, est le premier & le plus indispensable ; il n'y en a point aussi dont l'obligation soit plus claire & plus évidente ; Il semble qu'elle ne puisse estre ignorée que de ceux qui sont assez aveugles, & assez mal-heureux pour ne le pas connoistre ; & l'on peut dire que si les Cieux, & tout ce que l'Univers enferme, nous parlent incessamment de sa magnificence & de sa gloire ; ils nous disent en mesme temps l'obligation que nous avons de l'aimer. Car seroit-il possible que l'on sçût qu'il est l'auteur de tous ces ouvrages ; que toutes ces merveilles sont les effets de sa bonté & de sa puissance ; qu'elles ont pris dans cette source infinie de toutes sortes de richesses, ce qui éclate en elles de bon & de beau, & que l'on ne crust pas qu'on est obligé de l'aimer.

Il en eſt, mes freres, de l'amour à l'égard de Dieu, comme de l'adoration; ſi toutefois l'aimer & l'adorer ſont des actions diſtinctes. Sa Majeſté ſouveraine eſt l'objet de l'adoration qu'on luy rend; & ſa bonté infinie eſt le motif de l'amour que les hommes luy doivent. Et comme le Commandement d'adorer Dieu n'eſt qu'une confirmation de ce devoir ſi eſſentiel, que contractent toutes les creatures raiſonnables dans le moment qu'elles ſortent de ſes mains: de meſme le precepte de l'aimer ne fait rien que confirmer cette loy immuable avec laquelle nous naiſſons: &
Deut. c. 6. v. 5. quand Dieu n'auroit jamais prononcé ces paroles. *Diliges dominum Deum tuum.* Nous ne laiſſerions pas d'eſtre dans l'obligation de l'aimer.

Mais ſans vous arreſter à ces conſiderations generales, regardez-vous vous-meſmes, & vous trouverez cette verité dans le ſentiment de voſtre cœur beaucoup mieux que vous ne pouvez l'apprendre dans les reflexions & les raiſonnemens des hommes. Moïſe diſoit au peuple de Dieu, parce que ſa dureté luy eſtoit connuë, adreſſez-vous à vos
Ibid. c. 32. v. 7. peres & à vos anceſtres: *Interroga patrem tuum & annuntiabit tibi, Majores tuos, & dicent tibi.* Et pour moy, mes freres, je vous renvoye à vous-meſmes; interrogez voſtre propre conſcience; conſiderez avec une ſainte attention toutes les choſes que Dieu a faites en voſtre faveur, dans l'ordre de la grace, comme dans celuy de la na-

ture ; Pensez qu'il vous couvre de sa protection contre un nombre presqu'infiny d'ennemis invisibles ; qu'il vous preserve de mille accidens qui vous menacent ; que c'est luy, comme dit le Prophete, qui vous pardonne toutes vos iniquitez ; qui guerit vos foiblesses & vos maladies ; qui délivre vôtre vie de la puissance de la mort ; qui vous remplit des biens & des marques de sa bonté ; qui contente tous vos desirs ; qui renouvelle vostre jeunesse comme celle de l'aigle ; qui prend vostre défense contre ceux qui vous font injure, & qu'enfin il vous comble de misericordes. Pour lors vos entrailles se trouveront émuës : vous ne connoistrez plus ny de devoir, ny de precepte, que celuy de l'aimer ; toute vostre consolation sera d'épancher vostre cœur en sa presence ; vous n'aurez ny assez de temps, ny assez de moyens pour luy donner des témoignages de vostre reconnoissance : & vous vous récrierez comme le Prophete, par des transports continuels ; O mon âme benissez le Seigneur ; qu'il n'y ait rien en moy qui ne rende gloire à son saint nom ; & ne perdez jamais le souvenir de ses graces & de ses bien-faits. *Benedic anima mea Domino : & omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus. . . & noli oblivisci omnes retributiones ejus.*

Psal. 102. v. 3. & seq.

Psal. 102. v. 1. & 2.

Quoy que cette loy soit immortelle, que nous la portions gravée dans le fond de nos ames, & qu'il soit aussi essentiel à toute creature raisonnable

d'aimer Dieu que de l'adorer; Dieu n'a pas laissé neanmoins d'en faire un precepte qu'il a voulu accompagner de circonstances importantes, en sorte qu'il fist en nous de plus profondes impressions; qu'il fust plus capable de resister à la corruption du cœur humain, & d'en arrêter l'inconstance.

Et afin que les hommes n'en connussent pas seulement l'obligation & la necessité, mais qu'ils en connussent aussi toute l'étenduë, il ne s'est pas contenté de nous dire, vous aimerez le Seigneur vostre Dieu. *Diliges dominum Deum tuum.* Mais pour nous montrer que nous devons l'aimer d'un amour qui n'eust ny bornes, ny mesures, ny reserve; il ajoûte ces mots de tout vostre cœur. *Ex toto corde*, de toute vostre ame. *Ex tota anima*, de tout vostre esprit. *Ex tota mente.* Enfin de toutes vos forces & de toute vostre puissance. *Ex tota fortitudine tua.*

Deut. 2. 6. v. 4. 5. 6.

Ces mots si essentiels à ce precepte qui est le plus important de tous, & le plus necessaire aussi-bien que le plus saint, se trouve dans une infinité d'endroits de l'ancien & du nouveau Testament.

Moïse qui est le premier, dont il a plû à Dieu de se servir pour le declarer aux hommes, a pris un soin tout particulier d'en recommander l'observation. Il dit au peuple dans le chap. 6. du Deuteronome; Vous aimerez le Seigneur vostre Dieu de tout vostre cœur, de toute vostre ame, & de toute vostre force; *Diliges dominum Deum tuum ex*

Deut c. 6. v. 5. 6. & 7.

toto corde tuo, & ex tota anima tua, & ex tota fortitudine tua. Que ce commandement que je vous fais aujourd'huy, demeure dans vostre cœur; vous l'apprendrez à vos enfans; vous le mediterez sans cesse dans vostre maison, dans vos voyages, en vous couchant, en vous levant; *Erunt verba hæc quæ ego præcipio tibi hodie, in corde tuo, & narrabis ea filiis tuis, & meditaberis in eis sedens in domo tua, & ambulans in itinere, dormiens atque consurgens.*

Dans le chapitre 10. O Israël qu'est-ce que le v. 12.
Seigneur vostre Dieu demande de vous, sinon que vous le craigniez & que vous marchiez dans ses voyes, que vous l'aimiez, & que vous le serviez de tout vostre cœur, & de toute vostre ame. *Quid dominus Deus petit à te nisi ut timeas dominum Deum tuum; & ambules in viis ejus, & diligas eum ac servias domino Deo tuo in toto corde tuo, & in tota anima tua.*

Dans le chapitre 13. vous n'écouterez point les v. 3.
paroles de ce Prophete, de ce resveur, car c'est le Seigneur vôtre Dieu qui vous éprouve, afin que tout le monde connoisse si vous l'aimez, ou non; de tout vostre cœur, & de toute vostre ame. *Non audies verba Prophetæ illius, aut somniatoris. Quia tentat vos dominus Deus vester, ut palam fiat utrum diligatis eum, an non, in toto corde & in tota anima vestra.*

Dans le chapitre 11. si vous obeïssez au com- v. 13.
mandement que je vous fais aujourd'huy, d'aimer

le Seigneur voſtre Dieu, & de le ſervir de tout voſtre cœur, & de toute voſtre ame. *Si ergo obedieritis mandatis meis quæ ego hodie præcipio vobis, ut diligatis dominum Deum veſtrum & ſerviatis in toto corde veſtro, & in tota anima veſtra.*

v. 10. Dans le chapitre 30. ſi vous écoutez la parole du Seigneur voſtre Dieu; ſi vous gardez ſes Commandemens, les ceremonies qui ſont dans ſa loy, & que vous retourniez à voſtre Dieu de tout voſtre cœur & de toute voſtre ame. *Et ſi audieris vocem domini Dei tui & cuſtodieris præcepta ejus, & ceremonias quæ in hac lege conſcripta ſunt, & revertaris ad dominum Deum tuum in toto corde tuo, & in tota anima tua.*

Lib. Joſ. c. 22. v. 5. Vous voyez dans le livre de Joſué la confirmation de ce meſme precepte. Gardez, dit-il, au peuple d'Iſraël avec ſoin, & d'une maniere effective le Commandement que vous avez receu de la bouche de Moïſe le ſerviteur de Dieu, aimez le Seigneur voſtre Dieu, marchez dans toutes ſes voyes, obſervez ſes Commandemens, attachez-vous à luy, & ſervez-le de tout voſtre cœur & de toute voſtre ame. *Cuſtodiatis attente & opere compleatis mandatum & legem quam præcepit vobis Moïſes famulus Domini, ut diligatis dominum Deum veſtrum & ambuletis in omnibus viis ejus, & obſervetis mandata illius, adhæreatiſque ei, ac ſerviatis in omni corde, & in omni anima veſtra*, & peu de temps avant que de mourir, il recommande la meſme

chose au peuple; ayez soin pardessus tout d'aimer le Seigneur vostre Dieu; *Hoc tantum diligentissime precavete ut diligatis dominum Deum vestrum.* Cap. 23. 11.

Le Prophete Roy ne nous apprend rien davantage, sinon d'aimer, de servir, & de chercher Dieu de tout nostre cœur. Ses sentimens, ses expressions, ses paroles enflammées marquent quelle estoit la violence de son amour. C'est de tous ses efforts & de toute sa puissance, qu'il loüe & qu'il confesse toûjours le nom du Seigneur: Tantost il est enyvré de l'abondance de ses graces; tantost il le regarde comme son Pere, & a pour luy la tendresse d'un enfant; tantost il soûpire aprés luy comme un cerf échauffé desire les ruisseaux & les fontaines; enfin son ame s'épanche en sa presence comme de l'eau, & se fond comme de la cire par l'ardeur du feu qui le consume. Psal. 26. v. 8. & 14.

Il dit dans le Pseaume 118. que ceux-là sont heureux qui sont sans tache, qui marchent dans la loy de Dieu, qui étudient ses preceptes, & qui le cherchent de tout leur cœur. *Beati immaculati in via qui ambulant in lege Domini, qui scrutantur testimonia ejus & in toto corde exquirunt eum.* Et il dit en quantité de lieux, que ceux qui aiment Dieu, sont dans l'abondance, & joüissent d'une paix profonde. Psal. 118. v. 1. & 2.

Craignez Dieu, dit l'Ecclesiastique, de toute vostre ame; aimez de toute vostre puissance celuy qui vous a donné l'estre; honorez Dieu de toute Ecclef. c. 7. v. 31. 32. 33.

c. 13. v. 18. vostre ame; *In tota anima tua time dominum, in omni virtute tua dilige eum qui te fecit....... Honora Deum ex tota anima tua.* Dans le chapitre 13. aimez Dieu dans tous les temps de vôtre vie, & invoquez-le pour vostre salut. *Omni*
v. 18. *vita tua dilige Deum & invoca illum in salute tua.* Et dans le chapitre 30. ayez compassion de vostre ame, en vous étudiant de plaire à Dieu, & ramassez toute la vertu & la sainteté de vostre cœur.
v. 24. *Miserere animæ tuæ placens Deo, congrega cor tuum in sanctitate ejus.*

c. 30. v. 6. Isaïe veut que la conversion d'un pecheur soit aussi entiere & aussi profonde que l'a esté son égarement: c'est à dire que comme les pecheurs se sont éloignez de Dieu de toute la force de leurs cupiditez; ils reviennent à luy de toute l'étenduë de leur amour. *Convertimini sicut in profundum recesseratis filii Israël.*

c. 29. v. 12. & 13. Dieu promet à son peuple par le Prophete Jeremie de l'exaucer dans ses prieres, & de se laisser trouver, pourvû qu'il le cherche dans toute l'étenduë de son cœur: *Et invocabitis me, & ibitis, & orabitis me, & ego exaudiam vos; quæretis me & invenietis, cum quæsieritis me in toto corde vestro.*

Cette obligation si clairement exprimée dans l'ancien Testament, se reconnoist dans le nouveau avec tant d'évidence, & on l'y voit dans un si grand jour, que saint Augustin dit que la loy nouvelle ne commande qu'une seule chose, qui est d'aimer.

d'aimer. *Lex nova nihil nisi amorem jubet.* Il est certain qu'il n'y a rien que l'on remarque davantage dans la parole de JESUS-CHRIST, dans toutes les circonstances de sa vie & de sa mort, & dans les instructions que nous avons receuës de ses Apostres : que l'on apperçoit par tout cette declaration si importante que JESUS-CHRIST luy-mesme a faite aux hommes, quand il a dit, je suis venu apporter sur la terre le feu d'une charité toute divine ; puis-je vouloir autre chose, sinon que ce feu s'enflâme. *Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi ut accendatur?* Aug. Luc. c. 12. v. 49.

Les Pharisiens luy ayant demandé quel estoit le plus grand des preceptes de la loy, il leur répondit que c'estoit celuy d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de tout son esprit, dans saint Marc il ajoûte de toute sa puissance : *ex tota virtute ;* Il confirme le mesme precepte dans saint Luc, où il dit à tous les hommes, si quelqu'un veut venir aprés moy, qu'il renonce à soy-mesme, qu'il porte sa croix tous les jours, & qu'il me suive : dans le v. 24. celuy qui perdra son ame pour l'amour de moy la sauvera : & dans le chapitre 14. si quelqu'un vient à moy, & ne hait pas son pere & sa mere, sa femme & ses enfans, ses freres & ses sœurs, & mesme sa propre vie, il ne peut-estre mon disciple ; & quiconque ne porte pas sa croix & ne vient pas aprés moy ne peut estre mon disciple. On ne sçauroit pas de- Matt. 22. 37. c. 12. v. 30. c. 10. v. 27. c. 9. v. 23. v. 24. c. 14 v. 26. & 27.

mander un amour plus vif, ny qui aille plus loin.

Ce que Dieu nous a fait connoiſtre par la parole de ſon fils, il nous l'a enſeigné dans ſa miſſion ſur la terre, car depuis qu'il nous a dit, qu'il avoit aimé les hommes juſqu'au point d'envoyer ſon fils unique, afin que quiconque croit en luy, ne periſſe point; mais qu'il ait la vie éternelle. *Sic Deus*
Joan c. 3. v. 16. 16 *dilexit mundum ut filium ſuum unigenitum daret...* Nous ne ſçaurions plus douter de quel amour nous ſommes obligez de l'aimer, puiſque nous ne pouvons ignorer qu'une grace infinie ne merite & n'exige une reconnoiſſance infinie. La reconnoiſſance eſt une diſpoſition de juſtice & de charité tout enſemble; c'eſt un ſentiment du cœur qui ſe regle & ſe meſure par la nature de la grace, par la qualité du motif & de la perſonne qui la confere; Et comme il n'y a rien en cecy que d'infiny, le don eſt JESUS-CHRIST; *Filius datus eſt nobis.* Nous
Iſaiæ c. 9. v. 6. le recevons de la charité du Pere: *Propter nimiam*
Ep. ad Epheſ. 2. 4. & 5. *charitatem ſuam qua dilexit nos, & cum eſſemus mortui peccatis convivificavit nos in Chriſto;* & par conſequent il faudroit que la reconnoiſſance pour eſtre proportionnée fuſt infinie; Mais ſi cela n'eſt pas poſſible, parce que l'homme eſtant borné dans ſa nature, l'eſt auſſi dans tous ſes ſentimens, & ſes diſpoſitions; au moins on ne ſçauroit pas diſconvenir qu'il ne doive à ſon bienfaiſteur & à ſon Dieu toute la reconnoiſſance, dont il peut eſtre

capable, & qu'il ne ſoit obligé de l'aimer, de tout ſon cœur, de toutes ſes forces, & de toutes ſes puiſſances.

Nous remarquons la meſme choſe dans tous les accidens de la naiſſance de JESUS-CHRIST; dans le cours de ſa vie mortelle, mais principalement dans toutes les circonſtances de ſa Paſſion, puis qu'elle eſt un martyre d'amour, comme un martyre de ſang; & que la charité toute ſeule a eſté la cauſe de ſon martyre: *Cum dilexiſſet ſuos qui erant in mundo, in finem dilexit eos.* Ainſi l'Egliſe n'a rien Jo. c. 13 v. 1.
de plus touchant à nous dire, que lors que voulant exciter l'amour & la pieté de ſes enfans, aprés avoir rappellé dans leur memoire les graces que la miſericorde de Dieu leur a faites; elle finit par celle-cy, qui eſt le comble & la conſommation de toutes les autres, & ſe récrie en luy adreſſant ſa parole dans le mouvement de ſa tendreſſe: Seigneur, vous avez livré voſtre propre Fils à la mort, pour racheter voſtre eſclave. *Vt ſervum redimeres filium tradidiſti.*

Saint Jean dans ſa premiere Epiſtre, ne parle rien que de charité & d'amour: n'aimons pas de c. 3. v. 18.
paroles & de la langue, mais par œuvres & en verité; celuy qui n'aime point ne connoiſt point Dieu, parce que Dieu eſt charité. c. 4. v. 8.

Saint Paul dans la premiere à Timothée, dit que la charité eſt la fin du precepte; c'eſt à dire c. 1. v. 5.
qu'un Chreſtien n'eſt fait que pour aimer.

Il ne faudroit plus demander aprés cela de quelle maniere on doit aimer Dieu; toutes ces considerations parlent assez d'elles-mesmes: & si elles ne sont pas également entenduës, c'est à cause que c'est le langage du cœur: il en faut avoir un pour l'entendre, & la pluspart des hommes n'en ont point. Mais pour les Saints qui ont receu ce cœur & cet esprit nouveau que Dieu nous promet par son Prophete, *Dabo vobis cor novum, & spiritum*
Ezech. c. 36. v. 26. *novum ponam in medio vestri.* ... ils sont penetrez de ces veritez, & nous voyons par les instructions qu'ils nous ont laissées, comme par autant de mouvemens de la grandeur de leur amour, qu'elles avoient fait en eux de profondes impressions.

In reg. fus. quest. 2. Saint Basile nous apprend que la charité que nous devons avoir pour Dieu, n'est point une „ chose qui s'enseigne; Car, dit ce grand Docteur, „ nous n'avons jamais eu besoin d'instruction pour „ sçavoir qu'il faut se réjoüir de la lumiere, aimer la „ vie, cherir ceux qui nous ont donné la naissan- „ ce, & de qui nous avons receu l'éducation. On „ doit croire avec beaucoup plus de fondement que „ l'amour de Dieu ne s'acquiert point par une instru- „ ction étrangere; mais que dans le moment que cet „ animal raisonnable que l'on appelle homme a esté „ créé, nostre inclination naturelle nous a donné „ une faculté raisonnable qui nous a fait trouver en „ nous-mesmes cette inclination à aimer Dieu.

Mais il faut ſçavoir qu'encore que ce commande- « ment ſoit unique, il embraſſe neanmoins en puiſ- « ſance tous les autres, & il n'y en a aucun qu'il « n'accompliſſe. Car celuy qui m'aime, dit JESUS- « CHRIST, gardera mes Commandemens. Nous « n'avons pas beſoin d'inſtruction, ajoûte ſaint Ba- « ſile pour aimer avec ardeur ce qui nous touche « par des conſiderations domeſtiques, par les en- « gagemens de la nature, & nous ſommes portez « par noſtre propre inclination à vouloir du bien à « ceux auſquels nous avons de l'obligation. Qu'y « a-t-il de plus admirable que la beauté de Dieu ? « Pouvons-nous nous former une idée plus agrea- « ble dans noſtre eſprit que celle de ſa magnifi- « cence ? Que peut-on concevoir de plus impe- « tueux, & dont la violence ſoit moins ſupporta- « ble ? que le deſir que Dieu fait naiſtre dans une « ame qui eſt purifiée de toutes ſortes de malice ; & « qui peut dire avec verité comme l'Epouſe du Can- « tique, je ſuis bleſſée de la divine charité. «

Joan. c. 14. v. 23.

Il dit encore, que l'amour de Dieu eſt une det- « te que nous ſommes obligez de luy payer ; & « que le plus grand de tous les maux qui puiſſe ar- « river à l'ame, c'eſt d'eſtre privée de cette ver- « tu. ... Que ſi tous les animaux aiment naturelle- « ment ceux qui leur ont donné la naiſſance, com- « me il paroiſt dans les beſtes & dans les enfans « envers leurs meres, ne paroiſſons-nous point « plus déraiſonnables que des enfans, & plus bru- «

» taux que des bestes, en demeurant sans aucun
» mouvement d'amour envers celuy qui nous a
» créez, comme s'il ne nous estoit de rien ? Car
» quand nous ne serions point convaincus d'ailleurs
» des effets de sa bonté, cette seule consideration
» de ce qu'il nous a donné la naissance, nous obli-
» geroit à l'aimer avec ardeur pardessus toutes les
» choses imaginables, & à nous attacher conti-
» nuellement à luy comme les enfans le sont au
» col de leur mere. Enfin aprés s'estre étendu sur
les obligations que nous avons à Dieu de nous
avoir donné la vie par la creation, & racheté de
la mort par les abaissemens de son Fils; Il finit par
» ces paroles: Il est si bon, qu'il n'attend rien de
» nostre part en échange de tant de bienfaits, sinon
» que nous l'aimions; & n'exige point de nous au-
» cune autre reconnoissance.

Saint Macaire aprés avoir parlé de l'attache-
Homil. 10. pa. 613. ment que les gens du monde ont aux personnes
» & aux grandeurs passageres, dit que si ceux qui
» se conduisent par les sentimens de la chair, les
» desirent avec tant d'ardeur; les ames qui sont
» éclairées de ce rayon spirituel & vivifiées de l'es-
» prit de la divinité; & qui ont le cœur blessé des
» traits de l'amour divin dont ils brûlent par JE-
» SUS-CHRIST; sont comme enchaînez par cette
» beauté, par cette gloire ineffable, par cette ma-
» gnificence incorruptible, par ces richesses incon-
» cevables de leur Roy veritable & eternel; que

l'envie qu'ils ont de le posseder les embraze d'une « cupidité sainte ; qu'ils sont tout à luy, & qu'ils s'y « attachent sans reserve. «

Saint Augustin dit que Dieu est la source de « nostre beatitude, la fin de tous nos desirs ; Que « c'est luy que nous devons choisir, ou plûtost que « nous devons reprendre, parce que nous l'avons « perdu en le negligeant. Qu'il faut que nous allions « à luy par l'amour, afin qu'y estant arrivez, nous y « trouvions nostre repos & nostre bonheur, puis- « que rien ne manque à ceux qui ont acquis cette « fin ; *Hunc eligentes, seu potius reeligentes, amisera-* « *mus enim negligentes, ad eum dilectione tendimus, ut* « *perveniendo requiescamus ; Ideo beati, quia illo fine* « *perfecti.* .... Il nous est commandé d'aimer ce « souverain bien, de tout nostre cœur, de toute « nostre ame, & de toute nostre puissance ; & nous « devons y estre conduits par ceux qui nous aiment, « comme nous devons y conduire ceux que nous ai- « mons : Nous accomplissons ainsi ces deux precep- « tes, en quoy consiste toute la loy & les Prophe- « tes. *Diliges dominum Deum tuum:* .. Afin donc que « l'homme pust apprendre à s'aimer luy-mesme, on « luy a donné une fin à laquelle il rapportast toutes « ses actions... La charité de Dieu est une action de « rectitude qui regarde Dieu incessamment ; c'est le « lien des ames, la societé des fidelles : *Charitas est* « *actio rectitudinis oculos semper habens ad Deum, glu-* « *tinum animarum, societas fidelium.* «

Lib. 10. de civitate Dei c. 4.

Mat. c. 22. v. 37.

Aug. in Ep. Ioan. c. 7.

» Le commandement que l'on vous donne est
» court; Aimez & faites ce que vous voudrez; Si
» vous gardez le silence, que ce soit par amour; si
» vous parlez, que ce soit par amour; si vous re-
» prenez, que ce soit par amour; si vous pardon-
» nez, que ce soit par amour; ayez la charité dans
» le fond de vostre cœur, il ne peut rien naistre que
Aug. in Ep. Joan. c 7. » de bon de cette racine. *Breve preceptum tibi præ-*
» *cipitur. Dilige, & fac quod vis; Sive taceas dilectio-*
» *ne taceas; sive clames, dilectione clames; sive emen-*
» *des, dilectione emendes; sive parcas, dilectione par-*
» *cas: radix sit intus dilectionis, non potest de illa ra-*
» *dice nisi bonum existere.*

c. 23. de morib. Eccles. Ce saint Docteur a tellement crû que l'Amour de Dieu devoit entrer dans toutes les actions & dans tous les endroits de la vie d'un Chrestien, qu'il nous enseigne que bien vivre, n'est autre chose qu'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de tout son esprit: Il reduit toutes les vertus à la charité seule: il dit qu'elle prend des noms differens selon ses mouvemens, ses exercices, & ses applications differentes; Qu'elle s'appelle tantost temperance, lors qu'elle empêche que nulle volupté ne corrompe l'amour que nous portons à Dieu: tantost force, lors qu'elle fait que nulle adversité ne nous en separe; tantost justice, quand elle ne souffre pas que l'on serve à d'autre qu'à luy; & tantost prudence, quand elle veille pour discerner les choses, de peur qu'on ne se laisse surprendre

ſurprendre par l'artifice & par le déguiſement.

Saint Fulgence dit que la penſée ſe porte où eſt noſtre treſor, ſelon cette parole de la verité; *Vbi enim eſt theſaurus tuus ibi eſt cor tuum:* Si donc nous voulons avoir un treſor dans le Ciel, aimons les choſes celeſtes. Voulez-vous ſçavoir où eſt voſtre treſor, regardez ce que vous penſez, & il arrivera que vous connoiſtrez voſtre treſor par voſtre amour, & voſtre amour par voſtre penſée.

In ſermone de confeſſionibus & diſpenſatoribus domini. Matt. c. 6. v. 21.

Saint Paulin dit que la bonté de Dieu eſt telle, « qu'il veut bien nous remettre nos iniquitez paſ- « ſées, pourvû que nous le ſervions pour noſtre uti- « lité, comme nous avons ſervi le demon pour nô- « tre dommage, ſelon la parole de l'Apoſtre. *Sicut* « *exhibuiſtis membra veſtra ſervire immunditiæ & ini-* « *quitati ad iniquitatem : ita nunc exhibete membra* « *veſtra ſervire juſtitiæ in ſanctificationem ;* c'eſt à « dire que nous nous plaiſions dans le Seigneur, « autant que nous nous ſommes plûs dans le pe- « ché; que nous recherchions le Royaume de Dieu, « avec autant d'ardeur que nous avons recherché « les dignitez mondaines. Enfin, que nous ayons « pour les choſes du Ciel, autant de ſoin & d'affe- « ction que nous en avons eu pour celles de la ter- « re; *Vt eadem affectione delectemur in Domino qua* « *delectati ſumus in peccato : ſic ambiamus regnum Dei,* « *quomodo ambivimus ſæculi dignitatem, & denique* « *tam diligenter curemus bona cœleſtia, quam terrena* » *curavimus.* «

Epiſt. 29. ad Apoſt.

Ad Rom. c. 6. v. 19.

Ep. 4 ad sev. » Que rendons-nous à Dieu, dit le mesme Saint, » pour tous les maux qu'il a endurez pour l'amour » de nous ? pour son Incarnation, pour les op- » probres, pour les mauvais traitemens, pour sa » flagellation, pour sa Passion, pour sa mort, pour » sa sepulture. Donnons-luy nostre amour pour ce » que nous luy devons; donnons-luy nostre chari- » té pour present; nostre reconnoissance pour sa- » laire, & mal-heur à nous si nous manquons de l'ai- » mer. *Reddamus ergo amorem pro debito ; charitatem* » *pro munere, gratiam pro pecunia : væ nobis nisi dilexe-* » *rimus.*

Tract. de di ligendo Deo. cap. 1. » Saint Bernard, dit de l'Amour de Dieu, voulez- » vous sçavoir pourquoy & comment il faut aimer » Dieu; je vous répons que la cause pour laquelle » on le doit aimer, c'est luy-mesme, & pour la me- » sure c'est de l'aimer sans mesure. *Vultis à me audi-* » *re, quare & quomodo diligendus est Deus ; & ego dico* » *quod causa diligendi Deum, Deus est ; modus, sine* » *modo diligere.*

Grad. 30. art. 3. » Saint Jean Climaque dit que l'Amour Divin ne » tombe point, ne s'arreste point dans sa course; & » ne donne point de repos à celuy qui ayant esté » une fois percé de ses traits, est comme transporté » d'une sainte & bien-heureuse yvresse. . . . . Une Art. 12. » mere, dit le mesme Saint, ne prend pas tant de » plaisir à tenir entre ses bras son enfant qu'elle nour- » rit de son lait, que celuy que l'on peut nommer » l'enfant de l'amour divin, prend plaisir d'estre tou-

jours uni à Dieu, & comme entre les bras de ce « Pere. Celuy qui aime veritablement se represente « Art. 13. sans cesse le visage de la personne qu'il aime, & le « regarde avec tant de joye au dedans de sa pensée, « que le sommeil mesme n'est pas capable de le dé- « tourner de cet objet; son affection le luy faisant « voir en songe. Il en arrive ainsi dans les choses spi- « rituelles, ce qui fait dire à l'Epouse dans le Canti- « que ces paroles que j'admire, lors que blessée « du trait de l'amour Divin, elle dit. Je dors par la « necessité de la nature, mais mon cœur veille par la grandeur de mon amour.

QUESTION II.

Dites-nous precisément de quelle maniere nous devons entendre ce precepte d'aimer Dieu; & ce que nous devons faire pour nous en acquitter?

RE'PONSE.

IL faudroit, mes freres, ne pas déferer au témoignage de l'Ecriture, ny aux sentimens des saints Peres, pour vous répondre autre chose sur cette question, sinon que quand Dieu nous a fait ce commandement. *Diliges dominum Deum tuum...* il a voulu nous marquer que nous estions obligez de l'aimer de tout le sentiment de nostre cœur; de toute son étenduë & de toutes ses puissances, c'est à dire autant que nous le pouvons, & que nous en sommes capables.

Nous l'aimons de tout nostre cœur, *Ex toto corde*, quand nous allons & que nous nous unissons à luy par tous les mouvemens de nostre cœur, & que nous y attachons toutes ses affections. Nous l'aimons de tout nostre esprit, *ex tota mente*, quand nostre esprit s'occupe de luy, qu'il est le principal objet de nos pensées, & que le plus grand de nos soins est de considerer ses beautez, & de méditer ses veritez eternelles. Nous l'aimons de toute nôtre ame, *ex tota anima*, quand nous le regardons dans l'usage que nous faisons de toutes les facultez de nostre ame, & que nous employons nostre homme tout entier interieur & exterieur pour le servir, & pour luy plaire. Nous l'aimons de toutes nos forces, *ex tota virtute;* lors qu'en luy rendant une obeïssance exacte dans toutes les choses qu'il nous a prescrites, nous l'avons devant les yeux; & qu'observant jusqu'au moindre de ses commandemens, nous nous le proposons pour l'unique fin de toute nostre conduite, selon cette parole de l'Apostre, quoy que vous fassiez, faites-le au Nom de JESUS-CHRIST. *Omne quodcunque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi.*

Ad Collos. v. 17. c. 3.

Ne croyez donc pas, mes freres, que l'on satisfasse à ce commandement par une obeïssance simplement exterieure, par une observation de la loy, par des exercices de pieté, ny par une pratique litterale des preceptes, quelque exacte qu'elle

puiſſe eſtre, lors qu'elle ne ſort pas du ſein de Dieu comme de ſa ſource; qu'elle n'eſt pas animée de ſon amour, & qu'elle ne va pas à luy comme à ſa fin.

Ne vous imaginez pas que l'integrité avec laquelle vous pourez garder toutes vos regles, vôtre fidelité dans vos jeûnes, vos veilles, vos travaux, vos mortifications, voſtre ſilence, & vos autres auſteritez ſuffiſent pour vous acquitter de cette obligation. La charité de Dieu eſt une diſpoſition toute interieure; & quoy qu'elle s'exprime par les œuvres, & qu'elle ſe declare par les actions des ſens, neanmoins elle reſide dans le cœur, c'eſt le cœur qui aime veritablement: l'amour eſt une affection du cœur; quand le cœur n'agit pas, il n'y a point de veritable amour.

En effet, que penſeriez-vous d'un courtiſan qui aprés avoir receu mille témoignages de la bonté de ſon Roy, luy diroit; Je vous obeïray en toutes choſes; j'executeray tous vos ordres exactement. mais mon cœur eſt de glace pour vous; il ne ſent aucun mouvement d'affection qui l'attache à vôtre perſonne; ne diriez-vous pas qu'il ſeroit le plus injuſte & le plus ingrat de tous les hommes, & qu'il meriteroit de perdre pour jamais les bonnes graces de ſon Prince? Pouvez-vous juger plus favorablement d'un Chreſtien, qui eſtant redevable à JESUS-CHRIST le Roy des Roys, de ſon eſtre, de ſa vie, de ſon ſalut, ſe contente de luy rendre une ſoûmiſ-

ſion legale : d'obeïr exterieurement à ſes Commandemens, & qui à la verité garde ſes preceptes à la lettre, mais qui n'a pour luy ny ſentiment, ny tendreſſe, & qui ſe perſuade qu'il n'eſt pas obligé d'en avoir ? Cette diſpoſition ne merite-t-elle pas que ſon divin maiſtre luy demande, ſelon les paroles de l'Ecriture ; comment il oſe paroiſtre devant luy, ſans eſtre reveſtu de la robe nuptiale ; qu'il le chaſſe de ſa preſence, & qu'il rejette ſans aucune compaſſion, & ſa perſonne & ſes ſervices.

Vous ſçavez, mes freres, que JESUS-CHRIST nous a dit que depuis la nouvelle alliance, ſon Pere vouloit eſtre adoré en eſprit & en verité. *Venit hora & nunc eſt, quando veri adoratores adorabunt Patrem in ſpiritu & veritate, nam & Pater tales quærit qui adorent eum ;* c'eſt un des avantages que la ſeconde loy a pardeſſus la premiere. Et S. Auguſtin nous apprend que le vray culte que nous devons à Dieu, eſt la pieté meſme, & que l'on n'adore Dieu qu'en l'aimant. *Pietas eſt cultus Dei, nec colitur ille niſi amando.* Il faut donc l'aimer en eſprit & en verité, pour luy rendre une adoration ſpirituelle & veritable.

Joan. c 4. v. 23.

Aug. lib. 10. c. 4. de civit. Dei.

Nous aimerons Dieu en eſprit, quand nous l'aimerons par la tendreſſe & par le ſentiment de nôtre cœur ; quand noſtre ame ſe portera à cette ſouveraine bonté par les penſées & les affections ſaintes d'une charité toute divine ; Et nous l'aimerons en verité, lors que noſtre amour ſera effectif,

conforme à toutes ses volontez & à toutes les regles, selon lesquelles il nous a declaré qu'il vouloit que nous l'aimassions: ces regles, dit S. Augustin, sont ces paroles. *Diliges dominum Deum tuum ex toto.* ... *Et proximum tuum sicut te ipsum, hæc enim regula dilectionis divinitus constituta est. Diliges proximum tuum sicut te ipsum: Deum vero ex toto corde.* ... De sorte que pour rendre nostre amour réel & effectif; & pour aimer Dieu dans cette verité qu'il demande de nous; il faut l'aimer dans le sens de ces paroles, *ex toto corde.* C'est à dire qu'il faut l'aimer de toute nostre capacité, & de tous nos efforts, dans tous les temps, les lieux, & les circonstances de nostre conduite. Il faut, comme l'explique le mesme Saint, que nous luy rapportions toutes nos pensées, toutes les actions de nostre esprit, tout l'estat de nostre vie. Ces termes, continuë-t-il, *ex toto corde*.... montrent que tout luy appartient; ne laissent aucun vuide, & ne permettent pas qu'aucune affection étrangere trouve en nous la moindre entrée, ny qu'elle y occupe la moindre place; au contraire, s'il se presente quelque autre chose à nostre esprit qui solicite nostre cœur, il faut qu'il se tourne aussi-tost où le doit porter l'impetuosité de nostre amour. *Si quid aliud diligendum venit in animum: illuc rapiatur quo totus dilectionis impetus recurrit.*

Aug. lib. 1 de Doct. Christ. c. 22.

Ibid.

Rien n'est plus pressant & plus positif que ce

que nous apprend saint François de Sales, quand il dit dans son Traité de l'Amour de Dieu, que c'est par un effet tout particulier de sa Providen- Liv. 10. ch. 6.
» ce, que le Concile de Trente exprime le celeste
» commandement d'aimer Dieu, par le mot de di-
» lection, plûtost que par celuy d'amour: car bien
» que la dilection soit un amour, si est-ce qu'elle
» n'est pas un simple amour; mais un amour ac-
» compagné de choix & de dilection, comme la pa-
» role mesme le porte, ainsi que le remarque saint
» Thomas. Car ce commandement nous enjoint
» un amour élû entre mille, comme le bien-aimé de
» cet amour est exquis entre mille; ainsi que la bien-
» aimée Sulamite l'a remarqué au Cantique. C'est
» l'amour qui doit prévaloir sur tous nos amours, &
» regner sur toutes nos passions. Et c'est ce que Dieu
» requiert de nous, qu'entre tous nos amours le sien
» soit le plus cordial, dominant sur tout nostre
» cœur; le plus affectionné, occupant toute nostre
» ame; le plus general, employant toutes nos puis-
» sances; le plus relevé, remplissant tout nostre es-
» prit, & le plus ferme, exerçant toute nostre force
» & vigueur; .... Et il continuë, en disant, l'amour
» de Dieu est l'amour sans pair, parce que la bonté
» de Dieu est la bonté sans pareille. Ecoute Israël:
» ton Dieu est seul Seigneur, & partant tu l'aime-
» ras de tout ton cœur, de toute ton ame, de tout
» ton entendement, & de toute ta force; parce que
» Dieu est seul Seigneur, & que sa bonté est émi-
nente

nente au dessus de toute bonté ; il le faut aimer «
d'un amour relevé, excellent, & puissant au des- «
sus de toute comparaison ; ... Et il conclud, Or ne «
voyez-vous pas Theotime, que quiconque aime «
Dieu de cette sorte, il a toute sa force & toute son «
ame dediée à Dieu, puisque toûjours & à jamais »
en toutes occurrences, il preferera la bonne gra- «
ce de Dieu à toutes choses ; & sera toûjours prest «
de quitter tout l'Univers pour conserver l'amour «
qu'il doit à la souveraine bonté ; & c'est enfin l'a- «
mour d'excellence, ou l'excellence de l'amour qui «
est commandé à tous les mortels en general & à «
chacun d'iceux en particulier, deslors qu'ils ont le «
franc usage de raison. Amour suffisant pour un «
chacun, & necessaire à tous pour estre sauvez. «

Ainsi, mes freres, si vous voulez accomplir ce precepte *diliges dominum*... Aimez Dieu comme les enfans aiment leur pere ; unissez-vous à luy par l'aspiration, par le desir de vostre cœur : n'y laissez rien entrer qui n'ait rapport à la gloire de son nom. Faites autant que la fragilité & l'inconstance humaine le peut permettre, qu'il soit l'objet unique ou principal de toutes vos pensées, la fin de vos paroles, & de vos actions. Ne negligez rien des choses qu'il vous a prescrites, soit dans son Evangile, soit dans vostre Regle ; faites que le soin que vous aurez d'obeïr à ses volontez, n'ait point d'autre but que celuy de luy plaire : Ayez-le devant les yeux, comme vous l'ordonne l'Apostre

» dans les choses mesmes les plus naturelles & les plus necessaires; *Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis omnia in gloriam Dei facite.*

1. Cor. c 10. v. 31.

» Joignez le cœur à vos œuvres, l'esprit à la lettre de vostre obeïssance; vous vous garentirez par là de l'aveuglement de ceux qui se figurent, & qui disent qu'ils aiment Dieu, & qui cependant se dispensent de l'observation de ses preceptes, & ne donnent aucune marque sensible de leur amour. Vous éviterez l'inconvenient opposé, dans lequel se trouvent ceux qui multiplient leurs actions; qui sont exacts dans l'accomplissement des devoirs d'une pieté toute exterieure; & qui font consister l'obligation d'aimer Dieu dans une justice purement legale, sans croire qu'il soit necessaire de l'aimer par le mouvement du cœur. L'illusion des premiers est condamnée par ces paroles du saint Esprit: *Qui dicit se nosse eum & mandata ejus non custodit, mendax est, & in hoc veritas non est.* Et JESUS-CHRIST a jugé l'égarement des autres, quand il a dit, *populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est à me.*

Joan. Ep. 1. c. 2. v. 4.

Matt. c. 15. v. 8.

Deut 30. v. 11. & sequent.

Moïse disoit au peuple de Dieu qu'il n'avoit point d'excuse dont il pust se couvrir, au cas qu'il ne se rendist pas fidelle à obeïr à ce precepte; qu'il n'estoit ny au dessus de luy, ny loin de luy, & qu'il ne pouvoit pas dire comment monterons-nous dans le Ciel? ou irons-nous au delà des mers pour le chercher? puis qu'il l'avoit devant les yeux,

dans le fond de son cœur, en sorte qu'il ne tenoit qu'à luy de l'accomplir. Mais vous serez bien plus inexcusables que ce peuple, si vous manquez de l'observer; je ne dis pas d'une maniere commune, mais dans toute la perfection qui vous sera possible, aprés les graces, les facilitez & les avantages qu'il vous a donnez.

Ce qui fait que l'Amour de Dieu est si rare dans les hommes, c'est qu'ils sont ou partagez, ou emportez par d'autres amours. Ce nombre presqu'infiny d'objets qui les environnent, tend incessamment des pieges à leur fidelité. Tout ce qui frappe leurs sens, frappe leur esprit & entre presque toûjours dans leur cœur; le penchant qu'ils ont aux creatures est si grand & si continuel, qu'ils se laissent gagner par leurs moindres attraits, comme s'ils estoient sans force & sans défense. Si on échappe aux attaques de l'ambition, on ne resiste pas à celles de l'avarice; si on méprise les plaisirs, on se laisse aller au desir de la reputation & de la gloire; & souvent la paresse abat ceux qui ont surmonté les passions les plus vives & les plus violentes.

Pour vous, mes freres, Dieu vous a levé tous ces obstacles, & vous a preservez de ces sortes de tentations, en vous retirant dans la solitude. Vous estes, à l'égard du monde, comme s'il n'estoit plus; il est effacé dans vostre memoire, comme vous l'estes dans la sienne; Vous ignorez tout ce qui s'y passe, ses évenemens & ses revolutions les

plus importantes ne viennent point jusqu'à vous; vous n'y pensez jamais que lors que vous gemissez devant Dieu de ses miseres; & les noms mesmes de ceux qui le gouvernent vous seroient inconnus, si vous ne les appreniez par les priéres que vous adressez à Dieu pour la conservation de leurs personnes. Enfin vous avez renoncé, en le quittant, à ses plaisirs, à ses affaires, à ses fortunes, à ses vanitez, & vous avez mis tout d'un coup dessous vos pieds, ce que ceux qui l'aiment & qui le servent ont placé dans le fond de leur cœur. Ainsi, mes freres, que rien ne vous empêche de donner le vostre à JESUS-CHRIST, d'une maniere qui soit digne de l'obligation que vous luy avez. Répondez à l'excés de sa bonté par la plenitude de vostre amour; que vostre ame soûpire sans cesse aprés luy, qu'elle aille à luy par de continuels efforts; & qu'elle ressente, s'il est possible, cette bienheureuse défaillance, dont parle le Prophete, quand il dit. *Concupiscit & deficit anima mea in atria domini.* En un mot rendez toutes vos actions si pures & si saintes dans l'usage que vous ferez de vostre pauvreté, de vostre solitude, de vostre silence, de vostre austerité, & de tant d'autres dons que vous avez receus de JESUS-CHRIST, qu'elles soient à ses yeux comme autant de sacrifices d'une loüange immortelle pour toutes les misericordes qu'il vous a faites.

Ps 83. v. 2.

QUESTION III.

Que peut-on croire d'un Religieux qui neglige des choses prescrites par sa Regle, sous pretexte qu'elles luy semblent peu importantes; & qui veut bien commettre des fautes qui luy paroissent legeres?

RÉPONSE.

ON peut dire avec beaucoup de raison qu'un Religieux qui agit de la sorte, n'aime pas Dieu veritablement; qu'il a quitté la voye de son salut, & qu'il marche dans un chemin qui le conduit à la mort. Car premierement Dieu nous declare qu'il donne sa malediction à ceux qui le servent avec negligence, *Maledictus qui facit opus Dei negligenter.* Jerem. c. 48. v. 10.

Secondement, nous voyons par l'Ecriture, que celuy qui n'évite pas les petites fautes, ne s'empêchera jamais d'en commettre de grandes. *Qui spernit modica paulatim decidet.* Eccl. c. 19. v. 1.

En troisiéme lieu, ce Religieux est dans une resistance, fixe & arrestée aux ordres de Dieu, Dieu qui l'a destiné pour une vie toute sainte & toute parfaite & à laquelle il veut qu'il tende, & qu'il s'éleve incessamment; cependant il a une volonté toute contraire, puisqu'il se plaist dans ses imperfections & dans ses miseres, & que rien n'est plus opposé au desir qu'il doit avoir de devenir parfait, que l'attachement qu'il a à son peché. Mal-heur, dit saint

Bernard, à ces miserables Religieux qui se contentent de leurs défauts & de leurs imperfections, ou pour mieux dire de leur pauvreté & de leur indigence: car qui est celuy d'entre eux qui aspire seulement à la perfection qui est marquée dans
S. Bern serm. 27. de diversis. l'Ecriture. *Væ generationi huic miseræ ab imperfectione sua, cui sufficere videtur insufficientia, imo inopia tanta; quis enim ad perfectionem illam quam scripturæ tradunt vel aspirare videtur.*

Enfin ce qui fait que ce Religieux ne commet pas de grandes fautes, mais qu'il ne se soucie point d'en commettre de petites, c'est qu'il sçait que les unes seroient chastiées avec rigueur, & qu'il s'imagine que les autres doivent estre impunies, ou qu'elles n'auront que des peines legeres; Il craint le châtiment, mais il n'aime point la justice, & il n'y a que la punition qui suit les crimes, qui l'empêche de les commettre. Ainsi cet homme appellé de Dieu par son estat, à la perfection des Apostres, languit mal-heureusement dans une disposition qui ne seroit pas supportable dans le moindre des Chrestiens; & il compte pour rien d'offenser la Majesté de son Dieu, & de luy faire des injures, pourvû qu'il puisse se flater, en se persuadant qu'il ne les vengera pas, & qu'il ne sera point écrasé du poids de ses jugemens. Mais cet insensé se trompe; car quoy que ses pechez soient veniels par eux-mesmes; ce desir de les commettre, & cette incorrigibilité volontaire est un estat

qui cause la mort; c'est un peché contre le saint Esprit; c'est une impenitence qui ne sera jamais pardonnée. Que personne ne dise en luy-mesme, s'écrie saint Bernard, ces fautes sont legeres, & je ne me soucie pas de les commettre, ny de m'en corriger; ce n'est pas une chose fort importante de demeurer dans ces pechez, qui sont petits & veniels. *Nemo dicat in corde suo levia sunt ista, non curo corrigere, non est magnum si in his maneam venialibus minimisque peccatis.* Cela mesme est une impenitence; c'est un blasphême contre le saint Esprit; c'est un blasphême irremissible. *Hæc est enim impenitentia, hæc blasphemia in Spiritum sanctum, hæc blasphemia irremissibilis.* Paul à la verité commit des blasphêmes, mais non pas contre le saint Esprit, parce qu'il pecha dans le temps de son incredulité, & par ignorance, & c'est ce qui fut cause qu'il en obtint le pardon. *Paulus quidem blasphemus fuit, sed non in Spiritum sanctum, quia ignorans fecit, in incredulitate non in Spiritum sanctum blasphemans; ideo consecutus est misericordiam.*

Bern. serm. 1. de Convers. S. Pauli.

Croyez donc, mes freres, qu'il n'y a rien de petit de ce qui déplaist à Dieu, & qui combat ses volontez & ses ordres. Tous les pechez sont des desobeïssances, & ceux qui nous paroissent legers, quand on les regarde auprés des grands maux, deviennent considerables aussi-tost qu'ils sont mis auprés de la Majesté de Dieu, ou qu'on les voit dans leurs effets & dans leurs suites.

Greg. Nazian. carmine 1. in vita sua. Saint Gregoire de Nazianze estant de retour de la solitude du Pont, eut tant de regret de s'estre blessé à l'œil en s'amusant à tourner une branche d'ozier, qu'il ne voulut pas s'approcher des saints Mysteres, qu'aprés avoir expié sa faute par la priere & par les larmes.

Cassi. coll 7. c. 27. On lit que le saint Abbé Moïse pour avoir contesté avec chaleur contre saint Macaire, ce qui est presqu'inévitable quand on soûtient des opinions contraires, fut puny de Dieu, qui permit dans le moment mesme, que le demon le possédast; sa possession fut violente, & extraordinaire, & il n'en fut délivré que par les prieres de saint Macaire.

Homil. 87. in Matt. Saint Jean Chrysostome veut que nous travaillions de toutes nos forces à déraciner ces petits pechez; & qu'au lieu de nous arrester à ce qu'ils nous paroissent peu considerables, nous les regardions comme les sources des grands maux. C'est une chose étonnante, dit-il, qu'il faille avoir plus d'application & plus de soin pour éviter les petits pechez que les grands; Car les uns donnent d'eux-mesmes de l'horreur, & les autres qui nous semblent petits, nous laissent dans une veritable paresse; nous les méprisons, & jamais nous ne faisons les efforts necessaires pour les détruire: de sorte qu'ils deviennent grands par nostre negligence. Personne ne se porte tout d'un coup à faire des crimes, parce qu'on est retenu par la honte que

que l'on a de les commettre; mais on y vient par des voyes insensibles; quelqu'un s'est pris à rire à contretemps, un autre veut l'en reprendre; il répond aussi-tost, quel mal y a-t-il de rire? & quel inconvenient en peut-il arriver? cependant on se laisse aller de là, à dire des paroles de raillerie, on en dit ensuite de deshonnestes; & enfin on fait des actions honteuses.

Saint Augustin parlant sur ce mesme sujet, compare les petites fautes aux eaux de la pluye, lesquelles ne tombant que goutte à goutte, ne laissent pas de remplir le canal des rivieres, & de causer des débordemens qui entraînent les arbres & leurs racines, desolent les champs & les campagnes. Qu'importe, dit le mesme Saint, que le vaisseau perisse tout à la fois par la violence d'un coup de mer, ou bien que l'eau venant à y entrer par la sentine, & le gagnant insensiblement sans que personne y donne ordre, il soit submergé peu à peu, & fasse naufrage. In Psal. 129. Idem in Reg. Relig.

Et dans un autre endroit vous vous estes déchargez du fardeau des grands pechez, prenez garde que la multitude des petits ne vous accable. Id. Psal. 39.

On ne peut pas ignorer quel a esté en cela le sentiment de saint Gregoire, puis qu'il dit que les cheutes des pecheurs commencent d'ordinaire par les moindres fautes; que passant à de plus grandes, ils arrivent aux crimes énormes; & que l'ame estant une fois déchûë de la justice, roule

continuellement de peché en peché par le poids de l'iniquité qui la pousse, & tombe enfin dans les abysmes les plus profonds.

L. 31. in c. 39. Job. c. 9.

Il dit ailleurs que les ames languissent dans les actions basses & seculieres; qu'elles font plusieurs fautes, sans s'en appercevoir, qu'elles comptent pour rien certains pechez qu'elles commettent,& regardent les vains discours, & les pensées inutiles comme des fautes legeres; mais lors que le feu de la componction vient à les échauffer, qu'elles considerent comme des crimes grands & mortels ce qu'elles ne regardoient auparavant que comme de petites fautes.

L. 32. in c. 39. Job. c. 1.

Non seulement ces fautes paroissent importantes, quand on les met ensemble, ou qu'on les considere dans toutes leurs suites: mais mesmes quand on les voit separées & en particulier. Si quelqu'un avoit fait une action qui fust digne de la mort, ne seroit-ce pas une veritable extravagance de dire qu'il n'auroit commis qu'une faute legere? Un tel excés pourroit-il passer pour une affaire de rien dans la pensée d'un homme sage? Cependant ceux qui ne font aucun cas de ces pechez que l'on nomme petits, & qui les commettent sans remors, sont beaucoup moins raisonnables & moins justes, puisque l'on peut assurer qu'il n'y a point de ces sortes d'offenses qui ne meritent un châtiment plus grand que la mort: Que celles que les larmes n'auront point lavées,

seront punies par les flâmes ; *iniquitas omnis parva magnave sit, puniatur necesse est aut ab ipso homine pœnitente, aut à Deo vindicante.* Et que les pechez des Elûs que la penitence n'aura point effacez pendant leur vie, seront châtiez aprés leur mort des mesmes peines qui puniront les crimes des reprouvez ; avec cette difference qu'elles finiront dans les uns, & que dans les autres elles seront eternelles. *Post hanc vitam in purgabilibus locis centupliciter quæ fuerint hic neglecta reddentur usque ad novissimum quadrantem.*

Aug. Concio. 1. in ps. 58.

S. Bern. serm. in obit. Humbert.

Que les hommes disent donc ce qui leur plaira, pour se cacher une verité qui leur paroist si desagreable, & si dure ; ils n'empêcheront point que la foy ne nous apprenne que tout ce qui échappera à la penitence, passera par le feu. *Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.*

Cor 1.c. 3. v. 15.

Si nous pouvons juger de la grandeur qui se trouve dans les moindres pechez, par la severité avec laquelle nous sçavons que Dieu les châtiera dans l'autre vie : nous le pouvons aussi par la maniere rigoureuse, dont souvent il les a punis dans celle-cy. Qui pourroit croire que les Bethsamites, qui ne firent autre chose que de lever les yeux pour regarder l'Arche-d'Alliance qui passoit, ce qui ne semble qu'une curiosité sainte, & un acte de pieté ; eussent esté si rigoureusement chastiez, qu'il en cousta la vie à cinquante mil hommes : & que la faute d'Oza fust estimée si grande, qu'il

Lib. 1. Reg. c. 6.

2. Reg. c. 6. v. 6 & 7.

meritast d'estre frappé de mort subite. L'Arche de Dieu est ébranlée; il apprehende qu'elle ne tombe; il étend la main pour la soûtenir; cette hardiesse qui ne paroist rien qu'un effet de sa religion, est regardée de Dieu, & jugée tout ensemble comme une temerité condamnable.

Num c. 20. v. 10. Moïse, bien qu'aimé de Dieu, fut privé de la consolation d'entrer dans la Terre promise, à cause d'une seule parole qui luy échappa aux eaux de contradiction; l'Ange du Seigneur faillit à luy oster la vie, parce qu'il avoit differé la circoncision de son fils. Exod. c. 4 v. 24.

2. Reg. c. 24. v. 9. L'ordre que David donna pour le dénombrement du peuple, déplut tellement à Dieu qu'il le punit par la mort de soixante & dix mille personnes.

Mais JESUS-CHRIST ne pouvoit nous marquer davantage à quel point il est jaloux de l'obeïssance qu'on doit rendre aux moindres de ses commandemens, que par ces paroles étonnantes qu'il dit à S. Pierre; si je ne vous lave les pieds vous n'aurez point de part avec moy : Je m'abstiens, dit saint Basile, de dire presentement que le sujet pour lequel il entendit de la bouche de JESUS-CHRIST une menace si terrible, ne fut point pour s'estre rendu coupable de negligence, ny de mépris envers la personne de son Divin Maistre; mais que la resistance qu'il apportoit à ses ordres, estoit une marque du profond respect qu'il avoit pour luy, & un témoignage de sa pieté.

Joan c. 13. v. 8.
Bas. praef. in reg. fus.

Enfin cette ſuprême Majeſté de Dieu, cette excellence infinie, demande de la part des hommes une reconnoiſſance ſi profonde, & des hommages ſi étendus & ſi continuels, que les moindres choſes qui l'offenſent contractent une injuſtice & une difformité qui ne ſe peut comprendre: Si noſtre foy eſtoit plus vive, & noſtre charité plus ardente qu'elle n'eſt pas, nous aurions plus de crainte de commettre un ſeul peché, que de ſouffrir dix mille morts. Ne vous étonnez donc pas, mes freres, ſi ſaint Jean Climaque fait retentir ſa caverne de ſes cris & de ſes ſanglots; Si ſainte Catherine de Gennes veut ſe jetter au milieu des flâmes, à la vûë & aux ſentimens de ces ſortes de fautes, dont on ne veut pas s'appercevoir: Mais ſoyez ſurpris de ce qu'il ſe trouve des Chreſtiens, qui ſçachant que JESUS-CHRIST jugera les juſtices, n'ont ny crainte, ny ſcrupule de commettre des pechez. In ejus vita. Pſal. 74. v. 2.

Le grand ſaint Theonas diſoit, que ce qui fait que nous tombons dans cette erreur, eſt que nous ignorons juſqu'où va l'obligation de ne point pecher; & qu'eſtans comme aveuglez d'une nuit profonde, nous ne pouvons appercevoir en nous une infinité de taches & d'ordures qui s'y ſont amaſſées. Nous ne ſentons point, par exemple, les remors d'une componction ſalutaire, lors qu'une mauvaiſe triſteſſe nous rend ſtupides & languiſſans: nous ne nous affligeons point lors Caſſ. collat. 23. c. 7.

que nous ſommes frappez d'une tentation ſubtile de la vaine gloire : nous ne pleurons point de ce que nous avons eſté trop lents, trop tiedes, ou trop lâches à prier : nous n'eſtimons pas avoir commis aucun peché, lors que recitant les Pſeaumes, ou eſtant en oraiſon, nous penſons à toute autre choſe qu'à nos prieres ou à nos Pſeaumes. Enfin nous croions n'avoir rien perdu, quand nous abandonnons le ſouvenir de Dieu pour penſer à des choſes terreſtres & paſſageres ; De ſorte qu'on peut nous appliquer tres-juſtement cette parole de Salomon, ils m'ont frappé, & je ne l'ay point ſenti ; ils ſe ſont moquez de moy, & je ne m'en ſuis pas apperçû. *Verberaverunt me, ſed non dolui, traxerunt me & ego non ſenſi.*

Cap. 8. Mais les veritables Solitaires, dit le meſme Saint, mettent tout leur plaiſir, leur joye, & leur bonheur dans la ſeule contemplation des choſes divines & ſpirituelles. Lors qu'ils en ſont arrachez un moment, quoy que malgré eux, & par la violence de leurs penſées, ils puniſſent auſſi-toſt par leur penitence cette diſtraction, comme une eſpece de ſacrilege ; & ne pouvant ſe conſoler d'avoir preferé au Createur une creature vile & mépriſable, vers laquelle ils ont tourné leurs regards, ils ſe conſiderent preſque comme coupables d'impieté. Comme ils reſſentent une extrême joye de tenir toûjours leurs yeux arreſtez ſur la gloire & ſur la Majeſté de Dieu ; ils ne peuvent ſouffrir

ces petits nuages des pensées terrestres, quand mesme elles ne dureroient qu'un moment; & ils ont en horreur tout ce qui les separe tant soit peu de la contemplation de cette clarté ineffable.

CHAPITRE VIII.

De l'amour & de la confiance envers les Superieurs.

QUESTION PREMIERE.

Est-ce une chose necessaire d'avoir une confiance entiere dans les Superieurs?

RÉPONSE.

LE Superieur est le Chef de la Congregation; il est la teste d'un corps, duquel tous ses freres sont les membres & les parties; & comme le propre de la teste dans le corps humain est de gouverner & de conduire; de former tous les mouvemens & toutes les actions; & que tout se rapportant à elle, il ne se passe rien dont elle ne soit l'origine & le principe. Il faut aussi que dans une Communauté reglée tout se fasse par les ordres & dans la dépendance du Superieur; qu'il dispose de toutes choses pour l'utilité publique, & pour le bien des particuliers; qu'il applique les sujets, & qu'il ordonne de leurs occupations & de leurs

exercices; qu'il dirige leur conſcience; qu'il regle leur pieté, & qu'il n'y ait rien ſur quoy ſa vûë & ſa direction ne s'étende. C'eſt ce que penſoit ſaint Benoiſt, quand il a declaré que le Superieur doit tenir la place, & faire les fonctions de JESUS-CHRIST dans le Monaſtere. *Chriſti enim agere vices in Monaſterio creditur*, qu'il a tout dans ſa diſpoſition, & qu'il n'y a rien qui ne ſoit ſoûmis à ſes ordres.

Bened. in reg. c. 2.

Ce gouvernement ſi entier & ſi abſolu, demande dans le Superieur une connoiſſance parfaite des perſonnes qui ſont ſous ſa charge; ſans cela l'autorité, qui ne luy eſt donnée que pour établir & conſerver le bon ordre, ne feroit rien que cauſer le trouble & la confuſion. Comme il manqueroit de lumiere, il agiroit ſans prudence; il ne pourroit avoir que ſes fantaiſies & ſes conjectures pour ſa Regle; c'eſt un aveugle qui feroit tout au hazard, ou un Medecin qui ſeroit chargé de traiter & de guerir des malades, dont il ne connoiſtroit ny la maladie, ny le temperamment.

Suppoſé donc, ce qui eſt tout-à-fait évident, que le Superieur doive connoiſtre parfaitement ſes freres pour les conduire; il s'enſuit auſſi qu'ils doivent prendre une confiance entiere dans leur Superieur, puiſque ſans cela il n'eſt pas poſſible qu'il les puiſſe connoiſtre; Car à moins que cette connoiſſance luy vint par des moyens extraordinaires, & qu'elle luy fuſt donnée par la voye des revelations,

revelations, il n'en aura jamais que de conjecturales & d'incertaines, si les freres n'ont le soin de luy montrer le fond de leur cœur, de luy en découvrir tous les mouvemens, & de luy en developper jusqu'aux moindres replis; ce qui ne peut estre que l'effet d'une parfaite confiance.

Comme il n'y a rien dont la conservation d'une Congregation Monastique dépende davantage, ny qui puisse plus contribuer à cette unité d'esprit qui en fait toute la verité, toute la beauté & la durée; il n'y a rien aussi que les saints Moines ayent recommandé avec plus de zele. Les Superieurs l'ont enseignée à leurs disciples avec une application particuliere; & les veritables disciples l'ont pratiquée avec toute l'exactitude & la fidelité qui leur a esté possible.

Saint Basile dit qu'un Superieur prudent sçait « faire un discernement exact des mœurs, des pas- « sions, & des mouvemens interieurs des personnes « qui vivent sous son obeïssance, & se servir à leur « égard de ce qu'il estime leur convenir davantage... « Il ajoûte que comme les hommes ont un amour « propre & une inclination pour eux-mesmes, qui « les empêche de discerner la verité; il n'y a rien au « contraire de si facile que de se faire connoistre & « conduire par les autres: parce que l'amour propre « n'obscurcit pas la lumiere de la verité, & ne trou- « ble pas le jugement de ceux qui sont chargez de « la direction de leurs inferieurs... & que tant que «

In Const. Mon. c. 22.

» cette union d'esprit & de cœur subsistera dans une
» Communauté Religieuse; la paix s'y entretiendra
» sans peine, & on s'y appliquera à son salut avec
» l'amour & la concorde de tout le monde.

Quæst. 110. Brev. Regn. Le mesme Saint s'estant proposé la Question; sçavoir, si la Superieure doit estre presente quand
» une de ses Sœurs se confesse, Répond, que ce sera
» avec plus de bienseance, & de seureté, si la Su-
» perieure declare elle-mesme la faute de cette Sœur
» au Superieur, qui par la connoissance qu'il a des
» choses spirituelles, pourra luy prescrire la manie-
» re d'en faire penitence, & de s'en corriger.

Inst. lib 4. c. 9. Nous lisons dans Cassien, que pour élever les Solitaires à la perfection d'une sincere humilité, on leur apprenoit à ne point cacher par une honte pernicieuse aucunes des pensées qui s'excitoient dans leur cœur; mais à les découvrir au Superieur au moment qu'elles y estoient formées: Et au lieu de s'arrester à leur jugement propre, on vouloit precisément qu'ils n'estimassent rien de bon ou de mauvais, que ce qui auroit esté jugé tel par le discernement du Superieur. Il dit encore que le demon, tout artificieux qu'il est, ne viendra point à bout de tromper un Solitaire quoy que jeune & sans experience, si ce n'est qu'il luy persuade de cacher ses pensées par un mouvement d'orgueil ou de honte: Et que les saints Moines tenoient pour maxime que c'estoit une marque toute évidente qu'une pensée venoit du demon, quand on

avoit peine à la declarer à ſon Superieur. Il ajoûte dans le chapitre 37. du meſme livre, qu'un Solitaire pour perſeverer dans le ſervice de JESUS-CHRIST, doit obſerver la teſte des tentations qui luy arrivent, c'eſt à dire le commencement, afin de les découvrir à ceux qui le dirigent. Vous ſçavez ſans doute, mes freres, l'hiſtoire de l'Abbé Serapion, qui fut délivré d'une maniere toute viſible & toute miraculeuſe du demon de la gourmandiſe qui le poſſedoit, dans l'inſtant meſme qu'il confeſſa ſon peché à ſon Superieur; & de quelle ſorte ce ſaint Abbé veut que l'on marche ſur les traces des anciens Peres, & que l'on découvre au Superieur les ſecrets de ſon cœur.

Ch. 37.

Caſſia coll. 2. c. 11.

Saint Jean Climaque veut auſſi qu'un Solitaire avant toutes choſes confeſſe ſes pechez à ſon Superieur, & à luy ſeul; & qu'il ſoit preſt d'en faire une confeſſion publique, s'il luy ordonne. Il dit qu'il doit repreſenter à Dieu en eſprit & avec ſincerité ſa confiance & ſon amour envers ſon pere ſpirituel. Il ajoûte que celuy qui découvre toutes ſes tentations, & produit tous ces ſerpens à la vûë de ſon Superieur, montre à l'ennemy la fermeté de ſa confiance; & que celuy qui les tient cachez dans ſon cœur eſt encore dans l'égarement, & ſuit des routes perduës.

Grad. 4 art. 10.

Saint Benoiſt ordonne dans ſa Regle, qu'un Religieux ne manque pas de découvrir à ſon Superieur par une humble confeſſion ſes mauvaiſes

c. 7. in grad. 5. homil.

pensées & les pechez qu'il peut avoir commis en secret; Il veut qu'il détruise par sa confiance en Jesus-Christ les mauvaises pensées qui luy surviennent, & qu'il les declare à son Superieur qu'il nomme son pere spirituel.

Saint Bernard ne pouvoit pas estre d'un autre avis, quand il declare qu'un Religieux doit avoir une confiance intime, & rendre un respect & une soûmission cordiale à son Superieur; Et qu'il ne suffit pas de luy obeïr par une obeïssance exterieure & litterale. *Nec enim sufficit exterius obtemperare majoribus, nisi ex intimo cordis affectu sublimiter sentiamus de eis.*

Serm. 3. in adventu Domini.

C'est ce que ce grand Saint nous a confirmé par toute sa conduite, & ce que l'on voit particulierement dans un de ses Sermons, sur ces paroles du Cantique des Cantiques, *Dentes tui sicut grex tonsarum.* Il compare les Religieux aux dents; Et entre les rapports & les convenances differentes qu'il y remarque, il dit, que les Religieux ainsi que les dents, ne retiennent, & ne reservent rien, *nihil morari intra se patiuntur;* Qu'ils ne peuvent souffrir leur conscience & celle de leurs Freres chargée de la moindre faute; C'est ce qui cause, ajoûte-t-il, cette importunité qui à la verité vous est utile, & qui fait que vous venez à nous, que vous nous fatiguez si souvent, & que sans aucune necessité vous y emploiez des journées entieres. *Quia nec modicum quidem offendiculum*

Bern. serm. 93. de divers.

tolerabile reputant, aut intra se, aut in conscientiis singulorum; hinc est illa vestra opportuna importunitas qua tam sæpe fatigatis nos, ut multoties, etiam cum necessarium non sit, multum in his diei expendatis.

Vous voyez dans la Regle de saint Fructueux, c. 13. l'obligation qu'ont les Freres de declarer avec larmes, componction de cœur & humilité, toutes leurs pensées, leurs negligences, & les autres semblables accidens qui leur arrivent, à l'Abbé, ou à celuy qui conduit le Monastere.

Pendant que cet esprit a regné dans les solitudes, Dieu les a comblées de graces & de benedictions: La simplicité & la dépendance des Moines, a esté la gardienne & la conservatrice de leur innocence, & l'on peut dire qu'ils ont esté des hommes parfaits, pendant qu'ils ont esté assez heureux pour se conserver dans cette sainte enfance.



Question II.

Quelles sont les qualitez que doit avoir un Superieur, afin que les Religieux puissent avoir en luy une entiere confiance?

Réponse.

SI un Superieur connoist parfaitement la sainteté de son estat, s'il en a les veritables maximes, s'il observe exactement sa Regle; s'il a de la charité pour ses Freres, & qu'il le fasse paroistre par le soin, & par l'application avec laquelle il travaille à leur salut; Enfin s'il se conduit dans le Monastere avec tant d'édification, que l'on puisse luy attribuer ces paroles si remarquables de S. Benoist. Reg. c. 2. *Christi vices agere in monasterio creditur*, il faut le croire en toutes choses, se mettre en ses mains, & s'y abandonner sans discernement & sans bornes: Mais si son incapacité, sa negligence, le peu de sentiment qu'il a de sa Profession, & le déreglement de ses mœurs donnent de justes soupçons, & des sujets legitimes de se défier de sa conduite: alors il faut marcher avec plus de précaution & de reserve; examiner ses voyes par ses propres yeux. Et c'est dans ce cas, comme saint Bernard nous l'apprend, qu'il faut avoir de la prudence & de la liberté; De la prudence pour discerner s'il n'y a rien dans ce qu'il nous ordonne qui combatte la loy de Dieu; Et de la liberté pour resister sans

ſcrupule, s'il s'y trouvoit quelque choſe de contraire. *Neceſſariam eſſe prudentiam qua advertatur ſi quid adverſatur, & libertatem qua & ingenue contemnatur.* Cependant il faut luy obeïr comme à JESUS-CHRIST meſme, quand il parle en ſon nom, c'eſt à dire quand il ne propoſe que ſes veritez & ſa volonté; & marquer par toutes ſes actions & ſes paroles qu'on reſpecte ſon caractere & ſa perſonne; lors meſme que l'on ſe trouve obligé de ſe ſeparer de ſes ſentimens. Ep. Ber. 7. ad Adam mon.

QUESTION III.

Ne ſuffiroit-il pas que les Freres euſſent de l'ouverture & de la confiance en quelqu'autre Religieux, qu'en leur Superieur?

RÉPONSE.

COMME le ſoin des ames a eſté donné aux Superieurs, & que la conduite de la Communauté leur appartient; il faut auſſi que les Freres s'adreſſent à eux dans tous leurs beſoins, & qu'ils leur donnent toute leur confiance; cette diſpoſition ne peut eſtre changée, qu'il n'en naiſſe des inconveniens conſiderables.

Il eſt certain que comme il y a une benediction toute particuliere à demeurer dans l'ordre de Dieu, à ſe tenir dans l'eſtat auquel il nous a mis, à conſerver les choſes comme elles ſont parties de ſes mains, & qu'il prend plaiſir à les ouvrir pour

ceux qui obſervent avec religion toutes ſes ordonnances ; On ne ſçauroit auſſi douter qu'on ne ſe prive de beaucoup de biens, de graces & d'avantages, pour peu qu'on ſe déplace, qu'on ſorte de ſon deſſein, & qu'on oſte les choſes hors de la ſituation où il les avoit miſes. Et comme il a étably les Superieurs Monaſtiques pour la direction des Freres, & que par conſequent les Freres leur doivent toute leur confiance ; cette direction & cette confiance ne peut eſtre tranſmiſe à d'autres perſonnes, que la Congregation n'en ſouffre, & n'en reçoive de l'affoibliſſement ; Et cette conduite qui ne ſera pas tout-à-fait telle que Dieu l'avoit inſtituée, ne ſera ny ſi éclairée, ny ſi charitable, ny ſi utile ; les Freres ne rencontrant point dans un miniſtere extraordinaire la conſolation & le ſecours qu'ils auroient trouvé dans leurs veritables Paſteurs.

Il faut encore remarquer qu'une Communauté eſt un Corps qui ne peut ſubſiſter que par la liaiſon que les parties ont entr'elles, & par les rapports & les relations intimes qu'elles ont avec leur Chef. Cependant il eſt preſqu'impoſſible que cette intelligence & cette union ſe conſerve dans ſon integrité, lors que les Freres quittent la conduite de leur Superieur pour en prendre une autre ; & l'on ne ſçauroit gueres éviter que les cœurs & les eſprits ne ſe diviſent par la diverſité des directions.

Premierement,

Premierement, il n'y a presque point d'homme qui n'ait son sens & son esprit particulier, & cet esprit se communique toûjours à ceux avec lesquels on a des commerces & des habitudes étroites.

Secondement, il n'y a rien de plus ordinaire que de se lier d'amitié aux personnes dont on prend les avis, & en qui l'on met toute sa confiance : Ainsi c'est une maniere de necessité que les Congregations se divisent, & que les Freres se partagent lors qu'il en naist des occasions par les attachemens qu'ils ont aux sentimens ou aux interests de ceux qui les dirigent ; De sorte que s'il arrive que les Directeurs ayent quelque mécontentement de la part des Superieurs, ils ne manqueront point de se joindre à eux, d'entrer dans leurs ressentimens & dans leurs déplaisirs ; & de former tous ensemble un party dans le Monastere.

Pour ce qui regarde le Superieur, comme on a toûjours besoin de vertu pour s'y soûmettre, & que l'autorité a quelque chose dont la nature a de la peine à s'accommoder ; les inferieurs pour la plus-part sont tres-aises de se soustraire à leur connoissance & à leur conduite, & de trouver des occasions de s'ouvrir à leurs Freres, & de se confier à des personnes qui leur soient égales ; & s'accoûtumans à des communications qui flattent leur inclination & leur liberté ; celles qu'ils pourroient avoir avec leur Superieur leur deviennent insupportables ; ils les évitent, leur cœur est entierement

fermé pour eux ; & par l'interruption de tout commerce, ils perdent ſans aucun retour, le reſpect & l'amitié qui leur eſt dûë ; ſemblables à ces ruiſſeaux qui s'écoulant par les ouvertures qu'ils rencontrent, ſortent de leurs cours ordinaires, & n'y rentrent jamais.

Il y a un autre inconvenient qui n'eſt pas moins à craindre, ny moins ordinaire ; Il arrive ſouvent que des Religieux quittent la conduite de leur Superieur, non pas pour en prendre un autre, mais afin de n'en point avoir ; Et ſoit que le peu de cas qu'ils font de leurs Freres, ou l'éloignement qu'ils ont de toute dépendance & de toute ſujetion, les empêchent de leur donner creance ; ils vivent à eux-meſmes, dans la main de leur conſeil, ſans avoir ny ſuivre d'autres regles que leurs cupiditez & leurs paſſions.

Vous voyez, mes freres, combien il eſt important que les Congregations ſe gouvernent par l'eſprit du Superieur ; que rien n'échappe à ſes yeux ; que tout ſe rencontre dans ſa direction & dans ſa dépendance ; Et que ce qui fait qu'il ſe forme dans les Cloiſtres des partis, des murmures, & des intrigues ; qu'on y voit éclater des diviſions avec tant de ſcandale ; que la pieté, la paix, la concorde, la ſimplicité & les autres vertus Religieuſes y ſont ſi rares, c'eſt que les oüailles ne ſont point attachées à leur Paſteur ; qu'elles n'écoutent point ſa voix ; c'eſt que les Freres ſe tirent de la main de leur

Superieur, au lieu de le craindre comme leur maistre, & de l'aimer comme leur pere, selon ces paroles de saint Macaire. *Præpositum monasterii timeas ut dominum, diligas ut patrem*, & de regarder enfin JESUS-CHRIST en sa personne, & d'en faire l'objet unique de leur confiance. S. Macar. in Reg. c. 1.

QUESTION IV.

Faut-il croire que ceux qui dirigent dans des Communautez Religieuses en la place des Superieurs, ne soient pas dans l'ordre de Dieu?

RÉPONSE.

UN estat peut estre dans l'ordre de Dieu en deux manieres, ou lors qu'il est institué de son choix, & par le pur mouvement de son saint Esprit; ou bien quand il se trouve seulement étably par sa permission, & par une espece de tolerance. Le Superieur du Monastere est dans le premier rang; il tient la place de JESUS-CHRIST par l'institution mesme de JESUS-CHRIST, & par la disposition de sa volonté. Quant à ceux qui dirigent, & qui confessent sous l'autorité du premier Superieur; il y en a qui n'exercent ces sortes de fonctions, qu'à cause de l'indocilité des Freres, qui n'ayant pas pour luy l'estime & la confiance qu'ils devroient avoir, ne sçauroient s'accommoder de sa conduite; On ne peut mettre ces dire-

ćteurs que dans le ſecond rang; Ils ne ſont établis que par la condeſcendance que l'on a pour les foibles, & les imparfaits; & c'eſt à la dureté de leurs cœurs qu'on les accorde. C'eſt ainſi que le gouvernement des Juges ſur le peuple Juif, eſtoit purement dans l'ordre de Dieu, & de ſon inſtitution; & la domination des Roys une conceſſion ou une volonté de Dieu, qui avoit bien voulu ſe rendre, & acquieſcer à celle des hommes.

Nous voyons auſſi que quoy qu'il euſt choiſi le premier de leurs Roys, & qu'il euſt receu l'onction royale de la main de Samüel; il ne laiſſa pas de ſe plaindre de leur inconſtance, de leur ingratitude, & de marquer que cette maniere de gouvernement, à leur égard, n'eſtoit pas ſelon ſon cœur.

Ainſi les Religieux qui par indocilité, par mépris, par inquietude, ou par des déſiances malfondées, s'éloignent de leurs Superieurs naturels, & les obligent de leur donner des Directeurs & des Confeſſeurs à leur mode, ne doivent point douter que Dieu ne leur faſſe le meſme reproche qu'il fit à ſon Peuple, en parlant à ſon Prophete; ce n'eſt point vous, mais c'eſt moy qu'ils ont rejetté, c'eſt de ma conduite qu'ils ſe ſont laſſez, &
1. Reg. c. 8. v. 7. non pas de la voſtre. *Non enim te abjecerunt ſed me.*

Il y en a d'autres qui ont le ſoin des ames dans les Monaſteres gouvernez par les Abbez, & qui portent le nom de Doyens, de Prieurs, d'Anciens, ou de Preſidens, comme nous le voyons dans les

Regles anciennes ; mais ce n'eſt ny l'indocilité, ny la mauvaiſe humeur des Freres qui donne lieu à cette inſtitution : Le Superieur les établit pour le ſoulager dans ſes fonctions, lors que des neceſſitez ſaintes & veritables, & des impuiſſances réelles l'empêchent de ſe donner en tout temps, & à tous les beſoins des Freres. Il choiſit quelqu'un d'entr'eux recommandable par ſa pieté, & par la pureté de ſes mœurs ; il luy fait part de ſes ſoins & de ſon autorité, pour les conſoler, pour veiller ſur eux, & pour faire dans les neceſſitez qui peuvent ſurvenir ce qu'il luy eſt impoſſible de faire par luy-meſme. Cependant comme il n'a pas ſeulement la Miſſion & l'autorité de ſon Abbé ; mais encore ſon eſprit, ſes ſentimens & ſes ordres, & qu'il luy rend un compte exact de la diſpoſition des Freres juſqu'aux moindres de leurs penſées ; la confiance ſe conſerve toute entiere, l'unité ne ſe rompt point ; cette ſubordination ne fait aucun dommage à l'autorité premiere & principale : & le Superieur eſtant informé de toutes choſes, ordonne luy-meſme ce qu'il eſtime neceſſaire pour guerir les maladies, calmer les tentations, diſſiper les penſées fâcheuſes qui peuvent inquieter les Freres ; Enfin il regle tout, & la Congregation ne ſe conduit que par ſes ordres. Vous remarquerez, mes freres, que nous n'entendons point parler icy de la confeſſion, de laquelle vous ſçavez que le ſecret doit eſtre inviolable.

c. 15. C'eſt ce que nous liſons dans la Regle du Maître, où il eſt preciſément ordonné, que s'il s'éleve dans le cœur de quelqu'un des Freres quelque penſée dangereuſe, & qu'il en reſſente de l'agitation, il en avertiſſe auſſi-toſt les Preſidens; & que les Preſidens aprés avoir fait leurs prieres, ne manquent pas d'en donner avis à l'Abbé, afin que ſi cette méchante diſpoſition s'opiniâtre, il faſſe luy-meſme ce qu'il jugera le plus à propos pour la diſſiper, ou par l'application des endroits de l'Ecriture qui luy paroiſtront les plus propres, ou par diverſes penitences qu'il enjoindra à toute la Communauté. *Ergo cum alicui fratri cogitatum malum in corde advenerit, & ſenſerit ſe inde fluctuari, ſtatim ſuis hoc præpoſitis fateatur & mox oratione facta, nuntient hoc ipſum Abbati. ...*

On ne peut pas diſconvenir que cette inſtitution ne ſoit tres-innocente & tres-ſainte de la part des Freres, comme de la part du Superieur; qu'elle ne ſoit dans l'ordre de Dieu conforme à tous ſes deſſeins, & tres-differente de celle qui ſouſtrait les Freres de la main de leur Superieur, & qui n'eſt cauſée que par le déreglement de leur eſprit, par le deſordre de leurs mœurs, & par l'averſion qu'ils ont de ſa perſonne & de ſa conduite.

On voit encore d'autres Directeurs dans les Monaſteres, qui n'y ſont établis que pour ſuppléer à l'impuiſſance du premier Superieur, ſoit qu'elle ſoit cauſée par une non-reſidence (comme pou-

voit estre celle de saint Bernard, lors que les affaires de l'Eglise l'arrachoient malgré luy d'entre les bras de ses Freres) soit qu'elle vienne de son incapacité, de ses maladies, ou du déreglement de ses mœurs. C'est une direction qui est juste, qui est fondée sur des causes legitimes; & on doit croire que les inferieurs en tirent tous les secours, & toutes les assistances qui leur sont necessaires.

On n'a point en tout cela d'intention de préjudicier à la puissance Ecclesiastique, à laquelle appartient naturellement toute conduite, & toute direction spirituelle, qu'elle conserve si utilement en tant de Congregations Religieuses; non plus qu'à la prévoyance si sainte & si charitable de l'Eglise, qui l'a portée à vouloir qu'on donnast de temps en temps des Confesseurs extraordinaires, pour le soulagement des consciences. Elle a ordonné qu'il y auroit dans les Communautez Monastiques des Confesseurs établis par le Superieur; qu'il seroit libre à ceux qui le voudroient, de se servir de leur ministere; & que le Superieur recevroit ceux qui s'adresseroient à luy pour la confession, sans y contraindre personne. Elle a crû qu'il faloit par ces reglemens subvenir aux foiblesses des Freres, & suppléer à l'inapplication, ou à la mauvaise conduite des Pasteurs. Ce qui n'empêche pas qu'on ne doive souhaiter que les uns & les autres rentrent dans les pratiques primitives, & dans la simplicité des anciens, sans

Concil. Trid. sess. 21. ch. 10. Clem. VIII.

quoy il eſt preſqu'impoſſible que l'union ſe rencontre jamais dans les Cloiſtres, auſſi étroite, & auſſi conſtante qu'elle y doit eſtre.

QUESTION V.

Ne doit-on pas craindre avec fondement que cette grande dépendance de la volonté des Superieurs, ne préjudicie à l'obſervation exacte des Regles, & ne contribuë à l'introduction des relâchemens?

RÉPONSE.

C'EST un inconvenient, mes freres, dans lequel vous ne tomberez point, ſi vous vous conduiſez en cela par les veritables principes. Les Superieurs Monaſtiques tiennent, à noſtre égard la place de JESUS-CHRIST, dont ils ſont les Vicaires & les Miniſtres. Ils ſont établis de ſa main; ils nous gouvernent en ſon nom; & ils ont receu l'autorité pour faire que ceux qui leur ſont ſoûmis, reſpectent celle de Dieu, executent ſes ordres, s'acquittent de leurs devoirs, & s'avancent inceſſamment dans les voyes de leur ſalut. Ainſi l'accompliſſement du precepte & de la loy de Dieu, & noſtre ſanctification eſt toute la fin de la puiſſance Monaſtique; C'eſt pour cela qu'elle a eſté inſtituée. Dieu n'a mis des hommes ſur nos teſtes, qu'afin que nous trouvaſſions dans les ſoins qu'ils doivent avoir & dans leur vigilance, les ſecours & les facilitez neceſſaires pour nous ſanctifier, pour

luy

luy obeïr, & pour luy plaire; de ſorte que comme les Superieurs doivent trouver une ſoûmiſſion ſans limites, quand ce qu'ils vous commandent eſt ſelon la loy de Dieu, pour voſtre perfection, ſelon l'eſprit de voſtre Regle, & dans l'étenduë de voſtre Profeſſion: Auſſi lors que leurs commandemens ſe trouvent contraires à celuy de Dieu, qu'ils vous abaiſſent au lieu de vous élever, & qu'ils tendent à l'affoibliſſement, & à la deſtruction des Regles, pour la conſervation deſquelles la puiſſance leur a eſté donnée; vous ne leur devez point d'obeïſſance, & vous eſtes obligez de ſçavoir, que celuy qui a dit, en parlant des Superieurs. *Qui vos audit me audit, qui vos ſpernit me ſpernit.* A dit auſſi qu'il valoit mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes: Et que quand un aveugle conduiſoit un autre aveugle, l'un & l'autre tomboient dans le precipice. Luc. 10. 16.

Saint Baſile dit, que comme Dieu qui eſt le Pere de tous les hommes, & qui veut bien qu'on le nomme ainſi, exige une tres-parfaite obeïſſance de ceux qui le ſervent: Ainſi celuy qui remplit la place du Pere ſpirituel parmy les hommes, prenant les loix divines pour regles de ſes ordonnances &de ſes commandemens: oblige ceux qui dépendent de luy, à luy rendre une obeïſſance entiere ſans nulle contradiction. In Conſt. Mon. c. 19.

Le meſme Saint dit, que ſi ce qui nous eſt commandé par nos Superieurs, eſt contenu dans le

Commandement de Dieu, ou qu'il luy soit conforme, il faut s'y soûmettre aux dépens de nostre vie. Mais si c'est quelque chose qui luy soit opposé, ou qui ne puisse estre executé sans violer la loy; quand un Ange du Ciel, ou un Apostre nous l'ordonneroit, & que pour nous y engager, il nous promettroit la vie éternelle, ou nous menaceroit de la mort, il ne faudroit y avoir aucun égard: l'Apostre nous ayant dit, quand un Ange du Ciel vous annonceroit un autre Evangile, qu'il soit anatheme.

Idem in Reg. Brev. quæst. 113.

Ad Gal. c. 1. v. 8.

Bas. Const. Mon. c. 21. & 22.

Il dit dans un autre endroit, que les Superieurs sont uniquement établis pour enseigner la verité & la justice; qu'il faut que les inferieurs leur obeïssent lors qu'il n'y a point de peché dans les choses qu'ils leur commandent.

Vous ne doutez pas, mes freres, que vostre Regle ne soit à vostre égard la loy de Dieu mesme, & qu'elle ne contienne ses volontez. Celuy par le ministere duquel elle vous a esté donnée, vous la propose comme ses ordres & ses commandemens. Voila ces mesmes paroles. *Ausculta ô fili præcepta Magistri.* Et S. Bernard vous dit, que cette Regle » qu'il vous estoit libre de suivre ou de ne pas suivre » avant que de l'avoir embrassée, vous engage par la » Profession que vous en avez faite, & que vous estes » dans l'obligation de pratiquer fidellement ce qu'el- » le vous prescrit. *Attamen hoc ipsum quod dico volun-* » *tarium, si quis ex propria voluntate semel admiserit*

Bened. prol.

Bern. de præ. & disp. c. 1.

& promiserit deinceps tenendum, profectò in necessarium sibi ipse convertit, nec jam liberum habet dimittere, quod ante tamen non suscipere liberum habuit. Et dans le mesme chapitre, *Cùm tamen profitentibus in præcepta, prævaricantibus in crimina fiant.* Ibid.

Ainsi, quoy que les Superieurs puissent vous dispenser en quelques cas par des necessitez veritables & des considerations importantes, de quelques points de vostre Regle; cependant s'ils vous en proposoient l'extinction ou l'affoiblissement, vous ne devez avoir ny d'égard à leurs conseils, ny de soûmission à leurs ordres, puisque vous ne pourriez vous conformer à leur volonté, sans vous retirer de celle de Dieu.

C'est ce que le mesme S. Bernard nous confirme, quand il dit, que nous nous consacrons au service de Dieu en presence de nostre Abbé, & non pas sous son bon plaisir; qu'il est le témoin de nostre Profession, mais que ce n'est pas luy qui l'a dictée; qu'il est Superieur pour nous aider à nous acquiter de nos devoirs, & non pas pour nous en empescher; pour châtier nos transgressions, & non pour les autoriser. *Testis proinde adhibetur Abbas, non dictator professionis, adjutor non fraudator adimpletionis; vindex, non autor prævaricationis.* Si je mets dans les mains de mon Abbé, ajoûte ce Saint en parlant de la cedule de la Profession, ce que j'ay promis de ma bouche, & signé de ma main devant Dieu & devant les saints Anges; je

Epist. 7. ad Adam.

» l'obſerveray ſans aucune reſerve, ſçachant que ma
» Regle me declare, que ſi je manque à mes pro-
» meſſes, Dieu duquel je me ſeray moqué, ne
Ibid. » manquera pas de me condamner. *Audiens ex regula,*
» *ſi quando aliter fecero, à Deo me eſſe damnandum quem*
» *irrideo.* De ſorte que ſi mon Abbé ou meſme un
» Ange du Ciel, m'ordonnoit quelque choſe de
» contraire, je luy refuſeray une obeïſſance que je
» ne puis luy rendre ſans tranſgreſſer les Vœux que
» j'ay faits à Dieu, & ſans en eſtre parjure. L'Ecri-
» ture m'apprend que je ſeray ou condamné ou ju-
» ſtifié par ma bouche; & que les lévres qui pronon-
» cent le menſonge, donnent la mort.... Enfin que
» mon Abbé penſe de quelle maniere il répondra
» de ces paroles que la Regle luy adreſſe: *Vt præſen-*
» *tem regulam in omnibus conſervet.* Et de ce comman-
» dement ſi general qu'elle fait à tous ceux qui l'ont
» profeſſée ſans exception, *Vt omnes ſcilicet per omnia*
» *magiſtram ſequantur regulam, nec ab ea temere devietur*
» *à quoquam.* Pour ce qui eſt de moy, ma reſolution
» eſt de le ſuivre par tout & en toutes choſes comme
» mon Maiſtre. Mais avec cette reſtriction qu'il ne
» m'arrivera jamais de m'éloigner en rien du monde
» de ce qui m'eſt ordonné par la Regle que j'ay pro-
Ibid. » mis & juré d'obſerver en ſa preſence. *Ego ſic ipſum*
» *ſequi decrevi ſemper & ubique magiſtrum, ut nequa-*
» *quam à Regula, quam teſte ipſo juravi & ſtatui cuſto-*
» *dire, deviem magiſterio.*

» Saint Bernard établit par tout le meſme ſenti-

ment, il declare qu'il faut obeïr à ſon Superieur, mais ſans rien faire contre l'integrité de ſa Profeſſion; il veut que le Superieur ſe contienne dans de juſtes bornes; qu'il prenne garde que ſes commandemens ne ſoient ny au deſſus, ny au deſſous de la Regle; qu'il n'empêche point que l'on rende à Dieu ce qu'on luy a promis; qu'il n'exige rien qui ſoit au delà des promeſſes, qu'il n'y ajoûte rien ſans la volonté des inferieurs; mais auſſi qu'il n'en diminuë rien ſans une neceſſité juſte & veritable. *Ergo prælati juſſio, vel prohibitio non prætereat terminos profeſſionis, nec ultra extendi poteſt nec contrahi citra....* Id. de præc. & diſp. c. 5.

QUESTION. VI.

Ne ſemble-t-il pas que ſaint Bernard enſeigne en quantité de lieux des maximes toutes contraires à cette verité?

RE'PONSE.

C'EST une penſée qui n'eſt que trop commune dans les Cloiſtres; & il n'y a rien que les Moines relâchez ayent davantage dans le cœur & dans la bouche. Ils veulent couvrir de l'autorité de ce grand Saint le deſordre & le déreglement de leur vie; & ce qu'il a dit avec beaucoup de lumiere & de verité, ne ſert qu'à les jetter dans l'erreur, & à les remplir de tenebres. L'endroit qui ſelon les apparences, les favoriſe davantage, eſt tiré du

Bern. Serm. 41. de diverſ. quarante-uniéme Sermon, *de diverſis*, dans lequel ſaint Bernard dit qu'il y a des biens & des maux qui ſont tels de leur nature; & qu'il y en a d'autres qui tiennent le milieu, & qui ſont tantoſt bons, & tantoſt mauvais, ſelon les differends regards, & les diverſes circonſtances; comme marcher, s'aſſeoir, parler, ſe taire, manger, jeûner, dormir, veiller, & autres choſes ſemblables, leſquelles eſtant faites avec la permiſſion du Superieur, meritent une grande recompenſe... Que c'eſt en cela que les Religieux doivent leur rendre obeïſſance, & faire ce qu'ils diſent, ſans leur demander raiſon de leur conduite. 1. Ad Cor. 10. 25. *Nihil interrogantes propter conſcientiam*; parce que Dieu n'a rien déterminé de poſitif dans ces ſortes de choſes, mais qu'il les a ſoûmiſes à l'autorité des Superieurs, & qu'il ne ſe faut point mettre en peine s'ils ſont doctes ou habiles, ou s'ils ne le ſont pas.

Voila la grande raiſon de ceux qui veulent que les Superieurs puiſſent impunément diſpenſer des Regles, & que l'on ſoit obligé de leur rendre une obeïſſance aveugle. Mais leur penſée eſt bien éloignée de celle de ſaint Bernard.

Ce grand Saint voyant qu'il pouvoit y avoir des Superieurs, aſſez rigides, & des Religieux aſſez exacts ou aſſez ſcrupuleux dans l'obſervation de leur Regle, pour s'attacher à la lettre dans tous ſes points, & dans tous les temps, ſans avoir aucun égard aux conſiderations legitimes, qui ſont

que non ſeulement il eſt permis, mais meſme qu'il y a obligation d'en diſpenſer; a voulu éclaircir les doutes, lever les difficultez, & donner aux uns & aux autres des connoiſſances certaines pour ſe conduire.

C'eſt pour cela qu'il diſtingue trois ſortes de preceptes. Il appelle les uns immuables, parce qu'ils ſont appuyez ſur la verité éternelle, qu'ils ſont toûjours les meſmes, & qu'ils ne changent jamais; les autres ſont invariables, & ne peuvent eſtre ny changez, ny modifiez que par un ordre & une diſpoſition de Dieu toute particuliere; il y en a qu'il nomme des preceptes ſtables; c'eſt à dire qui doivent eſtre religieuſement obſervez, & deſquels cependant les Superieurs peuvent accorder des diſpenſes. Il met au rang des premiers tout ce qui peut eſtre contenu dans les ſaintes Ecritures, ou dans les Regles particulieres, touchant la manſuetude, la charité, l'humilité, & les autres vertus, dont les fonctions ſont toutes ſpirituelles & toutes interieures, & qui doivent s'obſerver par toutes ſortes de perſonnes, & dans tous les temps. Il met entre les ſeconds les défenſes des meurtres, des larcins, des adulteres, & de ſemblables actions qui ſont prohibées par la loy, & que Dieu n'a pas laiſſé de permettre en quelques rencontres, comme nous le liſons dans les Hiſtoires Saintes. Les autres ſont les exercices, les pratiques & les obſervances de penitence & de mortification

Bern. de præc. & diſpenſ. c. 2.

qui se trouvent prescrites par les Regles des Saints, comme le jeûne, les veilles, les travaux corporels, les couches dures, l'abstinence de viande, sur lesquels s'étend l'autorité des Superieurs, & dont ils peuvent donner des dispenses. Mais il declare en mesme temps que les Superieurs ont la puissance de dispenser, & non pas celle de détruire ; qu'ils sont soûmis aux Regles, & qu'ils n'en sont pas les maistres ; Et que si l'on doit leur obeïr lors qu'ils en dispensent par des considerations justes, on doit aussi leur resister, quand ils le font sans avoir des raisons & des fondemens legitimes.

Bern. de præc. & dispens. c. 4. » Il declare que tous ces points dont nous venons » de parler, ne dépendent pas de la volonté du Su- » perieur, que ce n'est pas à elle, mais à sa charité, » à sa religion, à sa foy, à sa prudence que la dis- » pensation en a esté commise ; Que l'Abbé n'est pas » au dessus de la Regle, à laquelle il s'est assujety » luy-mesme par sa Profession ; qu'il a esté étably » pour empêcher que les Freres ne la transgressas- » sent, & non pas pour abolir ce qui a esté ordon- Ibid » né par leurs Instituteurs & par leurs Peres. *Super* » *transgressiones fratrum, non super traditiones Patrum* » *constituitur qui Abbas eligitur.* Qu'il est dit pour luy » comme pour les autres. *Omnes magistram sequan-* » *tur regulam, nec ab ea temere devietur à quoquam,* » *ergo nec ab ipso Abbate.* Que l'obeïssance que les » Religieux luy promettent, n'est pas generale, Ibid » mais limitée, & precisément selon la Regle. *Spondet*

quidem

quidem obedientiam non tamen omnimodum, sed determinatè secundum regulam; qu'il ne doit pas suivre son propre esprit dans les choses qu'il ordonne, mais ce qui luy est prescrit par la Regle; que ce n'est point assez qu'il se propose un bien; qu'il faut que ce bien ait esté institué par saint Benoist, ou au moins qu'il soit conforme, & qu'il convienne à ce qu'il a étably. *Non quodlibet justum, sed quod tantum prædictus Pater Benedictus instituit*, & que s'il sort de ces conditions, & qu'il fasse des ordonnances qui ne soient pas renfermées dans ces limites, ceux qui sont sous sa charge ne sont point obligez de s'y soûmettre. « « « « « « « « Ibid. « « « « «

Enfin, S. Bernard enseigne que les Superieurs ne peuvent donner de dispense sans un besoin réel, sans une necessité veritable, & conformément aux Regles pour quelques temps, pour quelques lieux, pour quelques personnes, ny pour quelques raisons particulieres: & qu'une dispense qui n'a pas ces marques & ces caracteres, & qui n'est point accordée dans ces circonstances, ne doit estre considerée que comme une prévarication; *Absque necessitate remissio voti, non dispensatio, sed prævaricatio est.* « Bern. de præc. & disp. c. 2. « « « « « « « Ibid. c. 5. «

Ainsi, mes freres, saint Bernard ne dit rien de contraire aux principes que nous vous donnons pour constans. Il veut, comme nous l'avons montré, que l'on refuse d'obeïr aux Superieurs, lors qu'ils nous proposent ou l'affoiblissement ou la destruction des Regles: Et il veut cependant qu'on

s'y soûmette quand ils dispensent des mesmes Regles, par des raisons justes, par une œconomie charitable, & par de veritables necessitez : voila precisément ce qu'a pensé saint Bernard. C'est à cela qu'on doit reduire tout ce qu'il a écrit sur cette matiere ; & ceux qui luy donnent un autre sentiment luy imposent, & luy attribuent sans fondement des maximes qu'il n'a jamais enseignées.

QUESTION VII.

Dites-nous quelles sont ces raisons de charité & ces necessitez veritables, conformes à la Regle ?

RÉPONSE.

SAINT Benoist, mes freres, nous a donné une Regle qui n'a pas moins de discretion que de sainteté. Il a voulu qu'elle fust austere, mais il n'a pas voulu qu'elle fust sans moderation, & il y a gardé des mesures si justes, qu'encore qu'à l'exception de ce qui s'est pratiqué dans le Desert, & par les premiers Solitaires, il n'y ait point eu de regle dans l'Eglise de Dieu plus penitente & plus exacte que la sienne ; il n'a pas laissé neanmoins comme un pere charitable de pourvoir aux necessitez, à l'impuissance, & aux infirmitez de ses enfans.

Bened. c. 3. Il ordonne dans le chapitre 3. que tous ceux qui ont fait Profession de sa Regle, l'observent dans tous ses points. Il n'en exempte personne, il

y assujetit les Superieurs avec encore plus d'exactitude que les autres, & toutefois il recommande sur toutes choses dans le chapitre 36. c 36.
qu'on ait soin des malades; il enjoint qu'on relâche en leur faveur de la severité de la Regle. Il veut dans le chapitre 37. qu'on ait les mesmes c 37.
égards pour les enfans, & pour ceux qui à cause de leur vieillesse, ne sont pas en estat d'en supporter la rigueur. Il exempte les Religieux des jeûnes re- c. 40.
guliers, lors que les chaleurs & les travaux sont excessifs. Il veut enfin qu'on tienne envers eux une c 34.
conduite inégale, & que l'on accorde à chacun ou plus ou moins, selon les infirmitez & les necessitez particulieres.

C'est dans ces cas, dans ces besoins, & dans des rencontres semblables, que les Superieurs ont le droit & le pouvoir de dispenser de la Regle, & d'en adoucir l'austerité; Ce sont-là les veritables raisons par lesquelles il faut que la charité l'emporte au dessus de la lettre. *Interdum Regulæ litteræ cedat pro tempore charitati.* Bern de præc. & dispens. c. 4. C'est pour lors qu'un Superieur peut sans craindre d'engager sa conscience, dispenser des jeûnes, des travaux corporels, des veilles, des couches dures, de l'abstinence de la viande, & des autres regularitez penibles & laborieuses, & qu'il doit avec l'application & la vigilance d'un veritable Pasteur, regler & disposer toutes choses pour la consolation & la sanctification des ames que JESUS-CHRIST a mises sous sa conduite.

Il n'y a perſonne qui ne demeure d'accord, que ſi l'on manquoit d'uſer de ce temperament, & de cette modification, lors que la neceſſité l'exige, les obſervances Monaſtiques, qui doivent eſtre des aſiles & des ports de ſalut, ſeroient des lieux d'orages & de tempeſtes: qu'on y trouveroit plus d'inconveniens que d'avantages; plus de maux, que de ſecours & de remedes. Les uns ſe laiſſeroient emporter à l'indiſcretion de leur zele, & s'engageroient contre l'ordre de Dieu en des excés & des extremitez condamnables; les autres dont le nombre ſeroit incomparablement plus grand, n'eſtant pas capables de marcher d'une maniere toûjours égale, dans les inégalitez de la ſanté & de la maladie, & ſe trouvant accablez du poids d'une auſterité qui paſſeroit leurs forces, tomberoient dans l'abattement, dans le murmure, & dans la défaillance.



QUESTION VIII.

Quelle est la pensée de saint Bernard, quand il dit, que les Superieurs peuvent donner des dispenses pour quelques temps, quelques lieux, quelques personnes, & quelques raisons particulieres?

RÉPONSE.

IL y a cette difference, mes freres, entre l'abrogation de la loy, & la dispense, que l'abrogation est absoluë pour tous les lieux, les temps, pour toutes personnes, & pour des raisons generales; & la dispense est restrainte, & n'est que pour quelques temps, quelques lieux, quelques personnes, & quelques necessitez particulieres. De sorte que quand elle est juste, elle ne préjudicie point à la Regle, & elle ne dure qu'autant que les causes, pour lesquelles elle a esté accordée subsistent. Ce qui montre évidemment que les dispenses que les Superieurs Monastiques prétendent pouvoir donner à des observances entieres, sont abusives, parce qu'elles sont generales; & que dans le sentiment de saint Bernard on ne doit les considerer que comme des prévarications, & des destructions aussi-bien que celles que l'on accorde à des Communautez ou à des personnes particulieres, quand elles ne sont point limitées par le temps, & qu'elles ne sont pas fondées sur des causes justes & des necessitez verita-

Bern. de præc. & dispens. c. 2.

bles. Ces Superieurs couvrent leur conduite d'un pretexte de charité ; mais ils n'en ont point en effet : car la charité ne peut estre contraire à la verité. Elle est soûmise à toutes les volontez de Dieu, & respecte tous ses ordres ; jamais elle n'attaque, ny l'integrité, ny la sainteté de sa loy ; Cependant il ne se trouve que trop de personnes, qui faute d'attention ou de lumieres, quoy que JESUS-CHRIST nous ait appris qu'il faut perdre nos ames pour les conserver, c'est à dire abandonner nos vies pour le salut de nos ames, ne font point de scrupule de sacrifier les ames de leurs Freres aux plaisirs, & aux satisfactions des sens ; de les priver du secours & du fruit d'une penitence sainte & salutaire, & de les engager par une charité trompeuse, & par une condescendance molle & cruelle, dans une perte & dans une condamnation toute certaine.

QUESTION IX.

Que doit faire un Religieux, lors qu'il desire de mener une vie plus exacte, & plus parfaite que le reste de ses Freres, & que le Superieur l'en empêche ?

RÉPONSE.

Lib. de præcept. & disp. c. 16.

SAINT Bernard dit, que si ce Religieux est dans une Communauté où l'on vive avec pieté, temperance, & justice, quoy que la Regle ne s'y observe pas dans son exactitude entiere ; il peut

acquiescer au sentiment de son Superieur ; se contenter de la vie commune de son Monastere, & reparer par la pieté interieure, & par les dispositions secrettes de son cœur, ce qu'il estime qui manque à sa conversation exterieure ; de crainte de troubler le repos de ses freres en les quittant, ou de s'exposer luy-mesme en vivant autrement qu'eux, aux tentations de vanité, qui sont presqu'inévitables, quand on se distingue dans une Communauté reglée par une conduite plus exacte & plus sainte que celle des autres.

Cependant, si son desir s'augmente ; s'il sent que sa volonté s'affermisse aprés de longues & de solides épreuves : il faut qu'il suive les impulsions saintes qui le pressent ; & que sans s'arrester à l'opposition de son Superieur, il se retire dans une Communauté, où il luy soit permis de vivre dans la perfection à laquelle il aspire. Il doit sçavoir que l'esprit de JESUS-CHRIST est libre, qu'il inspire ceux qu'il luy plaist, qu'il ne souffre ny violence, ny contrainte : que personne n'a droit ny autorité pour le combattre ; qu'en cela l'Eglise a laissé à ses enfans une liberté toute entiere ; Et que si elle a donné des privileges à quelques observances qui défendent ces sortes de translations ; ce n'a esté que pour fixer l'inconstance qui n'est que trop ordinaire aux personnes qui sont renfermées dans les Cloistres, & non pas pour s'opposer aux progrés de leur pieté, pour resister au mouvement

Inn. III. in decret.

de la grace, ny pour empêcher qu'elles ne s'élevent à une vie plus parfaite.

Si le Monastere est dans le dereglement; si au lieu d'y vivre selon la verité de l'Institut, & d'y garder une discipline exacte, on y suit des coûtumes entierement relâchées; ou bien que l'on s'y contente de ces mal-heureuses mitigations que l'Eglise n'a point autorisées, qui n'ayant rien qui donne de l'horreur aux gens du monde, ne sont pourtant gueres moins contraires à la sainteté des Regles, & à la sanctification des ames, que des excés scandaleux. Il n'y a pas à déliberer; le Religieux doit écouter la voix qui l'appelle, & croire que c'est à luy que le Prophete s'adresse, quand il dit, *Fugite de medio Babylonis, & salvet unusquisque animam suam.* Il faut qu'il quitte son Monastere comme une Babylone; & que faisant au pied de la lettre ce que saint Bernard conseille à un homme du monde, par ces paroles. *Exi de medio eorum ne aut in urbe notabiliter vivas, aut aliorum exemplo pereas.* Qu'il se separe de ses Freres, qu'il entre dans une Communauté reglée, de crainte de hazarder son salut en menant parmy eux une vie particuliere, & remarquable, ou de perir comme eux, en suivant leurs mauvais exemples; Si neanmoins les portes luy estoient fermées, & que ce changement ne fust pas dans son pouvoir, qu'il soit persuadé qu'il vaut mieux vivre dans la singularité, que dans le relâchement.

Jerem. 51 6.

Bern. Epist. 2.

Si

Si on luy dit qu'il ſcandaliſe ſes Freres en les quittant, qu'il fait ſchiſme, & qu'il bleſſe la charité; il doit répondre avec ſaint Bernard, qu'il ne faut pas ſe mettre en peine ſi on ſcandaliſe ceux qu'on ne ſçauroit guerir à moins que de ſe rendre ſoy-meſme malade; *Non valde vobis curandum eſt illorum ſcandalum qui non ſanantur niſi vos infirmemini;* Qu'il ſe ſouvienne que l'Apoſtre ordonne qu'on ſe ſepare de tout homme qui vit dans le déreglement, & dans la confuſion; Et qu'il diſe hautement que c'eſt une charité fauſſe, que celle qui nous lie à la ſocieté des méchans, & qui nous empêche de rompre, je ne dis pas de communion, mais de commerce avec ceux qui ont rompu avec JESUS-CHRIST: qui ne ſont ny dans ſon ordre, ny dans ſes voyes; Qu'il ſoûtienne que la plus grande marque qu'il puiſſe leur donner d'une charité ſincere & veritable, eſt d'eſſayer par ſa retraite de les faire rentrer en eux-meſmes; en ſorte que la honte qu'ils auront d'eſtre dans un eſtat qui contraint ceux qui veulent ſervir Dieu, de ſe ſeparer d'eux, ouvre leurs yeux, touche leur cœur, & leur donne des ſentimens plus dignes de la ſainteté de leur condition.

S. Bern. Ep. 91.

1. ad Theſſal. 3. v 6.

Saint Baſile n'eſtoit pas d'un autre avis, lors qu'il a dit, que le Religieux qui veut ſe ſeparer de ſes Freres, parce que leur converſation luy eſt préjudiciable, doit les avertir de ſon deſſein; que ſi ils l'écoutent, & qu'ils ſe corrigent, il a gagné ſes

Regul. fuſ. queſt. 36.

Freres, & ne deshonore point la Communauté par sa retraite; mais que s'ils perseverent dans le mal, il faut qu'il parle de la chose à quelques personnes capables d'en juger, & qu'aprés il n'apprehende point de se retirer, puisque ce n'est plus ses Freres qu'il quitte, mais des étrangers; JESUS-CHRIST nous ayant declaré, que celuy qui ayant esté repris, persiste dans son peché, doit estre regardé comme un Payen & un Publicain.

Si on n'ose pas condamner les translations, lors qu'on quitte une observance dereglée, sans la permission du Superieur, pour en embrasser une qui soit exacte & sainte; on ne laisse pas, & c'est un sentiment assez commun, de vouloir qu'on ne puisse passer d'une observance reglée dans une autre plus pure, plus austere, & plus parfaite. On se sert pour le prouver de l'autorité de saint Bernard,
c. 16. qui dit dans le Livre du precepte & de la dispense, qu'il ne conseilleroit pas à un Religieux de sortir, sans la permission de son Superieur, d'une observance reglée, dans laquelle on vivroit avec pieté, temperance & justice, pour en embrasser une où l'on vêcust avec plus de perfection & d'austerité.

On peut répondre à cela, mes freres, que saint Bernard établit une Regle pour la conduite ordinaire; afin, comme nous avons dit, d'arrester l'inquietude, l'inconstance, & la mobilité de l'esprit des Moines, aussi-bien que la trop grande facilité des Superieurs, qui pourroient recevoir indiffe-

remmment tous ceux qui ſe preſenteroient pour eſtre admis dans leurs Congregations; mais cette Regle a ſes exceptions, & ſaint Bernard s'en eſt luy-meſme diſpenſé toutes les fois qu'il en a trouvé l'occaſion, & qu'il a eu des raiſons de le faire, comme il eſt aiſé de le remarquer par pluſieurs de ſes lettres.

Il avoit receu des Chanoines Reguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin, ſans aucune permiſſion de leurs Superieurs; & ſçachant qu'ils trouvoient à redire à ſa conduite, il leur mande qu'ils ne doivent point ſe mettre en peine du ſalut de leurs Freres, qu'ils ont paſſé dans l'Ordre de Ciſteaux de l'avis, & par le conſeil de perſonnes conſiderables; qu'ils n'y ont eſté receus qu'aprés beaucoup de prieres, & qu'ils y ſont venus par un deſir ſincere d'y pratiquer une vie plus auſtere, & plus étroite, que celle qui ſe gardoit dans l'obſervance de S. Auguſtin. Qu'ils ne doivent pas ſe croire offenſez de ce qu'on les a admis, ny de ce qu'on les retient, pourvû que ſi dans l'année de leur noviciat, la volonté leur venant de retourner dans leur premiere obſervance, on ne les en empêche pas; & qu'ils auroient tort s'ils avoient la penſée de troubler par des excommunications inconſiderées, la liberté de l'eſprit qui les inſpire: *Veſtra non reffert ut ſpiritum libertatis, qui in eis eſt, anathemate inconſulto impedire nitamini.* Epiſt. 3.

Il écrit à Drogon, Religieux de l'Abbaye de

ſaint Nicaiſe de Reims, qui eſtoit paſſé dans l'Abbaye de Pontigny; il approuve ſon action; il le confirme dans ſon deſſein; il le loüe de ce que vivant dans ſon premier Monaſtere avec tant de pieté & de religion, qu'il s'eſtoit acquis l'eſtime & la reputation d'un homme, à la vertu duquel rien ne manquoit, il n'a pas laiſſé d'en ſortir comme du milieu du monde pour embraſſer une vie plus ſainte & plus élevée. Il luy dit que celuy-là n'eſt point parfait, qui ne travaille pas à le devenir davantage; & que ſi on ſe ſcandaliſe de ſa ſortie, il ne doit pas s'en mettre en peine, ſelon ces
Matth. 15. 14. paroles de JESUS-CHRIST, *Sinite illos, cæci ſunt, & duces cæcorum.* Il ajoûte que ſi on le menace de malediction & d'anatheme, le Patriarche Iſaac ré-
Geneſ. 27. 29. pond pour luy, lors qu'il dit à ſon fils, *Qui maledixerit tibi, ſit ille maledictus;* Que la malediction retombe ſur celuy qui vous maudira; qu'il doit ſe repoſer ſur la pureté de ſa conſcience, comme ſur une muraille qui ne peut eſtre forcée, & dire avec
Pſ. 26. v. 3. le Prophete: *Si conſiſtant adverſum me caſtra non timebit cor meum:* Et que s'il reſiſte aux premiers efforts de ceux qui l'attaqueront, ſoit par leurs menaces, ſoit par leurs careſſes; il foulera le demon ſous ſes
Ep. 34. pieds, *Conteres ſatanam ſub pedibus tuis.*

Ep. 65. Il s'excuſe dans une autre lettre qu'il écrit à Aluiſe Abbé d'Aauchin, de ce qu'il avoit receu un de ſes Religieux, en luy diſant ſeulement, qu'il ne l'a point prévenu, qu'il ne l'a ny induit, ny ſolli-

cité, & qu'il n'a fait que consentir, & se rendre à son empressement, & à ses instantes prieres. Il faut remarquer que ce Monastere venoit d'estre reformé, & rétably dans une regularité exacte, & que sans doute ayant besoin de bons sujets pour s'y maintenir, il auroit pû ne pas retenir celuy qui sembloit l'abandonner sans necessité.

On pourroit rapporter icy quantité d'autres faits, mais en voila assez pour faire voir que saint Bernard n'a pas tenu dans ce point une conduite égale, & qu'il n'a ny receu, ny refusé indifferemment les Religieux, qui se sont presentez pour entrer dans sa Congregation; mais bien qu'il s'est conduit en cela, comme en toute autre chose, avec son discernement & sa sagesse accoûtumée; & qu'il n'a donné l'exclusion, ny fermé les portes de son Cloître à aucun Religieux étranger, quand il a crû que JESUS-CHRIST, qui donne l'esprit de liberté, l'y conduisoit.

Si cette pensée de S. Bernard, mes freres, avoit esté si generale, & ce sentiment si absolu qu'on le prétend, il seroit vray de dire qu'il n'auroit pas esté suivy; On voit que les Chartreux passoient dans l'Ordre de Cisteaux; & les Religieux de Cisteaux dans celuy des Chartreux, pendant que l'une & l'autre observance estoit dans sa grande vigueur; & qu'ils furent contraints pour appaiser l'inquietude de ceux qui abusoient de cette liberté; de faire une convention mutuelle, par laquelle ils Nomasticon p. 557. dist. 9 c. 1.

s'obligerent de n'en plus recevoir que par la permission des Superieurs.

Steph. Torn. Ep. 1.

On lit encore une lettre qu'Estienne Abbé de sainte Geneviéve, & depuis Evesque de Tournay, écrit à Robert, Abbé de Pontigny, touchant quelques Religieux de l'Ordre de Grandmont, qui aprés s'estre retirez dans son Monastere, estoient agitez par des scrupules qui leur estoient venus sur ce changement; Mais au lieu d'entrer dans leurs craintes, il les rassure; il declare que leur translation est legitime, & que n'ayant quitté la discipline, qu'afin de se soûmettre à la discipline pour le bien de leurs ames, & dans le desir de mener une vie plus étroite, le pas qu'ils ont fait les approche du Ciel; Que les Canons permettent aux Vierges consacrées à Dieu, de sortir de leurs premieres observances pour en embrasser de plus austeres, & que selon Gratien ce grand interprete des Canons, les Religieux doivent joüir de la mesme liberté. Il cite un Canon du Concile d'Autun, & une Constitution d'Urbain II. qui défend aux Chanoines Reguliers d'abandonner leurs Congregations pour se retirer dans l'Ordre Monastique; Mais il dit qu'elle a esté moderée par le Pape Alexandre, & qu'il doute si en vertu de ces Constitutions, on pourroit rappeller des Chanoines Reguliers qui auroient passé dans l'Ordre de Cisteaux; Que pour luy, si quelqu'un de ceux qui sont sous sa charge, avoient le dessein de s'y retirer, il

essayeroit de les en dissuader; mais qu'il ne voudroit pas les en faire sortir, s'ils y estoient entrez, de crainte de resister au saint Esprit, d'en troubler le mouvement, & d'empêcher l'effet d'une liberté sainte qu'il donne aux ames qu'il inspire.

Mais ce qui fait voir évidemment, mes freres, quelle a esté sur ce sujet la conduite de l'Eglise, est ce que nous lisons dans une Decretale du Pape Innocent III. Il declare positivement qu'encore que le saint Siege Apostolique ait donné des privileges à quelques Religieux, Chanoines Reguliers, Hospitaliers & Templiers, par lesquels il est défendu à ceux qui sont engagez dans leurs Congregations d'en sortir contre la volonté de leurs Superieurs pour se retirer dans d'autres observances, afin que selon la parole de l'Apostre, chacun demeure dans sa vocation: neanmoins que le sentiment de l'Eglise n'a point esté de resister au saint Esprit, de faire violence à la liberté de ceux qui sont poussez par ses inspirations; qu'il n'y a point de contrainte où se trouve l'Esprit de Dieu; & que ceux qu'il meut, & qu'il inspire, ne sont point sujets à la loy. *Ubi Spiritus Dei ibi libertas, & qui Dei Spiritu aguntur, non sunt sub lege.* Et que ces privileges n'ont esté accordez que pour empêcher qu'on ne passast temerairement, & avec inconstance d'un Monastere dans un autre, sous pretexte d'une vie plus élevée, comme il est arrivé à plusieurs; de sorte que, ajoûte ce grand Pape,

celuy qui a demandé la permiſſion de ſe retirer dans une obſervance plus parfaite, eſt libre & diſpenſé par une loy particuliere, de garder la loy generale, & peut executer la reſolution qu'il a formée d'entreprendre une vie plus ſainte, ſans s'arreſter au refus, & à l'oppoſition inconſiderée de ſon Superieur. *Ex lege privata quæ publicæ legi præjudicat abſolutus, libere poteſt ſanctioris vitæ propoſitum adimplere, nonobſtante proterva indiſcreti contradictione prælati.*

Inn. III. decret. l. 3. de Regul. & tranſl. tit. 31. c. licet.

Ainſi, mes freres, comme perſonne ne connoiſt mieux les ſentimens & l'eſprit de l'Egliſe, que celuy qui en eſt le Chef, vous devez eſtre perſuadez qu'elle n'a jamais empêché, & qu'elle n'empêche point encore qu'un Religieux ne quitte ſa premiere obſervance pour en embraſſer une plus exacte, & plus auſtere, quand il le fait avec une intention pure & ſincere, & qu'il n'a point d'autre deſſein que celuy de ſe conſacrer à une vie plus excellente & plus ſainte.



CHAP. IX.

CHAPITRE IX.

De la charité & des devoirs des Superieurs.

QUESTION PREMIERE.

Dites-nous precisément ce que doit faire un Superieur pour remplir par sa conduite le sens de ces paroles, Christi vices agere, *& de quelle maniere elles doivent s'entendre?*

RE'PONSE.

IL ne suffit pas, mes freres, à un Superieur, pour satisfaire aux obligations qui sont renfermées dans ces paroles, qu'il tienne la place de JESUS-CHRIST, qu'il conduise en son nom, ny qu'il ait pour cela son autorité & sa puissance. Il faut qu'il fasse dans le Monastere precisément ce que JESUS-CHRIST y feroit, s'il y estoit luy-mesme; qu'il agisse pour la perfection, & pour le salut de ses Freres, comme faisoit JESUS-CHRIST pour la sanctification de ses disciples; qu'il exprime ses actions dans toutes ses œuvres; & qu'il fasse, pour le dire ainsi, que le Pasteur invisible, devienne visible dans l'exactitude, & dans la pieté avec laquelle il doit s'acquitter de son ministere. Et comme JESUS-CHRIST, pour ne rien oublier de tout ce qui pouvoit rendre ses disciples agreables aux yeux

de son Pere, & dignes du choix & de la distinction qu'il en avoit faite, a voulu les former, non seulement par ses predications, mais par son exemple: qu'il a veillé sur leur conduite avec une application continuelle, & qu'il n'a point cessé de soûtenir leur foiblesse par la force de ses prieres. Il faut aussi qu'un veritable Superieur travaille sans relâche à l'instruction de ses Freres; qu'il leur enseigne leurs devoirs par sa parole, & par ses œuvres; qu'il s'applique à regler tout l'ordre, & tout l'estat de leur vie, avec une vigilance fidele; & que pardessus tout, qu'il joigne une priere ardente à ses soins, & à ses travaux.

Soyez persuadez, mes freres, que la parole du Superieur est presque toûjours infructueuse, si elle n'est autorisée, & si elle ne prend de la force dans son exemple; que l'exemple mesme est quelque chose de sec, de languissant, & de mort; si la parole ne l'anime, & ne luy donne la vigueur qu'il ne sçauroit avoir de luy-mesme; & que la parole & l'exemple n'auront pas des suites, ny fort grandes, ny fort heureuses, si le Superieur n'y joint sa vigilance, & s'il ne se donne tout entier à la direction des ames que la Providence a mises dans ses mains; Et aprés qu'il se sera acquitté fidellement de tous ses devoirs, il faut qu'il reconnoisse son impuissance, & qu'estant également convaincu & touché de cette grande verité que l'Apostre nous apprend, quand il dit, *Neque qui plantat, neque qui*

1. Ad Cor. 3. v. 7.

rigat est aliquid, sed qui incrementum dat Deus, il s'adresse à Dieu, & qu'il luy demande par ses prieres, ses gemissemens, & ses larmes, qu'il regarde en pitié le troupeau dont il luy a plû le charger; qu'il benisse sa solicitude, & qu'il luy donne cette sainte fecondité, qui ne peut estre que l'effet de sa grace, & l'operation de son esprit.

Voila, mes freres, ce que doit faire un Superieur, s'il est veritablement digne de son ministere, & s'il veut satisfaire aux obligations qui luy sont imposées par ces paroles, *Christi vices agere*: Et Reg. c. 2. c'est à quoy saint Benoist declare que la place qu'il tient dans la Congregation l'engage, lors qu'il dit expressément qu'il faut qu'il enseigne ses Freres par ses œuvres, comme par ses exhortations; qu'ils doivent trouver autant d'édification dans son exemple que dans ses paroles, & qu'il ne sera point déchargé au jugement de JESUS-CHRIST, qu'aprés leur avoir rendu toutes les assistances qui auront esté dans son pouvoir. Enfin il a demandé des Superieurs, tant de soin, d'application, d'assiduité, & de diligence, qu'il n'y a pas lieu de douter qu'il ne veüille les separer de toutes sortes d'emplois, d'occupations & d'affaires; afin qu'ils n'en ayent qu'une seule qui est celle de veiller incessamment à la garde des ames que JESUS-CHRIST a rachetées de son sang, & dont il leur a confié la conduite.

QUESTION II.

Un Superieur doit-il avoir une grande capacité pour instruire ses Freres avec utilité?

RE'PONSE.

IL faut regler la ſcience, & la meſurer par l'état & la condition des perſonnes; & on ne ſçauroit ſe mécompter de dire qu'un homme a toute la ſcience qu'il doit avoir, toute la connoiſſance qui luy convient, & que Dieu demande de luy, quand il connoiſt ce qui concerne ſa profeſſion, qu'il en ſçait parfaitement le fond, la verité, les regles; & qu'il n'ignore rien de ce qui peut le diſpoſer, & le rendre plus capable pour s'acquiter de toutes les choſes auſquelles elle l'oblige.

Il y a grande difference, mes freres, entre un Superieur de Solitaires & un Docteur, ou un Paſteur Eccleſiaſtique. Celuy-cy eſt une lampe allumée pour éclairer le monde; c'eſt un homme étably de Dieu pour inſtruire les peuples, & pour diriger les conſciences; Il eſt redevable à tous ceux qui ont recours à luy; & il ne peut ſe diſpenſer de répondre aux doutes & aux difficultez qui luy ſont propoſées ſur toutes ſortes de matieres,de quelque endroit qu'elles luy viennent; ſa connoiſſance ne ſçauroit aller trop loin, & ſa capacité ne peut eſtre trop étenduë. Il faut qu'il ſçache parfaitement les Dogmes & les Myſteres de la Foy, l'Ecriture, la

Tradition sainte, l'Histoire de l'Eglise, ses Decisions & ses Regles, qu'il ait une lecture profonde des ouvrages des saints Peres, & qu'on puisse avec fondement luy attribuer ces paroles de l'Ecclesiastique, *In versutias parabolarum introibit occulta proverbiorum exquiret.* Eccl. c. 39. v. 2. & 3.

Mais pour l'autre, mes freres, c'est à proprement parler une lumiere cachée sous le boisseau, un homme uniquement destiné pour la conduite d'un petit nombre de personne, dont la vie se doit passer toute entiere dans la retraite, dans le silence, dans la mortification des sens & de l'esprit, & qui n'ayant de Mission de la part de Dieu, que pour inspirer de la pieté, & non pas pour donner de la doctrine, n'a pas besoin d'une érudition si vaste, ny de cette science qui ne se peut acquerir que par la suite & l'assiduité de la lecture & de l'étude. Et il faut demeurer d'accord qu'il aura toute celle qui luy est necessaire, s'il peut dire avec le saint Apostre; *Non judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum & hunc crucifixum.* Paul. 1. ad Cor. c. 2. v. 2. C'est là, mes freres, qu'il aura appris ce que c'est qu'une obeïssance sans limites, un desir insatiable des opprobres & des humiliations, une patience invincible dans les souffrances; une resignation entiere à toutes les volontez de Dieu, une pauvreté sans reserve, une charité constante dans les injustices, un attachement invariable aux choses éternelles, & un renoncement parfait à celles qui n'ont point de con-

ſiſtance aſſurée ; enfin toutes ces autres diſpoſitions qui font l'eſſence, la verité & la perfection de ſon eſtat, & qui ſe trouvent ſi divinement exprimées dans ces ſituations differentes, où JESUS-CHRIST s'eſt voulu mettre pour contenter cet amour infiny qu'il avoit pour le ſalut des hommes, voila ce que doit ſçavoir un homme qui conduit des Solitaires, voila la veritable ſcience dont il a beſoin pour ſanctifier ſon troupeau. Et ſi vous me demandez quel eſt le livre dans lequel il étudiera ce JESUS-CHRIST crucifié, je vous diray que c'eſt l'Ecriture ſainte, & que c'eſt pour cela que les ſaints Peres luy en ont ſi particulierement recommandé l'intelligence.

Baſ. in aſſet. c. 3. 1. tract.

QUESTION III.

Voudriez-vous qu'un Superieur n'euſt point d'autre lecture que celle de l'Ecriture ſainte?

RÉPONSE.

LES Superieurs eſtant uniquement établis pour porter ceux dont JESUS-CHRIST leur a donné la conduite, à ce que la Religion a de plus élevé, de plus pur, & de plus ſaint, on ne peut pas douter qu'ils ne ſoient obligez d'en avoir une connoiſſance parfaite ; Et comme toute la Religion conſiſte dans les veritez de la Foy, & dans les maximes ſaintes que JESUS-CHRIST nous a données pour la direction des mœurs ; il eſt éga-

lement certain que l'obligation d'un Superieur, est de lire, d'entendre, & de mediter les Ecritures, puis qu'elles sont les sources sacrées de ces veritez & de ces maximes. Il faut aussi qu'il joigne à cette sainte occupation la lecture des ouvrages des saints Peres, qui parlent de la conduite & du reglement de la vie; Et parce qu'il faut qu'il connoisse son état à fond, & dans toute son étenduë; il faut encore qu'il lise avec soin & avec application, tout ce que les Saints luy peuvent apprendre touchant ses obligations, & ce que les Ecrivains Ecclesiastiques ont écrit des vies, des actions, des Regles, & des sentimens des saints Moines.

Voila precisément quelles doivent estre ses connoissances. Mais s'il arrive qu'il en ait de plus grandes; il faut qu'il les reduise à l'accomplissement de ses devoirs; qu'il les enferme dans les bornes de sa profession, & qu'il prenne garde que se laissant aller aux mouvemens, qui ne sont que trop ordinaires aux personnes qui ont de l'acquis dans les sciences, il ne s'engage en des études & des occupations qui ne le regardent point, & qu'il ne perde malheureusement & le goust & la memoire de celles dont il est chargé, & desquelles il sçait que Dieu luy demandera compte.

Il est certain, mes freres, que les Superieurs peuvent commettre de grands abus dans les sciences; & que s'ils regloient leurs occupations par les necessitez & par les devoirs, ils passeroient bien

des heures dans la meditation de la loy de Dieu, qu'ils donnent à la recherche des choses qui ne leur sont point utiles, & qu'on pourroit leur dire avec beaucoup de justice, ce que nostre Seigneur
Luc. 10. 42. dit à sainte Marthe, *Turbaris erga plurima porro unum est necessarium.*

QUESTION IV.

Ne peut-on pas dire, que si un Superieur se renferme dans des bornes si étroites, il y a sujet de craindre qu'ayant moins de connoissance, il soit aussi moins utile à l'avancement de ses Freres?

RÉPONSE.

CE seroit une crainte bien mal-fondée: & y a-t-il rien de si peu raisonnable, que de vouloir qu'un homme fust moins propre pour apprendre aux autres son art ou son métier, parce qu'il n'auroit aucune connoissance des autres arts, ou des autres métiers? On n'a jamais oüy dire; ce Jurisconsulte, tout habile qu'il est dans sa profession, n'est pas capable de l'enseigner, ny de former des disciples, parce qu'il n'est pas Theologien ou Astronome. En verité il n'y auroit rien de moins supportable que de se figurer qu'un Solitaire renfermé dans son Cloistre, & ignorant toutes choses, hors celles qui appartiennent à son état; ayant incessamment devant les yeux JESUS-CHRIST crucifié, méditant ses veritez le jour &

li

la nuit, n'ayant ny occupation, ny affaires que celles de veiller sur ceux dont il luy a donné le soin, fust moins digne de son employ, & conduisist ses Freres avec moins de benediction; parce qu'il ne sçauroit ny la tradition de l'Eglise, ny son Histoire, ny ses Canons, & qu'il n'auroit pas une lecture profonde des livres des saints Peres. Nous voyons aussi que les Antoines, les Pacômes, & les Hilarions qui ont jetté dans l'Eglise les fondemens de la vie Monastique; & qui ont remply tout l'Orient d'une multitude innombrable de Solitaires, ont puisé toute leur science dans la verité mesme, & dans la meditation des saintes Ecritures. Nous pouvons dire la mesme chose de saint Benoist, qui a esté le Pere & l'Instituteur de tous les Moines dans l'Occident, & qui borne toutes les connoissances du Superieur à l'intelligence de l'Ecriture sainte. Nous apprenons de Cassien par les entretiens qu'il a eus avec ces hommes si saints & si éclairez, que c'estoit-là toute la science du Desert. Saint Basile n'en demande point d'autre dans un Superieur, luy qui sçavoit mieux que personne quelle devoit estre sa capacité. Saint Jean Climaque, que tous les Moines doivent regarder comme leur maistre, n'estoit pas d'un autre avis, quand il a dit que le veritable Directeur s'instruit des connoissances & des veritez divines dans le Livre que Dieu écrit de son doigt dans le fond de son cœur, par les fortes inspirations & les vives lumie- In Ep. ad Past. num. 5.

res qu'il luy communique; & qu'il n'a pas besoin de chercher dans les livres naturels & sensibles, l'intelligence qu'il reçoit de ce grand maistre.

Si quelqu'un vouloit soûtenir que les sciences Ecclesiastiques sont necessaires, & peuvent beaucoup servir pour acquerir celles que nous demandons dans un Superieur ; la Providence se seroit bien mécomptée, & on auroit grande raison de se plaindre de ce qu'elle l'auroit refusée aux Antoines, aux Pacômes, aux Hilarions, aux Palemons, aux saints Sabas, aux Auxences, & à une infinité d'autres : Mais disons plûtost que Dieu par misericorde les a preservez de ce qui auroit esté capable d'affoiblir le merite de cette simplicité, & de cette humilité si profonde, qui a esté toute leur gloire.

QUESTION V.

Vous croyez donc qu'un Superieur ne peut s'appliquer ny à l'étude, ny aux sciences qui ne sont pas de sa profession?

RÉPONSE.

NON, il ne le doit pas, si l'ordre de Dieu & une disposition particuliere de sa Providence ne l'y engage. En voicy quelques raisons que nous ajoûterons à ce que nous avons déja dit sur ce sujet.

Premierement, les Solitaires sont des Penitens qui vont à Dieu dans l'obscurité de la retraite, par

la simplicité, par le silence, par un exercice continuel de tout ce qui est capable de les humilier. Leur Superieur est obligé de marcher incessamment à leur teste ; il faut qu'il pratique le premier toutes les choses qu'il leur enseigne : Cependant comme il n'y a rien qui donne tant d'éclat, & tant de gloire devant le monde, ny par où les hommes se rehaussent davantage, que par l'étude, & par les sciences, il n'y a rien aussi de plus opposé à la profession des Solitaires : rien qui les tire plus de la verité de leur estat, ny qui en dissipe plus promptement l'esprit & les sentimens ; & par consequent, rien ne doit estre plus interdit à celuy qui les gouverne, puis qu'il est leur modele ; qu'il les instruit par son exemple encore plus que par sa parole ; & qu'il faut qu'ils lisent dans ses actions, comme dans un livre vivant, toutes les regles de leur conduite.

Secondement, si le Superieur sent le poids de sa charge, s'il connoist l'étenduë de ses devoirs, s'il sçait, comme il n'en peut douter, qu'il n'est plus à luy ; mais que son temps, sa personne, & sa vie appartiennent à ses Freres : enfin, s'il les aime autant qu'il y est obligé, les journées luy paroistront courtes par la grandeur de son employ, comme par la grandeur de son amour ; Et bien loin de s'engager en des occupations qui n'ont aucun rapport à son estat, il fera scrupule de leur oster un seul de ses momens qui leur sont uniquement destinez.

Troisiémement, l'étude, je dis mesme des choses

les plus saintes, a ses dangers aussi-bien que ses avantages: Ceux que Jesus-Christ y applique ne manquent pas d'en trouver les biens & les utilitez; mais pour ceux qui s'y engagent par leur propre inclination, ils n'en ont que les inconveniens & les maux. Toutes leurs passions, j'entens celles de l'esprit, s'y nourrissent & s'y fortifient, l'orgueil, la vaine gloire, la presomption, l'inquietude, l'envie, le mépris du prochain, la curiosité sont des excés qui leur sont presqu'inévitables: Et si par hazard le Superieur qui sort des bornes de sa profession, ne se rencontre pas dans ces sortes de déreglemens; il y en a d'autres dans lesquels il ne s'empêchera pas de tomber. Son cœur deviendra sec, son esprit dissipé, son imagination remplie de mille fantômes; il perdra le goust de sa profession; l'obligation de veiller sur ses Freres luy sera un joug insupportable: Il regretera le peu de momens qu'il sera contraint de leur donner, ils luy deviendront à charge. Enfin cette communication, qui doit estre continuelle entre eux & luy, venant à cesser; son ministere leur deviendra inutile; il sera dans la Communauté, vivant à luy-mesme, au lieu d'y vivre pour les autres; & il n'y aura rien qu'il y fasse moins que ce qu'il est obligé d'y faire.

Vous m'alleguerez peut-estre l'exemple de saint Bernard, & de quelques Moines de l'Ordre de saint Benoist, qui se sont appliquez autrefois à enseigner les peuples. Mais touchant ce saint Do-

cteur, il est aisé de répondre que c'estoit un homme Apostolique, qui avoit receu des connoissances infuses, & que Dieu a élevé au dessus des exercices & des fonctions de son estat, pour l'édification & le soûtien de l'Eglise universelle; Et pour les autres qu'ils ont cedé aux besoins pressans des peuples; qu'il n'y avoit point pour lors d'Academies publiques, ny de personnes capables d'instruire; & que la charité & la necessité seule les a engagez dans un employ qui ne convenoit pas à leur profession. S'il faloit se conduire en cela par l'exemple, il y auroit bien plus d'apparence d'imiter une infinité de Solitaires qui ont servy Dieu dans la solitude, dans la simplicité, dans l'abjection, & dans l'oubly des hommes, qu'un petit nombre de personnes qu'il luy a plû de conduire par des voyes extraordinaires.

En un mot, mes freres, si un Superieur passe sa vie comme il le doit; s'il la partage dans les exercices qui luy sont propres; s'il a soin d'instruire ses Freres, par ses exhortations; de les édifier par l'assiduité avec laquelle il s'acquittera des regularitez communes; s'il veille sur eux comme un Pasteur charitable; s'il leur donne tout le temps necessaire pour les consoler & les soûtenir selon leurs besoins & leurs dispositions differentes; bien loin qu'il luy en reste pour l'employer à la recherche des sciences, à peine trouvera-t-il des instans pour gemir devant Dieu, des fautes qu'il aura commises dans

sa conduite, pour luy recommander le salut de ses Freres, & le prier de luy donner la sagesse & la force de s'acquitter dignement d'une charge, qui n'a nulle proportion à sa foiblesse, & que les Anges mesmes, avec toutes leurs lumieres & leur sainteté, ne pourroient pas regarder sans crainte.

Question. VI.

Que doit faire un Superieur, & jusqu'où doit aller son exactitude, pour satisfaire à l'obligation qu'il a d'instruire par son exemple?

Réponse.

Il faut, mes freres, que sa vie soit si exacte, qu'il observe sa Regle avec tant de fidelité, & qu'il soit si ponctuel à s'acquitter de tout ce qu'elle luy prescrit, que ses Freres puissent en apprendre tous les devoirs dans sa seule conduite. Il est necessaire pour cela qu'ils y remarquent toutes les choses qu'ils doivent pratiquer, & qu'ils n'y apperçoivent rien de celles dont il faut qu'ils s'abstiennent; *Omnia bona & sancta factis amplius quam verbis ostendere; omnia verò quæ discipulis docuerit esse contraria in suis factis indicet non agenda:* c'est à dire, qu'à la reserve des actions qui peuvent estre attachées à sa qualité de Superieur, & qui le distinguent de ses Freres, il doit estre dans tous les exercices & les regularitez de sa Profession; garder sa Regle dans tous ses points, pour former

S. Ben. Reg. c. 2.

leur exactitude sur son exactitude; leur Religion sur sa Religion; non seulement parce que le plus efficace de tous les moyens dont il se puisse servir pour les porter à respecter leur Regle, est de leur faire connoistre qu'il la respecte luy-mesme; mais parce que sans celuy-là, tous les autres ensemble demeureroient inutiles.

En effet, mes freres, de quelle utilité pourroient estre les soins d'un Superieur, qui ne sera point observateur de sa Regle? Quelle apparence y a-t-il qu'il recommande l'exactitude, luy qui n'en a point? qu'il enseigne des veritez opposées aux choses qu'il pratique; qu'il défende ce qu'il fait, qu'il approuve ce qu'il n'observe point; qu'il porte à la penitence & à l'austerité, luy qui vit dans la bonne chere, & dans la mollesse; qu'il exhorte à estre assidu aux exercices reguliers, luy qui trouve mille raisons pour s'en exempter; qu'il presche la simplicité & la pauvreté Religieuse, pendant qu'il a le train & l'équipage d'un grand du monde? Enfin quel moyen qu'il inspire l'éloignement & l'aversion des maximes du siecle, & qu'il apprenne à ses Freres ce que saint Benoist entend par ces paroles. *A sæculi actibus se facere alienum*: Pendant qu'il Reg. c. 4. en étudie toutes les manieres, qu'il en suit les vanitez, qu'il fait ce qu'il peut pour en avoir l'air, & pour en prendre les modes, & qu'il témoigne par un exterieur tout mondain, que l'esprit de la Religion est comme éteint en luy, & qu'il ne luy en reste pas les moindres principes.

Que s'il se trouve qu'il puisse gagner sur luy d'exciter ses Freres à la pratique de cette Regle qu'il observe si mal ; peut-on s'imaginer qu'il le fasse avec la vigueur, le zele, & toutes les autres circonstances sans lesquelles on ne persuade presque jamais ; qu'il parle de la difference qu'il y a entre les bons & les mauvais serviteurs, qu'il propose aux uns les recompenses ; qu'il intimide les autres par les châtimens ; c'est à dire qu'il prononce de sa propre bouche l'arrest de sa condamnation, & qu'il donne à JESUS-CHRIST un juste
Luc. 19. v. 22. sujet de luy dire. *Ex ore tuo te judico serve nequam.*

Disons davantage, & supposons que ce Superieur s'applique avec toute la force qu'il doit, & qu'il ne manque rien au devoir de la parole. Quel effet peuvent avoir des instructions toutes vuides, & destituées de bonnes œuvres ? quelle impression peut faire un homme qui décredite tout ce qu'il dit par ses actions, & qui tient une conduite toute contraire à celle qu'il prétend donner aux autres ? Il est certain, que plus il appuye les veritez qu'il annonce, plus il se couvre de confusion, & que le mépris qu'il s'attire en vivant contre ses lumieres, & trahissant le sentiment de son cœur, le rend indigne de toute creance. Ainsi il n'est pas possible qu'il inspire jamais l'amour du bien aux ames qui ne l'ont pas encore ; mais il est presqu'inévitable qu'il ne le détruise dans ceux qui pourroient l'avoir acquis ; puis qu'il n'y a rien de plus fort & de plus puissant

puissant pour induire à des actions mauvaises, que le méchant exemple, quand il se rencontre dans des personnes qui ont du rang & de l'autorité : Les inferieurs, comme dit saint Gregoire, se laissant beaucoup plus conduire par le mal qu'ils peuvent remarquer dans leurs Superieurs, que par leurs paroles. *Subjecti non sectantur verba quæ audiunt; sed sola quæ conspiciunt exempla pravitatis.* Greg. Past. p. 1. c. 2.

C'est cet inconvenient que saint Benoist avoit devant les yeux, & auquel il vouloit remedier, quand il ordonne à celuy qui doit conduire le Monastere, de se montrer Superieur à ses Freres par ses actions, comme par sa charge. *Majoris nomen factis implere;* Quand il dit qu'il faut qu'il les instruise, & qu'il les porte aux choses saintes, encore plus par ses œuvres que par ses paroles. *Omnia bona & sancta factis amplius quam verbis ostendere;* Qu'il fortifie ses instructions par son exemple; Que par sa conduite il fasse connoistre à ses Freres qu'ils doivent s'abstenir de tout ce qui aura apparence de mal. *Omnia vero quæ discipulis docuerit esse contraria in suis factis indicet non agenda.* Enfin, quand il enseigne qu'il doit estre autant au dessus d'eux, par son exactitude dans l'observation de la Regle, que par sa prelature & par son autorité, *Quanto prælatus est cæteris, tanto eum oportet sollicitius observare præcepta regulæ.* S. Ben Reg. c. 2. Ibid. Ibid. Ben. c. 65.

Saint Basile, sans doute, avoit cette mesme pensée, lors que nous apprenant quel doit estre Ser. de abdicatione rerum.

un Superieur ; il demande de luy une perfection si consommée, que rien n'est plus capable de remplir de frayeur ceux qui sont dans la conduite des ames, & d'empêcher ceux qui sont libres de s'y engager. Il veut que ce Directeur ne puisse s'égarer luy-mesme, ny faire que les autres s'égarent ; qu'il sçache la maniere de mener à Dieu ceux qui le cherchent ; qu'il soit remply de toutes les vertus ; qu'il ait dans ses propres œuvres le témoignage de l'amour qu'il a pour Dieu ; qu'il possede l'intelligence de l'Ecriture sainte ; qu'il ne se laisse jamais aller aux distractions.

In c. 3. Epist. ad Timot. Saint Jerôme dit que toute la conversation d'un Superieur doit estre tellement reglée, que les moindres pas & les moindres mouvemens en soient remarquables ; Que tous ses déportemens soient autant de témoignages des veritez qu'il enferme dans son cœur ; & que tout ce qu'il fait puisse servir d'instruction aux ames qui sont sous sa conduite. *Veritatem mente concipiat, & eam toto habitu, ornatu resonet ; & quidquid agat, quidquid loquatur doctrina sit populorum.*

Homil. 11. in Ezech. Saint Gregoire veut que celuy qui est étably pour le gouvernement des autres, soit élevé par l'excellence de sa vie, afin que sa direction & sa sollicitude puisse estre utile. *In altam debet stare per vitam, ut possit prodesse per providentiam.* Il dit ailleurs, que celuy qui n'est pas capable de conduire par sa bonne vie, ne doit pas accepter le gou-

vernement des ames; de crainte qu'il ne commette luy-mesme les fautes pour la correction desquelles l'autorité luy a esté donnée. *Ne qui ad hoc eligitur ut aliorum culpas corrigat, quæ & resecare debuit, ipse committat:* Il dit qu'un Superieur doit exceller dans ses œuvres, afin qu'il puisse par sa vie enseigner le chemin de la vie à ses disciples; & que le troupeau qui doit suivre les mœurs & la voix du Pasteur, avance par son exemple encore plus que par sa parole. *Sit rector operatione præcipuus, ut vita viam subditis vivendo denuntiet; & grex qui Pastoris vocem, moresque sequitur; per exempla melius quam per verba gradiatur.* Moral. lib. 34. c. 15. Idem Past. p. 2. c. 3.

Saint Bernard dit qu'il faut joindre à la parole la voix de l'exemple; c'est à dire que les actions conviennent aux paroles, ou plûtost les paroles aux actions; & que le soin de faire, precede celuy d'enseigner: C'est un ordre tres-beau & tres-salutaire de porter le premier le fardeau que vous imposez aux autres... L'exemple que l'on donne par l'action, est une instruction vivante & efficace; & l'on persuade aisément ce que l'on enseigne, lors qu'on montre par ses œuvres qu'il est possible. *Memento voci tuæ dare vocem virtutis, quid illud inquis? ut opera tua verbis concinant, imo verba operibus; ut cures videlicet prius facere quam docere: pulcherrimus ordo est & saluberrimus ut onus quod portandum imponis tu portes prior..... Sermo quidem vivus & efficax, exemplum est operis facile faciens suadibile quod* Epist. 201.

dicitur, dum monstrat factibile quod suadetur.

In Ep. ad Past. num. 13. & 14. Saint Jean Climaque ne pouvoit pas nous marquer davantage, quel exemple un Superieur est obligé de donner, qu'en nous disant qu'il faut qu'il soit dépoüillé de toutes sortes de passions; & qu'il luy est honteux de demander à Dieu pour ceux qu'il conduit, des graces qui ne luy ont pas encore esté accordées à luy-mesme.

Ce sentiment ne paroistra pas trop rigoureux, si on fait quelque attention sur ce que nous dit le saint Apostre, quand il parle des qualitez & des dispositions qui doivent se rencontrer dans la personne d'un Evesque; Car s'il veut qu'il soit saint, irreprehensible, & qu'en toutes choses il soit l'exemple de ceux qu'il conduit, *In omnibus te ipsum præbe exemplum;* nonobstant la diversité de ses emplois, l'étenduë de sa sollicitude, & malgré cette dissipation qui est presque inévitable dans la multiplicicité de ses soins. Que ne doit-on desirer d'un Superieur de Solitaires, duquel toutes les fonctions & les devoirs sont renfermez dans l'enceinte de son Cloistre? & qui se trouvant de l'estat & de la condition mesme de ceux qui sont sous sa charge, doit estre par toutes ses actions, & dans les moindres circonstances, leur regle, leur modele, & leur forme.

Epist. ad Tit. c. 2. 7.

QUESTION VII.

Vous croyez donc qu'un Superieur ne puisse s'attribuer aucune exemption, ny aucune dispense des regularitez communes qui le distinguent de ses Freres?

RÉPONSE.

IL faut qu'un Superieur aussi-tost que l'autorité luy est donnée, ne manque pas de s'appliquer ces paroles du saint Esprit. *Rectorem te posuerunt, noli extolli; esto in illis quasi unus ex illis.* Qu'il soit parmy ses Freres dans toutes les regularitez communes, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes. Qu'il embrasse les occupations les plus ravalées; qu'il garde la mesme austerité dans la nourriture, la mesme simplicité dans ses vêtemens. Que rien ne le distingue, que sa vertu, ou les actions qui peuvent estre propres & attachées à son ministere. Il doit se souvenir en toutes occasions, à l'imitation de JESUS-CHRIST, qu'il est destiné de Dieu pour servir ses Freres, & non pas pour en recevoir des services. *Non veni ministrari, sed ministrare.* Qu'il ne luy est pas permis, ny d'affecter des differences humaines, ny de rechercher d'autres préeminences que celles qui sont établies dans la Regle, & qui se trouvent dans les exemples des Saints.

Eccl. c. 32. v. 1.

Matt. 20. v. 28.

QUESTION VIII.

Quel moyen y a-t-il donc d'excuser les Superieurs qui ont des trains, des équipages, & des carosses?

RÉPONSE.

C'EST un usage tellement contraire à toute la pieté Monastique; aux maximes, & à la conduite des Saints, qu'on ne peut le regarder que comme l'effet d'un extrême dereglement. Quelle apparence y a-t-il que des hommes qui dans l'ordre de Dieu, devroient estre couverts du sac & de la cendre; qui par leur estat sont obligez de vivre dans les gemissemens & dans les larmes: Qui font une profession toute ouverte d'abjection & de pauvreté, suivent les manieres de vivre du siecle, & imitent sans scrupule le faste & la vanité des gens du monde? Et de quelles raisons peuvent-ils se servir pour autoriser un excés si grossier & si scandaleux?

Les Superieurs Majeurs allegueront sans doute la necessité qui les engage à des visites regulieres; Mais ne sçait-on pas qu'il y avoit des visites regulieres, avant qu'il y eust de ces sortes d'équipages dans le monde? Que plusieurs Generaux s'acquittent encore aujourd'huy de ces mesmes visites, & vont de Nations en Nations, & de Royaumes en Royaumes, en se servant de voyes, qui n'ont rien de contraire à la simplicité de leur Profession, &

qui ne dérogent point à l'édification qu'ils doivent à l'Eglise? Quelques-uns apporteront leurs infirmitez comme des raisons legitimes, & pretendront que ne pouvant faire les fonctions de leurs charges par d'autres voyes, il leur est permis de se servir de celles-ci: Mais ils se trompent, & il faut qu'ils sçachent que les biens ausquels nous ne sçaurions arriver par des voyes qui soient bonnes & droites, ne sont pas ceux que Dieu demande de nous: En tout cas l'usage des littieres est plus commode à un homme infirme que non pas celuy des carosses; & puis on pourroit se servir de voitures qui ayant la commodité des carosses, n'en auroient ny la pompe ny la vanité. Si ceux qui se font sur cela des necessitez imaginaires font reflexion qu'il y a quatre-vingts ans qu'il n'y avoit qu'un seul carosse dans la Capitale du Royaume, qu'il n'y a que cinquante ans que les gens les plus qualifiez n'alloient qu'à cheval, & que cependant les Superieurs faisoient leurs visites ordinaires; ils trouveront que nostre sentiment est plein de justice & de raison, & qu'il n'y a que la coûtume, la mode, le trop grand amour qu'ils ont pour les aises de la vie, ou l'esprit du monde qui leur impose.

D'autres diront que c'est par une raison de bienseance, & pour soûtenir leur dignité; mais quelle bienseance peut-on se figurer dans une conduite, qui n'a ny rapport, ny proportion, ny convenance, ny aux personnes, ny à leur estat? ou plûtost peut-il y avoir une difformité plus scandaleuse, que de voir des personnes obligées par leur qualité de

donner aux autres des exemples de mortification, d'humilité & de renoncement; paroistre en public dans la superfluité, dans la pompe & dans le luxe des mondains. Si l'on dit pour pretexte qu'il y a des nations, où cette simplicité feroit tort à l'autorité des Superieurs. Ne faudroit-il pas en tout cas, s'appliquer plûtost à les desabuser avec le temps de cette erreur, que de se faire une perpetuelle necessité d'y ceder? Et ne doit-on pas esperer que des Religieux, enfans & disciples des Saints, reviendront aisément au sentiment de leurs Maîtres & de leurs Peres? S. Bernard regarde comme une chose monstrueuse, de voir des sentimens & des pensées basses dans un homme d'une dignité relevée, *Monstruosa res est gradus summus, & animus infimus.* Mais que ne diroit-il pas s'il voyoit revivre la vanité du monde dans une personne qui n'en est plus? qui l'a quittée pour suivre JESUS-CHRIST, & pour imiter ses confusions, ses abbaissemens, & ses opprobres; luy qui n'a point apprehendé d'en trop dire, quand il a declaré que c'estoit une apostasie d'avoir un cœur & un esprit seculier sous un habit Religieux, *Cor sæculare sub habitu religionis.*

Lib. 1. de Cons. ad Eug. c. 7.

Ser. 3. in Psal. Qui habitat.

Epist. 78.

On sçait de quelle force il condamna le faste de Suger Abbé de saint Denys, lequel marchoit avec un train & un équipage qui ne convenoit point à un homme de sa condition; & qu'il traita sa conduite du plus grand scandale de son temps, quoy qu'il fust Ministre d'Estat, & qu'il tinst dans le Royaume un rang & une autorité principale.

C'a

C'a eſté ſi bien le ſentiment de tout ſon Ordre, que dans le ſecond ſiecle de ſa fondation, on lit un Statut d'un Chapitre general, qui porte, que la condition des Moines eſt ſi excellente, que les choſes qui peuvent eſtre innocentes aux autres Chreſtiens, leur ſont interdites; Et que le Chapitre general ayant eſté informé que quelques Abbez, par une conduite molle & effeminée, ſe faiſoient traîner dans des chariots, & porter dans des littieres; il défend à l'avenir qu'aucun de l'Ordre, ſoit Abbé, ſoit Religieux, ne ſoit pas ſi hardy que de tomber dans cet excés; & au cas que cela arrive, qu'il jeûnera au pain & à l'eau autant de temps qu'il ſera demeuré dans cette faute. *Quoniam omnium Religioſorum tam excellens eſt conditio, quod ea quæ in cæteris membris Eccleſiæ non notantur ad culpam; in ipſis tamen illicita reputantur; Et generali capitulo datum eſt intelligi, quod quidam Abbates muliebrem mollitiem imitantes, in curribus & lecticis geſtatoriis faciunt ſe portari: ſtatuit & ordinat capitulum generale, quod nullus Abbas, aut Monachus de cætero talibus uti audeant, vel præſumant: alioquin quandiu talibus uſi fuerint; in pane & aqua jejunent: autoritate capituli generalis.* An. 1281.

Pour ce qui eſt de ſoûtenir ſa dignité, il faut eſtre dans un aveuglement bien étrange, pour prétendre ſoûtenir l'honneur d'une Profeſſion qui n'eſt, comme nous l'avons déja dit bien des fois, qu'abjection, que pauvreté, & que penitence, par un

éclat, & par une magnificence toute humaine. Les ſaints Moines nos predeceſſeurs & nos Peres, ſans le vouloir & comme malgré eux, ſe ſont attirez le reſpect & la veneration des hommes par la ſainteté de leurs vies, & par cette grande exactitude avec laquelle ils s'acquittoient de leurs devoirs; Et jamais l'état Monaſtique n'a trouvé de l'eſtime & de la conſideration dans le monde, que lors qu'il s'eſt conſervé dans ſa vertu, & dans ſa ſimplicité primitive. Toute ſa beauté luy eſt toûjours venuë du
Pſal. 44. 14. fond de ſa Religion. *Omnis gloria filiæ regis ab intus.* Et preſentement qu'on n'en a ny la vertu, ny le merite, on a peine de ſe voir dans un eſtat qui n'a plus rien que de honteux & de mépriſable: On fait ce que l'on peut pour s'en tirer; on a recours à des recommandations étrangeres; & par une illuſion déplorable, on cherche à ſe contenter d'une gloire toute fauſſe, & toute imaginaire, parce qu'on n'en peut avoir de veritable & de ſolide.

On alleguera pour une troiſiéme raiſon, que les temps ſont changez; qu'on ne doit plus prendre les choſes ſur le pied de leur premiere inſtitution, & qu'elles ne vont plus comme elles alloient autrefois. Il eſt vray que les ſiecles ſont plus corrompus, mais il eſt vray auſſi que la ſainteté des Cloîtres ne doit pas ceder à la cupidité des hommes; Que le ſel de la terre ne doit point participer à ſa corruption, & que les tenebres du monde ne doivent point obſcurcir ceux qui ſont établis de la

part de Dieu pour en eſtre la lumiere : *Quæ ſocietas lucis ad tenebras.* 2. Ad Cor. 6. 14.

Vous voyez donc, mes freres, que cet uſage n'eſt appuyé d'aucune raiſon ; il s'eſt formé dans la corruption du cœur ; il n'eſt que l'ouvrage de la cupidité, & la production toute pure de l'eſprit du monde. Cela ne vous doit point ſurprendre ; car lors que les Moines ont perdu le deſir, & le ſentiment de plaire à Dieu, toutes leurs penſées les portent à ſe complaire en eux-meſmes, & à plaire aux hommes. Ils n'ont plus ny de forme reglée, ny de ſituation conſtante, & contre ce precepte de l'Apoſtre qui défend de ſe conformer aux gens du ſiecle ; *Nolite conformari huic ſæculo ;* ils en ſui- Ad Rom. 12. 2.
vent preſque toutes les maximes, les voyes, & les modes ; Ils en copient ce qui leur en plaiſt davantage ; ils en prennent les mœurs ; ils l'imitent dans ſon air, dans ſon langage, dans ſa contenance, dans ſes entretiens, dans la table, dans les habits, dans les équipages ; Et on peut dire qu'ils ne conſervent de marques exterieures de leur Profeſſion, que celles que la crainte d'une diffamation, & d'une confuſion toute publique les empêche de quitter.



QUESTION IX.

Dites-nous presentement quelle doit estre l'obligation que les Superieurs ont de veiller sur ceux que Dieu a mis sous leur conduite?

RE'PONSE.

IL faut qu'un Superieur se persuade qu'entre tous ses devoirs, celuy qui luy est le plus propre & le plus essentiel est de veiller à la garde de ses Freres. Que la vigilance est la premiere & la plus importante des qualitez d'un Pasteur; & que le fruit de toutes les peines qu'il prend pour la conservation & l'augmentation de son troupeau, dépend du soin avec lequel il s'applique à le connoistre, afin de luy procurer tout ce qui peut luy estre utile, & d'éloigner tout ce qu'il voit capable de luy nuire.

Un Laboureur qui aprés avoir cultivé & ensemencé son champ, le neglige, & n'a pas le soin d'empêcher que les oyseaux ne mangent le grain qu'il y a semé, ou qu'il ne soit étouffé par les méchantes herbes qui ne naissent que trop dans les terres les plus fertiles, ne trouvera rien moins que la moisson qu'il a esperée; De mesme si un Superieur se contente de donner l'instruction à ses Freres, quand mesme il joindra l'exemple à la parole, il n'en fait point assez, s'il n'empêche que cette semence divine ne se dissipe par le vent des tenta-

tions, & par les impressions malignes du demon, dont les ames les plus saintes ne sont pas exemptes.

Il faut donc qu'à l'exemple de celuy qui, selon le Prophete, ne ferme jamais les yeux sur ses Elûs, les siens soient incessamment ouverts sur ses Freres. *Ecce non dormitabit neque dormiet qui custodit Israël;* Psal. 120. 4. Qu'il les soûtienne par sa vigilance; qu'il soit present à tous leurs besoins, & qu'il leur donne la main selon les estats & les diverses dispositions dans lesquelles ils se rencontrent. Qu'il fortifie les foibles, qu'il éclaire les aveugles, qu'il releve ceux qui sont abatus, qu'il console les affligez, qu'il excite ceux qui sont dans la langueur, qu'il encourage les pusillanimes, qu'il exhorte les negligens, qu'il arreste ceux qui marchent avec trop de vitesse, qu'il redresse ceux qui s'égarent, qu'il tempere le zele qui n'est pas selon les regles, qu'il reprenne les défauts, qu'il corrige les vices, qu'il tienne en tout, à l'égard des uns & des autres, une juste balance; & qu'il se transforme en mille manieres differentes, afin qu'ils trouvent dans son ministere, toute l'utilité qu'ils en doivent attendre: & qu'il puisse dire luy-mesme avec l'Apostre, je me suis fait tout à tous pour conserver à Jesus-Christ toutes les ames dont il luy a plû de me donner la charge. *Omnibus omnia factus sum, ut omnes Christo lucrifacerem.* 1. Ad Cor. 9. 23.

QUESTION X.

Vous voulez donc que l'application d'un Superieur soit continuelle?

RE'PONSE.

PERSONNE ne trouve étrange qu'un Magistrat consume sa vie, & donne tout son temps à l'exercice de sa Charge; qu'un Theologien passe les jours & les nuits dans l'étude de la science Ecclesiastique; ny que le Ministre d'un Prince s'applique tout entier aux interests, & au gouvernement de l'Etat. Il faut aussi qu'un Superieur, qui est chargé d'une affaire beaucoup plus grande, (puisque la conduite d'une ame est quelque chose de plus important, comme disent les Saints, que le gouvernement de tout un monde) fasse toute son occupation de l'employ que Dieu luy a donné; qu'il le regarde comme l'unique objet de ses soins, & qu'il se prepare par une sollicitude continuelle au compte rigoureux que Dieu luy demandera un jour de ce tresor sacré dont il l'a rendu le dépositaire.

Ben. in sua Reg. c. 2.

Saint Benoist veut qu'un Superieur se souvienne incessamment du compte qu'il doit rendre à JESUS-CHRIST des ames qu'il luy a confiées; que ce sentiment fasse tout l'ordre, & regle tout l'état de sa vie; c'est à cette pensée qu'il le rappelle en toutes les occasions; afin que cette obligation luy

ſoit tellement preſente, qu'il n'y ait rien qui ſoit capable de l'en diſtraire. *Sciat, quia recepit animas regendas & preparet ſe ad rationem reddendam.* Il declare que ſi le pere de famille ne trouve pas dans ſon troupeau tout le profit qu'il en eſpere, qu'il l'imputera à la negligence du Paſteur. *Culpæ Paſtoris incumbere, quidquid in omnibus pater familias utilitatis minus invenire potuerit.* Et qu'il ne ſera point déchargé des ames qui ſont ſous ſa conduite, qu'il n'ait apporté tous les ſoins & toute la diligence pour la gueriſon de leurs maladies, & pour la correction de leurs mœurs; En ſorte que quand il paroiſtra au jugement de JESUS-CHRIST, il luy puiſſe dire avec ſon Prophete; Je n'ay point caché vos juſtices dans mon cœur, je leur ay declaré vos volontez ſaintes; ce ſont eux qui m'ont mépriſé. *Tantum iterum liber erit, ſi inquieto vel inobedienti gregi paſtoris fuerit omnis diligentia attributa, & morbidis earum actibus univerſa fuerit cura exhibita: Paſtor earum in judicio domini abſolutus dicat cum propheta Domino. Juſtitiam tuam non abſcondi in corde meo; veritatem tuam & ſalutare tuum dixi, ipſi autem contemnentes ſpreverunt me.*

Ibid.

Ibid.

Saint Baſile dit, que celuy qui aime Dieu, ſe donne tout entier à l'inſtruction de ceux dont il eſt chargé; qu'il ſe ſert de tous moiens pour leur eſtre utile, & qu'il doit perſeverer dans cette application, juſqu'à la mort, en public & en particulier.

Moral. Reg. 70. c. 9.

Saint Chrysostome dit qu'un Pasteur a besoin de beaucoup de prudence & de conseil ; & qu'il ne sçauroit avoir trop d'yeux, ny trop de lumiere pour éclairer l'obscurité des ames qu'il conduit.

Ex Regest. lib. 7. Indict. 2. c. 47. Saint Gregoire pour montrer quelle doit estre la vigilance des Superieurs, rapporte ce que Jacob disoit à son beau-pere. Je vous ay servi vingt ans, vos troupeaux n'ont point esté steriles ; je ne me suis point nourri de la chair de vos moutons ; je ne vous ay point rapporté les marques de ce qui avoit esté devoré par les bestes sauvages ; vous n'avez souffert aucune perte, & je vous ay tenu compte de ce qui avoit pû vous estre dérobé. J'ay esté comme brûlé par l'excés du froid & de la chaleur ; j'ay passé les nuits sans dormir. Si le Pasteur des brebis de Laban, dit ce saint Docteur, a souffert tant de peines & de maux : quelles veilles & quels travaux ne doit point endurer le Pasteur des oüailles du Seigneur ? *Si igitur sic laborat & vigilat qui pascit oves Laban ; quanto labori quantisque vigiliis debet intendere qui pascit oves Domini ?*

Epist. ad Past. Saint Jean Climaque dans sa lettre au Pasteur, exige d'un Superieur une exactitude, & une vigilance si particuliere, qu'on ne peut pas douter qu'il ne veüille entierement l'attacher à la direction de ses Freres.

Et veritablement à moins que ce ne soit son unique affaire ; comment est-il possible, ainsi que le veut ce grand Saint, qu'il entre dans le détail de

tout

tout ce qui les regarde, qu'il puiſſe connoiſtre le caractere de leur eſprit, leur temperament, toutes leurs qualitez bonnes ou mauvaiſes; le degré de leurs vertus, leurs infirmitez & leurs maladies ſpirituelles; diverſifier ſa conduite ſelon ſes connoiſſances; mener les foibles par la main, porter les autres entre ſes bras, ſelon l'expreſſion du Prophete; ***In brachio ſuo congregabit agnos; fœtas ipſe portabit.*** Et ſe tenir toûjours prés d'eux pour les ſecourir dans les moindres mouvemens, & les moindres agitations qui leur arrivent. Iſai. 40. 11.

Il n'y a rien ſi digne d'eſtre remarqué, que l'inſtruction que l'Eſprit de Dieu donne à tous les Paſteurs dans le Concile de Trente. Ce ſaint Concile aprés leur avoir recommandé, ſelon ce precepte de l'Apoſtre, *Attendite vobis & univerſo gregi*, de veiller & de travailler ſans relâche pour s'acquitter de leur miniſtere: Il leur declare qu'il ne faut pas qu'ils pretendent ſatisfaire à ce devoir, s'ils abandonnent, & s'ils negligent de garder les brebis qui leur ont eſté confiées, le ſang deſquelles le ſouverain Juge ne manquera pas de rechercher dans leurs mains: ***Quarum ſanguis de eorum manibus, à ſupremo judice eſt requirendus;*** eſtant une choſe tres-aſſurée, que le Paſteur ne ſera point écouté, & qu'il n'aura point d'excuſe legitime, ſi le Loup devore ſes brebis ſans qu'il le ſçache. ***Cum certiſſimum ſit non admitti Paſtoris excuſationem, ſi lupus oves comedit, & paſtor neſcit.*** Concil. Trid. ſeſſ. 6. c. 1. de refor. Act. 20. 28.

Mais on ne peut mieux apprendre quelle doit estre leur vigilance, que dans celle de JESUS-CHRIST, & dans cette assiduité avec laquelle il s'est appliqué à former, & à conserver ceux qui luy avoient esté donnez de la main de son Pere. Il a vécu parmy eux, supportant toutes leurs foiblesses, & compatissant à leurs infirmitez; il les a repris dans leurs défauts; il les a instruits le jour & la nuit, en public & en particulier; il ne leur a rien caché des veritez qui pouvoient leur estre utiles, comme

Joan. 15. 15. il le témoigne luy-mesme : *Omnia quæcumque audivi à patre meo, nota feci vobis;* Il ne les a presque point perdus de vûë, sinon quand il a voulu prier dans la Solitude & dans le Desert, pour leur salut, & pour celuy de tout le monde. Il n'y a rien qui paroisse davantage dans la priere, qui precede sa passion, & dans laquelle il exprime ses sentimens à son Pere avec une entiere effusion de son cœur, que la grandeur de son amour & de sa sollicitude. Dans ce moment auquel il fut livré à ses ennemis, il sembla qu'il s'oublioit luy-mesme, quand il dit,

Joan. 18. 8. *Sinite eos abire;* comme s'il n'eust esté en peine que de la conservation de ses disciples. Nonobstant ses liens, & la violence de ses persecuteurs, dont il estoit environné, il ne laissa pas de penser à son Apostre; d'avoir pitié de sa foiblesse, & de luy tendre la main pour le relever de sa chûte, accom-

Joan. 13. 1. plissant jusqu'à la fin la verité de ces paroles : *Cum dilexisset suos, in finem dilexit eos.*

QUESTION XI.

Voudriez-vous qu'un Superieur se privast du soin des choses temporelles?

RE'PONSE.

COMME le gouvernement de tout le Monastere appartient au Superieur, & qu'il n'y a rien dans la Communauté, sur quoy son ministere ne s'étende, quoy qu'il se renferme autant qu'il le peut dans le soin des ames; il ne doit pas pour cela negliger le soin des choses temporelles; Mais il doit disposer tout avec tant d'ordre & de regle, parmy ses occupations importantes, qu'il trouve des momens pour donner à celles qui le sont moins.

Saint Benoist qui veut qu'un Superieur conserve une perpetuelle presence de ses devoirs, ne laisse pas de luy dire que tout ce qui regarde le Monastere, est dans sa disposition, & se doit gouverner par ses ordres; mais il l'avertit en mesme temps de s'appliquer avec tant de reserve & de moderation, aux choses caduques & passageres, que les ames du salut desquelles il rendra compte à JESUS-CHRIST, n'en reçoivent aucun dommage. Il répond au pretexte duquel la pluspart des Superieurs se servent pour couvrir l'application démesurée qu'ils ont aux affaires exterieures, en leur declarant que la raison qu'ils pourroient prendre dans la pauvreté, Bened. Reg. c. 2.

ou dans le peu de bien du Monaſtere, n'eſt point legitime; & qu'ils doivent ſçavoir qu'il eſt écrit, cherchez premierement le Royaume de Dieu & ſa Juſtice, & le reſte vous ſera donné, & que rien ne manque à ceux qui le craignent. *Et ne cauſetur de minore forte ſubſtantia; meminerit ſcriptum. Primum quærite regnum Dei & juſtitiam ejus & hæc omnia adjicientur vobis, & iterum nihil deeſt timentibus eum.*

Ben. Reg. c. 2.

Greg. 2. Paſt. c. 7.

» Saint Gregoire dit, que le Paſteur doit tellement » s'occuper aux choſes exterieures, qu'il ne ſoit pas » moins exact à s'appliquer aux interieures; & qu'il » ne faut pas auſſi qu'il s'attache ſi entierement aux » choſes interieures, qu'il abandonne le ſoin qu'il eſt » obligé de prendre des exterieures. *Sit rector inter-* » *norum curam in externorum occupatione non minuens;* » *exteriorum providentiam in internorum occupatione* » *non relinquens.* Il dit enſuite qu'il y en a ſouvent, » leſquels, comme s'ils ne ſe ſouvenoient plus qu'ils » n'ont eſté établis ſur leurs Freres, que pour la » ſanctification de leurs ames, s'appliquent de tou- » tes les forces de leur cœur aux affaires ſeculieres: » Ils ſont ravis d'y travailler lors qu'elles ſe preſen- » tent; & quand il ne s'en rencontre point, cela » leur cauſe le jour & la nuit des penſées pleines de » trouble & d'inquietude.

» Saint Paul, continuë-t-il, voulant empêcher » ceux qui ſervent Jesus-Christ, de s'engager » dans les affaires du monde, dit, que celuy qui eſt

enrôlé au service de Dieu, ne doit point s'emba- «
rasser dans des occupations seculieres, afin qu'il «
puisse plaire à Dieu, auquel il s'est donné. Il com- «
mande aux Pasteurs de s'abstenir de ces sortes «
d'emplois, & leur donne tout ensemble les moyens «
de luy obeïr, en leur marquant, que s'il arrivoit «
des differens entre eux pour les choses de cette «
vie, ils prennent pour Juges dans ces matieres, les «
personnes de l'Eglise les moins considerables; afin «
que ceux-là seulement qui n'ont nulles qualitez «
spirituelles & superieures soient employées aux af- «
faires. Comme s'il disoit qu'il faut que ceux qui ne «
sont pas capables des choses interieures, s'appli- «
quent à celles qui sont exterieures, & qui se trou- «
vent necessaires. *Vt ipsi videlicet disceptationibus terrenis inserviant quos dona spiritualia non exornant; ac si apertius dicat, quia penetrare interna nequeunt saltem necessaria foris operentur.* Ibid.

Si saint Gregoire n'a permis aux Superieurs Ecclesiastiques de se mêler des affaires seculieres, qu'avec ces conditions & ces reserves, quoy qu'ils soient engagez par leur estat dans les sollicitudes exterieures, que ne diroit-il pas des Solitaires qui en sont separez par leur Profession? Mais quel seroit son sentiment, s'il voyoit des Superieurs Monastiques s'attacher avec ardeur aux choses temporelles? Pourroit-il ne pas regarder comme une desertion, & comme un mépris inexcusable de leurs devoirs essentiels, la liberté qu'ils se donnent

de quitter leurs Communautez, d'abandonner leur troupeau comme des mercenaires, & de se trouver dans les Cours des Grands, dans les Villes, & devant toutes sortes de Tribunaux, contre cette declaration expresse du Concile de Trente? *Illud autem nequaquam se adimplere posse sciant, si greges sibi commissos mercenariorum more deserant.*

Conc. Trid. sess. 6. c. 1. de refor.

On nous dira, qu'ils y sont contraints par des necessitez & des affaires importantes: Mais quel rapport y a-il entre cette affaire que le Superieur embrasse avec tant de chaleur, & celle qu'il quitte avec si peu de scrupule? Quelle comparaison peut-il faire de cet interest temporel, à celuy de ces ames, dont il ne peut ignorer la valeur, puis qu'il sçait qu'elles ne coûtent pas moins au Pere Eternel que la mort de son Fils? N'est-ce pas preferer les choses perissables aux éternelles? les biens de la terre aux biens du Ciel; & tomber precisément dans le malheur que ce saint Concile déplore d'une maniere si touchante, lors qu'il dit. *Nonnulli, quod vehementer dolendum est, hoc tempore reperiuntur qui propriæ etiam salutis immemores, terrenaque cœlestibus ac divinis humana præferentes in diversis curiis vagantur aut in negotiorum temporalium sollicitudine ovili derelicto.*

Ibid.

On ne manque pas de répondre que le mal n'est pas tel qu'on se figure; que la bergerie ne demeure pas à l'abandon, & que ce Superieur y laisse des gens qui la garderont en son absence. Mais pour-

quoy ne se décharge-t-il pas plûtost sur eux, du maniement des affaires temporelles, que de la conduite de ses Freres? Pourquoy contre la disposition de sa Regle, l'exemple de JESUS-CHRIST, & celuy de tous les Saints abandonne-t-il un soin principal qui luy est si recommandé, pour se retenir ce qui n'a rien que d'abjet & de méprisable? Il aura honte de dire qu'il ne trouve personne à qui il puisse confier ces sortes d'affaires, puis qu'il en trouve bien sur lesquels il se repose du gouvernement des ames, & que pour cent personnes qui se rencontrent capables d'agir dans les affaires exterieures; à peine s'en trouve-t-il une seule qui ait les qualitez necessaires pour la direction des consciences. Ainsi toutes choses estant considerées, il est clair comme le jour, que ce n'est que l'inquietude, le peu de connoissance & de sentiment de son estat, l'immortification, l'amour du siecle, ou l'avidité des biens qui se trouve dans les personnes qui ont renoncé au monde, comme dans celles qui en sont encore, qui tirent ce Superieur si facilement de son Cloistre; & qui l'aveuglent jusqu'au point de ne pas s'appercevoir qu'il engage son propre salut, en cessant de veiller sur celuy de ses Freres.

Saint Bernard dit, en parlant sur un semblable sujet, qu'un Egyptien, un homme sans foy, se reposa tellement sur un esclave, & sur un étranger, du maniement de ses affaires, & de tous ses biens, Lib. 4 de consi. ad Eug. c. 6.

qu'il ne sçavoit plus ce qu'il y avoit dans sa mai-
Gene. c. 39. 8. son. *Ignorabat quid haberet in domo sua.* Et un Chrétien n'aura pas la mesme confiance dans un homme Chrestien. C'est une chose surprenante, que les Pasteurs ayent en main des personnes ausquelles ils confient la conduite des ames, & qu'ils n'en trouvent point à qui ils puissent donner la conduite de leurs affaires. Ce sont d'admirables estimateurs des choses, d'avoir de si grands soins des petites, & d'en prendre si peu, ou mesme point
S. Ber. ibid. du tout des plus importantes. *Optimi videlicet æstimatores rerum, qui magnam de minimis, parvam aut nullam de maximis curam gerant.* Cela s'appelle, pour parler clairement, souffrir avec moins de peine la perte de ce qui appartient à JESUS-CHRIST, que non pas de ce qui nous appartient à nous-mesmes. Nous tenons des registres exacts de ce que nous dépensons chaque jour, & nous ignorons ce qui déperit dans le troupeau de JESUS-CHRIST. On est ponctuel à se faire rendre compte par ses serviteurs du prix des viandes, de la quantité des pains que l'on mange: mais pour les pechez des ames, il est rare qu'on s'en mette en peine. Si une beste se laisse tomber, on la releve aussi-tost; une
Ibid. ame perit & personne n'y pense. *Cadit asina & est qui sublevet eam, perit anima & nemo est qui reputet.*

Lib. 1. regist. Indict. 9 c. 67. Saint Gregoire écrit dans une de ses lettres à un Soudiacre de N. que, comme il est de son devoir

devoir d'empêcher que les Moines n'ayent des affaires qui les traduisent devant les Tribunaux, & de faire qu'ils s'appliquent aux choses divines avec pieté; il est aussi de son soin de pourvoir à leurs affaires temporelles, de crainte que l'esprit estant partagé par la diversité des occupations ne s'affoiblisse, & ne s'acquitte avec langueur des fonctions ordinaires. Il ordonne ensuite que l'Abbé, qui fait le sujet de sa lettre, remette l'administration de toutes les affaires de son Monastere à une personne qu'il luy nomme, en luy payant ses salaires. *Monasterii ipsius generaliter debeas constituto salario commendare negotia.* Car il est avantageux, dit ce grand Pape, à ceux qui servent Dieu, d'acheter leur repos par quelque sorte de dommage, afin de ne pas perdre le fruit & l'utilité de leur retraite; & de conserver le dégagement & la liberté d'esprit qui leur est necessaire pour se pouvoir appliquer aux choses de Dieu. *Expedit enim parvo incommodo, à strepitu causarum servos Dei quietos existere, ut & utilitates cellæ per negligentiam, non pereant; & servorum Dei mentes ad opus divinum liberiores existant.*

Ibid.

Ibid.

Mais s'il y a des Superieurs qui détruisent par leur absence; il y en a dont la residence n'est pas plus heureuse; Ils sont parmy leurs Freres, comme s'ils n'y estoient pas; Ils sont presens de corps dans le Monastere; mais non pas de cœur & d'esprit; Et l'on peut dire qu'ils ont des yeux, des oreilles & des bouches; mais que ce n'est ny pour voir, ny

pour parler, ny pour entendre. Leur vie eſt tellement occupée, ou de commerces, ou d'affaires exterieures, ou de leur propre oiſiveté; qu'ils n'ont pas meſme des inſtans, ny pour veiller ſur les actions de leurs Freres, ny pour les entendre dans leurs beſoins interieurs, ny pour leur rompre le pain, & leur donner la nourriture de la parole. *Nulla ſubditorum mentes exhortatio ſublevat, communes culpas increpatio nulla caſtigat.* Et s'il arrive quelquefois qu'ils les reprennent, ou qu'ils les exhortent, comme c'eſt par leur faute qu'ils n'ont aucune creance auprés d'eux, c'eſt toûjours ſans benediction & ſans ſuccés.

Greg. Paſt. p. 2. c. 7.

Il y en a d'autres qui font conſiſter toute leur charge dans une inſpection exterieure, dans une vûë ſuperficielle, & dans un regime de police. Ils ſont dans leur Congregation comme un Magiſtrat dans une Ville: ils ſe contentent de reprimer les excés, & de corriger les fautes ſenſibles; & s'imaginent que cette vigilance ſuffit, & qu'ils font aſſez pour s'acquitter de leurs devoirs. Mais ils ſe trompent, quand ils ſe perſuadent que leurs œuvres ſont pleines, & qu'il ne manque rien à leur miniſtere. Car comme ils ſont chargez de la part de Dieu, du ſalut de leurs Freres; qui ſe repoſent entierement ſur leur conduite; & par conſequent qu'ils ſont obligez de les connoiſtre, de penetrer le fond de leurs conſciences, & d'entrer dans les replis de leur cœur, pour en regler toutes

les diſpoſitions & les ſentimens ; tant qu'ils s'en tiendront à une ſimple direction exterieure, & qu'ils reduiront à cet unique ſoin leurs principales fonctions, leur vie ne ſera qu'un vuide effroyable; il n'y aura que la ſeule figure, le dehors, & l'apparence de Superieur : & les uns, & les autres n'éviteront jamais la malediction que Dieu donne par ſon Prophete aux Paſteurs qui n'ont pas fortifié les foibles, guery les malades, rétably ce qui eſtoit rompu, ramené ce qui s'eſtoit égaré; & qui ne ſe ſont pas mis en peine de chercher ceux qui auroient eſté aſſez mal-heureux pour ſe perdre. *Quod infirmum fuit non conſolidaſtis, & quod ægrotum non ſanaſtis, quod confractum non alligaſtis, quod abjectum eſt non reduxiſtis, & quod perierat non quæſiiſtis.* Ezech. c. 34. v. 4.

QUESTION XII.

Comment des Superieurs rendront-ils toutes ces aſſiſtances à leurs Freres, s'ils ne prennent pas ſeulement leurs avis; & ſi, comme il eſt ordinaire, ils n'ont pour eux, ny eſtime, ny confiance?

REPONSE.

IL eſt vray que le peu de creance que les Religieux ont dans les Superieurs, fait qu'ils n'en tirent aucun ſecours; qu'ils ne leur ſont d'aucune utilité, & qu'ils ont moins de part que perſonne à leur conduite. Mais de quelque coſté que ce mal

puisse venir, soit par la faute des inferieurs, soit par celle du Superieur; ou ce qui est vray-semblable, que ce desordre soit causé par la negligence, & par le déreglement des uns & des autres; le Superieur est indispensablement obligé de prendre une mesme voye pour les guerir, qui est celle d'employer tous ses soins pour s'acquerir l'estime, l'amitié, & la confiance de ses Freres. Il doit se servir pour cela de tous les moyens, que la prudence & la charité Chrestienne luy presentent. Il faut, avant toutes choses, qu'il leur paroisse amateur de sa Regle, & qu'il le soit en effet: Qu'il leur fasse connoistre par toute la suite & le détail de sa vie, qu'il n'a qu'une affaire en ce monde, qui est celle de servir Dieu, & de les servir eux-mesmes auprés de Dieu, en travaillant sans relâche à leur salut. Il faut, dis-je, qu'il leur persuade cette verité, non par de simples discours, mais par ses instructions & ses œuvres tout ensemble; par son exemple, par sa vigilance, par sa douceur, par sa patience, par ses prieres, par un retranchement de toutes les choses, & de toutes les personnes qui ne sçauroient contribuer à son dessein. Et aprés cela, si leur malignité l'emporte par dessus tous ses soins; si leur opiniâtreté resiste à tous ses efforts; si toute la tendresse du pere n'est pas capable d'amolir la dureté des enfans, ny de rien mettre dans leur cœur; il se consolera de leur perte dans le témoignage de sa conscience, & dans

l'assurance que le saint Esprit luy donne dans ses saintes Ecritures, qu'elle ne luy sera point imputée. *Si autem tu annuntiaveris impio; & ipse non conversus fuerit ab impietate sua, liberasti animam tuam.* Ezech. c. 3. v. 19.

Que si le Superieur, au contraire, n'est pas touché comme il le doit estre du méchant estat auquel ses Freres se trouvent; s'il neglige de les tirer des mauvaises dispositions où il les voit; si parce qu'ils s'écartent de leur devoir, il s'éloigne du sien; si leur insensibilité le rend insensible; s'il devient dur, parce qu'ils sont durs; s'il cesse de s'appliquer à la guerison de leurs maux, parce qu'ils ne s'y appliquent pas eux-mesmes; enfin s'il n'employe tous les moyens possibles pour les remettre dans le chemin de leur salut, il ne doit point douter qu'il ne participe à leurs pechez, que leur iniquité ne retombe sur luy, qu'il ne soit coupable de leur mort. Qu'il se flatte tant qu'il voudra d'une fausse securité, le mal-heur sera commun, le maistre & les disciples se trouveront ensevelis sous les mesmes ruïnes. *Tantum iterum liber erit, si inquieto vel inobedienti gregi pastoris fuerit omnis diligentia attributa, & morbidis earum actibus universa fuerit cura exhibita.* Ben. Reg. c. 2.

Il faut demander à Dieu qu'il éclaire les Superieurs, ou plûtost qu'il frappe leur cœur & leur esprit tout ensemble; & qu'il leur fasse comprendre, que c'est le plus grand de tous les égaremens,

que de s'imaginer qu'ils puiſſent refuſer leurs ſoins, leur temps, & leur aſſiduité à ceux pour leſquels Dieu veut qu'ils ſoient toûjours preſts de répandre leur ſang, & de donner leur vie.

QUESTION. XIII.

Dites-nous quelque choſe de l'obligation qu'a un Superieur de prier pour ceux qui ſont ſous ſa charge?

RE'PONSE.

QUOY que l'obligation d'inſtruire ſes Freres, de les édifier par ſes actions, & de les ſoûtenir par ſa vigilance, ſoit eſſentielle à la condition d'un Superieur; elle ſouffre neanmoins quelque diſpenſe. L'inſtruction peut ceſſer par le défaut de la voix, l'exemple par les maladies, & la vigilance peut eſtre interrompuë par de ſemblables raiſons. Mais il n'en eſt pas de meſme de la priere; un Superieur eſt toûjours en eſtat de s'acquitter de ce devoir, & tant qu'il peut lever les mains & les yeux au Ciel pour ſon propre ſalut, il peut demander la meſme miſericorde pour ſes Freres, & ſatisfaire ainſi à l'engagement dans lequel il eſt de prier pour eux.

Premierement, le fondement de cette obligation dans un Paſteur, eſt ſa propre foibleſſe & ſon impuiſſance; Car comme il ne peut rien par tous ſes ſoins; que tous ſes travaux, & que toutes ſes peines ſont inutiles, ſi elles ne reçoivent d'enhaut

la force, la vertu & l'efficace; & que cependant il eſt chargé, & doit répondre à Dieu du ſalut de ſes Freres : on ne peut pas douter, à moins de vouloir que ſon miniſtere ne ſoit rien qu'un miniſtere de mort, qu'il ne ſoit obligé par deſſus toutes choſes, de s'adreſſer inceſſamment à JESUS-CHRIST, & de luy demander par de continuelles prieres, qu'il vivifie ſa parole, qu'il anime ſon exemple, qu'il beniſſe ſa ſollicitude; enfin qu'il ſoit luy-meſme l'eſprit & l'ame de ſa direction, & qu'il opere par elle la ſanctification de ceux dont il luy a plû de luy confier la conduite.

Secondement, cette multiplicité de devoirs; cette diverſité de ſoins & de ſervices, qu'un Superieur doit rendre à ſes Freres, fait que ſes prieres ne ſçauroient eſtre ny trop ardentes, ny trop continuelles. Comment ſera-t-il le conducteur des aveugles, le ſoûtien des foibles, le medecin des malades, le conſolateur des affligez, ſi Dieu ne luy donne la lumiere, la force, la ſainteté & la ſageſſe? Trouvera-t-il dans ſon fond la lumiere? il n'eſt que tenebres; la force? il n'eſt que foibleſſe : la ſainteté? il n'eſt que peché; la ſageſſe? il n'eſt que folie; & pourra-t-il pretendre que Dieu luy ouvre ſes treſors, luy communique tous ſes dons, & le rempliſſe de toutes ces diſpoſitions ſaintes, s'il ne ſollicite ſa bonté, & s'il ne les obtient par ſa perſeverance, & la fidelité de ſes prieres?

Troiſiémement, un Superieur a ſur luy tous les

besoins de tous ceux qui sont sous sa charge; toutes leurs infirmitez deviennent les siennes, & toutes leurs peines luy sont tellement propres, qu'il doit dire avec l'Apostre; *Quis infirmatur & ego non infirmor, quis scandalisatur & ego non uror?* Il ressent tous leurs maux, il est triste, il est affligé, il est languissant avec eux; Ainsi comme il n'y a point de moment auquel il ne luy survienne de nouvelles necessitez; il n'y en a point aussi auquel il ne luy naisse de justes sujets, & des raisons pressantes de recourir à Dieu, pour l'avancement, le repos, la consolation, & pour la perfection de ses Freres.

2. Ad Corin. c. 11. v. 29.

Enfin, le Superieur est celuy par lequel Dieu fait part de ses graces à tous ses Freres; C'est par ses mains qu'elles leur viennent; c'est le veritable dispensateur de ses biens; Il est le bassin, pour me servir des termes de saint Bernard, qui reçoit & se remplit, & qui répand ensuite les eaux qu'il a receuës. Et comme il faut qu'il attende incessamment de la liberalité de Jesus-Christ, le pain qu'il doit rompre à ceux dont il l'a étably le Pasteur & le Pere; il faut aussi qu'il ne cesse point de luy demander cette grace pour l'obtenir; la priere estant une condition sans laquelle Dieu n'a point d'égard à nos besoins. *Petite & dabitur vobis.*

Serm. 18. in Cant.

Matt. c. 7. v. 7.

C'est dans ce sentiment que saint Paul dit aux Colossiens; qu'il ne cesse point de prier Dieu pour eux, & de luy demander qu'il les remplisse de la connoissance.

connoissance de sa volonté, qu'il leur donne toute la sagesse & l'intelligence spirituelle, afin qu'ils se conduisent d'une maniere digne de Dieu, & qu'ils puissent luy plaire en toutes choses, porter des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, & croître dans sa connoissance; *Non cessamus pro vobis orantes & postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia & intellectu spirituali ut ambuletis dignè Deo per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, & crescentes in scientia Dei.* Epi. ad Coloss. c. 1. v. 9. & 10.

Quand saint Basile dit qu'un Superieur est une personne qui represente Jesus-Christ, & qui fait l'office de mediateur entre Dieu & les hommes, il n'entend rien autre chose, sinon qu'il doit par son entremise, par sa mediation, & par le credit qu'il s'est acquis auprés de Dieu; conserver ses disciples dans sa crainte & dans sa charité; soit qu'il empêche qu'ils ne s'en separent, soit qu'il s'employe à leur reconciliation, au cas qu'ils ayent eu le mal-heur de le perdre, ce qui suppose un commerce, une familiarité sainte avec Dieu, que l'on ne peut avoir que par le moyen de la priere. Bas. Const. Monast. c. 22.

Saint Clement d'Alexandrie en parlant de la conduite qu'on doit tenir à l'égard de ceux qui dirigent. Craignez, dit-il, la colere de ce directeur; pleurez quand il gemit pour vous; ayez du respect pour luy, lors qu'il s'appaise; prevenez-le quand il tâche de vous garentir par ses prieres, du supplice que vous avez merité; s'il passe plusieurs In lib. qui in Dives iste sit qui salvit.

» nuits en priere à vostre occasion, faisant l'office
» de mediateur envers Dieu, & s'adressant conti-
» nuellement à ce Pere celeste pour vous obtenir ses
» graces.

In vita Mos. » Saint Gregoire de Nysse compare un Superieur
» à Moïse; Il dit que s'il luy est semblable, il soû-
» tiendra les cœurs de ceux qui sont abatus par la
» crainte; Mais cela n'arrive point, continuë-t-il, à
» moins que le cœur de ce Superieur ne parle à Dieu;
» car il y en a plusieurs de ceux qui sont établis dans
» les Charges, & dans les Prelatures de l'Eglise, qui
» n'ont aucun autre soin que de regler les apparen-
» ces exterieures, & ne se mettent gueres en peine
» de l'interieur qui est caché, & qui n'est connu
» que de Dieu seul. Moïse n'en a pas usé de la sorte;
» mais pour animer les Israëlites, & leur inspirer de
» la confiance, il leur témoigne qu'il crie vers Dieu,
» quoy qu'il ne prononce aucune parole, afin de
» nous montrer par ce discours, qu'il faut conside-
» rer comme une parole éclatante, & qui s'éleve
» jusqu'aux oreilles de Dieu, non pas la voix que l'on
» pousse avec effort, mais le desir qui est formé par
» une conscience pure.

Grad 4. num. 2. in » Saint Jean Climaque dit, que la priere du Supe-
» rieur est le casque qui couvre la teste du Solitaire.
Ep. ad Past. num. 15. » Il dit ailleurs que les Pasteurs qui sont les amis &
» les favoris de Dieu, en se tenant toûjours attachez
» de cœur & d'esprit à cet objet adorable, peuvent
» par la puissance de leurs prieres reconcilier avec

« luy non seulement ceux de ses serviteurs qui luy « ont manqué de fidelité, mais encore ceux qui ont « toûjours esté éloignez de son service, & ceux mes- « me qui luy ont fait la guerre. .. Il est avantageux, « dit le mesme Saint, d'avoir des Superieurs qui « soient amis de Dieu; rien ne nous estant plus utile « pour avancer dans la vertu, que le secours de « ceux qu'il aime, & aux prieres desquels il ne peut « rien refuser; qu'il répand en tout temps ses gra- « ces sur ceux qui le servent, par l'intercession des « Pasteurs. Ibid.

Saint Bernard nous apprend, qu'un Pasteur doit conduire par la parole, par l'exemple & par la priere, mais que la priere l'emporte par dessus les deux autres. ***Pascas verbo, pascas exemplo, pascas & sanctarum fructu orationum, manent itaque tria hæc verbum, exemplum, oratio, major autem est his oratio.*** Il dit que l'action est la vertu de la parole, mais que l'oraison obtient la grace & l'efficace à l'action & à la parole. ***Et si vocis virtus sit opus, & operi tamen & voci gratiam efficaciamque promeretur oratio.*** Epist. 201.

Ce que l'on peut conclure de ces veritez, c'est que les devoirs des Superieurs sont pleins de difficultez & de perils. C'est cela mesme qui a porté les Saints à éviter autant qu'ils l'ont pû la conduite des ames: les uns l'ont refusée lors qu'elle leur a esté offerte; les autres l'ont quittée aprés l'avoir receuë; & tous ceux qui l'ont acceptée ne l'ont fait qu'avec gemissemens, dans la crainte de dé-

CHAPITRE X.

De la charité que les Religieux doivent avoir les uns pour les autres.

QUESTION PREMIERE.

Que doivent faire les Religieux pour donner à leurs Freres des témoignages de leur charité?

RE'PONSE.

APRE'S le Commandement d'aimer Dieu, le plus important est celuy d'aimer nos Freres; c'est la marque à laquelle JESUS-CHRIST nous a dit que l'on distingueroit ses disciples, d'avec ceux qui ne le sont pas: *In hoc cognoscent omnes, quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* Et comme les Solitaires doivent estre les premiers entre ses disciples non pas en dignité, ny en rang, mais en pieté & en religion; il faut necessairement que leur charité soit éminente. D'ailleurs vos Freres estant plus aimez de Dieu, plus favorisez de ses benedictions, & plus selon son cœur, que non pas ceux qu'il a laissez dans le commerce du monde, il y a aussi plus de JESUS-CHRIST en eux; son esprit, ses sentimens s'y remarquent davantage, on y voit plus de traits & de caracteres de sa sainteté, & par consequent ils sont plus

Joan. c. 14. v. 35.

& à vous rendre les uns aux autres les marques de douceur, d'affection, & de déference que la regularité du Monastere vous peut permettre.

Quoy que ce soit une obligation generale que celle d'édifier le prochain par ses actions, & que JESUS-CHRIST ait adressé sa parole à tous les hommes, quand il a donné sa malediction à ceux qui seroient aux autres une occasion de chûte & de scandale : neanmoins c'est un devoir qui regarde plus particulierement les Solitaires ; & ils sont plus étroitement obligez que personne de donner de l'édification & de l'exemple. Matt. c. 18. v. 6. & 7.

Premierement, leur charité estant toute retirée, & ne se répandant point au dehors par cette multiplicité de bonnes œuvres ausquelles les gens qui vivent dans le monde & dans la pieté ont accoûtumé de s'appliquer, il faut aussi qu'elle soit plus vive & plus ardente ; afin qu'ils puissent faire dans le repos de leur Cloistre, ce qu'il ne leur est pas permis de faire dans la societé des hommes. Mais comme ils n'ont aucun lieu de se rendre de ces assistances dans lesquelles les personnes du siecle font consister toute leur charité, parce que leur condition les met à couvert des accidens qui exigent ces sortes de secours, & que le bon ordre du Monastere pourvoit à tous leurs besoins ; il faut necessairement qu'ils reduisent tous leurs soins, & toutes les affections saintes qu'ils ont les uns pour les autres, à se procurer les avantages solides,

& les veritables biens ; je veux dire à travailler autant qu'ils le peuvent au salut les uns des autres ; Et parce qu'ils observent un rigoureux silence, qu'ils ne sçauroient, ny s'exhorter, ny se donner des avis salutaires, & que toute communication par le discours leur est interdite : il faut qu'ils fassent par l'action ce qu'ils ne sçauroient faire par la parole, & que l'exemple exprime ce que leur bouche n'a pas la liberté de dire : que leur conduite soit si reglée, si exacte & si sainte que leurs Freres y trouvent non seulement de quoy s'instruire, mais de quoy s'animer dans l'exercice de leurs devoirs ; Il faut que chacun se soûtienne & se console par la seule vûë de ses Freres ; en sorte que ceux qui marchent dans le chemin de la verité, ou mesme qui ne l'ont jamais connuë, prennent une vigueur toute nouvelle lors qu'ils en voyent devant eux qui les precedent ; & que ceux qui ont eu le mal-heur de l'abandonner, y rentrent avec plus de ferveur & de zele qu'auparavant.

Secondement, les veritables Religieux sont unis par des liens si étroits & si pressans, qu'il semble que ce soit en eux que ces paroles de Jesus-Christ se trouvent parfaitement accomplies, *Claritatem quam dedisti mihi, dedi eis, ut sint unum sicut & nos unum sumus*. Ils n'ont, comme dit saint Basile, qu'un mesme esprit, & qu'un mesme cœur, qu'une mesme volonté : Ajoûtons une mesme affaire qui est celle de servir Jesus-Christ, & de

Joan. c. 17. v. 22.

Const. Monast. c. 18.

de combattre ſans aucune tréve contre les ennemis de ſon nom & de ſa gloire : Ils ſont donc engagez dans les meſmes travaux, dans une meſme guerre, expoſez aux meſmes dangers ; chacun eſt inceſſamment regardé de ſon Frere, & eſt en meſme temps le témoin de ſon action. Et comme la timidité & la foibleſſe d'un ſeul peut cauſer un affoibliſſement & une perte generale, & qu'au contraire pluſieurs peuvent trouver leur force & leur bon-heur dans la conſtance & dans la fidelité d'un ſeul, il faut que leur défenſe ſoit une & continuelle. Qu'ils ſe donnent la main les uns aux autres ; que les forts ſoûtiennent les foibles ; que les plus fermes raſſurent ceux qui ſont chancelans ; afin que tous ſe reüniſſant dans un meſme effort & dans une ferveur égale, ils remportent une meſme victoire ; acquierent une meſme couronne, & terminent leurs combats par un ſemblable ſuccés. Soyez donc perſuadez que celuy-là trahit la cauſe de ſon Maiſtre, ſe ſepare de ſes Freres, & abandonne leur ſalut ; qui manque de les encourager par ſon exemple.



QUESTION II.

Est-ce donc une faute capitale de ne pas donner l'exemple à ses Freres?

RE'PONSE.

COMME il n'y a rien par où les Moines puissent se rendre des assistances plus utiles, & contribuer davantage à la sanctification les uns des autres, que par le bon exemple; celuy qui refuse à ses Freres un secours si necessaire & si avantageux manque à une obligation essentielle; témoigne évidemment qu'il n'a point de charité pour eux, que leur salut luy est indifferent, & qu'il ne fait aucun cas de cette grande verité que le saint Esprit nous enseigne dans l'Ecclesiastique; sçavoir que chacun par l'ordre de Dieu est chargé de son prochain; *Mandavit illis unicuique de proximo suo.* Et il faut qu'il sçache que JESUS-CHRIST luy demandera compte de l'ame de ses Freres, & qu'il se trouvera responsable à son jugement des fautes qu'ils auront commises & dont ils auroient pû se garantir s'il avoit eu la charité de les éclairer, de les conduire, & de les fortifier par son exemple.

Eccl. c. 17. v. 12.

Considerez, mes freres, que les Solitaires sont des vaisseaux d'élection; que Dieu les a placez dans sa maison pour en estre l'honneur & l'ornement & pour en faire la beauté principale; qu'il

les a faits pour l'édification de ſon Egliſe, afin que malgré la corruption du monde on pûſt remarquer ſes veritez & ſes maximes dans la pureté de leurs mœurs, & dans l'innocence de leur vie. Ainſi un Religieux ne peut plus ſe tenir dans un milieu entre le bien & le mal, ny dans une maniere de ſuſpenſion entre le blâme & la loüange: Il détruit auſſi-toſt qu'il ceſſe d'édifier, parce qu'il ſe tire de l'ordre de Dieu; qu'il n'eſt point ce qu'il veut qu'il ſoit, & que ceux qui ne voyent pas en luy des actions dignes de ſes devoirs & de l'excellence de ſon eſtat, ſe ſcandaliſent de ſa conduite en le regardant comme un arbre ſans fruit, un feu ſans clarté, une lampe ſans lumiere; & il ne doit point douter que cette menace terrible de JESUS-CHRIST ne tombe ſur luy. Si quelqu'un ſcandaliſe un de ces petits qui croient en moy, il vaudroit mieux pour luy qu'on luy pendiſt au cou une meule, & qu'on le jettaſt au fond de la mer. ***Qui ſcandaliſaverit unum de puſillis iſtis qui in me credunt, expedit ei ut ſuſpendatur mola aſinaria in collo ejus & demergatur in profundum maris.*** Matt. c. 18. v. 6.

Il n'y a rien de plus évident que ce qui fait qu'un Religieux n'eſt pas exemplaire, c'eſt qu'au lieu d'avoir les vertus de ſon eſtat & les qualitez qui devroient le rendre recommandable, il en a de contraires; s'il ne donne aucun exemple de penitence, de modeſtie, de mortification, c'eſt dans la verité qu'il n'eſt ny penitent, ny modeſte, ny

mortifié ; s'il n'édifie ny dans le silence, ny dans le travail, ny dans son exactitude, c'est qu'il n'est ny silencieux, ny regulier, ny fervent ; Enfin si ses actions sont mortes, & si l'on n'y trouve rien qui anime & qui inspire l'amour du bien ; sans doute ses déreglemens, ses défauts & ses imperfections, en sont la cause ; & l'on peut dire que dés-là qu'il n'est pas à ses Freres un sujet d'édification, il leur devient une occasion de chûte & de scandale ; Et que souvent sa conduite est d'autant plus dangereuse, qu'estant exempte de ces vices grossiers qui donnent de l'horreur, on en a moins d'éloignement ; & par consequent, ses Freres se portent plus facilement à l'imiter ; C'est un poison dont l'operation est lente, & l'effet tardif ; mais il ne laisse pas d'être certain, & de donner dans son temps le coup de la mort. *Qui in conspectu populi male vivit, quantum in illo est eum à quo attenditur occidit.* C'est un mal-heur dans lequel tombe un Religieux qui neglige de rendre ses actions exactes, & de donner l'exemple. Il n'y en a que trop qui se reposent sur l'innocence de leur vie, pendant qu'ils sont chargez au jugement de Dieu de la perte de leurs Freres, & d'un grand nombre de maux qui ne leur sont point connus.

Aug. lib. de Past. c. 4.



QUESTION III.

Eſt-on auſſi obligé de prier Dieu pour ſes Freres?

REPONSE.

COMME vous ne doutez point que par le precepte de JESUS-CHRIST vous ne ſoyez obligez d'aimer vos Freres en la maniere que vous vous aimez vous-meſmes; & que l'amour dont vous vous aimez ne ſoit la meſure de celuy dont vous les devez aimer. Il faudroit que vous ignoraſſiez la neceſſité & l'utilité de la priere, ce qu'elle peut, & ce qu'elle opere pour voſtre ſanctification; pour ne pas ſçavoir que vous eſtes obligez de l'employer auprés de Dieu pour la ſanctification de vos Freres. Mais l'experience auſſi-bien que l'inſtruction des Saints, nous ayant appris que c'eſt par elle que vous obtenez de Dieu toutes les graces dont vous avez beſoin pour perſeverer dans ſon ſervice avec une fidelité conſtante, il ne ſe peut que vous ne reconnoiſſiez que ce vous eſt une particuliere obligation de vous ſervir de ce meſme moyen auprés de Dieu pour obtenir à vos Freres les meſmes biens & les meſmes avantages; Et ſans cela vous ſeriez bien éloignez de les aimer en la maniere que JESUS-CHRIST vous le commande; & la charité que vous pretendriez avoir pour eux, ſeroit bien differente de celle que vous auriez pour vous-meſmes.

Il vous faut donc entrer dans toutes les necessitez de vos Freres, vous laisser toucher des estats & des diverses dispositions dans lesquelles ils sont ; Il faut gemir devant Dieu, de leurs miseres ; luy rendre des actions de graces des biens qui leur arrivent ; le prier en union avec eux, & vous considerer comme composant un corps, dont vous estes & les uns & les autres les membres & les parties. Ne craignez point que ce que vous demanderez pour vos Freres, tienne la place de ce que vous pouvez pretendre pour vous-mesmes, & que Dieu vous rabatte ce que vous aurez obtenu par vos prieres en leur faveur ; N'apprehendez point que vous vous ostiez le temps que vous employez pour eux auprés de Dieu. Sçachez au contraire que vous n'avancez jamais plus vos affaires auprés de luy, que quand vous luy recommandez celles de vos Freres : Et que comme dit saint Gregoire, celuy qui s'efforce de prier pour les autres, se rend à luy-mesme par sa charité une assistance utile ; & plus il intercede avec pieté pour son prochain, plus il devient digne que Dieu ne differe point de l'écouter dans ses propres besoins. *Quisquis pro aliis intercedere nititur, sibi potius ex charitate suffragatur & pro semetipso tanto citius exaudiri meretur quanto magis devote pro aliis intercedit.*

Greg. in moral. lib 35. c. 7.

Vous ne devez pas ignorer, mes freres, ce que saint Cyprien nous enseigne sur ce sujet. Le Dieu de la paix & le Docteur de la concorde, dit ce

grand Saint, qui nous a appris ce que c'estoit que l'unité, a voulu qu'un seul priast pour tous les hommes, comme luy-mesme a porté tous les hommes dans un seul. *Deus pacis & concordiæ magister qui docuit unitatem, sic orare unum pro omnibus voluit, quomodo ipse in uno omnes portavit.* Les trois Enfans, continuë-t-il, observerent dans la fournaise cette mesme regle de prier, estant unis par une mesme oraison & par un mesme esprit. C'est ce que nous lisons dans la sainte Ecriture, & lors qu'elle nous declare de quelle maniere ils ont prié, elle veut nous donner un exemple que nous puissions imiter, afin que nous leur devenions semblables : Alors (ce sont ses paroles) ils benirent Dieu tous trois, & chanterent ses loüanges comme d'une mesme bouche : ils le loüoient d'une mesme bouche, quoy que JESUS-CHRIST ne leur eût point encore appris à prier ; c'est pourquoy leur priere fut pressante & efficace ; & merita d'estre exaucée du Seigneur, parce qu'elle estoit charitable, simple & spirituelle. C'est ainsi que nous voyons que les Apostres & les Disciples prierent aprés l'Ascension de JESUS-CHRIST ; car il est écrit, ils perseveroient tous dans la priere dans un mesme esprit avec les femmes MARIE Mere de JESUS & ses Freres, & faisoient ainsi paroistre l'ardeur & l'union de leur priere. Dieu qui fait habiter dans une mesme maison ceux qui n'ont qu'un mesme esprit, ne recevra dans ses demeures éter-

Cypr. de orat. Dominica ser. 6.

Dan. 3. v. 51.

Act. 1. 14.

Psal. 67. 7.

nelles que ceux qui seront un par une mesme prie-
Cypria. ibid. re. *Deus qui inhabitare facit unanimes in domo; non admittit in divinam & æternam domum, nisi apud quos est unanimis oratio.*

Si ce grand Saint parloit de la sorte à tous les Chrestiens; que ne diroit-il point à des Moines, que Dieu n'a mis ensemble que pour retracer & faire revivre cette union si sainte & si parfaite qui se rencontroit entre les Chrestiens du premier temps de l'Eglise? Vous estes unis, mes freres, dans vos exercices, dans vos observances, dans vos occupations; vous estes ensemble le jour & la nuit; vous n'avez rien de propre & de particulier; il n'y a rien qui ne vous soit commun avec vos Freres, tout cela marque quelle doit estre l'union des volontez, des cœurs, & des esprits: Mais assurez-vous, qu'elle ne sera jamais, ny veritable, ny sincere; que cette mesme union ne se trouve dans vos prieres; & que vous n'ayez autant de soin d'offrir vos Freres à JESUS-CHRIST, que vous en pouvez avoir de vous y offrir vous-mesmes.

Ne vous imaginez donc pas, que de prier pour vos Freres, ce soit un simple conseil ou un commandement peu important; mais soyez persuadez que c'est à vous à qui l'Apostre parle, & qu'il vous
1. Joan. c. 4. v. 20. dit, *Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere?* Comment est-ce que vous aimerez Dieu, que vous ne voyez point? si vous ne pouvez venir à bout d'aimer

vos

vos Freres que vous avez inceſſamment devant vos yeux : cependant il eſt certain que vous ne les aimez point, ſi vous leur refuſez une des marques les plus eſſentielles que vous puiſſiez leur donner de voſtre amour.

QUESTION IV.

De quelle maniere doit-on s'acquitter des autres devoirs de la charité envers les freres ?

RÉPONSE.

IL ne faut pas manquer de joindre à la priere & à l'exemple, les offices exterieurs qui ſont comme les liens qui tiennent les cœurs & les volontez unies ; c'eſt par eux que nous conſervons cette union de charité qui doit eſtre entre les Freres, & que leur perſuadant que nous les aimons ; nous leur perſuadons auſſi de nous aimer, *Glutinum animarum ſocietas fidelium.* Auguſt. Les Freres s'éclairent & s'édifient les uns les autres par l'exemple : ils ſe fortifient & ſe ſoûtiennent par la priere & par les marques exterieures de leur charité ; ils ſe lient & s'affermiſſent dans l'unité d'un meſme corps ; ſans quoy une Congregation Monaſtique n'eſt rien qu'un aſſemblage de membres & de parties differentes qui n'ont entre elles ny rapport, ny liaiſon, ny veritable intelligence.

Vous devez donc donner à vos Freres tous les témoignages poſſibles d'une affection toute pure

& toute cordiale, & ne pas perdre une ſeule occaſion de leur faire connoiſtre que vous les aimez
Reg. Ben. c. 72. *Charitatem fraternitatis caſto impendant amore.* Ceux qui ſont appliquez au ſervice de la Communauté, doivent s'acquitter de leur miniſtere avec tant de ſoin, de ponctualité, & de diligence, que l'on puiſſe remarquer la bonté de leur cœur dans leurs actions. S'ils ſont chargez de ſolliciter les malades, il faut qu'ils reconnoiſſent JESUS-CHRIST dans leurs perſonnes qui veut y endurer ce qu'il n'a pas voulu ſouffrir dans la ſienne; & qui acheve par toutes les langueurs, les douleurs & les autres accidens des maladies dont il les viſite ce qui manque encore à la perfection de ſes propres ſouffrances.
Ibid. c. 36. *Infirmorum cura ante omnia & ſuper omnia adhibenda eſt. Vt ſicut re vera Chriſto, eis ſerviatur.* Il faut dans ce ſentiment & dans cette vûë qu'ils les aſſiſtent de toute leur ferveur, qu'ils les ſupportent dans leurs foibleſſes, dans leurs infirmitez ſoit de corps, ſoit d'eſprit au cas qu'il s'y en trouve, comme ils veulent eux-meſmes que JESUS-CHRIST les ſupporte.

Mais ſi JESUS-CHRIST ſe rencontre dans les Freres infirmes & languiſſans, il n'eſt pas moins dans ceux qui les conſolent & qui s'appliquent à les ſecourir. Car celuy qui a dit, J'ay eſté malade,
Matt. c. 25. v. 36. & vous m'avez viſité, *Infirmus fui & viſitaſtis me*; a dit auſſi, Quiconque demeure dans la charité demeure en Dieu & Dieu demeure en luy. *Qui*

manet in charitate in Deo manet, & Deus in eo. De sorte qu'ils doivent tous se regarder avec un respect, une charité, & une consideration égale ; si les uns s'estiment heureux de servir leurs Freres, il faut que les autres se croyent indignes d'en estre servis. 1. Jo. c. 4. v. 16.

Pour ce qui est des Religieux qui ne sont pas dans des emplois, ny dans l'occasion de donner à leurs Freres ces sortes de marques de leur amour, il faut qu'ils vivent entre eux dans une intelligence si parfaite, & si constante qu'elle ne reçoive jamais la moindre atteinte : Il faut que chacun considere son Frere comme son Superieur, qu'il ne resiste jamais à ses sentimens, qu'il soit toûjours prest de quitter sa volonté propre pour faire la sienne, qu'il le prévienne par son respect & par sa déference. *Vt honore se invicem præveniant. .... Obedientiam sibi certatim impendant.* Reg. S. B. c. 72. Qu'il se charge des travaux les plus penibles pour le soulager, qu'il veüille bien estre estimé coupable pour faire qu'il paroisse innocent. Enfin, comme dit saint Basile, Reg. Brev. quest. 175. qu'il soit sensible à tous les biens & à tous les maux qui luy arrivent ; & que les estats differens où il le voit fassent ou sa douleur, ou sa joye.



QUESTION V.

Ce que vous dites ne reçoit-il point de restriction, & les anciens Religieux doivent-ils rendre cette obeïssance aux plus jeunes?

RÉPONSE.

NE doutez point, mes freres, qu'ils ne le doivent, & que cette obligation ne soit generale; la charité est le lien & le fondement des Communautez Monastiques. Cōmme elle les fōrme elle les conserve, elle fait que les Freres vivent selon l'ordre de Dieu dans un concert & dans une intelligence sainte, & qu'ils portent tous ensemble
Soph. 3. 9. le joug du Seigneur, *Humero uno*, d'un mesme esprit, d'un mesme cœur, & d'une mesme volonté. La conviction dans laquelle ils doivent estre que la déference & la soûmission qu'ils ont les uns pour les autres, est ce qui maintient davantage cette charité & empêche plus que toutes choses que rien ne la trouble & l'altere, sert d'un puissant motif pour les obliger à s'en donner des marques, & à ne perdre aucune occasion de se rendre une obeïssance prompte & exacte.

C'est de quoy tous ceux que la vocation de Dieu engage dans les Monasteres par les mesmes Vœux & sous les mesmes Regles doivent estre persuadez; & il faut que ces personnes qui sont obligées de tendre, & de s'élever à la souveraine

perfection, établissent parmy eux une obeïssance si entiere, si étenduë & si cordiale, qu'aux moindres signes qu'ils se font pour exprimer leurs pensées ils s'entr'obeïssent avec autant de ponctualité que s'il s'agissoit d'executer le commandement du Superieur ; & cela doit s'observer avec tant d'exactitude que les Anciens mesmes se soûmettent avec plaisir aux plus jeunes, sans que ny leur âge, ny l'antiquité de leur Profession les en empêche.

QUESTION VI.

Ce sentiment n'a-t-il rien de contraire à la Regle de saint Benoist ?

RÉPONSE.

COMME il peut venir dans la pensée de ceux qui regarderont superficiellement cette conduite, & qui ne prendront pas soin d'en penetrer le fond ny l'esprit, qu'elle est contraire à quelques endroits de cette Regle qui portent ; que les anciens Religieux aimeront les jeunes ; que les jeunes honoreront & obeïront aux anciens avec toute sorte de charité & de sollicitude. *Juniores priores suos honorent, priores juniores suos diligant. de cætero omnes juniores prioribus suis omni charitate ac sollicitudine obediant ;* Il est necessaire que vous sçachiez que c'est une difficulté qui n'a point de fondement solide, & qu'il est aisé d'y répondre. c. 63.

Premierement, pour combattre ces deux arti-

cles, il faudroit que nous dissions precisément que les anciens ne doivent point aimer les jeunes, & que les jeunes ne doivent ny honorer les anciens ny leur obeïr. Cependant nous sommes bien éloignez de pretendre rien de semblable, puisque nous croyons que les Anciens sont obligez d'avoir de la charité pour les jeunes ; mais que l'édification, l'amour de la simplicité & de la perfection, doit les porter à faire ce que les jeunes Religieux desirent d'eux, lors que l'occasion s'en presente ; Et que pour les jeunes il faut qu'ils se soûmettent avec d'autant plus de promptitude, de respect & de religion, qu'ils y seront excitez par leur humilité & par leur exemple. Il n'y a gueres d'apparence que saint Benoist pensast autre chose lors qu'il a dit sans distinction au lieu que nous avons cité dans la question precedente, que les Freres se rendroient les uns aux autres des témoignages d'honneur ; qu'ils supporteroient avec beaucoup de patience leurs imperfections, soit du corps, soit de l'esprit ; qu'ils s'obeïroient avec émulation & à l'envi, & que nul d'entre eux ne feroit ce qui leur plairoit davantage, mais ce qui seroit plus au gré de son
c. 72. Frere. *Ut honore se invicem præveniant ; infirmitates sive corporum, sive morum patientissime tolerent, obedientiam sibi certatim impendant, nullus quod sibi utile judicat sequatur, sed quod magis alii.* Et que si on insistoit pour montrer que les anciens Religieux ne doivent point obeïr aux jeunes, sur ce qu'il est

dit que les jeunes les honoreront; il faudroit qu'on ne fist point d'attention que les hommes doivent au Fils de Dieu des respects, des hommages, & des adorations infinies; & cependant qu'il n'a pas laissé d'estre envoyé, & de venir, comme il le dit luy-mesme pour les servir.

Secondement, saint Benoist n'a pas renfermé toute la perfection religieuse dans la lettre de sa Regle, comme il le declare dans le dernier Chapitre. *Regulam autem hanc descripsimus ut eam observantes in monasteriis, &c. .... Aliquatenus vel honestatem morum, aut initium conversationis nos demonstremus habere. ... Cæterum ad perfectionem qui tendit, sunt doctrinæ sanctorum patrum, quarum observatio perducit hominem ad celsitudinem perfectionis, quæ enim pagina aut quis sermo divinæ auctoritatis veteris & novi testamenti non est rectissima norma vitæ humanæ, &c.* .... C'est assurément un ordre tres-beau & tres-loüable, lors que dans une Communauté Religieuse les choses sont si bien reglées, que tout est soûmis aux ordres du Superieur; que les anciens ont de la charité pour les jeunes, & que les jeunes leur obeïssent: mais c'est une perfection beaucoup plus éminente, quand les anciens mesmes, *Effecti ut parvuli*, deferent aux plus jeunes, & qu'ils leur apprennent par cet effet de leur humilité, que rien n'est si estimable, ny si grand parmy des personnes consacrées à Dieu par les Vœux de la Religion, que la docilité &

Reg. c. 73.

Matt. 18. 3.

l'obeïssance. Ainsi s'il est vray que nous changions quelque chose à la Regle, ce n'est pas pour l'affoiblir, ny la détruire, mais pour l'étendre & la perfectionner selon l'esprit de celuy qui l'a faite.
Ad Rom. 3. 31. *Legem ergo destruimus? absit; sed legem statuimus.*

Ibid. Troisiémement, le mesme Saint dans le lieu que nous venons de rapporter, propose à ses disciples la pratique des instructions contenuës dans les saintes Ecritures. Or il n'y a rien qu'on y voye davantage que cette soûmission reciproque que les Chrestiens doivent avoir entre eux. Saint Paul parlant aux Philippiens, les exhorte de se considerer, comme s'ils estoient superieurs les uns des autres; c'est à dire de se rendre par le sentiment d'une humilité charitable & sincere, l'obeïssance qu'on rend à de veritables Superieurs. *In humilitate superiores sibi invicem arbitrantes.* ..... Mais ce que JESUS-CHRIST nous a dit dans l'Evangile, est si clair & si exprés, qu'on ne peut pas l'ignorer. Il nous declare que celuy qui voudra s'élever au dessus des autres, doit s'abaisser au dessous d'eux, & les servir; que celuy qui voudra estre le premier, doit se tenir comme l'esclave: *Qui voluerit inter vos major fieri, sit vester minister, & qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus:* & pour fortifier sa parole par son exemple; il ajoûte qu'il est venu luy-mesme, non pas pour estre servi, mais pour servir. *Sicut filius hominis non venit ministrari, sed ministrare.*

Ch. 2. v 3.

S Matt c. 20. v. 26. 27. 28.

Quatrié-

Quatriémement, nous voyons encore que saint Benoist conseille, & porte ceux qui voudront mener une vie plus parfaite que celle qu'il établit dans sa Regle, d'embrasser la conversation des saints Peres qui l'ont precedé, & particulierement les institutions de saint Basile. Voicy ses paroles que nous avons déja citées. *Cæterum ad perfectionem qui tendit, sunt doctrinæ sanctorum Patrum, &c. Sed & regula sancti patris nostri Basilii quid aliud sunt nisi bene viventium, & obedientium monachorum exempla, & instrumenta virtutum.* Cap. 73. Cependant nous lisons dans la relation que saint Basile nous a faite de la maniere dont les Solitaires de son temps se conduisoient dans les Monasteres: que les Freres exerçoient entre eux une charité, une déference, & une soûmission égale & reciproque, sans que l'antiquité ny l'âge en dispensast personne: Ils sont, dit ce saint Docteur, en parlant des Cœnobites, Bas. Const. Monast. c. 18. également les serviteurs & les maistres les uns des autres, & conservent une liberté invincible; ils s'entredonnent des marques d'une servitude parfaite, qui n'est causée ny par la necessité, ny par l'infortune, ny par la violence qui remplit toûjours de douleur ceux qui la souffrent; mais qui n'est que le pur effet d'une élection toute libre & toute pleine de joye; la charité faisant que des personnes libres s'assujettissent les uns aux autres, & conservent leur liberté par le choix volontaire qu'elles en font.

Queft. 114. Reg. brev. Il dit dans un autre endroit, que la difference de ceux qui commandent ne doit nullement servir d'obstacle à l'obeïssance de ceux qui sont en estat d'obeïr, Moïse n'ayant point resisté au commandement de Ietro son beau-pere. Exod. 18. 24. queft. 115.

Le mesme Saint dans la Question 115. s'estant fait cette demande, comment obeïrons-nous les uns aux autres ? répond, en la maniere qu'un serviteur est obligé d'obeïr à son maistre ; selon la parole de nostre Seigneur qui dit, Celuy qui voudra estre le premier d'entre vous doit estre le serviteur ; & il se sert ensuite pour appuyer son sentiment des endroits de l'Evangile & de saint Paul, que nous avons rapportez. Marc. 10. 44. Ad Gal. 5. 13.

Disons davantage, mes freres, quand mesme saint Benoist auroit étably dans sa Regle cette indépendance en faveur des anciens Religieux, telle qu'on la prétend ; les raisons qu'on a presentement d'en changer cet article sont si considerables, qu'on auroit tort de blâmer ceux qui n'y auroient aucun égard ; & l'on doit croire qu'il le changeroit luy-mesme s'il vivoit. Nous apprenons de S. Bernard, qu'au cas qu'il arrivast que les reglemens que l'on fait dans les observances Monastiques pour y maintenir la charité & le bon ordre, eussent dans la suite des temps des effets contraires ; il est juste qu'ils perdent leur autorité & leur force, & qu'on cesse de les observer. *Quandiu ergo charitati militant immobiliter fixa sunt.... At si è contra-* De præcep. & disp. c. 2.

rio, contraria forte aliquando visa fuerint his dumtaxat quibus hoc posse videre datum est, & providere creditum est; nonne justissimum esse liquet ut quæ pro charitate inventa fuerunt, pro charitate quoque ubi expedire videbitur, vel omittantur, vel intermittantur, vel in aliud forte commodius demutentur; sicut è regione iniquum procul dubio foret, si statuta pro sola charitate contra charitatem tenerentur. Or il ne s'est gueres introduit de plus grand abus dans les Cloîtres, que celuy que l'exemption & les privileges que les anciens Moines se sont attribuez, y ont causé. L'antiquité de leur Profession est devenuë pour eux un titre qui les tire de la dépendance, & qui les dispense de l'assujettissement & des regularitez ausquelles les autres se sont soûmis; Ils se persuadent qu'elle leur donne le droit de tout examiner, de tout juger, & de tout censurer; & on peut dire qu'il y a autant de Superieurs qu'il y a d'anciens dans les Monasteres; Ce qui en bannit la pieté, en ruïne la discipline, & y jette un déreglement & une confusion scandaleuse; ainsi y a-t-il rien de plus juste pour empêcher qu'un si grand inconvenient n'ait aucune entrée dans les Cloîtres, que de faire en sorte que les anciens perdent toute vûë, tout sentiment, & mesme s'il est possible, toute memoire de leur antiquité; qu'ils vivent parmy leurs Freres dans une égalité parfaite & entierement persuadez que toutes les distinctions sont dangereuses; qu'il y a toûjours sujet de

craindre dans les prerogatives; que le cœur de l'homme n'est ny assez simple, ny assez droit pour en faire un bon usage; qu'on s'égare dans tous les chemins; que la voye de l'humilité toute seule est assurée; & que se soûmettre sans discernement aux grands, aux petits, aux jeunes, & aux anciens. C'est proprement la vertu de JESUS-CHRIST, celle de ses Saints; & par consequent qu'elle doit estre celle des Moines.

Mais aprés tout, pourquoy voudroit-on exempter les anciens de cette obeïssance; Si on prétend qu'elle ne convient ny à leur vieillesse, ny à leur dignité, il faut que l'on ne considere pas que leur estat n'estant qu'une Profession d'humilité, rien ne leur est plus propre, & ne leur convient mieux que ce qui les humilie & les abaisse; & que dans tous les temps & les âges, ils ont une égale obligation de témoigner ce qu'ils sont, par leurs actions & par leurs œuvres.

Si on dit que cette soûmission est contraire à l'ordre de la nature; Ignore-t-on que la loy de la grace détruit en quantité de rencontres la loy de la nature? Qu'elle arrache les enfans du sein des peres & des meres; qu'elle separe les maris & les femmes; qu'elle donne de jeunes Superieurs à des vieillards; qu'elle a mis quelquefois les peres sous la conduite de leurs enfans; en un mot, cette exemption est-elle soûtenable? & peut-on trouver des raisons pour la défendre, depuis qu'il a esté

dit de JESUS-CHRIST, *& erat subditus illis.* Luc.c.2. v.51.

De craindre que cette déference ne soit un sujet aux jeunes Religieux de s'élever, & de croire qu'ils en doivent estre moins soûmis aux anciens, cela n'a aucun fondement; puis qu'au contraire leur exemple les rendra plus fervens & plus exacts dans l'obeïssance; plus ils verront en eux d'humilité; plus ils les jugeront dignes de leur respect, & plus ils s'étudieront de leur en donner des marques en les prévenant par toutes sortes d'offices & en executant avec promptitude & ponctualité jusqu'aux moindres signes qui leur viendront de leur part; Et si quelque chose est capable de leur donner de l'amour & de l'estime pour l'obeïssance, c'est de voir que des anciens Religieux renoncent aux exemptions qu'ils pourroient prétendre en vertu de leur âge & du rang de leur Profession, pour joüir du merite, des avantages, & des benedictions qui se rencontrent à obeïr.

Tout cela prouve, mes freres, d'une maniere incontestable,

Premierement, que la déference que les anciens Religieux rendront aux plus jeunes, n'a rien qui soit opposé à la Regle de saint Benoist.

Secondement, qu'elle est selon son esprit, qu'il l'approuve, qu'il la conseille.

Troisiémement, qu'elle est autorisée par l'exemple de JESUS-CHRIST, & par le precepte de l'Apostre.

Quatriémement, que cette conduite, bien loin d'avoir quelque chose d'injuste, est la plus parfaite, la plus élevée, & la plus sainte.

Cinquiémement, qu'elle prévient de grands maux, & qu'elle enferme de grandes utilitez.

Sixiémement, qu'en établissant dans les Cloîtres une obeïssance profonde; elle retranche toute matiere de contestations, & y établit en mesme temps une paix constante.

Enfin, qu'on ne peut avoir aucune raison juste & legitime ny de la condamner, ny de la combattre.

Remarquez, mes freres, que nous n'entendons parler que des simples Religieux, & non pas de ceux qui sont dans les Charges & qui ont quelque autorité dans le Monastere, ausquels tout le monde convient qu'on doit rendre en tous temps, & en tous lieux une obeïssance prompte & exacte.

QUESTION VII.

Par quels moyens pouvons-nous satisfaire à tous ces devoirs?

RÉPONSE.

IL y en a deux principaux, le premier est d'observer ce precepte de la Regle de saint Benoist. In Reg. c. 7. g. 7. de humil. *Omnibus se inferiorem & viliorem, non solum suâ linguâ pronunciet, sed etiam intimo cordis credat affectu humilians se....* Le Religieux qui sera persuadé

de son neant, qui se regardera comme un membre inutile, qui s'appliquera dans la sincerité de son cœur ces paroles du Prophete; *Ego sum vermis & non homo, opprobrium hominum & abjectio plebis;* se croira inferieur en toutes choses à ses Freres, se reputera indigne de leur societé, & n'aura aucune peine de s'acquitter envers eux de tous ces devoirs de charité, de respect, de soûmission, & de déference autant que sa Profession l'y engage. Psal. 21. v. 7.

Le second est de garder avec ses Freres ce silence rigoureux que la Regle de saint Benoist vous prescrit. Ce qui fait qu'il se rencontre si rarement de l'honnesteté, du respect, & de la charité parmy les Moines, c'est qu'ils s'échauffent, & s'offensent dans les conversations; ils se divisent par la diversité des sentimens, ils contractent des familiaritez & des amitiez toutes humaines qui sont la ruïne de la charité sainte & veritable; ou bien ils reconnoissent dans les communications qu'ils ont ensemble les défauts de leurs Freres qui les rendent méprisables à leurs yeux, & qui empêchent qu'ils ne les estiment. Cap. 6.

Par le silence on prévient tous ces inconveniens; on évite toutes les occasions par lesquelles la charité pourroit estre alterée; & la privation, & la rareté du commerce font que les imperfections demeurent cachées; les Freres se paroissent toûjours les uns aux autres comme des hommes tous nou-

veaux & tous parfaits, & ils ne se voyent que par les endroits qui les rendent recommandables.

Ce qui est plus important, mes freres, c'est que dans toute cette conduite, vostre fin & vostre vûë soit JESUS-CHRIST; que vous n'ayez d'autre desir que celuy de luy obeïr & de luy plaire; & que, comme dit saint Gregoire, la charité que vous avez pour vos Freres, soit puisée dans le sein de Dieu comme dans sa source. *Per amorem Dei, amor proximi gignitur, & per amorem proximi amor Dei nutritur... Tunc plenius in dilectione Dei proficimus, si in ejusdem dilectionis gremio prius proximi charitate lactamur.*

In Job. lib. 7. c. 10.



CHAP. XI.

CHAPITRE XI.

De la Priere.

QUESTION PREMIERE.

Quelle conduite devons-nous tenir dans la Priere?

RÉPONSE.

LA Priere dans le sentiment des saints Peres est toute la force & la puissance des Solitaires, c'est par elle qu'ils resistent aux efforts de leurs ennemis & qu'ils les surmontent; C'est par elle qu'ils se soûtiennent auprés de Dieu, qu'ils sollicitent sa misericorde, & qu'ils obtiennent de luy ces secours & ces graces sans lesquelles ils ne pourroient s'élever sans cesse, comme ils y sont obligez à cette perfection à laquelle il les destine. Ainsi le Solitaire qui neglige de prier, neglige le soin de son salut; il abandonne ce que Dieu luy a donné de plus fort & de plus puissant pour sa conservation & pour sa défense. C'est un Athlete qui jette ses armes dans le milieu du combat, & duquel on ne peut dire autre chose, sinon que sa perte paroist toute assurée.

Le premier precepte que saint Antoine donne à ses disciples, est celuy de prier sans relâche, *Ante omnia ora sine intermissione.* In Reg a. 1.

Saint Benoist veut que les Religieux soient as-
c. 4. in prol. sidus à l'Oraison; *Oratione frequenter incumbant.*
Qu'ils n'entreprennent jamais rien qu'ils n'en de-
mandent l'accomplissement à Dieu par d'instan-
tes prieres.

Grad. 28. a. 13. Saint Jean Climaque dit, que la priere est la source de toutes les vertus; le canal par lequel coulent toutes les graces & tous les dons que nous recevons de la liberalité du Ciel; un avancement insensible dans la vertu; la nourriture de l'ame; la lumiere qui éclaire les tenebres de l'esprit; la ruïne du desespoir, la richesse des Solitaires; le tresor des Anachoretes.....

De oratione. Saint Ephrem nous enseigne qu'un Solitaire doit prier sans relâche, le jour & la nuit; que toutes les vertus se forment & se conservent par la priere; qu'elle est la gardienne de la temperance; le frein de la colere; qu'elle rabaisse les élevemens de l'orgüeil; qu'elle reprime les mouvemens de l'envie; qu'elle éteint le souvenir des injures, qu'elle égale les hommes aux Anges. On rapporte que
In vit. Pat. saint Epiphane disoit qu'un veritable Solitaire prioit incessamment, ou au moins qu'il chantoit des Pseaumes.

Collat. 1. 13. Cassien veut que l'ame d'un Solitaire soit continuellement attachée à Dieu; qu'elle ne s'en separe jamais; qu'elle regarde comme nuisible & préjudiciable tout ce qui peut la distraire pour un
Collat. 9. 1. seul moment.... Il dit que toute la fin d'un Soli-

taire, & sa plus haute perfection tend à n'interrompre jamais son oraison, & à posseder autant que le peut la foiblesse d'un homme sur la terre, une tranquillité immobile de l'ame, & une inviolable pureté de cœur.

Si on avoit eu plus de respect pour ces instructions & ces saintes regles, les Cloistres seroient encore aujourd'huy l'édification de l'Eglise; ils conserveroient leur premiere sainteté, & la pluspart des Moines ne seroient pas tombez dans cette effroyable dissipation par laquelle ils se sont justement attirez la colere de Dieu, & le mépris des hommes.

Souvenez-vous donc, mes freres, de mettre en pratique ce precepte du saint Esprit, ***Oportet semper orare & non deficere***, ayez un soin particulier de vous purifier par la priere; que cet exercice soit le principal de vos devoirs; que rien ne vous empêche de vous acquitter d'une obligation si commandée & si importante; Mais prenez garde de ne pas faire consister cette priere dans une speculation toute seche & destituée de cet esprit qui en doit faire tout le merite & toute la force, & sans lequel elle ne sçauroit trouver ny d'agréement, ny d'accés auprés de Dieu auquel elle est offerte. Ne croyez pas qu'elle soit une simple production de l'esprit, un arangement de pensées spirituelles, ou un discours sur quelque sujet de pieté. Ne ressemblez pas à ceux qui s'imaginent avoir fait une

Luc 18. v. 1.

oraiſon excellente, lors qu'eſtant aux pieds des Autels, ils ont raiſonné ſur quelques veritez Chrétiennes, & qu'ils ſe ſont étudiez à obſerver les regles & les methodes preſcrites par ceux qui ont traité de ces matieres. Mais faites que voſtre priere ſoit la voix & le cry de voſtre cœur, qu'elle parte de ſon ſentiment, qu'elle en explique les affections & les ardeurs; ou plûtoſt que le ſaint Eſprit l'y forme luy-meſme par ſes operations toutes divines. Qu'il ouvre voſtre bouche interieure, qu'il donne le mouvement à ſa langue, & qu'il mette les paroles ſur ſes lévres, puis qu'il n'y a que ſes ſaintes expreſſions qui ſoient dignes de la Majeſté de Dieu, & qui meritent d'en eſtre écoutées. Faites, autant que vous le pourrez, que voſtre oraiſon ſoit embrazée de ce feu ſacré, dont parle le
Pſ. 38. v. 4. Prophete, quand il dit. *Concaluit cor meum intra me, & in meditatione mea exardeſcet ignis.* Banniſſez-en toute froideur, toute diſtraction, toute langueur, toute pareſſe, & ne vous preſentez jamais à Dieu pour le prier, que ce ne ſoit de tout l'effort, de toute la plenitude de voſtre ame, afin que vôtre priere convienne, non ſeulement à la grandeur de celuy que vous priez, mais encore à l'excellence & à la pureté de voſtre eſtat; Et ſoyez perſuadez qu'une maniere de prier toute commune n'eſt pas ſupportable dans ceux qui ont promis à Dieu, de mener une vie toute pure & toute parfaite.

Si ce vous eſt un precepte, mes freres, de vous

adresser à Dieu par des oraisons frequentes, ce vous en est un de vous preparer à une action si sainte; car le saint Esprit qui vous commande de vous rendre fideles & assidus à la priere. *Non impediaris orare semper.* Vous commande aussi d'y apporter les preparations necessaires. *Ante orationem præpara animam tuam, & noli esse quasi homo qui tentat Deum.* Et les Saints n'ont point manqué de nous donner sur ce sujet de grandes & d'utiles instructions, sçachant combien les hommes offensent la Majesté de Dieu par des prieres indiscretes & temeraires. Eccl c. 18. v. 22. & 23.

Saint Basile enseigne qu'il faut en commençant sa priere, s'abandonner soy-mesme, sa femme, ses enfans; laisser la terre, s'élever au dessus du Ciel; s'éloigner de toutes les creatures visibles & invisibles. ... Qu'il se faut mettre en estat de n'estre point condamné par sa propre conscience. In Const. Mon. c. 1.

Lors que nous allons nous mettre en la presence de nostre Roy, & de nostre Dieu, dit saint Jean « Climaque, & l'entretenir dans la priere; n'y allons « pas sans nous estre bien preparez auparavant, de « crainte que nous voyant venir de loin à luy sans « avoir les habits que doivent avoir ceux qui se pre- « sentent devant sa face, il ne commande aux Offi- « ciers & aux Ministres de sa Justice, de nous mener « loin de sa presence les fers aux pieds; de déchirer « nos requestes & nos supplications, & de nous les « rejetter au visage pour nous couvrir de confusion, « Grad. 28. num. 7.

» comme font les Officiers des Rois de la Terre
Ibid. a. 35. » dans les Palais de leur Justice.... Preparez-vous
» par une continuelle priere de vostre cœur, à cette
» autre priere exterieure & interieure, où vous vous
» presentez devant Dieu pour luy offrir vos deman-
» des & vos oraisons; & vous serez en fort peu de
» temps un grand progrés.

Enar. in Psal. 49. Saint Augustin dit que celuy qui prie Dieu, & qui ne travaille point à corriger ses mœurs & à sortir de ses vices, ne le prie point en effet.

Lib. 18. Moral. c. 5. Saint Gregoire nous assure que celuy qui ne pense point à regler sa vie, & qui demeure dans ses mauvaises habitudes, irrite Dieu par sa priere au lieu de se le rendre favorable.... Et que celuy-là seulement dont la conscience est pure & exempte de toute iniquité, peut prier avec confiance. 1. Joan. 3. 21. & 22. *Si cor nostrum non reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum, & quidquid petierimus ab eo, accipiemus.*

Lib. 3. de sum. bono. c. 7. Deux choses, selon saint Isidore, empêchent que la priere ne soit écoutée; l'une quand celuy qui prie continuë de pecher, l'autre quand il manque de pardonner à ceux qui l'ont offensé.

Coll. 9. c. 2. Nous lisons dans Cassien qu'un Solitaire, pour prier avec toute la ferveur & la pureté à laquelle sa Profession l'oblige, doit d'abord retrancher tous les soins de la chair, bannir toutes affaires; & que bien loin d'en avoir de nouvelles, il doit perdre la memoire de celles qui sont passées; qu'il faut qu'il

évite de médire, de parler beaucoup; qu'il éloigne de soy toute parole de raillerie; qu'il déracine jusqu'aux moindres rejettons de la colere & de la tristesse; qu'il retranche toute la concupiscence de la chair, tout ce qui peut entretenir l'avarice; & qu'aprés avoir détruit tous ces liens grossiers & visibles, & avoir commencé de purger la place de l'édifice, (qu'il achevera de nettoyer par la simplicité & par l'innocence) il jette les fondemens inébranlables d'une humilité profonde; il faut ensuite qu'il établisse sur ce fondement d'humilité toutes les autres vertus; qu'il empêche son esprit de se dissiper par la legereté & par l'égarement de ses pensées, afin de s'élever insensiblement à la contemplation de Dieu, & à la consideration des choses celestes. .... Hâtons-nous donc avant l'heure de la priere, dit le saint Abbé Isaac, de chasser du fond de nostre cœur tout ce que nous n'y voulons pas avoir en priant. Cass. collat. 9. c. 2.

Il vous est aisé de remarquer dans ces sentimens, mes freres, qu'il y a deux sortes de preparations principales pour la priere; l'une éloignée & generale, & l'autre prochaine & plus particuliere; la premiere est la correction des mœurs, la regle des actions, la sainteté de la vie, & le soin que l'on prend d'agir en toutes choses pour l'amour de Dieu, & de retrancher de sa conduite tout ce qui n'est pas dans son ordre, & qui seroit capable de luy déplaire.

L'autre consiste à se separer dans le temps qu'on destine pour la priere, de toutes les choses visibles, à refuser ses sens, son imagination, sa memoire, sa raison aussi-bien que son cœur, à tout ce qui n'est point Dieu; en sorte que considerant les actions qui vous sont commandées en d'autres temps, comme ne nous estant plus permises en celuy-cy, nous l'ayons uniquement devant les yeux, & qu'il soit luy seul immediatement, & par luy-mesme nostre totale occupation; c'est par cette double preparation qu'un Solitaire peut acquerir ces deux conditions, dont parle Cassien, qui sont si essentielles à la priere, qui luy donnent toute sa force, & qui font qu'elle est receuë de Dieu comme un sacrifice de bonne odeur. Collat. 9. c. 2.

QUESTION II.

Qu'entendez-vous par ces deux conditions?

RÉPONSE.

J'ENTENS la pureté du cœur & la ferveur. Les Saints ont crû que ces deux conditions estoient si necessaires à la priere, qu'ils les ont preferées à toutes les autres; ce sont elles qui dans leur sentiment élevent les hommes jusqu'au trône de Dieu, qui trouvent auprés de luy un accés si favorable, qu'il ne peut rien refuser à ceux qui se presentent à luy dans ces dispositions. Ce qui a fait dire à saint
In serm. Augustin que l'Oraison qui est pure & sainte, perce les

ſes Cieux, & qu'elle n'en revient jamais qu'elle n'ait obtenu ce qu'elle demande. *Oratio, ſi pura eſt, ſi caſta fuerit, cælos penetrat vacua non redibit.* Et ailleurs, l'efficace de l'Oraiſon eſt grande quand elle eſt pure; elle eſt comme un meſſager fidele qui fait ce qu'on luy ordonne, & elle s'ouvre les portes où la chair ne ſçauroit trouver d'entrée; *Velut fidelis nuntius mandatum peragit & penetrat quo caro non pervenit.*

Nous liſons que les anciens Moines de l'Egypte faiſoient un grand nombre d'Oraiſons, mais courtes, afin qu'eſtant moins expoſez aux diſtractions elles conſervaſſent plus aiſément leur pureté & leur ferveur. Caſſ l. 2. inſtit. c. 10.

Saint Benoiſt ordonne que l'Oraiſon ſoit pure & fervente; il veut qu'elle ſoit courte quand elle ſe fait dans la Communauté, de crainte que par la foibleſſe & l'inſtabilité de l'eſprit humain, il ne s'y paſſaſt quelque choſe qui diminuaſt de la pureté d'une action ſi ſainte. Reg. c. 20.

Voicy les Regles que ſaint Ephrem nous donne touchant la priere: veillez ſur vous & empêchez l'égarement de voſtre eſprit; ſoyez dans la crainte & dans le tremblement quand vous vous preſentez devant la Majeſté de Dieu pour le prier; rejettez toutes penſées & tous ſoins des choſes de la terre; ſoyez comme un Ange du Ciel dans le temps de l'Oraiſon; & employez-vous tout entier pour faire qu'elle ſoit ſainte, pure & irreprehenſible. S. Eph de Agone ſive imit. ſpirit.

Vous sçavez, mes freres, que l'Oraison est une familiarité sainte, une union sacrée de l'homme avec Dieu; que c'est dans la priere qu'il se communique aux ames qu'il aime, qu'il traite avec elles dans le secret, qu'il leur parle cœur à cœur; & comme c'est dans ce temps qu'il les comble de ses faveurs, qu'il n'a rien de reservé pour elles, & qu'il prend plaisir à leur faire ressentir par des effusions ineffables de sa confiance & de son amour, l'effet & l'accomplissement des paroles de son Prophete: *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum*; il ne veut point aussi qu'il y ait de témoins de ce commerce si intime. Il veut que toutes les creatures se retirent, & luy quittent toutes les places; il veut estre tout seul dans tous ceux qu'il favorise de ces marques si tendres & si heureuses de ses bontez infinies; & tout ce qu'il y voit ou qu'il y découvre qui n'est point luy-mesme, luy déplaist & l'importune. Soyez seules, dit saint Bernard aux ames cheries de Dieu; ignorez-vous que vostre époux est plein de pudeur, qu'il ne vous accordera jamais sa presence, en la presence des autres.

Proverb. 8. v. 31.

In Cant. Cant. ser. 40.

Cette pureté, mes freres, est recommandée à tous les Chrestiens, mais elle l'est particulierement aux Solitaires; & Dieu ne les a retirez du milieu du monde, & conduits dans la solitude, qu'afin que les y trouvant dans une desoccupation & dans un dégagement parfait des creatures, il achevast de les purifier, de remplir les vuides de leur esprit

& de leur cœur, & d'y établir dés ce monde mesme, comme dans un Ciel veritable, un Royaume de benediction & de gloire.

La ferveur, qui est la seconde condition de l'Oraison, n'est ny moins necessaire, ny moins importante que la premiere; elle en est inseparable, car jamais les prieres ne sont pures, qu'elles ne soient ferventes.

Ce qui est cause que nous prions sans ferveur, est que les pensées, les soins, les affections des creatures appesantissent nos ames, & qu'elles étouffent en elles cette sainte activité, sans laquelle il est impossible qu'elles s'élevent: l'occupation des choses de la terre, fait qu'elles ne peuvent se porter à celles du Ciel; & quand il arrive qu'elles veulent s'y appliquer, elles ne le font jamais que d'une maniere foible, distraite & languissante.

Si vous avez donc envie, mes freres, que vostre priere soit fervente, faites que vostre cœur soit pur; qu'il n'ait ny affaires, ny soins, ny vûës qui ne soient dignes de Dieu; qu'il n'admette & ne conserve rien qui ne puisse l'approcher de cette Majesté si sainte & si redoutable, & arrachez-en comme de méchantes plantes tout ce qui n'y aura point esté mis de sa main.

C'est ainsi que vostre priere se formera dans vôtre sein, & qu'elle en partira toute vive & toute ardente. Cet affranchissement, cette liberté parfaite fera que rien ne se trouvera dans son chemin;

qui la détourne, ou qui l'affoiblisse; le Ciel prendra pour elle des dispositions favorables. Cette nuée, dont parle le Prophete, ne s'opposera point à son passage, pour empêcher qu'elle n'aborde le trône de celuy auquel elle s'adresse; & les saints Anges vos gardiens & vos protecteurs, ne manqueront pas de l'y presenter comme un sacrifice de loüange, & une offrande de benediction.

Jerem. Lam. c 3. v 44.

Sur tout, mes freres, soyez persuadez que la langueur défigure la priere; qu'elle luy oste toute sa force, son agréement & son merite; & que celuy qui prie avec indifference, c'est à dire sans ferveur, témoigne qu'il ne se soucie pas d'obtenir de Dieu ce qu'il luy demande.

Les saints Peres ont joint à ces deux conditions une troisiéme, qui est la componction du cœur, & veritablement elle en peut estre regardée comme un effet, & comme une suite necessaire; Car il n'est pas possible que ceux qui sont unis à Dieu par une priere toute pure & toute fervente, c'est à dire par une plenitude de reconnoissance & d'amour, ne soient pas penetrez d'une vive douleur, quand ils considerent ce que cette bonté si digne d'estre aimée, souffre tous les jours de la part des hommes, & qu'ils se voyent eux-mesmes dans le nombre de ceux qui ont le mal-heur de l'offenser & de luy déplaire.

Il ne se peut, dis-je, qu'ils retiennent leur larmes, lors qu'ils pensent à cette multitude innom-

brables de creatures differentes, dont les unes luy font une guerre toute ouverte par des excés & des iniquitez publiques; les autres, quoy que d'une maniere plus cachée, ne le traittent pas avec moins d'ingratitude, & moins d'outrage: Et il est certain, mes freres, que des ames qui sont animées & favorisées de JESUS-CHRIST, ne sçauroient voir, sans estre plongées dans une abysme d'affliction & d'amertume, que ce sang precieux qu'il a répandu pour le rachat, & pour le salut de tout le monde, serve & soit appliqué à si peu de personnes; Et que dans ce mesme monde qui ne se soûtient que par les merites de sa mort, on vive comme si on ne le connoissoit pas, & que l'on eust perdu toute la memoire de ses souffrances.

Ce sentiment doit se trouver dans ses veritables disciples, & dans tous ceux qui sont embrazez d'un saint zele pour la gloire de son nom; mais il est tellement propre à tous les Moines, qu'il en est comme le caractere & la difference. Leur profession est une profession de douleur; c'est un estat de gemissement continuel: Leur vie n'est rien qu'un sacrifice de larmes qu'ils offrent incessamment à Dieu pour les pechez du monde, comme pour leurs propres offenses; & ce sont ceux qui nous sont figurez par ces hommes, qui gemissoient sur les abominations du peuple, que le Prophete marqua de cette lettre de misericorde par le commandement de Dieu, qui vouloit les distinguer de ceux

sur lesquels il avoit resolu de faire éclater sa justice. Gravez, dit le saint Esprit, la lettre Thau sur le front des hommes qui gemissent & s'affligent des abominations qui se commettent dans le milieu de Jerusalem.... Tuez sans aucune remission les vieillards, les jeunes gens, les vierges, les petits enfans, & les femmes; mais pour ceux sur lesquels vous verrez cette lettre imprimée, ne les tuez point. *Signa Thau super frontes virorum gementium & dolentium super cunctis abominationibus quæ fiunt in medio Jerusalem senem, adolescentulum, & virginem, parvulum & mulieres interficite usque ad internecionem....... Omnem autem super quem videritis Thau ne occidatis, & à sanctuario meo incipite.*

Ezech. c. 9. v. 4. 6.

C'est pourquoy, mes freres, les anciens ont voulu que les Solitaires fissent toutes leurs oraisons dans la componction de leur cœur; qu'elle se trouvast dans tous les endroits de leur vie, dans tous leurs exercices, & qu'ils eussent un soin particulier de purifier leurs prieres par les eaux de leurs larmes.

Serm. 4. de compunct.

Saint Ephrem se récrioit dans la personne de tous les Moines; donnez-moy, Seigneur, des sources de larmes; donnez-moy la force & la lumiere, afin que versant incessamment des ruisseaux de larmes, je lave mon cœur dans la pureté de la priere, & que j'en efface toutes les taches.

In sua reg. art. 25.

Saint Antoine disoit à ses disciples, affligez-vous par le souvenir de vos pechez, le jour & la

nuit; que l'huile dont vous allumez vostre lampe soit l'eau de vos larmes. Recueillez-vous-en vous-mesmes, afin que vostre oraison soit accompagnée de vos larmes.

Saint Macaire disoit que la gloire d'un Solitaire, estoit les veilles, & les larmes qu'il répandoit dans l'Oraison. In Epist. ad mona.

Saint Benoist veut, non pas qu'on prie avec multiplicité de paroles, mais avec pureté de cœur, avec componction, avec larmes. *Non in multiloquio, sed in puritate cordis & componctione lacrymarum, nos exaudiri sciamus.* S. Bened. c. 20.

Saint Jean Climaque dit que nos gemissemens & nostre tristesse sont comme une voix qui crie sans cesse aux oreilles du Seigneur; que les larmes que la crainte de sa justice tire de nos yeux, sont de puissantes mediatrices envers luy....... Lors que vous estes en oraison, soyez tout tremblant devant Dieu comme un criminel devant son Juge; il ne peut pas refuser une ame qui se presente devant luy comme une veuve affligée & desolée; & qui par la ferveur & l'assiduité de ses prieres, s'efforce d'importuner sa bonté supréme, qui est incapable d'estre importunée. Grad. 7. a. 8. Art. 12.

Voila les trois conditions qui doivent accompagner l'oraison d'un Solitaire. Ce sont ces dispositions que Dieu demande de luy; c'est dans ce sacré ternaire de pureté, de ferveur, & de componction, que sa priere doit trouver son agrée-

ment, sa dignité & son efficace: Et veritablement ces avantages sont attachez à la solitude; ce sont des fruits qui ne naissent que dans le Desert; le monde n'est point capable de les produire; ce sont des richesses que les Moines amassent dans la retraite, & qui se conservent & se multiplient dans le repos & dans le silence.

Ne pensez pas, mes freres, que quand Dieu a declaré par son Prophete qu'il changeroit les terres arrides en des étangs; qu'il feroit rejallir les fontaines dans les campagnes les plus desertes, & que l'on verroit naistre la verdeur du jong & du roseau dans les cavernes qui estoient habitées par

Isai c. 35. v. 7. les dragons. *Quæ erat arida, erit in stagnum, & sitiens in fontes aquarum. In cubilibus in quibus prius dracones habitabant, orietur viror calami & junci;* il ait voulu nous marquer les regles ordinaires qu'il tient sur les ames; ce n'a point esté son dessein; Mais il a voulu au contraire nous faire voir, qu'il est Superieur à ces mesmes regles; qu'il se dispense de ses propres ordres, & qu'il fait extraordinairement par la puissance de sa grace tous les changemens qu'il luy plaist dans les cœurs & dans les volontez.

Luc. c. 6. v. 44. Mais quand il nous dit que les ronces & les épines ne portent point de figues & de raisins; il nous apprend quel est le cours ordinaire; quelles sont les voyes communes, & les conduites generales qu'il observe; c'est à dire que la pureté ne se trouve point dans la corruption, & l'amour de JESUS-

CHRIST

CHRIST où regne l'amour du siecle ; & qu'il ne faut point chercher l'esprit de penitence & de componction dans le tumulte & la dissipation du monde. C'est ce qui nous est figuré par cette sage réponse des Levites au peuple de Babylone : Quel moyen de chanter les Cantiques du Seigneur dans une terre étrangere : *Quomodo cantabimus Canticum Domini in terra aliena?* En un mot, mes freres, on n'offre point des hommages purs & veritables au Dieu d'Israël dans les tabernacles de Moloch & de Rempham. Psal. 136. v. 4.

QUESTION III.

Doit-on croire que les gens du monde ne puissent faire des Oraisons qui soient pures & agreables à Dieu?

RÉPONSE.

IL y en a beaucoup dans le monde qui font de longues oraisons ; mais il y en a tres-peu qui prient ; Ceux qui s'y trouvent établis par une vocation de Dieu, ou qui s'y estant engagez par leur inclination propre ont depuis rectifié leurs voyes, & sont rentrez dans sa main & dans son ordre ; qui marchant fidelement en sa presence, & conservant sa crainte & son amour, vivent dans le monde comme s'ils n'en estoient pas, sans en avoir ny l'esprit, ny les maximes, ny les œuvres ; il ne faut pas douter qu'ils ne puissent luy offrir des prieres pures & saintes comme leur vie. Mais pour les au-

tres qui au lieu d'eſtre dans ce dégagement, & de ſuivre ce precepte que l'Apoſtre donne à tous les Chreſtiens, de ne ſe point conformer aux gens du ſiecle, *Nolite conformari huic ſæculo* ſe rencontrent ou dans ſes plaiſirs, dans ſes engagemens, ou dans ſes affaires, ou dans ſes commerces; on doit les mettre au nombre de ces perſonnes dont parle ſaint Gregoire, qui peuvent faire à la verité de longues oraiſons, mais qui n'ont rien moins que la conduite des gens qui prient, puis qu'ils s'éloignent par leurs actions des biens celeſtes, qu'ils ſemblent deſirer par leurs prieres. *Prolixas ad Dominum preces habent, ſed vitam deprecantium non habent, nam promiſſa cæleſtia petitionibus ſequuntur, operibus fugiunt.* Ils répandent quelquefois des larmes dans l'oraiſon, mais elle n'eſt ſi-toſt finie, que s'ils ſont frappez par une tentation d'orgueil, ils s'élevent à l'inſtant meſme, & s'y laiſſent emporter. *Illico in faſtu elationis intumeſcunt.* Si l'avarice les preſſe, ils ſont embraſez d'un deſir ardent de la ſatisfaire, *Mox per incendia aridæ cogitationis exæſtuant.* Si l'impudicité les tente, ils conçoivent des deſirs illegitimes; s'ils trouvent des ſujets de ſe mettre en colere, ce feu s'allume & conſume toute leur douceur; *Manſuetudinem mentis flamma inſaniæ concremat.* En un mot; dit ce grand Saint, ils pleurent en priant; & s'il arrive quelque choſe qui ſollicite leurs paſſions, vous les voyez agir comme s'ils avoient perdu toute memoire de leurs

Rom. c. 12. v. 2.

Lib. 33. Moral. c. 21.

larmes. *Nequaquam pro cælestis regni desiderio se flevisse meminerint.* Enfin, mes freres, quand celuy qui prie n'en devient point meilleur, & qu'il ne voit rien dans la fidelité de sa vie qui puisse l'asseurer de la verité de son oraison, il faut qu'il croye que sa priere n'est qu'une illusion, & que l'effet d'une imagination abusée. Que servent les jeûnes, dit le saint Esprit dans l'Ecclesiastique, à un homme qui continuë de pecher; quelle utilité tire-t-il de son humiliation, & qui est-ce qui écoutera sa priere. *Homo qui jejunat in peccatis suis, & iterum eadem faciens, quid proficit humiliando se; orationem illius quis audiet?* C. 34. v. 31.

QUESTION IV.

Dites-nous en peu de mots ce que vous venez de nous enseigner de la priere pour nous en faciliter la pratique?

RÉPONSE.

AVANT toutes choses, mes freres, comme nous vous l'avons déja dit, reglez vostre conduite sur les desseins de Dieu, & selon cette exacte pieté à laquelle vous sçavez que vostre profession vous oblige. Quand vous vous mettez devant Dieu pour le prier, chassez de son temple tout ce qui n'y doit point estre, & qui ne convient point à une action si élevée, suivant l'exemple de JESUS-CHRIST qui ne voulut rien souf-

frir dans sa maison qui ne fust saint, parce qu'elle estoit destinée à la priere; je veux dire, rejettez toute veuë comme toute affection des creatures, afin qu'il soit vostre unique objet, & que vous n'ayez que luy seul devant les yeux. Commencez toûjours vostre oraison par une profonde reconnoissance de vostre neant, dans une foy vive en cette promesse du saint Esprit, *Oratio humiliantis se nubes penetrabit.* Ne manquez jamais selon le conseil de saint Basile de mettre dans la bouche de vostre cœur quelques paroles de l'Ecriture qui expriment vos besoins; qui touchent les mysteres, ou qui contiennent les veritez que vous voulez adorer; & afin de vous dire les choses avec plus d'ordre. Premierement, soit que vous preniez pour sujet de vostre oraison les veritez ou les mysteres, considerez-les avec attention, meditez-les avec soin, penetrez-les dans toute l'étenduë qui vous sera possible. Secondement, faites qu'ils vous penetrent, qu'ils échauffent vostre zele, qu'ils excitent vostre pieté & qu'ils produisent en vous de saintes affections. Troisiémement, si c'est de vos besoins & de vos miseres que vous soyez occupez, examinez-les avec application; entrez dans le détail & dans une discussion exacte de vous mesme, jugez-vous avec severité, en montrant à Dieu toutes vos necessitez & toutes vos playes, afin qu'il vous juge dans sa misericorde. Quatriémement, pour faire que vostre priere ne se

Eccl. c. 35. v. 21.

Bas. Constit. Monast. cap. 1.

passe pas dans de simples mouvemens ou de pieuses reflexions; prenez des resolutions sur vos necessitez spirituelles, pour la correction de vos mœurs & la regle de vostre vie, selon les défauts que vous voulez éviter, ou les vertus dans lesquelles vous voulez devenir plus parfaits. Cinquiémement, rendez graces à Dieu de ce qu'estant indignes de paroistre devant luy, il a daigné vous souffrir en sa presence; Enfin, pour vous faciliter ces pratiques, servez-vous des endroits de vos lectures qui vous ont touchez & édifiez davantage, & des pensées les plus capables d'animer vostre pieté.

Voila, mes freres, une methode qui est courte, mais qui ne laisse pas d'estre sainte & utile; vous pouvez la suivre & vous en servir. Mais s'il arrivoit qu'elle ne vous fust pas convenable; que vous eussiez peine à vous en accommoder, ou que vous n'y trouvassiez pas les avantages, & les utilitez qu'on pretend; ne vous y attachez point, de sorte que vous croyez que vostre oraison en dépende: Car l'esprit de Dieu est libre, il n'est point assujeti aux regles & aux pratiques humaines, il se communique aux ames, & les inspire en la maniere qui luy plaist.

En ce cas-là, mes freres, lorsque vous vous trouverez exposez aux yeux de Dieu, & prosternez aux pieds de ses Autels pour le prier, abandonnez-vous au mouvement qu'il voudra vous donner, dans une confiance ferme que celuy qui

par une protection continuelle, conſerve la vie de nos corps, n'a garde de vous refuſer la grace de le prier, ſans laquelle vous ne pouvez conſerver la vie de vos ames: Remettez-luy la diſpoſition entiere de tout voſtre homme interieur, & ſuivez dans une ſimplicité parfaite l'impulſion de ſon eſprit, ſoit qu'il vous porte à méditer ſes veritez ou à luy parler de vos neceſſitez ſpirituelles; qu'il vous faſſe verſer des torrens de larmes dans le ſouvenir de vos offenſes; ſoit qu'il vous éleve à la contemplation de ſes beautez ineffables; ſoit qu'il veüille que vous l'adoriez dans un ſilence profond, ſoit qu'il vous attire, & qu'il vous uniſſe à luy par les liens ſacrez de ſon amour, ſoit qu'il vous favoriſe de ſes lumieres celeſtes, ſoit qu'il produiſe en vous des affections ſaintes, ſoit qu'il y forme des reſolutions pour voſtre direction & voſtre conduite particuliere, ou bien qu'il vous laiſſe en ſa preſence ſans y rien faire autre choſe que d'attendre dans une oiſiveté bienheureuſe ces differentes impreſſions qu'il opere ſelon ſon bon plaiſir dans les ames qu'il poſſede. N'uſez point de grands diſcours, de crainte que cette recherche de paroles étudiées ne vous rempliſſe de vaines images, & ne vous cauſe de la diſſipation. Craignez toutes les diſtractions, quoy qu'elles ne vous ſoient pas imputées quand elles ne ſont pas volontaires, & regardez comme un mal réel tout ce qui trouble l'œil de voſtre attention dans ce temps

ſi precieux, & qui vous dérobe quand ce ne ſeroit que pour un inſtant, cet objet infiny que vous ne devriez jamais perdre de veüe.

Je ne m'appliqueray point, mes freres, à vous donner des Regles plus étenduës, car outre qu'il n'y a rien ſur quoy on ait écrit & parlé davantage que ſur la priere; on peut dire que c'eſt une operation toute divine, qui s'apprend beaucoup plus par l'onction de Dieu que par l'inſtruction des hommes, & que l'Eſprit ſaint en doit eſtre le Maiſtre & le Docteur, comme il en eſt la ſource & le principe.

QUESTION V.

Comment ſe peut-il faire qu'eſtant auſſi fragiles que nous le ſommes, nous puiſſions conſerver la preſence de Dieu, & vivre dans une priere continuelle?

RE'PONSE.

QUAND les Saints nous ont enſeigné que l'oraiſon d'un Solitaire doit eſtre continuelle, & qu'il eſtoit obligé de prier ſans relâche, leur deſſein n'a pas eſté de nous dire qu'il devoit contempler Dieu d'une maniere ſi continuë, & dans une attention ſi actuelle, qu'elle ne ſouffriſt jamais d'interruption. Ils ſçavoient que cet état ſi invariable, & cette immobilité ſi conſtante convenoit aux Anges plûtoſt qu'aux hommes; & qu'outre cela, il y avoit dans les Monaſteres des occupatious ordon-

nées de Dieu, qui demandoient une application si entiere, qu'elles retiroient necessairement les Freres de celles qu'ils avoient à cette majesté infinie, & leur en déroboient la vûë pour un certain temps; en sorte que pour le dire ainsi, ils ne la consideroient plus en elle-mesme comme auparavant, mais par le milieu, & par l'entremise des creatures.

Le sentiment des Saints a donc esté, mes freres, qu'un Religieux pouvoit satisfaire à ce devoir de prier sans cesse, lors que la volonté de Dieu regloit toute sa vie; que son cœur estoit remply de son amour, qu'il se tenoit dans son ordre en toutes choses, qu'il n'avoit qu'un seul desir qui est celuy de luy plaire; que dans toutes ses actions il le regardoit comme sa fin, & qu'il n'en entreprenoit pas une qu'il ne luy demandast, selon l'enseignement de saint Benoist, par d'instantes prieres qu'il y donnast sa benediction, & qu'il luy plûst de l'achever; *In primis ut quidquid agendum Inchoas, bonum ab eo perfici instantissima oratione deposcas.* Quand un Solitaire observe cette exactitude, & qu'il vit dans cette pieté, on peut dire que toutes ses voyes sont saintes; que sa vie n'est rien qu'un sacrifice de loüange, qu'il prie toûjours; & que si Dieu dans ses differens exercices échappe quelquefois à son esprit, il le conserve dans la fidelité, & dans la disposition de son cœur.

In Prol. Reg.

Saint Augustin dit qu'il n'y a point de langue qui puisse suffire à loüer Dieu des journées toutes entieres:

Aug. in Psal. 34.

entieres : mais que c'eſt le loüer de bien faire tout ce qu'on fait. *Fac bene quidquid egeris & laudaſti Deum.* Et que c'eſt par l'innocence de nos actions que nous devons rendre noſtre priere continuelle; *In innocentia operum tuorum prepara te ad laudandum Deum tota die.* ... Et il dit ailleurs que noſtre deſir eſt noſtre oraiſon ; que ſi noſtre deſir n'eſt point interrompu, noſtre oraiſon ne l'eſt point auſſi. *Si continuum deſiderium, continua oratio.* Que ce n'eſt pas en vain que l'Apoſtre nous ordonne de prier ſans relâche ; & que comme il n'eſt pas poſſible de fléchir les genoux, ny de ſe proſterner contre terre, ny de lever inceſſamment les mains au Ciel ; Il y a auſſi d'autres moyens de rendre noſtre oraiſon perpetuelle. *Et alia interior oratio ſine intermiſſione.* Ce moyen eſt le deſir ; quoy que vous faſſiez, ſi vous le faites dans le deſir de ce repos éternel, vous n'interrompez point voſtre priere ; & vous ne ceſſez point de prier, ſi vous ne ceſſez point de deſirer. *Si non vis intermittere orare, noli intermittere deſiderare.*

Ibid. — In Pſal. 37. — 1. Ad Theſſ. 5. 17. — Ibid. — Ibid.

Voila ce que dit ſaint Auguſtin en parlant de tous les Chreſtiens; Et ſaint Baſile s'adreſſant particulierement aux Solitaires, dit que tous les temps « ſont propres pour la priere ; que l'on doit prier de « bouche dans le travail ; & que ſi cela n'eſt pas poſ- « ſible, il le faut faire de cœur, & glorifier le Sei- « gneur, en s'entretenant d'Hymnes, de Pſeaumes « & de Cantiques ; Qu'il faut joindre à cela des re- «

Fuſ. Reg. S. Baſil quæſt. 37.

» merciemens, pour reconnoistre la grace que Dieu
» nous a faite de donner à nos mains la force d'agir,
» & à nostre esprit la lumiere & l'intelligence; & luy
» demander qu'il fasse que nous n'ayons point d'au-
» tre vûë, ny d'autre but dans nos occupations, que
» celuy de luy plaire. C'est ainsi, continuë-t-il, que
» nous empêchons la dissipation & l'égarement de
» nos pensées, lors que dans chacune de nos ac-
» tions nous demandons à Dieu qu'il benisse, &
» qu'il conduise nostre travail; que nous luy rendons
» graces de la bonté qu'il a euë de nous donner l'in-
» dustrie, de nous y appliquer avec succés, & de n'y
» avoir point d'autre fin que celle de sa gloire: Et
» sans cela, comment seroit-il possible de concilier
1. Ad Thess. 5. 17. » nos occupations avec le precepte que l'Apostre
» nous donne, de prier sans cesse, & de travailler le
» jour & la nuit.

Grad. 27. art. 67. Saint Jean Climaque fait consister la priere continuelle d'un Solitaire, à avoir Dieu pour objet & pour regle dans tous ses exercices, dans toutes ses paroles, dans toutes ses pensées, dans toutes ses démarches, & dans tous ses mouvemens; & à ne faire rien qu'en sa presence, & avec une ferveur toute interieure.

Collat. 9. c. 5 » Cassien dit que quand nostre ame sera établie
» dans la paix, & qu'elle sera entierement délivrée de
» tous les engagemens, de toutes les passions char-
» nelles, & que nostre cœur sera attaché à Dieu
» par une application invariable, nous accompli-

rons ce precepte de l'Apostre. Priez sans cesse, & « levez en tous lieux vos mains pures.... Nostre ame « *Ibid.* estant devenuë toute spirituelle, & semblable aux « Anges de terrestre qu'elle estoit, tout ce qu'elle « entend, tout ce qu'elle dit, & tout ce qu'elle fait, « devient une oraison tres-pure & tres-veritable. Il « *Collat. 10. c. 6.* dit ailleurs, que nous pratiquerons une oraison « continuelle, lors que tout ce que nous desirons, « tout ce que nous recherchons, tout ce que nous « souhaitons, tout ce que nous pensons, tout ce « que nous voyons, tout ce que nous disons, tout ce « que nous esperons, ne sera que de Dieu. «

QUESTION VI.

Est-il necessaire d'avoir un si grand soin d'éviter les distractions?

RÉPONSE.

LE saint Abbé Moïse dit qu'il faut qu'un « *Cass. coll. 1. 13.* Solitaire, s'il luy arrive de s'éloigner de Dieu « par quelque distraction, s'afflige aussi-tost, & s'a- « bandonne aux larmes & aux soûpirs; qu'il doit « sçavoir qu'il s'égare de son souverain bien, toutes les « fois qu'il détache sa pensée de cet objet, & croire « qu'il commet une fornication spirituelle lors qu'il « cesse mesme pour un instant de contempler son « Sauveur; afin que s'appercevant de cette separa- « tion, il rappelle son cœur de son égarement, & « retourne ses pensées du costé de ce but celeste, « en sorte qu'il ne s'en separe jamais. «

In patr. Reg. qu. 21.

Saint Basile nous apprend que l'égarement & la dissipation de l'ame viennent du peu de soin qu'elle prend de s'occuper des choses necessaires : & qu'elle tombe dans la lâcheté & dans la paresse, quand elle est assez infidelle pour ne pas faire reflexion sur la presence de Dieu qui sonde les cœurs & les reins. Il dit ailleurs que si ceux qui sont devant les Princes & les Magistrats, & qui leur parlent, demeurent debout en leur presence avec beaucoup de crainte & de tremblement ; avec combien plus de frayeur devons-nous demeurer debout en la presence de Dieu, & n'avoir tout nostre esprit appliqué qu'à luy seul. ....

In Const. M. c. 1.

In Epist. ad Mon.

Nous lisons dans une Epistre que nous avons de saint Macaire, que les distractions dissipent les ames comme les vers reduisent en poussiere les vestemens.

Aug. in Psal. 85.

Qui est l'homme, dit saint Augustin, qui ayant commencé de parler à son amy, & voyant qu'il se détourne, qu'il ne veut pas luy répondre, & qu'il le quitte pour s'entretenir avec un autre, n'ait peine à souffrir qu'on le traite de la sorte : Et quel juge pourroit endurer qu'aprés luy avoir demandé audience, & avoir desiré qu'il se mist dans son siege pour vous entendre, vous le laissassiez dans le moment mesme, pour vous entretenir avec quelqu'un de vos amis. Cependant Dieu souffre que les ames de ceux qui le prient soient remplies de tant de pensées differentes ; Je

laiſſe à part les méchantes penſées qui ſont ennemies de Dieu, c'eſt aſſez qu'elles ſoient inutiles pour qu'on les conſidere comme injurieuſes à la Majeſté de celuy avec lequel vous parlez; quand vous liſez, Dieu vous parle; quand vous priez, vous parlez à Dieu.

Saint Jean Climaque dit que, comme un Roy de la terre auroit une extrême averſion d'un de ſes ſujets qui eſtant en ſa preſence, au lieu de luy parler avec reſpect, détourneroit ſon viſage pour s'entretenir avec ſes ennemis, de meſme Dieu a une extrême averſion pour celuy qui ſe tenant en ſa preſence par la priere ſe détourne volontairement de l'attention qu'il y doit avoir, pour s'entretenir en ſoy-meſme de penſées mauvaiſes ou indifferentes. Grad. 28. art 58.

Saint Gregoire dit que quelque ſoin qu'apportent les élûs de Dieu pour exciter la vigilance du cœur dans la priere; Le demon fait ce qu'il peut pour les diſtraire, & croit avoir beaucoup gagné ſur les gens de bien, quand il a eſté le maiſtre de leur penſée meſme pour un moment. Mais ce que dit ce grand Saint ſur ce meſme ſujet eſt tout-à-fait remarquable; Dieu tout-puiſſant, dit-il, qui ne conſidere pas comme un mal peu conſiderable, les penſées incertaines & flottantes de l'eſprit humain, chaſtie ces égaremens du cœur, en l'abandonnant, *Divagationes cordis derelinquendo dijudicat.* Gr. lib. 2 Moral. c. 24. Cap. 2 lib. 19. in c. 28 Job.

Si vous entrez, mes freres, dans ces sentimens autant que vous le devez, vous n'aurez garde de considerer les distractions comme des accidens passagers & de peu de consequence; Mais vous les éviterez avec tous les soins & les efforts possibles; vous leur fermerez toutes les portes & toutes les entrées; vous les regarderez comme des écüeils dans le cours de vostre navigation; & vous n'en aurez jamais que de celles qui peuvent échapper à vostre fragilité, & à vostre impuissance.

Se distraire de Dieu quand l'égarement est volontaire, n'est autre chose que de quitter le Createur pour chercher & pour suivre la creature; C'est se détourner de luy pour se tourner vers elle; & cela n'arrive jamais que l'on ne donne à la creature dans le fonds de son cœur une preference secrette. Car quoy que l'on puisse dire, on ne laisse jamais Dieu, que parce qu'il y a quelque chose dans la creature qui nous attire, & qui nous plaist davantage; que dans ce moment elle nous est ou plus agreable ou meilleure, & que nous nous figurons que nous y trouverons ce que nous ne trouvons point dans le Createur.

Vous devez sçavoir, mes freres, que l'on peut considerer les distractions en deux manieres; les unes sont involontaires & surprennent les élûs de Dieu, mesme dans la ferveur de leurs prieres, & lors qu'ils s'efforcent davantage de se conserver

dans sa presence ; elles ont pour principe ou la fragilité de la nature, l'envie ou les suggestions du Demon, ou une conduite de Dieu, qui pour humilier ou pour exercer ceux qui le servent, permet qu'ils tombent dans ces sortes de défaillances; Et quoy que dans tous ces cas elles soient souvent exemptes de peché ; ces saintes ames qui ne veulent vivre que pour JESUS-CHRIST, qui comptent pour perdu tout ce qui ne sçauroit contribuer à gloire, & qui sçavent que ces sortes de distractions, quand elles sont negligées, causent par des consequences necessaires des dommages irreparables, s'affligent de leur malheur, & font ce qu'elles peuvent pour satisfaire par leurs larmes & par des gemissemens pour des fautes qu'elles n'ont point commises.

C'est ce qui faisoit dire à saint Augustin en parlant de ces égaremens involontaires ; Mais quoy, faut-il desesperer du salut des hommes, & croire que ceux qui dans la priere tombent par surprise dans quelques distractions, soient perdus? Si nous disons cela, mes freres, je ne vois point quelle esperance nous peut rester : mais puisque nous devons esperer en Dieu, disons-luy : répandez, Seigneur, de la joye dans l'ame de vostre serviteur, puisque je l'éleve vers vous autant qu'il m'est possible. *In Psal 85.* *Psal. 85. 4.*

Saint Jerôme penetré de douleur, se récrie sur le mesme sujet : si je n'avois point de foy, je ne *Adversus in diabo. Lucif.*

prierois point; mais si j'avois une veritable foy, je purifierois ce cœur par lequel on voit Dieu; je frapperois ma poitrine de mes mains; j'arroserois mes joües de mes larmes; tout mon corps seroit saisi d'une sainte horreur; la pâleur seroit peinte sur mon visage; je me jetterois aux pieds de mon Dieu; je les tremperois de mes pleurs; je les essuyerois avec mes cheveux; je m'attacherois au tronc de la Croix, & ne la quitterois point que je n'eusse obtenu le pardon de mes pechez: Mais maintenant il arrive souvent durant que je fais ma priere, ou que je me promene dans des galleries, ou que je compte l'interest de mes revenus, ou que me laissant emporter par des pensées deshonnêtes, je passe dans mon esprit des choses que l'on ne sçauroit dire sans rougir. Où est ma foy dans cette conduite? Est-ce ainsi que Jonas a prié dans le ventre de la Baleine, ou les trois Enfans dans la fournaise, ou Daniel parmy les lions, ou le Larron sur la croix?

Et saint Gregoire dit que les cœurs de ceux qui sont à Dieu, sont dans une sollicitude continuelle, & qu'ils ressentent des afflictions vives, lors qu'ils se voyent troublez par les moindres de ces agita-
Lib. 2. Moral. c. 24. tions. *Semetipsos graviter, vel pro levi motu excessionis affligunt.* Qui peut assez comprendre, s'écrie
Idem. lib 24. Moral. cap. 7. ce Saint, le grand nombre des fautes que l'on commet par les pensées vagabondes & inconstantes ausquelles on s'arreste. On peut assez éviter les

actions

actions du peché, mais il n'y a rien de si difficile que de garantir son cœur des pensées mauvaises & inutiles: Cependant il est écrit mal-heur à vous qui vous entretenez des pensées inutiles ; Voilà le sujet de la crainte des plus justes. Mich. 2. 1.

Pour les distractions qui sont volontaires, que nous nous procurons avec dessein & avec détermination ; on ne peut les regarder que comme des effets de l'insensibilité & de la dureté de nos cœurs, du peu de respect que nous portons à la Majesté de Dieu, & de l'indifference que nous avons pour nostre salut. Elles sont plus dangereuses que l'on ne pense ; Elles ont une malignité cachée, & à moins que l'on n'y apporte des remedes prompts & puissans, elles infectent nos ames, & se répandent sur tout le corps de nos actions ; Elles ne sont jamais seules, & on peut les comparer à ce cercle qui se forme dans l'eau, & qui venant à se multiplier en produit une infinité d'autres par des agitations successives. Elles se presentent en foule & commençant par obscurcir l'entendement, elles gagnent ensuite la volonté & la rendent languissante. Elles affoiblissent les fonctions de l'esprit ; elles font qu'il devient paresseux à prier, qu'il ne trouve Dieu dans l'oraison qu'avec peine ; & qu'il le perd aussi-tost qu'il l'a trouvé. Elles font qu'il est sans attention dans le chant des Pseaumes, qu'il ne rapporte aucun fruit de ses prieres ; elles le remplissent d'inutilitez, & par

des suites presqu'inévitables, elles le jettent dans l'abbatement & dans le dégoust de sa profession. Enfin elles déreglent tout l'estat de sa vie, elles le menent aux portes du desespoir; & aprés que par des chûtes differentes elles l'ont fait tomber dans tous les vices de l'esprit, il n'y a point d'excés dans lequel il ne se plonge.

Voila les effets ordinaires que les distractions operent dans ceux qui les veulent entretenir, qui les aiment ou qui les negligent. Ce sont-là les desolations qu'elles causent dans ces ames ingrates qui perdent sans remors & sans regret la veuë de cette beauté infinie dont le seul regard devoit faire toute leur consolation: Et comme ils se sont volontairement détournez du Dieu de la paix, il est juste qu'ils demeurent dans la confusion & dans le trouble, jusqu'à-ce que pour les punir du peu de soin qu'ils ont eu de le conserver; il les prive pour jamais par une condamnation irrevocable, du bon-heur de sa presence. *Ultra nescientur à Deo qui Deum scire noluerunt.*

S. Aug homil. 16. inter 50.

Pour ceux que ces dissipations n'ont pas porté dans ces extremitez si funestes, leur condition n'est guere meilleure. Les uns vivent sans reflexion dans l'insensibilité; suivant comme des insensez les mouvemens & la vanité de leurs pensées: Les autres sont la proye de leurs inquietudes, & le joüet de leurs imaginations; leurs ames sont comme ces terres arides sur lesquelles la pluye ny

la rosée ne tombent jamais, le Ciel est de bronze pour eux, toutes leurs voyes sont pleines d'épines & de ronces. *Contritio & infelicitas in viis eorum.* Psal. 13. v. 3.
Ils changent de situation dans tous les momens, sans pouvoir en trouver une qui les contente: Enfin ils passent & finissent malheureusement leur vie en cherchant hors de Dieu le repos que toutes les creatures ensemble ne sçauroient leur donner.

Je souhaite que ces veuës si déplorables & si utiles tout ensemble vous donnent de l'éloignement de tout ce qui peut vous distraire de Dieu. Dites, mes freres, aux creatures que si elles ont quelque bonté & quelque beauté, elles la tiennent de celuy qui est plus beau qu'elles, plus excellent, & par consequent plus aimable. *Pulchrior* Aug.
est ille qui fecit. Ou plûtost récriez-vous avec le Prophete; Seigneur, ceux qui se separent de vous periront: Vous avez réduit en poussiere tous ceux qui ont servi les creatures au prejudice de la fidelité qu'ils vous devoient: Mais pour moy je ne connois de bon-heur, ny dans l'un ny dans l'autre monde, que celuy de m'attacher à vous par des liens inseparables. *Ecce qui elongant se à te peribunt,* Psal 72. v. 27. & 28.
perdidisti omnes qui fornicantur abs te : mihi autem adhærere Deo bonum est, ponere in Domino Deo spem meam.

Si cette obligation d'estre attaché inviolablement à Dieu, c'est à dire, de ne le perdre jamais de dessein & avec une volonté déterminée, vous

paroist d'une grande étenduë ; il vous a donné de grands moyens pour vous en faciliter l'accomplissement. Il vous a separez du monde qui est la source & le siege de la dissipation. Il vous a renfermez dans la solitude, comme s'il vous avoit entourez d'un rempart pour faire que vous soyez inaccessibles à tout ce qui pourroit vous retirer de son ordre, de sa main & de sa presence. Il vous a donné la loy du silence, de crainte que vous ne perdiez dans la frequentation mesme de vos freres, ce que vous avez gagné en renonçant au commerce des autres hommes : Il a reglé jusqu'au moindre instant de vos vies ; il les a remplies d'exercices & d'occupations dont il n'y a pas une seule qui ne vous parle de luy ; Enfin il vous a donné des Superieurs qui veillent sur vous, & qui vous excitent incessamment pour empescher que vos yeux ne se ferment, & que vous ne tombiez dans cet oubly & cet assoupissement dont parle le Prophete. *Dormitavit anima mea præ tædio.* (Psal. 118. v. 28.)

Mais souvenez-vous, mes freres, que tous ces avantages ne vous serviront de rien, & que vous trouverez le monde & sa dissipation dans le fonds de vos Cloistres, si vous avez la moindre part aux choses qui s'y passent ; si vous n'en détruisez entierement en vous les sentimens, les inclinations, les maximes, & mesme le souvenir ; & si vous ne vous resserrez dans les bornes étroites de vostre profession. Vous sçavez que le peuple de Dieu

aprés avoir esté délivré de la captivité de l'Egypte, & conduit au travers de la mer rouge par des prodiges & des signes éclatans, rencontra sa perte dans le milieu du desert qui devoit estre son asyle. *Prostrati sunt in deserto;* Et que de tant de milliers d'ames, deux seulement au jugement de Dieu se trouverent dignes de l'effet de ses promesses. 1. Corinth. c. 10. v. 5.



CHAPITRE XII.

De la Penitence.

SA DIVISION.

CE que la predication est à l'Apostolat, la confession de la Foy de JESUS-CHRIST au martyre; la Penitence l'est à la vie solitaire: Et comme l'Apostre est destiné de Dieu pour annoncer ses veritez, le Martyr pour les défendre par l'effusion de son sang; le Solitaire doit aussi les honorer & les soûtenir par ses souffrances: Mais comme la penitence d'un Religieux tire son institution, sa force & son merite de la penitence de JESUS-CHRIST, il faut aussi qu'elle en soit un retracement parfait, & une imitation fidelle; Et quoy que, selon l'Apostre, tous les Chrestiens doivent le suivre dans ses souffrances, s'ils veulent le suivre dans
Rom. c. 8. v. 17. sa gloire. *Si tamen compatimur ut & conglorificemur.* Cependant c'est l'avantage & la prérogative des Moines; c'est ce qui les regarde principalement dans la vie de JESUS-CHRIST, c'est à eux preferablement aux autres hommes qu'il presente le Calice de sa Passion; & bien qu'il soit écrit que tous les pecheurs de la terre, c'est à dire tous les
Psal. 34. v. 9. hommes, doivent y boire aprés luy. *Bibent omnes peccatores terræ.* Neanmoins le partage des Reli-

gieux, ou plûtost leur bonheur, est de souffrir pour JESUS-CHRIST, comme JESUS-CHRIST a souffert pour eux.

C'est ce qui a fait dire au saint Abbé Pynufe dans Cassien, que le renoncement & l'engagement d'un Solitaire n'est autre chose qu'un témoignage public qu'il rend devant tous les hommes qu'il est crucifié, & qu'il est mort... Qu'il doit examiner ce que c'est que la Croix de JESUS-CHRIST, & qu'il faut qu'il retrace dans toute la suite de sa vie, l'estat auquel il estoit estant attaché à la Croix; afin que selon la parole de David, perçant nostre chair par la crainte du Seigneur comme par des cloux, nous tenions toutes nos volontez & nos desirs non plus assujettis à nostre concupiscence, mais attachez à la Croix & à la mortification.

Cass. Instit. lib. 4. c. 34.

Psal. 18. v. 120.

Ainsi pour sçavoir quelle doit estre la penitence des Solitaires, il faut considerer quelle a esté celle de JESUS-CHRIST. Entre un grand nombre de circonstances que nous pourrions en rapporter, il suffit dans nostre dessein d'en remarquer une; Sçavoir que JESUS-CHRIST pour contenter cette ardeur extréme qu'il avoit d'honorer par ses souffrances la Majesté de son Pere, voulut y contribuer de l'homme tout entier: Et ce fut pour cela qu'il abandonna son corps à la rigueur des supplices, aux travaux de la penitence, à une vie laborieuse; & son ame à toutes sortes d'oppro-

bres & de confuſions. Nous ſçavons quels ont eſté ſes jeûnes, ſa ſolitude & ſon ſilence, puiſque nous liſons dans l'Ecriture qu'au ſortir de ſon bapteſme, il entra dans le Deſert, qu'il y fut quarante jours dans un jeûne perpetuel, & ſans autre compagnie que celle des beſtes ſauvages & des ſaints

Marc. c. 1. v. 13. Anges, *Eratque cum beſtiis, & Angeli miniſtrabant illi.* Ses veilles nous ſont auſſi connuës, auſſi-bien que ſes grandes fatigues : L'Ecriture nous apprend

Luc. c. 6. v. 12. qu'il paſſoit les nuits en oraiſon. *Et erat per noctans in oratione Dei ;* & que ſa laſſitude l'obligea de ſe

Joan. c. 4. v. 6. repoſer, *Jeſus ergo fatigatus ex itinere ſedebat...* Nous ne pouvons ignorer que ſa pauvreté ne luy ait fait endurer des neceſſitez exceſſives, puis qu'elle a eſté ſi grande qu'il a manqué, comme il nous le dit luy-meſme des choſes que la nature ne refuſe pas aux oyſeaux, ny aux beſtes du Ciel & de la

Matt. c. 8. v. 20. terre. *Vulpes foveas habent, & volucres cœli nidos, filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.*

Et pour ce qui eſt des peines d'eſprit & des afflictions qu'il a endurées, nous ne pouvons les

Luc. c. 19. v. 41. ignorer, quand nous liſons dans l'Ecriture ; qu'il a verſé des larmes ſur les malheurs de Jeruſalem, &

Joan. c. 12. ſur la mort de Lazare ; qu'il a gemy dans la gueri-

Marc. c. 7. v. 34. ſon de cet homme ſourd & muet dés ſa naiſſance ;

Luc. c. 8. v. 12 qu'il a ſoupiré ſur la dureté & ſur la malice des Phariſiens qui eſtant inſenſibles à tant de miracles qu'ils luy voyoient faire luy demandoient de nou-

Matt. c. 16. v. 21. veaux prodiges ; Et ſçachant que ſa paſſion luy a

eſté

esté inceſſamment preſente par le ſoin qu'il a eu d'en parler en tant d'endroits de ſa vie. Id. c. 17. v. 12. 21. 22. Luc c. 9. v. 31.

Nous ne pouvons non plus douter qu'il n'ait eu devant les yeux la rigueur des jugemens de Dieu ſon Pere, lors qu'il s'eſt écrié par la voix de ſon Prophete; Mon Dieu! mon Dieu! regardez-moy! Pourquoy m'avez-vous abandonné? *Deus, Deus meus! reſpice in me; quare me dereliquiſti?* Et que peu de temps avant ſa paſſion, il luy dit de ſa propre bouche, le cœur rempli d'amertume & de triſteſſe, Mon pere, faites, s'il eſt poſſible que ce Calice paſſe & s'éloigne de moy. *Pater mi, ſi poſſibile eſt, tranſeat à me calix iſte.* Pſal. 21. Matt. c. 26. v. 39.

Et touchant ſes abaiſſemens & ſes humiliations, elles ont eſté continuelles; il a vécu au milieu d'un peuple ingrat qui ſans reſpecter ny la ſainteté de ſa perſonne, la ſageſſe de ſa conduite, ny la verité de ſa doctrine, l'a traité d'inſenſé, de demoniaque & d'impoſteur.

C'eſt de là que l'on infere, mes freres, que la penitence d'un Solitaire doit eſtre interieure & exterieure; Qu'il faut que l'ame en ſoit affligée comme le corps, & qu'il joigne à la mortification de l'eſprit celle des ſens; c'eſt à dire qu'il vive tout enſemble dans une ſainte triſteſſe, dans une humiliation profonde, & dans une auſterité rigoureuſe.

Ainſi vous ne vous tromperez point, mes freres, quand vous ferez conſiſter la penitence interieure dans l'humiliation, la meditation de la mort,

les jugemens de Dieu, & la componction; Et que vous considererez la retraite, le silence, l'austerité dans la nourriture, le travail des mains, les veilles, la pauvreté, la patience dans les infirmitez & dans les maladies, comme des vertus & des pratiques qui sont l'essence & le fond de la penitence exterieure.

Des Humiliations.

QUESTION PREMIERE.

Par quel moyen un Religieux peut-il vivre en son Monastere dans la pratique des humiliations?

RÉPONSE.

CE sera par l'application d'un Superieur vigilant & charitable, qui aura soin de l'exercer par des reproches, des reprehensions vives, des paroles piquantes, des confusions publiques, par des travaux, par des occupations ravalées, & par tout ce qu'il estimera capable de contribuer à son abbaissement.



QUESTION II.

Si les Religieux avoient acquis une grande perfection, comment pourroit-on les humilier & les reprendre sans se servir des fictions ou de mensonges?

RE'PONSE.

IL y auroit bien des choses à vous répondre, mes freres, mais une des premieres & des principales, est qu'il y a tres-peu de Religieux de qui les actions, je dis les meilleures, ne soient défectueuses, & reprehensibles dans quelques circonstances.

Secondement, les Regles des saints Peres, comme par exemple celle de saint Benoist qui est presentement la plus étenduë, qui entre dans le détail de la vie, qui détermine les moindres choses, & qui regle jusqu'aux mouvemens des yeux, s'observent difficilement avec assez de ponctualité, pour qu'il n'échappe pas à tous les instans quelque chose contre ce qu'elles prescrivent.

Troisiémement, Quand on aura une veritable idée de la vie & de la Profession Monastique, & telle que les Saints nous l'ont donnée; qu'on la regardera comme un crucifiement continuel, comme un engagement à imiter la perfection des Apôtres, & comme une image & un retracement de celle des Anges; En verité, mes freres, on ne

manquera pas de ſujets pour humilier & pour confondre des Moines, tant qu'ils n'auront ny la mortification d'un crucifié, ny la ſainteté des Apôtres, ny la pureté des Anges; Et il ne ſera nullement beſoin pour cela de recourir ny aux fictions, ny aux menſonges.

Quatriémement, ſi la vie d'un Religieux ſe trouvoit ſi exacte de tous points qu'on n'y vit point de fautes réelles; il ſeroit aiſé de ſe ſervir d'une action exterieure, & de luy donner le mauvais ſens qu'elle peut avoir ſans en examiner les motifs, & d'en prendre ſujet de l'humilier. Un Religieux par exemple lira dans le Refectoire avec plus de gravité, plus d'emphaſe, plus de diſtinction, d'un ton de voix plus élevé que le reſte de ſes Freres; cela peut eſtre tres-ſimple & tres-innocent, & n'avoir aucun mauvais principe. Cependant un Superieur peut avec fondement dire à ce Religieux qu'il lit comme un preſomptueux, & comme un ſuperbe; que ſon action tient plus de la ſuffiſance & de la vanité d'un declamateur, que de la ſimplicité & de l'humilité d'un Moine; & y joindre des termes plus ou moins forts, ſelon qu'il juge qu'il y a plus d'avantage & plus d'utilité non ſeulement pour luy, mais encore pour ceux de ſes Freres qui ſont témoins de la reprehenſion.

QUESTION. III.

La pratique d'humilier les Religieux d'une maniere vive & piquante, estant presentement si peu en usage, bien loin d'estre utile, n'y auroit-il pas du danger de s'en servir?

RE'PONSE.

CETTE pratique a toûjours esté en usage dans les observances regulieres, lors qu'on y a vécu dans une discipline exacte; Et la Profession d'un Moine n'estant rien dans la verité, & dans l'opinion de tous les Saints qu'une abjection & une humiliation continuelle; on ne peut avec fondement condamner ces sortes de mortifications, & prétendre qu'elles ne soient ny necessaires, ny utiles pour la conduite des Cloistres.

Les vertus, comme vous le sçavez mes freres, s'acquierent, & se conservent par des actes; Dieu qui en est le principe, & qui les opere en nous par sa grace, n'a point voulu en cela changer l'ordre naturel des choses; l'humilité s'acquiert par les humiliations, comme la paix par la patience, la science par l'étude, à ce que nous apprend saint Bernard, *Humiliatio via est ad humilitatem sicut patientia ad pacem, sicut lectio ad scientiam; si virtutem appetis humilitatis, viam non refugias humiliationis, nam si non poteris humiliari non poteris ad humilitatem provehi.* Elle fait l'essence & le fond de Bern. Ep. 87.

l'état monastique; Comment donc peut-on croire qu'un Moine veüille estre ce qu'il doit estre dans sa Profession, & ce que Dieu veut qu'il soit, s'il rejette & s'il neglige les humiliations qui sont les voyes seules par lesquelles il y peut arriver; puis qu'il est écrit que ceux que Dieu reçoit au nombre de ses enfans, se purifient dans les humiliations comme l'or & l'argent dans le creuset.
Ecclesiast. 2. 5. *Quoniam in igne probatur aurum & argentum, homines vero receptibiles in camino humiliationis.*

On me dira que les personnes qui sont dans le monde, ont d'autres moyens pour devenir humbles que ceux des mortifications, & qu'il s'ensuit de là qu'elles ne sont pas necessaires; J'avouë que les gens qui sont dans le siecle acquierent l'humilité par d'autres voyes que par celles des mortifications Religieuses, & qu'elle n'est point en eux l'effet de ces sortes d'exercices; Mais il faut demeurer d'accord que lorsque Dieu les veut sanctifier, & leur donner cette vertu fondamentale de la vie Evangelique, sans laquelle personne, à ce
Ad Heb. 12. 14. que dit l'Apostre, ne le verra dans l'éternité; il prend un soin tout particulier de les exercer par d'autres mortifications proportionnées à leur estat; par des affaires fâcheuses, des pertes de biens, des embarras domestiques, des revers de fortune, par les infidelitez de leurs amis, par l'ingratitude de ceux qu'ils ont comblez de bienfaits, par des injures, par des outrages; Enfin les hommes avec les-

quels ils passent leur vie, sont des instrumens dont Dieu se sert pour les humilier ; Et ils ont souvent plus de mortifications à souffrir dans le milieu du monde, & dans un seul instant, qu'il n'en peut arriver à un Moine dans la retraite pendant toute sa vie.

Les Monasteres sont des abris & des ports ; comme l'on y est separé de tout commerce, & qu'on n'y a nulle communication avec les gens du monde, on ne peut estre exposé à tous les accidens qui leur arrivent. Les differens évenemens qui traversent leur vie ne regardent point les Solitaires ; Ils vivent à couvert des tempestes & des agitations du siecle ; la separation mesme qu'ils gardent entr'eux par l'exactitude du silence, empesche jusqu'aux moindres émotions, & fait que leur tranquillité n'est jamais troublée.

Ils n'ont donc rien à souffrir ny de la part du monde ny de la part de leurs freres, avec lesquels comme dit saint Basile, ils conservent une parfaite intelligence ; De quelque costé que vous les regardiez, vous les trouverez également exempts de contradictions, & rien ne se presente à eux qui leur en puisse faire la moindre : Ainsi leur condition seroit bien miserable, si un Superieur par une disposition charitable, n'avoit une application particuliere à leur procurer par toutes les voyes de mortifications & d'humiliations qu'il juge les plus utiles & les plus convenables, ce que Dieu opere

Const. Mon. c. 18.

dans les gens du monde par les diverses rencontres que nous venons de remarquer.

Le cœur de tous les hommes est un champ d'une fecondité surprenante pour les mauvaises choses; l'orgueil y a poussé de profondes racines; elles s'y trouvent presque par tout, quoy que souvent elles soient imperceptibles; Quelque bonne que soit la semence que vous y avez jettée, ne vous y fiez pas: Pour peu que celuy qui doit cultiver le champ, luy refuse son travail, & le secours de sa main, il ne sera pas long-temps sans se couvrir de ronces & d'épines; & il arrivera qu'un Solitaire dont la vie n'aura point esté exercée par les saintes pratiques des mortifications la passera toute entiere dans une fausse securité, & sera dans sa cellule selon les paroles d'un grand Saint, un homme boufy d'orgueil & de presomption, comme un dragon enflé de son venin dans sa caverne.

S. Joan Clim. Grad. 9. art. 23.

Enfin, mes freres, l'orgueil qui est justement ce qu'il y a de plus opposé à la condition d'un Moine, est une enflure qui ne guerit point si elle n'est piquée; Et comme la matiere n'en tarit jamais entierement, il s'y forme incessamment de nouvelles tumeurs ausquelles quoy qu'on puisse dire on ne peut guere remedier qu'en se servant de la pointe des humiliations; Mais ce qui fait qu'elles sont presque toûjours necessaires, est que le mal renaist dans tous les temps & dans tous les âges; & que bien loin d'épargner ny la vieillesse ny la vertu, il

il n'eſt jamais plus à craindre que lorſqu'elle eſt plus parfaite ; & c'eſt pour cela que le demon de l'orgueil ſe réjoüit lorſqu'il voit multiplier les vertus. S. Jean Clim. grad. 21. art. 3.

Cet uſage donc eſt tres-ſaint, tres-utile, & tres-neceſſaire, il n'eſt devenu mépriſable parmy les Moines que lorſqu'ils ont commencé d'avoir du mépris pour la baſſeſſe de leur profeſſion, & l'abjection de leur eſtat. Pendant qu'ils ont conſervé la ſimplicité & l'innocence ils n'ont trouvé aucunes raiſons pour le quitter ; & il n'y a eû que le peché & la cupidité qui leur ait ouvert les yeux & qui les ait portez à condamner ce qui n'eſtoit pas condamnable.

En un mot, mes freres, mettant à part toutes autres raiſons, il ſuffit de dire qu'il n'y a rien qui ſoit plus ſelon les regles de l'Evangile, que de trouver des voyes ſaintes & innocentes d'humilier les hommes ; que rien ne les rend plus conformes à JESUS-CHRIST, dont la vie n'a eſté qu'une ſuite d'humiliations ; rien qui ſoit plus étably par ſes inſtructions & par ſon exemple ; ny qui ſoit plus autoriſé par la pratique des ſaints Moines, & par toute la tradition Religieuſe.

Je ſuppoſe qu'un Superieur doit ſe conduire dans les mortifications d'une maniere prudente, charitable ; avec diſtinction des temps, des choſes & des perſonnes ; & en exclure les emportemens, les violences, les paroles indecentes, les railleries,

& de ſemblables excés, qui peuvent ſe rencontrer en des humiliations indiſcretes.

Enfin condamner cette conduite, c'eſt autoriſer l'immortification des mauvais Moines, & l'inapplication des Superieurs negligens. Ce ſeroit maintenir les premiers dans l'indépendance, & favoriſer les autres dans l'éloignement qu'ils ont de ſe donner les peines & les ſoins neceſſaires pour rendre leur direction utile; & ainſi attaquer la vie Monaſtique dans ſes fondemens.

QUESTION IV.

Que faut-il répondre à ceux qui diſent, que veritablement cette pratique a eſté en uſage parmy les Peres d'Orient, mais que l'eſprit en éſtoit violent & emporté; Qu'ils n'eſtoient pas exacts à garder les regles de l'honneſteté, & de la moderation, & qu'ils ſe laiſſoient aller aiſément à des excés: Mais que preſentement elle n'a plus de lieu; & que les Occidentaux l'ont rejettée, parce qu'eſtant plus moderez & plus retenus, ils ne pouvoient pas s'accommoder d'une telle conduite?

RÉPONSE.

C'EST une choſe ſurprenante, mes freres, qu'on demeure d'accord que les mortifications & les humiliations ont eſté en uſage parmy les ſaints Peres d'Orient, & qu'on pretende détruire tout ce que les documens & les exemples de

ces grands Saints doivent avoir d'autorité , en leur attribuant des dereglemens , des excés , & des emportemens dont ils n'estoient point capables ; C'est oster à l'Eglise l'édification qu'elle a trouvée jusqu'icy dans la vie , & dans les actions de ces grands hommes. Ils l'ont soûtenuë par leur sainteté , par leurs mortifications , par leur douceur , par leur patience , par leurs prieres , par leur sagesse , & ils l'ont éclairée par leur doctrine.

L'Eglise les a regardez comme des Anges visibles , établis de Dieu pour sa conservation , & pour sa défense ; Elle n'a rien de plus grand & de plus Saint à nous proposer tous les jours que leur exemple : ce sont des hommes extraordinaires dont le monde n'estoit pas digne ; & c'est à eux que l'Occident doit la connoissance de la profession Monastique , & toute la gloire & l'utilité qu'elle en a tirée.

Tout cela ne convient gueres à ce jugement desavantageux qu'on porte sur leur conduite ; & je ne sçaurois comprendre qu'on ne fasse aucune difficulté d'attribuer à des inclinations mal reglées de la nature , du temperament , & à des dispositions humaines & vicieuses , ce qui n'a pû estre en eux que l'effet d'une inspiration toute celeste , du mouvement de la grace , & l'operation du saint Esprit.

Pour moy j'avouë que quand je n'aurois point d'autres raisons , il me suffiroit pour me persuader

que la pratique des humiliations eſt ſainte; utile, & meſme neceſſaire; de ſçavoir qu'elle a eſté inſtituée & conſervée ſi religieuſement par ces grands Saints qui ayant la charité, la lumiere & la pureté des Anges, n'avoient rien d'humain que la figure; que Dieu a ſuſcitez pour nous donner les preceptes & les regles de la vie Solitaire, & qui en ont eû par conſequent l'eſprit & la verité plus que les autres hommes.

Car pour ce qui eſt de cet eſprit vehement & emporté que l'on veut eſtre le caractere des Grecs & des Orientaux; je ne penſe pas qu'on en puiſſe remarquer les moindres traits dans la conduite des ſaints Athanaſes, des Baſiles, des Chryſoſtomes, des Antoines, des Palemons, des Pacômes, des Euthimes, des Juliens Sabas, des Ignaces, des Jean Climaques, & de tant d'autres; quoy qu'ils ayent eû dans les rencontres tout le zele, la vigueur & la fermeté qui leur eſtoit neceſſaire.

On dira peut-eſtre que la grace de JESUS-CHRIST les avoit effacez, & n'eſt-ce pas cela meſme qu'on doit penſer des autres ſaints Peres & Solitaires d'Orient, leſquels eſtant entierement morts au monde, comme s'ils n'en euſſent plus eſté, ſe ſont acquis le droit de pouvoir dire avec l'Apoſtre. *Vivo ego, jam non ego vivit vero in me Chriſtus;* Et certes il n'y a rien de moins juſte, & de moins permis, que de vouloir ſur quelques faits extraordinaires, qui peuvent ſe rencontrer dans

Apoſtol. ad gal. c. 2. v. 20.

l'hiſtoire Monaſtique, tirer des conſequences contre la ſainteté de tout le deſert.

Il faut avoüer qu'on a pû s'appercevoir de ce pretendu caractere, dans les factions, les emportemens, les intrigues & les violences des Euſebes de Nicomedie, des Georges, des Patrophiles & des Theophiles; mais de l'étendre juſqu'à ces perſonnes ſacrées, & à ces hommes tout divins; c'eſt à quoy les veritables Chreſtiens, & les amateurs ſinceres de la Croix de JESUS-CHRIST auront peine à ſouſcrire; Ce ſeroit décrediter ce qu'il y a de plus éclatant dans leur vie; & mettre des armes à la main des ennemis de la penitence pour en combattre les monumens les plus illuſtres.

Car que pourroit-on dire ou penſer de la ſolitude d'un ſaint Paul; des gemiſſemens & des larmes d'un ſaint Arſene; de l'abſtinence d'un ſaint Macaire; de la penitence d'un ſaint Simeon Stylite, & de tant d'actions remarquables du celebre Monaſtere des penitens; ſinon que ce ſont des effets d'une imagination échauffée & des conduites de gens qui ſe portoient à des excés par l'impetuoſité de la nature & la violence du temperament.

Saint Benoiſt, mes freres, par les ſentimens duquel vous devez vous conduire, les loüe, les admire, ne trouve rien de plus ſanctifiant que la lecture de leurs actions & de leur vie; & porte ſes diſciples à les imiter comme leurs Superieurs & leurs Maiſtres. *Quis liber ſanctorum Catholicorum* Reg. c. 73.

patrum hoc non resonat? ut recto cursu perveniamus ad creatorem nostrum, nec non & collationes patrum, & instituta & vita eorum; sed & regula sancti patris nostri Basilii: quid aliud sunt, nisi benevivientium, & obedientium Monachorum exempla, & instrumenta virtutum?

Pour les Occidentaux, mes freres, il est aisé de dire qu'ils ne sont pas capables de ces pratiques d'humiliations; mais on auroit peine à le prouver. Saint Benoist qui a eu l'esprit de Dieu; & que sa Providence a fait naistre pour le répandre dans tout l'Occident, n'a pas esté de cet avis; sa regle est toute pleine de maximes & d'instructions contraires. Ces paroles, par exemple, *In ipsa obedientia duris & contrariis rebus, vel etiam quibuslibet irrogatis injuriis tacita conscientia patientiam amplectatur.* Contiennent, selon saint Bernard, un commandement formel, dont l'observation est indispensable. Cependant comment pourra-t-on acquerir les dispositions necessaires pour l'executer? On dira peut-estre que c'est par la priere, parce qu'on obtient tout de Dieu par l'Oraison. J'avouë que cette voye est admirable pour obtenir la grace de le mettre en pratique: mais il est necessaire d'y joindre l'exercice. On obtient la grace de la temperance par l'Oraison; mais ce n'est pas par l'Oraison qu'on exerce la temperance; Il en est de mesme de l'humilité, comme nous l'avons déja remarqué. Cependant le monde ne donne aucune

Ben. in regl. c. 7. 4. grad. de homil.

De præc. & disp. cap. 1.

occaſion aux veritables Moines de pratiquer ce precepte, parce qu'ils n'ont plus de commerce avec luy ; Et comme ils ne ſont gueres moins ſeparez de leurs Freres, vivant avec eux dans un ſilence exact & une paix profonde, ils ne peuvent avoir aucun ſujet ny d'en ſouffrir, ny de s'en plaindre. Ainſi ils n'auront jamais matiere d'exercer cette vertu, ny de pratiquer ce precepte. Ils ſeront humbles dans la ſpeculation & dans l'imagination, ſans jamais en produire un ſeul acte en toute leur vie, à moins que le Superieur avec la charité d'un Pere & d'un Paſteur, ne leur en faſſe naiſtre les occaſions & les rencontres. C'eſt ce qui a fait que ſaint Benoiſt qui n'ignoroit pas, non plus que S. Auguſtin, que tout peut eſtre faux dans ceux qui croyent penſer ſerieuſement à leur ſalut ; qu'il n'y a rien de plus ordinaire que de ſe tromper dans la vûë de ſes œuvres ; & que l'humilité ſeule eſt exempte de ce mécompte, à cauſe qu'elle vient purement de JESUS-CHRIST, a étably par ce precepte des moyens certains pour l'acquerir ; on trouve aſſez de longues Oraiſons, d'inſtructions Chreſtiennes de reglemens de vie, mais la veritable & ſincere humilité eſt quelque choſe de tres-rare. In Pſal. 31.

Quoy que l'autorité toute ſeule de ſaint Benoiſt ſoit ſuffiſante pour prouver que les Occidentaux ne ſont pas ſi peu capables de ces ſaintes pratiques qu'on ſe le veut imaginer ; il n'eſt pas difficile de le juſtifier par toute la tradition Religieuſe ; & ſi

nous en avions le loisir, mes freres, on rapporteroit sur ce point-là, & dans tous les temps, une foule d'actions, & une multitude innombrable de faits & d'exemples, ausquels il ne seroit pas possible de resister; nous en remarquerons seulement quelques-uns.

Dans le siecle passé, sainte Therese entreprit le rétablissement de l'observance des Carmes. Dieu qui luy avoit inspiré ce dessein, la favorisa de tant de benedictions, qu'on vit renaistre dans ces derniers temps, & dans la caducité du monde, l'esprit & la ferveur du premier âge de l'Eglise. L'ordre Monastique recouvra sa premiere vigueur; & ces nouveaux Solitaires égalerent, ou peu s'en faut, les austeritez & les mortifications des anciens; On vit parmy eux des hommes innocens enchaînez comme des criminels, traitez comme des bestes, prosternez dans la boüe & dans les places publiques, repris avec aigreur pour des actions qui meritoient des loüanges; frappez publiquement de disciplines jusqu'à répandre le sang en abondance; on vit de saintes filles qui sembloient n'avoir rien de propre pour ces exercices de penitence (si l'on eust seulement consideré leur jeunesse & leur naissance) embrasser les mesmes austeritez & les mesmes humiliations; on les a vûës, dis-je, foulées aux pieds, emprisonnées, privées pendant quelques temps des habits de la Religion pour des fautes qui paroissoient tres-legeres.

Hist. de la refor. des Carm. d'Esp.

L'Obser-

L'Obſervance de ſaint François eſt auſſi toute pleine de ces ſaintes pratiques; & ce grand Saint les jugeoit ſi neceſſaires & ſi utiles qu'il obligeoit ſes Freres à luy faire des reproches injurieux, & à luy dire des paroles offençantes. S. Bonav. in vita S. Franciſ. c. 6.

On lit que ſaint Philippe de Neri reprit publiquement un de ſes Confreres qui preſchoit, l'accuſant d'eſtre ſuperbe, au milieu de ſon auditoire. In vit. Ph. N.

On voit mille ſemblables exemples dans l'Inſtitution des Peres Jeſuites, & des autres Obſervances.

On voit dans la vie de ſaint Bernard que ſon oncle & ſes freres qui eſtoient des Saints, craignant que les miracles qu'il faiſoit ne cauſaſſent en luy quelque élevement, & quelque ſentiment de vaine gloire, l'humilioient par des paroles piquantes, & le traittoient d'une maniere ſi dure que cet homme, tout patient & tout ſaint qu'il eſtoit, ne pouvoit s'empêcher de verſer des larmes, ce que l'Hiſtorien attribuë à la ſeule charité de ſes Freres. Vit. S. Ber. l. 1. c. 9.

Je vous en diray un exemple plus ancien tiré de la vie de ſaint Odon Abbé de Clugny. Ce ſaint eſtant encore jeune fut proclamé dans le Chapitre d'une action dans laquelle il n'avoit point failli; ſes excuſes ne furent point écoutées; on le reprit avec beaucoup de ſeverité, & ſon Abbé qui eſtoit ſaint Bernon fit ſemblant de ſe mettre en colere & meſme luy défendit ſous peine d'excommunication, de luy demander pardon, comme la Ex lib. 1. vit. D. Dom. Abb. Cluniac. in bibliot. Clun. columna. 16. & 17.

Regle y oblige, lors qu'on eſt tombé en quelque faute : C'eſt ce que fit ce Superieur ſi charitable, & ſi ſage pour éprouver l'humilité & la patience de ſon diſciple. .... *Abbas autem volens probare patientiam ejus, finxit ſe irraſci, & protulit ſententiam excommunicatione connexam, ut illa die ei ultra veniam non peteret.*

En voila trop, mes freres, pour mettre à couvert les Occidentaux du tort qu'on leur veut faire, & pour les défendre du jugement qu'on porte contre eux. Ils ne rougiſſent pas ſi aiſément qu'on pourroit ſe le perſuader des ignominies de la croix; & ils n'ont pas tant d'éloignement d'imiter les humiliations & les opprobres de JESUS-CHRIST. En verité ce ſeroit avoir des penſées bien baſſes de la toute-puiſſance de ſa grace; ce ſeroit s'en former des idées bien au deſſous de ce qu'elle eſt en effet, & luy donner des bornes bien étroites, que de la faire dépendre de quelques diſpoſitions naturelles, & de l'aſſujettir à des qualitez de temperament. Je ſçay qu'il y en a qu'elle ne change point, & qui demeurent aprés la converſion des pecheurs, ce qu'elles eſtoient auparavant : Mais cela arrive lors qu'elles n'en peuvent empêcher ny l'effet, ny le progrés, ny les impreſſions. Un homme moderé ne perd point ſa douceur, non plus qu'un homme prompt ſa vivacité naturelle; & quoy que le zele de l'un ſoit plus vif & plus ardent que celuy de l'autre, la vertu & la ſainteté en peut

estre égale : Mais quand on dira que les Occidentaux sont incapables de souffrir les humiliations; peut-on se figurer autre chose, sinon que ce sont des nations fieres & hautaines, des peuples superbes & arrogans, dont le cœur ne peut estre ny abaissé, ny dompté par la grace? Et pour dire quelque chose qui nous convienne ; si les Occidentaux sont tels qu'on se le veut figurer, ils ne sçauroient estre de veritables Moines, ny de parfaits Solitaires : puisque les Saints de toutes les nations conviennent dans ce sentiment, que celuy qui n'est pas preparé à souffrir les opprobres & les injures en paix, & mesme avec actions de graces, n'est pas digne de porter le nom & l'habit de Solitaire.

On dit encore que les exercices des humiliations ont esté abolis; il est vray qu'ils ont esté negligez & interrompus dans la suite des siecles; mais il faut sçavoir par qui, & comment ces changemens sont arrivez. Cela s'est fait, mes freres, dans l'affoiblissement de l'état monastique, & par les enfans qui commençoient à degenerer de la vertu & de la simplicité de leurs peres. C'est ainsi que l'abstinence de la viande, l'exactitude du silence, & de la solitude, le travail des mains & quantité d'autres pratiques se trouvent détruites par la corruption des temps ; parce que les Moines se sont lassez d'une discipline si sainte & si exacte. Ce n'est donc pas au défaut de la loy qu'il faut attribuer ce changement, mais à la negligence & au relâche-

ment des Moines: Et ce qui eſt digne d'eſtre remarqué, c'eſt que toutes les fois qu'on a inſtitué quelque Obſervance Monaſtique, ou qu'il s'eſt fait quelque reformation dans les anciennes; lors que les Saints y ont eſté appliquez par l'ordre de Dieu, on n'a jamais manqué de reprendre ces ſortes de pratiques, non ſeulement parce qu'on les a jugé neceſſaires pour établir une regularité parfaite: mais à cauſe qu'elles naiſſent auſſi naturellement du zele & de la ferveur des ames qui ſont entierement conſacrées au ſervice de JESUS-CHRIST, que nous voyons les étincelles & les flâmes naiſtre & ſortir du feu par l'activité duquel elles ſont produites: Et il n'eſt pas poſſible qu'un Solitaire ait l'eſprit de ſa vocation, & qu'il aime JESUS-CHRIST comme il le doit aimer, qu'il n'ait une ſoif ardente, ainſi que dit S. Jean Climaque, de tout ce qui peut davantage l'humilier & le confondre.

Ainſi l'on modere les Canons & les Regles de l'Egliſe; ce n'eſt pas qu'il y ait rien à reprendre en elles, mais c'eſt que les Chreſtiens ſont pleins d'infirmitez & de foibleſſes. Et cependant, ſi Dieu ſuſcite des gens auſquels il donne du zele pour ces Regles ſaintes, qui travaillent à les faire revivre, à les rétablir, & à en rendre les hommes capables ſans s'arreſter aux coûtumes contraires, auſquelles les relâchemens ont donné lieu; auroit-on ſujet de les blâmer? Et ſeroit-il juſte de condamner leur conduite?

Enfin, les eaux ne ſont jamais plus pures & plus claires que dans leurs ſources; & il faut que celuy qui veut avoir la verité dans ſa pureté, & ſans aucun mélange, remonte toûjours aux origines & aux principes.

QUESTION V.

N'a-t-on pas ſujet de ſe défier de cette pratique d'humiliations, puiſqu'il ne paroiſt pas qu'elle ait de fondement dans l'Ecriture-ſainte, ny dans les actions de JESUS-CHRIST?

RE'PONSE.

VOSTRE difficulté, mes freres, eſt tout-à-fait nouvelle, & il n'y a rien ce me ſemble qui doive moins venir dans la penſée, ſuppoſé ce qui eſt un principe de la foy, que l'Evangile ne nous a rien appris davantage que la neceſſité de s'humilier.

JESUS-CHRIST eſt décendu du Ciel pour établir l'humilité ſur la terre; les Prophetes, comme dit ſaint Auguſtin, n'ayant fait autre choſe, en voulant l'enſeigner par leurs paroles & par leurs exemples, que de s'attirer le mépris des hommes. L'Evangile ne nous propoſe que ſa volonté & que ſes deſſeins; & nous donne en meſme temps les moyens de les accomplir; Se pourroit-il faire que les humiliations n'y fuſſent pas contenuës, & que l'eſprit qui a dicté les ſaintes Ecritures n'euſt pas

mis ces pratiques entre les moyens par lesquels on peut acquerir cette humilité si necessaire. Tous les Saints demeurant d'accord qu'il n'y a point de voye plus indubitable & plus assurée pour devenir humble, que les humiliations & les abbaissemens.

C'est aussi, mes freres, ce que nous apprenons de la conduite que JESUS-CHRIST à tenuë envers ceux avec lesquels il a esté obligé de traiter par l'engagement de sa mission pendant qu'il a esté
C. 22. v. 16. dans le monde. Dans saint Matthieu, les Pharisiens
luy disant qu'il n'avoit égard à qui que ce soit, &
qu'il ne consideroit point la qualité des perso-
v. 18. nes ; Il leur répond, Hypocrites, pourquoy me
C. 23. v. 13. 14. &c. tentez-vous? Au chapitre 23. il leur dit ; mal-heur
à vous Scribes & Pharisiens, & leur repete huit
Lucæ c. 11. v. 37 38 39 40. 41. 42. 43. & 44. &c. fois cette malediction. Il les appelle souvent aveugles, serpens, races de viperes, sepulchres blanchis. Dans saint Luc chapitre 11. estant prié à dîner chez un Pharisien, sur ce que ce Pharisien murmuroit en luy-mesme, de ce qu'il ne s'estoit pas lavé les mains avant le dîner, il prit de là occasion de parler fortement contre ceux de sa secte, leur donnant sa malediction trois ou quatre fois ; les appellant insensez ; & à un Docteur de la loy qui se plaignoit de ce qu'il les deshonoroit, il luy en dit autant qu'à ses Confreres.

Vous me direz, peut-estre, qu'il parloit à de grands pecheurs, & que son zele prenoit de la force, & s'animoit à proportion de l'endurcissement

de leur cœur : mais que répondrez-vous à la maniere dont il a traité les Apoſtres en quantité de rencontres, & particulierement ſaint Pierre, qui a eſté plus humilié & plus abaiſſé que ſes freres, parce qu'il leur devoit eſtre preferé dans le gouvernement de l'Egliſe. Cet Apoſtre s'oppoſe par un zele & par une pieté veritablement peu éclairée au deſſein que ſon maiſtre luy témoignoit qu'il avoit de mourir; & luy ayant dit, *Abſit à te Domine.* Ah, Seigneur, à Dieu ne plaiſe; *Non erit tibi hoc*, cela ne vous arrivera pas. JESUS-CHRIST qui eût pû luy dire ce qu'il dit à Judas, *Amice*, mon amy, pourquoy vous oppoſez-vous à mes deſſeins, vous n'en connoiſſez ny la ſainteté ny le myſtere, le chaſſe d'auprés de luy, uſant de cette parole formidable, *Vade poſt me Sathana, ſcandalum es mihi.* Retirez-vous de moy Sathan, vous m'eſtes à ſcandale. C'eſt celle-là meſme dont il ſe ſervit pour chaſſer le demon lorſqu'il eut la hardieſſe de le tenter dans le deſert. Pouvoit-il uſer d'un terme plus humiliant & plus piquant tout enſemble ? Je ne rappelle point quantité d'autres lieux dans l'Ecriture, comme ce qui ſe paſſa au lavement des pieds, les reproches qu'il fit à ſes diſciples aprés ſa reſurrection, cela ſeroit trop-long.

Matt. 16. v. 22.
Matt. 26. v. 50.
Id. c. 16. v. 23.
Id. c. 4. v. 10.
Joan. c. 13 v 8.
Marc. 16. v. 14.

On dira ſans doute que des mortifications ſi vives ont pour fondement des fautes réelles & conſiderables, ce qui eſt bien different de celles dont on ſe ſert pour des fautes legeres ou apparentes;

Mais JESUS-CHRIST n'a pas manqué d'oster cette défense à l'amour propre, par l'application avec laquelle il a humilié la sainte Vierge en tant de diverses occasions; Ce ne sont pas ses pechez qui en estoient la cause, elle n'en a jamais commis; Et je ne pense pas qu'on voulût opposer à ce sentiment, ce qui est échappé sur ce sujet à quelques-uns des saints Peres des premiers temps; ceux qui les ont suivis s'estant expliquez d'une maniere bien differente. Cette sainte mere cherchoit son fils qu'elle avoit perdu depuis trois jours, elle le rencontre dans Jerusalem, & luy ayant témoigné l'inquietude & la douleur que luy avoit causé son absence; il ne luy répondit que des paroles rudes & humiliantes. Ce qui se passa aux noces de Cana, est encore plus étrange. Dans une assemblée publique, au milieu de ses amis, & de ses proches, la sainte Vierge s'adresse à luy, & luy represente la necessité dans laquelle on se trouvoit; il luy répond d'une maniere qui n'a pas besoin d'estre justifiée, puisqu'il est le Saint des Saints, femme qu'y a-t-il de commun entre vous & moy. Il faut convenir qu'il n'y a rien de plus humiliant que cette parole, que la charité & la sagesse toutes seules firent sortir de la bouche du Sauveur, si elle estoit examinée dans toutes ses circonstances; Cependant elle n'en estoit pas moins sainte ny moins charitable, on voit donc dans la personne de la Vierge une sainte humiliée, & rebutée sans y avoir donné lieu par aucun peché.

Luc. 2. v. 48. 49.

Ioan. 2. c. v. 3. & 4.

Si

Si vous dites, mes freres, qu'il y a peu de ces exemples dans la sainte Ecriture, il est aisé de montrer qu'il y en a beaucoup; mais quand cela seroit, ce que dit saint Basile est tres-veritable; que toute parole & toute action du Fils de Dieu nous doit estre une regle de conduite constante & assurée; & puis il y a des mysteres & des veritez de la foy, qui n'ont dans l'Evangile que quelques mots obscurs pour fondement.

Basil. Constit. Mon. c. 1.

On ne peut pas mesme nous opposer que ces consequences & ces inductions nous sont particulieres; car on sçait qu'il y a long-temps qu'on a montré que cette sainte Mere estoit entrée dans la gloire de son fils par les humiliations & les abbaissemens; & un grand Personnage de nostre siecle s'est servy de cela pour prouver jusqu'où doit aller l'abnegation des Chrestiens, & combien les personnes separées du monde & consacrées à Dieu par les vœux de la Religion, sont obligées d'endurer les humiliations qui leur viennent de la part de ceux que Dieu a établis pour les conduire. *Si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet?* je vous laisse, mes freres, à tirer les consequences.

Luc c. 23. v. 31.

Si quelqu'un trouve que je parle de ces pratiques avec trop de mystere, & qu'elles ne sont pas assez importantes pour meriter toutes ces reflexions: je n'ay qu'une chose à luy répondre, sçavoir que rien n'est si precieux à Dieu que le salut de ses Elûs;

c'eſt l'unique cauſe de ſa deſcente ſur la terre; il les forme de toute éternité dans le ſecret de ſon ſein, & il les ſanctifie dans le temps par ſes voyes & par ſes conduites.

Nous ne doutons point, mes freres, qu'on ne puiſſe nous former quantité d'objections; nous en avons meſme prevenu une grande partie: mais aprés les avoir conſiderées avec attention, les avoir miſes dans la balance, les avoir peſées au poids du ſanctuaire avec les avantages & les utilitez qui viennent de ces ſaintes pratiques; la raiſon auſſi-bien que l'experience nous a fait voir qu'il y avoit trop à perdre en les quittant, & que l'on doit faire en cette occaſion ce que l'on fait en beaucoup d'autres, qui eſt, de ne ſe pas arrêter aux objections, au prejudice d'une verité auſſi certaine & auſſi importante.

Toutes les veritez, mes freres, ont cela de commun, qu'elles trouvent des raiſons qui les combattent, auſſi-bien celles de la foy, que celles qui ſont moins conſiderables. Dieu qui a parlé aux hommes par la bouche de ſon Fils, l'eût pû faire d'une maniere ſi nette & ſi preciſe, qu'il n'eût laiſſé aucun ſujet de former des doutes ſur les veritez qu'il nous a enſeignées; Cependant comme elles devroient faire la ſanctification des uns, & avoir un effet tout contraire en beaucoup d'autres, il les a dites la pluſpart du temps d'une maniere obſcure, & il a permis par la meſme conduite,

que les Saints ſur bien des matieres n'expliquaſſent pas leurs ſentimens & leurs penſées avec des expreſſions plus claires, ny plus intelligibles. Ainſi les opinions les plus ſaintes & les plus conſtantes, ont des tenebres & des obſcuritez qui les environnent ; & il faut que ceux qui gardent la verité dans leurs maximes, la ſoûtiennent dans les difficultez dont on ſe ſert pour la combattre ; comme ceux qui conſervent la grace de JESUS-CHRIST dans leur cœur, doivent demeurer fermes au milieu des tentations qui les attaquent.

QUESTION VI.

Ne lit-on pas dans les écrits des Saints qu'un Superieur ne doit pas reprendre avec force & avec vehemence ; qu'il ne doit point uſer de paroles aigres dures & piquantes ; & que toutes ſes reprehenſions doivent eſtre accompagnées d'une douceur & d'une moderation exterieure ?

RE'PONSE.

SI vous diſiez, mes freres, qu'elles doivent eſtre accompagnées de prudence, vous auriez raiſon ; parce qu'il n'y a point d'action, comme dit ſaint Baſile, qui ne merite d'eſtre blâmée, Baſil. Conſtit. Mon. cap. 14. ſi elle eſt ſeparée de cette vertu ; mais ſi l'on vouloit bannir la ſeverité & la fermeté, les termes durs & humilians, & meſme l'apparence de colere, de la conduite d'un Superieur, c'eſt ce que les Saints n'ont jamais pretendu.

In fuſ. Reg. quæſt. 50.

Il eſt vray que ſaint Baſile dit en beaucoup d'endroits, qu'un Superieur doit reprendre ſans aucune paſſion, ſans emportement, & ſans colere, de crainte qu'il ne tombe luy-meſme dans le peché lors qu'il veut en délivrer les autres; qu'il doit avoir à l'égard de ceux qu'il corrige, les ſentimens d'un pere & d'un medecin, & s'appliquer à la gueriſon de ſon fils avec beaucoup de compaſſion & de tendreſſe.

In parv. Reg. quæſt. 99.

Mais ce grand Maiſtre de la vie Monaſtique fait bien voir que ſon ſentiment n'a point eſté de condamner toute rigueur, dans la conduite des Superieurs; mais ſeulement celle qui n'avoit pas de moderation, de regle, ny de meſure. Il veut que la force de la correction faſſe paroiſtre des diſpoſitions enflammées; il dit que ce n'eſt pas une choſe contraire à la douceur d'entrer en indignation lors que la raiſon l'exige; que quoy qu'on excite le feu de la colere, on ne laiſſe pas de conſerver la dignité & le merite de la manſuetude; qu'une conduite contraire eſt plûtoſt un vice qu'une vertu; que les homicides & les medecins ſe ſervent du fer, les uns avec cruauté pour oſter la vie; les autres avec prudence & charité pour la conſerver; que les reprehenſions doivent eſtre quelquefois tranchantes & pleines d'amertume; Il forme les Superieurs ſur le modele de Moïſe qui ne perdit point la charité ny la douceur, quoy qu'il fiſt paſſer par le tranchant de l'épée tant de milliers de

Reg. fuſ diſput quæſt. 50.

Conſt. Monaſ. c. 13.

Regu. fuſ diſput. quæſt. 55.

Exod c. 32. v. 27. 28. 29.

personnes : Enfin, il s'explique sur ce point en tant lieux, d'une maniere si précise & de si claire, qu'on ne peut en conclure autre chose, sinon qu'il condamne l'emportement, l'indiscretion, la veritable colere & l'excés de la severité dans les reprehensions, mais non pas le bon usage.

Il y en a qui veulent se servir de l'autorité de saint Benoist pour improuver cette conduite, sur ce qu'il dit, qu'il faut qu'un Superieur ait plus de misericorde que de justice, afin que Dieu le traite de mesme en son jugement..... Qu'il prenne garde de ne pas briser le vase en voulant le nettoyer.... ny achever de rompre le roseau qui commence à se casser.... Qu'il doit se faire plus aimer que craindre.... Et que quand il sera obligé de reprendre, il le fasse avec prudence & sans excés : Cependant on ne sçauroit disconvenir que ce grand Saint ne soit entierement de l'avis de saint Basile ; Il declare que celuy que Dieu a chargé de gouverner les ames, doit se remettre incessamment devant les yeux, qu'au jour du jugement épouvantable, il se fera une discussion également rigoureuse, de sa doctrine, & de l'obeïssance de ses disciples ; Il dit qu'il sera responsable des moindres défauts que le pere de famille trouvera dans ses brebis ; & qu'il n'en peut estre déchargé qu'aprés avoir pris tout le soin, & apporté toute la diligence necessaire pour gouverner le troupeau inquiet & desobeïssant. Il ordonne que le Superieur garde dans ses

Reg. c. 64.

Cap. 2.

Ibid.

Ibid.

2. ad Tim. 4. v. 2. enseignemens la forme que l'Apostre a prescrite, lors qu'il dit, reprenez, exhortez, faites-le avec force; c'est à dire selon la diversité des temps; ou en usant de paroles douces, ou de termes qui donnent de la terreur, tantost se servant de la conduite d'un maistre dur & rigoureux, & tantost se servant de celle d'un pere indulgent & charitable:
Ibid. Il veut qu'il use de son autorité pour retrancher le peché dans sa racine au moment qu'il le voit naî-
1. Reg. 2. & 4. Capit. tre; il luy represente l'exemple du Prestre Heli, qui pour avoir repris ses enfans avec trop de mollesse & d'indulgence, fut frappé de Dieu, causa la défaite du peuple, la prise de l'Arche, & la mort violente de ces mesmes enfans..... Il veut qu'il châtie ceux d'entre les Freres qui seront superbes, desobeïssans, dont le cœur sera dur, & les inclinations méchantes, dés le commencement de leur faute, & qu'il se serve pour cela de punitions cor-
Ibid. porelles, *In ipso initio peccati verberibus & corporis castigatione coerceat.* Tout cela marque évidemment que saint Benoist a crû qu'un Superieur devoit gouverner avec sagesse, ceux qui sont sous sa charge, se conduire avec discretion dans les châtimens, rendre sa severité proportionnée à leurs besoins, & la regler selon qu'il luy paroist necessaire pour le bien & la sanctification de leurs ames: *Prout viderit cuique expedire*, dit-il ailleurs.

C'est ainsi qu'il faut entendre saint Bernard, lors qu'il parle de la douceur avec laquelle un Supe-

rieur se doit conduire, luy qui marque en tant de lieux que la severité est necessaire, qu'il faut mêler la force du vin avec la douceur de l'huile: les remedes piquans, les reprehensions vives & severes avec les remontrances douces & charitables; & que si ceux qui resistent au bien ont le front dur, il faut s'armer d'une dureté qui surpasse leur resistance; que l'on peche aussi-bien en ne se mettant pas en colere lors qu'il est necessaire de s'y mettre, que lors qu'on s'y met avec excés. S. Bern. Ep. 2.

Tous ceux qui ont parlé sur cette matiere n'ont point eu d'autre sentiment: la discussion en seroit infinie, & ne se reduiroit qu'à cette verité; C'est ce que pensoit S. Augustin, quand il dit qu'il ne faut point s'imaginer que ce soit aimer son serviteur, que de ne le pas frapper, ny aimer son fils que de ne le pas châtier; que cette conduite n'est pas une charité, mais une langueur; que le medecin doit continuer son operation, sans avoir égard aux plaintes & aux cris du malade, tant qu'il trouve qu'il y a de la pourriture dans son mal. C'est ce que veut saint Gregoire lors qu'il declare, qu'il faut que la rigueur de la discipline soit directrice de la mansuetude, & que celle-cy doit estre l'ornement de l'autre; que les paroles du Sage sont des pointes qu'il faut comparer à des éperons qui piquent, mais qui ne portent point par terre. Joan. tract. 7. in 1. Ep. In Ps. 55. Greg. l. 19. Mor. c. 12. Id. Homil. 6. in Evang.

QUESTION VII.

Sainte Therese ne combat-elle pas vostre sentiment, lors qu'elle dit en parlant de ses filles, Je voudrois qu'on se contentast qu'elles observassent leur regle, en quoy il y a assez à travailler, & que le reste se fist avec douceur, particulierement en ce qui regarde la mortification?

RÉPONSE.

Dans sa Fondation ch. 17.

CE passage de sainte Therese ne condamne que les mortifications indiscretes: ceux qui ont traduit ses ouvrages avec plus de soin, n'ont point eu d'autre pensée sur cet endroit, comme on les voit dans les apostilles qu'ils y ont mis; Ils ont estimé qu'il estoit plus selon la pieté & la verité tout ensemble, de l'entendre des mortifications indiscretes, que de s'imaginer que sainte Therese dont l'humilité n'avoit point de bornes, eust esté capable de condamner la pratique des humiliations. Aussi le lieu que vous citez ne peut raisonnablement recevoir d'autre sens que celuy-là, puis qu'elle y blâme positivement deux excés qui alloient à détruire les corps & les esprits de ces saintes Vierges dont elle parle, comme de leur faire prendre des disciplines extraordinaires, & de les obliger à de longues meditations dans le temps que la Regle & les Constitutions destinoient au sommeil; quoy que ce qu'elle dit dans la suite paroisse

paroiſſe un peu abſolu, il eſt indubitable qu'on le doit rapporter aux pratiques indiſcretes qu'elle vient de reprendre, & que ſi on l'étendoit plus loin, il faudroit qu'elle ſe fuſt condamnée elle-meſme, toute ſa conduite, & quantité d'actions ſaintes, & humiliantes, qu'elle a fait pratiquer à ſes filles, qu'elle a pratiquées elle-meſme, avec tant d'exemple & d'édification, & par leſquelles elle s'eſt ſanctifiée.

Ceux qui ont écrit l'hiſtoire de ſa vie remarquent qu'elle avoit accoûtumé de publier ſes fautes devant toute la Communauté, d'une maniere ſi humble & ſi touchante qu'elle tiroit les larmes des yeux de toutes celles qui en eſtoient témoins. Dieu ſçait quelles pouvoient eſtre les fautes d'une ſi grande Sainte, elle entra un jour au Refectoir, lors qu'on eſtoit à table, & s'eſtant chargée d'un baſt & d'un pannier remply de pierres, elle ſe traîna par terre, marchant comme une beſte ſur ſes mains & ſur ſes genoux; Quand elle fut au milieu, elle s'arreſta, & exagera ſes fautes avec un tel eſprit de penitence & d'humilité, qu'elle laiſſa toute la Communauté remplie d'étonnement & de confuſion. On voit encore dans ſa vie qu'elle avoit obligé ſes Sœurs de la reprendre; que ſouvent elles blâmoient en cette Sainte, comme des fautes ce qui n'eſtoit que de petits défauts naturels, & luy en donnoient de la honte; & que quand ces ſaintes Filles ne le faiſoient pas avec aſſez d'aigreur,

& que leurs reprehenſions ne paroiſſoient pas aſſez vives, elle entroit dans le détail de ſa vie paſſée, & en declaroit les imperfections avec tant de douleur & de larmes, qu'elle édifioit toutes ſes Sœurs, & leur donnoit d'excellentes leçons d'une profonde humilité.

Hiſt. de la Refor. des Carm. d'Eſpag.

On voit quantité d'autres ſemblables humiliations dans les Monaſteres que cette Sainte avoit fondez, & qui eſtoient animez de ſon eſprit, comme des proſternemens de pluſieurs heures, & quelquefois de ſi longue durée, qu'on a vû des Religieuſes y paſſer des nuits entieres, des declarations publiques de fautes, que ces ſervantes de Jesus-Christ exageroient autant qu'il leur eſtoit poſſible, ſans pourtant commettre aucun menſonge. On lit auſſi qu'elle reprenoit ſes filles comme des ſuperbes, dans des actions d'obſervance & de vertu.

Cela ſuffit, mes freres, pour rendre inutile la preuve qu'on pourroit tirer de la conduite de ſainte Thereſe, & pour faire voir qu'elle n'a pas eu cet éloignement des humiliations qu'on luy voudroit attribuer.

On doit conclure de ces differens paſſages, premierement que les Saints n'ont point condamné abſolument les reprehenſions vives & piquantes. Secondement, qu'ils n'en ont blâmé que l'indiſcretion & l'excés. Troiſiémement, que ceux-là ſe trompent qui font conſiſter la pieté Chreſtienne à garder en toutes choſes une douceur & une in-

difference qui ne se meut jamais; ou plûtost une disposition de mollesse & de langueur dans la crainte qu'ils ont de troubler la paix. Quatriémement, qu'il est aisé de prouver que cette conduite de douceur si recommandée par les Peres, peut tres-bien compâtir avec la severité des humiliations & des mortifications. Et en cinquiéme lieu, que saint Benoist n'a point autorisé cette fausse douceur comme on le pretend, & qu'il veut qu'un Superieur soit severe & rigoureux, lors qu'il le doit estre, pourvû qu'il se conduise avec sagesse & discretion.

Les trois premieres consequences sont claires & hors de doute, comme nous l'avons montré; la quatriéme n'est pas moins certaine, quoy qu'elle ne soit pas si évidente; J'avouë que si on s'imagine un Superieur comme un Maistre, la verge à la main, frappant indifferemment, & traitant avec des paroles rudes & injurieuses ceux qui se presentent à luy sans discernement des personnes ny des choses, ny des temps; suivant dans ses reprehensions les mouvemens de son humeur, y joignant la vehemence, les emportemens, & d'autres agitations contraires à la decence & à la gravité; on n'aura pas tort de regarder sa conduite comme opposée à tous les sentimens des Saints & à toutes les regles qu'ils nous ont laissées. Mais si un Superieur, comme un Pasteur veritable, ne desirant rien davantage que le salut & la perfection de ceux

que Dieu a ſoûmis à ſa charge, travaille avec ſoin & avec zele à les ſanctifier par des confuſions, par des humiliations vives, & des mortifications piquantes, autant qu'il ſçait leur eſtre utile, ſelon la connoiſſance qu'il a de leurs diſpoſitions; & qu'il leur donne d'ailleurs toutes les marques poſſibles de ſa tendreſſe. Soyez aſſurez, mes freres, qu'on ne trouvera rien dans cette conduite, qui ne ſubſiſte avec toutes les maximes des Saints, dont nous venons de parler; ny qu'il puiſſe faire dire qu'il n'accompliſſe pas le precepte de la Regle de ſaint Benoiſt, qui porte qu'un Superieur doit avoir plus

Bened. in Reg. cap. 64.

de douceur que de ſeverité; *Superexaltantem miſericordiam judicio.* L'amour, dit ſaint Ambroiſe, a ſes rudeſſes; *Habet amor plagas ſuas.*

En un mot, comme c'eſt la charité toute ſeule qui fait qu'un Superieur eſt ſevere, & qu'il humilie ſes freres, la paſſion ny la fantaiſie n'y ont aucune part; Il eſt charitable lors qu'il paroiſt rigoureux, il a la douceur du miel dans le cœur, comme dit ſaint Jean Climaque, lors qu'il a l'amertume de l'abſynthe ſur les levres: il ſe fait

Auguſt. Serm. de Verb. Domini.

craindre, dit ſaint Auguſtin, par des reprehenſions exterieures; Mais il cache dans ſon ſein un amour ſecret; & parce que hors de ces ſaintes pratiques, on ne voit rien en luy dans le reſte de ſes actions qui ne découvre la charité d'un pere, il eſt doux & charitable dans tous les temps: ainſi tout ce qu'on a rapporté des ſaints Peres ne tombe

point ſur luy, puis qu'il eſt ſi éloigné de commettre aucun de ces excés qu'ils condamnent.

Pour ce qui eſt de la cinquiéme induction, elle eſt toute évidente dans les endroits de la Regle que nous avons rapportez; & quoy que ſaint Benoiſt n'y parle que des corrections des fautes réelles, & des déreglemens conſiderables, qui arrivent dans les Monaſteres; on peut neanmoins dire qu'un Superieur ne dérogera point à ſes ordonnances, & ne combattra point ſes intentions, quand il ſe ſervira des moyens & des mortifications que nous avons marquées pour exercer & humilier ſes Freres dans les fautes qui de ſoy ſont legeres, ou qui ne ſont des fautes que dans l'apparence, ou dans les ſoupçons, pourveu qu'il ſe tienne dans les termes de la charité & de la prudence.

Vous ne devez pas douter, mes freres, qu'il ne ſoit permis à ceux qui ont la charge de veiller ſur les autres, d'exagerer, de juger ſur les apparences, & de former des ſoupçons lors qu'ils ne le font que pour l'utilité de ceux qu'ils dirigent; *Malevolæ ſunt ſuſpiciones calumniantium, benevolæ ſuſpiciones gubernantium, licet de filio male ſuſpicari.* (S. Aug. Serm. 2. de diver.) Ce ſont les paroles de ſaint Auguſtin. Et ſaint Baſile dit, que les ſoupçons qui partent de la malignité de l'eſprit ſont condamnez par l'Apoſtre; (R. br. in queſt. 19.) mais non pas ceux qui viennent de la charité, & qui ſe forment, dans la penſée de guerir les hommes, de les exercer, de les humilier, & de les ren-

dre plus parfaits. Saint Benoist estoit bien éloigné de condamner un exercice si saint, contenu dans toute la tradition religieuse, & si particulierement institué par les saints Peres de l'Orient qu'il a toûjours regardez comme ses maistres: Aussi voyons-nous qu'il l'établit en quantité d'en-
Bened. c. 58. droits de sa Regle, & principalement au chapitre qui concerne la maniere de recevoir les Novices, où il est positivement ordonné d'éprouver leur vocation par toutes sortes de rebus & d'injures.

On ne peut pas borner cette institution au Noviciat, & dire qu'elle touche seulement leur entrée dans le Monastere, puis que le principal soin de celuy qui est étably pour les conduire durant le temps de leur épreuve, est de prendre garde s'ils ont une disposition fervente pour obeïr, & pour souffrir les opprobres; *Si sollicitus est ad opus*
Bened. Reg. c. 58. *Dei ad obedientiam, ad opprobria*, & que saint Benoist dans le mesme endroit, ordonne qu'on leur declare par avance les choses dures & piquantes
Ibid qu'ils auront à souffrir dans la suite; *Prædicentur ei omnia dura & aspera per quæ itur ad Deum;* Ce qui ne se peut entendre que des opprobres & des injures dont il vient de parler, ausquelles il seroit inutile de les preparer, s'ils devoient en estre exempts pour le reste de leur vie.

Il est donc constant que l'intention de saint Benoist a esté que les Religieux fussent exercez par les humiliations; Cependant comme il ne leur en

peut naiſtre nulle occaſion, ainſi que nous l'avons déja dit, ny de la part du monde, ny de la part de leurs Freres, dont ils ſont entierement ſeparez à cauſe du ſilence qu'ils obſervent. Il faut donc par neceſſité que ce ſoit leurs Superieurs qui leur en fourniſſent les moyens, ou en les appliquant à des emplois vils & humilians, ou en les exerçant par la voye des mépris, des mortifications & des opprobres.

Comme on ne peut pas diſconvenir que ſaint Benoiſt n'ait inſtitué cette pratique, on voudroit bien ſe perſuader pour la détruire, qu'il ne l'a ordonnée que pour un temps. Neanmoins on en voit l'établiſſement, & on n'en voit point la retractation; il eſt évident qu'elle eſt pour l'avenir, puis qu'il ordonne qu'on y prepare les Novices comme à une choſe future. *Prædicentur ei omnia dura & aſpera, per quæ itur ad Deum.*

Saint Benoiſt eſtoit trop remply de l'eſprit de Dieu pour avoir expoſé des Novices à une tentation ſi dangereuſe, & leur avoir fait enviſager un genre de vie plus doux, plus libre & moins ſevere aprés leur profeſſion que celuy qu'ils avoient obſervé dans le temps de leurs épreuves; Cette veüe toute ſeule jette les ſemences des relâchemens dans les cœurs des Moines; ils prennent comme des auſteritez paſſageres ce qu'ils pratiquent à leur entrée dans la religion, au lieu de conſiderer l'engagement des vœux comme une obligation plus

étroite à la penitence, & à la mortification; ils le desirent avec impatience comme un adoucissement, & ils regardent le moment de leur profession comme celuy de leur liberté, ce qui est le plus grand inconvenient qui puisse arriver dans l'estat Monastique.

Aussi ne voit-on pas quelle raison saint Benoist auroit eu de changer une pratique si sainte, il falloit pour cela qu'il la jugeast inutile, ou peu necessaire aux personnes avancées dans la religion, ou qu'il ne les estimast pas capables d'en porter la vigueur; qu'il la crust inutile ou peu necessaire; Il n'y a point d'apparence, puis qu'il l'avoit établie comme un moyen essentiel pour acquerir l'humilité; que les vertus se cultivent & se conservent, par les mesmes actes par lesquels elles s'acquierent; & que les Religieux avancez & qui ont fait quelque chemin dans la perfection, estant plus en danger de se laisser surprendre par l'éclat de leurs bonnes actions, ont plus besoin d'humiliations que les autres pour leur servir comme d'un contrepoids qui les retienne & qui les empesche de tomber dans l'abysme de l'orgueil. Il y auroit encore moins sujet de craindre que cette conduite ne fust trop rude pour des Solitaires, qui ont acquis de la vertu, puisque les Monasteres n'estant que des écoles d'humilité, des fouleries spirituelles, selon les termes de saint Jean Climaque; & la profession d'un Moine n'étant

8. Grad. art. 26. & Grad. 26. art. 173.

tant auſſi, ſelon ſaint Bernard, qu'une vie d'abjection & d'humilité, *Ordo noſter abjectio eſt, humilitas eſt.* plus ils ſont avancez dans leur eſtat, plus ils doivent avoir de force & de facilité pour en faire les actions principales, & par conſequent pour ſouffrir les humiliations; Et en cas qu'il s'en trouvaſt qui euſſent en cela des diſpoſitions trop foibles, il faudroit les former & les élever peu à peu ſelon la portée de leurs graces par les mortifications comme des hommes qui commencent, puis qu'il n'y auroit pas lieu de les exercer & de les fortifier dans l'humilité comme des hommes avancez. Bern. Ep. 142.

Et c'eſt une choſe digne d'eſtre remarquée, que ſi ſaint Benoiſt eût eſté dans le deſſein de ne pas aſſujettir tous les inferieurs à cette pratique, & d'y apporter de la reſtriction par la qualité des perſonnes, il en eût ſans doute exempté celle des Preſtres: Cependant il eſtoit bien éloigné d'un tel ſentiment, puis qu'il ordonne que les Preſtres marchent devant leurs Freres dans les voyes des humiliations, & qu'ils leur en donnent des marques & des exemples. *Magis humilitatis exempla omnibus det.* Et qu'il veut qu'on leur tienne une diſcipline plus exacte & plus rigoureuſe qu'aux autres. *Sciens ſe multo magis diſciplinæ regulari ſubditum.* Ben. c. 60. C. 62.

Ainſi dans tous les cas, la pratique des humiliations ſe trouve utile & meſme neceſſaire. Saint

Benoiſt l'a ordonnée, cela eſt conſtant ; on ne voit point qu'il l'ait revoquée : elle ſubſiſte donc par ſa Regle, & par conſequent on ne la peut juſtement condamner ; & principalement dans la conduite de ceux qui ont promis à Dieu de vivre ſelon cette Regle, & qui font profeſſion de la ſuivre litteralement dans tous ſes points.

In Pſalm. 90. ſerm. 4. Saint Bernard eſtoit dans cette meſme penſée en un endroit dont nous avons déja rapporté quelque choſe ; lors que parlant à ſes Freres, & leur faiſant remarquer l'avantage qu'ils avoient d'eſtre cachez dans les Cloiſtres & dans les foreſts, il leur dit, que ſi leur vie eſtoit expoſée aux yeux du monde, on les honoreroit comme des Saints ou comme des Anges ; Mais qu'au lieu de cela on les reprenoit inceſſamment comme des lâches & des negligens : C'eſt à dire, que dans les actions meſmes qui leur auroient attiré des loüanges & des applaudiſſemens, s'ils les avoient faites devant les hommes, on en prenoit ſujet de les humilier & de les traiter de negligens, quoy qu'ils ne le fuſſent pas en effet.

Ce grand Saint n'avoit point d'autre veüe que celle-là, lors qu'il a dit que la charité compatiſſoit aux foibles, & qu'elle exerçoit ceux qui eſtoient Ep. 2. plus avancez dans la vertu. *Sive foveat infirmos, ſive exerceat provectos.* Il ne parloit pas des fautes conſiderables, puis qu'il deſigne par le mot de *Provectos*, ceux qui n'en font point de telles ; ce-

luy d'exercer marque quelque chose de rude & de penible, & ne peut pas s'entendre d'une conduite de douceur & de condescendence ; il faut donc par necessité qu'il ait voulu parler des reprehensions dures, & de l'usage des mortifications. Il ne sert de rien de dire que cet usage a esté abrogé par des coûtumes contraires, puis que nos voyes & nos conduites doivent estre reglées par la verité seule, & non par les coutumes.

Sur tout, mes freres, n'écoûtez point ceux qui vous diront que ces épreuves ne conviennent pas aux parfaits ; & croyez que c'est une pure imgination, de se figurer des hommes si élevez dans la vertu qu'ils n'ayent plus besoin des mortifications & des abbaissemens que les plus grands Saints ont estimez leur estre si necessaires. Saint Bernard, tout Saint & favorisé de Dieu qu'il estoit, déclare qu'il n'y a point de remede plus utile, pour la guerison des playes de son ame, que les opprobres & les humiliations, & l'on voudroit trouver des personnes tellement sanctifiées, & d'une vertu superieure à la sienne, qu'elles eussent des avantages & des privileges qu'il n'a point eû. *Ego plagis conscientiæ meæ nullum judico accommodatius medicamentum opprobriis & contumeliis.* Ep. 180.



QUESTION VIII.

L'empressement avec lequel un Religieux demande d'estre humilié, ne doit-il pas estre suspect, & regardé comme une affectation? Et peut-il estre touché des confusions ausquelles il s'est preparé, & ne les pas supporter d'une maniere naturelle, quand il connoist l'esprit & la fin de ceux qui les luy font?

RÉPONSE.

IL est aisé de vous répondre, mes freres. Premierement, que comme il n'y a rien qui soit plus opposé à l'amour propre que l'humiliation, ny qui puisse moins compâtir avec l'orgueil; il n'y a rien aussi de moins suspect, ny qui soit plus le caractere de la veritable humilité, que le desir des humiliations quand il est sincere. Secondement, estre preparé à endurer les humiliations, c'est une disposition sans laquelle on ne peut estre Moine, ny mesme Chrestien, selon le sentiment des Saints & particulierement de saint Augustin. Il faut qu'un Chrestien dise sans cesse du fonds de son cœur, Psal. 107. v. 1. *Paratum cor meum Deus.* Et comme dans cette preparation il ne laisse pas d'estre sensible, aux afflictions qui luy arrivent; il a besoin de sa vertu pour en faire un saint usage; il les ressent, & il s'écrie mesme souvent avec le Prophete. Psal. 38. v. 11. *Amove à me plagas tuas.* Seigneur, détournez vos traits de

dessus moy. Ainsi le Solitaire quoy qu'il soit humble & fidele, quoy qu'il soit toûjours prest de s'humilier sous la main de son Superieur, comme sous celle de Dieu, dont il tient la place à son égard; ne laisse pas de ressentir les pointes des mortifications dont il se sert pour le sanctifier. Et comme sa preparation est generale, & que les choses qui luy arrivent sont d'ordinaire celles ausquelles il s'estoit le moins attendu, il est presque toûjours surpris, & sa vertu ne manque jamais d'estre exercée dans ces sortes de rencontres. Troisiémement encore qu'il y ait moins à souffrir des gens qu'on aime, & dont on connoist la charité, cependant on ne laisse pas de souffrir; la correction est sensible aux enfans, quoy qu'ils ne doutent point de la tendresse de leur pere. Le malade jette des cris, lors que le Chirurgien applique le fer à son mal, quoy qu'il ait desiré l'operation, & qu'il sçache qu'il n'a point d'autre dessein que de le guerir. C'est ainsi comme nous venons de dire, que les vrais Chrestiens reçoivent les maux dont Dieu se sert pour les éprouver; on souffre quoy qu'on aime & qu'on sçache qu'on est aimé; Et si cela n'estoit ainsi, il n'y auroit point de croix pour les Saints; il en est de mesme des Moines à l'égard de ceux qui les exercent.



QUESTION IX.

Il est vray qu'on peut d'abord estre surpris des mortifications ; mais il paroist comme impossible que dans la suite l'amour propre ne s'y accoûtume ?

RÉPONSE.

L'EXPERIENCE fait voir que cette pensée n'est pas veritable. Les mortifications sont toûjours nouvelles à l'amour propre ; il ne se familiarise pas si aisément que vous le croyez, avec les choses qui le détruisent. Il se peut faire que le cœur s'irrite & s'endurcit contre les reprehensions ; il arrive quelquefois que par les saintes habitudes que l'on contracte, elles deviennent moins dures & plus supportables ; il se peut mesme rencontrer des personnes en qui les passions sont tellement détruites, qu'elles ne sentent plus rien. Le premier estat est, de quelques ames malfaites, qui n'ont ny pieté ny religion veritable, mais non point de celles qui se conduisent par la crainte de Dieu, & par son amour. Dans le second il reste assez de sentiment pour n'estre pas exempt de difficultez dans les humiliations ; Et pour le dernier, il est tres-rare ; c'est l'estat des parfaits qui par une souveraine mortification de toutes leurs passions, ont comme acquis l'impassibilité des Anges. Les humiliations sont utiles aux deux derniers ; & touchant les premiers, on peut dire qu'il n'y auroit ny charité,

ny justice, ny sagesse de gouverner toute une Communauté sur les dispositions de quelques ames indociles & déreglées, & de la priver toute entiere (par une raison particuliere & si foible) des secours & des utilitez qu'elle reçoit de l'exercice des humiliations : On s'abbaisse avec les infirmes, & l'on supporte les foibles, mais on ne doit pas tomber avec eux.

QUESTION X.

Il semble que selon saint Jean Climaque mesme, les mortifications n'ont esté pratiquées qu'en des cas fort extraordinaires & fort signalez, & qu'envers des personnes en qui on auroit reconnu une vertu singuliere?

RÉPONSE.

SAINT Jean Climaque, mes freres, dit le contraire presque par tout; les mortifications servoient d'épreuve à ceux qui commençoient, & d'exercice ordinaire aux personnes avancées. Mon fils, dit ce grand Saint, vous n'aurez pas à travailler pendant le cours de beaucoup d'années pour acquerir la bien-heureuse paix de toutes les passions qui vous font la guerre; si dés le commencement vous vous abandonnez vous-mesme de tout vostre cœur aux humiliations; cela est pour ceux qui commencent. Dans l'article 29. du mesme degré, il paroist que l'on éprouvoit les Religieux

Grad. 4. a. 65.

Ibid. art. 29.

dans un certain Monastere pendant trente ans. Art. 123. Dans l'article 123. Celuy, dit-il, qui travaille avec ardeur pour détruire ses passions, & pour s'approcher de Dieu, croit avoir fait une grande perte, en tous les jours de sa vie, où il n'a souffert aucune humiliation; cela est pour toutes sortes d'âges, & pour les parfaits. Mes chers freres, dit-il, dans l'article 125. Art. 125. genereux Athletes qui courez dans cette sainte carriere; arrestez-vous, arrestez-vous, je vous le repete encore, arrestez-vous au milieu de vostre course, pour entendre ce que le Sage dit de vous, lors qu'il s'écrie à haute voix. Le Seigneur les a éprouvez dans le Monastere, comme on éprouve l'or dans la fournaise; & il les a receus dans son sein comme des victimes qui se sont sacrifiées elles-mesmes en holocauste, cela est general; Sap. c. 3 v. 6. *Tanquam aurum in fornace probavit illos; & quasi holocausti hostiam accepit illos.* ... Ce Saint appelle Joan. Clim. grad. 8. a. 26. & grad. 26. a. 173. les Monasteres, comme je l'ay déja dit, des fouleries spirituelles, où on lave toutes les ordures & les saletez du peché. Il dit que le commencement Grad. 21. a. 39. de la victoire sur la vaine gloire, est le frein que nous donnons à nostre langue, & l'amour des humiliations & des mépris. Il dit que le premier degré Grad. 8. a. 24 de la bien-heureuse patience, est de souffrir humblement les humiliations & les mépris, quelque amertume & quelque douleur que l'ame en ressente.

QUESTION XI.

QUESTION XI.

N'y a-t-il pas sujet de craindre qu'un Superieur voulant faire paroistre de l'indignation, ne s'y laisse aller effectivement?

RE'PONSE.

CEux qui écoutent, dit saint Augustin, sont plus heureux que ceux qui parlent, & qui instruisent. Les premiers sont humbles; les autres ont bien de la peine à s'empêcher d'estre superbes. Il s'ensuit de là, mes freres, que la condition d'un homme qui a l'autorité sur les autres, & qui est obligé de les reprendre & de les humilier, est beaucoup à plaindre; mais non pas qu'il doive quitter ce qu'il voit estre utile ou necessaire à leur sanctification. Il peut arriver qu'on exerce ses propres passions en corrigeant celles des autres; Qu'en reprenant en eux les moindres émotions de l'humeur, on suive l'impetuosité de la sienne, & que le zele de la justice s'irrite, & passe dans une amertume condamnable: Ce sont des perils; mais vous sçavez que le veritable Pasteur ne doit pas moins faire que de hazarder son ame pour la conservation de celles de ses Freres, & d'exposer son salut pour eux. Ce que l'on doit inferer de là est, qu'il faut qu'un Superieur soit incessamment sur ses gardes, qu'il se défie de toutes ses actions, qu'il s'humilie de ce qu'il reprend des fautes legeres & apparen-

Aug. Serm. in Psal. 50.

tes, tandis qu'il en voit de réelles & de considerables en sa personne. Qu'il se confonde d'estre obligé de dire des choses dures à ceux pour lesquels il n'auroit que des paroles de douceur, s'il estoit dans une autre place; qu'il se dise à luy-mesme avec justice, ce que la charité toute seule le contraint de dire aux autres; & qu'il se condamne encore avec plus de severité, qu'il ne les juge, dans la crainte continuelle où il doit estre, que Dieu ne luy fasse ce reproche. Pourquoy voyez-vous une petite paille dans l'œil de vostre frere, vous qui ne vous appercevez pas d'une poutre qui est dans le vôtre? *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui; Trabem autem quæ in oculo tuo est, non consideras*...

Matt. c. 7. v. 3. & 4. Et Luc. c. 6. v. 41. 42.

Ne doutez point, mes freres, que cette disposition ne luy obtienne de Dieu la protection dont il a besoin, pour ne pas tomber dans les inconveniens que vous craignez; & particulierement estant soûtenu de la priere de ses freres qui touchez des soins paternels, & de l'exactitude charitable avec laquelle il s'applique jour & nuit à leur conduite, ne demandent rien à Dieu avec plus d'ardeur, sinon qu'il luy donne la mesme pureté & la mesme perfection à laquelle il essaye de les élever par une sollicitude continuelle. Il est bon de remarquer qu'on est beaucoup moins exposé dans la correction des fautes legeres, qui font toute la question, parce qu'elles n'ont rien de soy qui soit capable d'exciter l'humeur, & de causer de violentes agitations.

Mais aprés estre demeuré d'accord qu'un Superieur doit beaucoup apprehender d'exercer ses propres passions en reprenant avec force les fautes des autres ; il faut aussi reconnoistre qu'il n'a pas moins sujet de craindre, lors qu'il se sert d'une conduite opposée, qu'il ne se laisse aller à ses inclinations & à ses pentes naturelles ; Que ce ne soit par une condescendance molle & charnelle, par un desir purement humain, de se concilier l'amitié des gens, & de s'acquerir l'estime d'un homme doux & moderé, qu'il use de corrections foibles & languissantes, ou qu'il s'en abstient tout-à-fait s'il n'y est contraint par la grandeur des fautes de ses freres.

Combien y en a-t-il qui par une foiblesse pitoyable n'osent rien dire à personne, qui soit capable de déplaire ; ou qui par une disposition qui n'est pas moins blâmable, ne peuvent se resoudre à se donner l'action & le mouvement necessaire pour faire une reprehension un peu forte : & qui demeurant dans une negligence letargique, inspirent la mesme langueur à ceux qui sont sous leur conduite.

L'orgueil qui est la source de tous les pechez, est plus avant qu'on ne croit dans le cœur des hommes, comme je vous l'ay déja dit : Il faut pour le guerir des remedes plus forts, & des operations plus vives & plus penetrantes. Ne vaut-il pas mieux prévenir les grandes fautes, en mettant

celles qui ſont plus legeres dans leur veritable jour ; c'eſt à dire en les regardant auprés de la ſainteté de Dieu, devant lequel il n'y en a point qui ne ſoient importantes ? Peut-on douter que ce ne ſoit un moyen tres-aſſuré pour éviter qu'on ne tombe dans les grands maux, que de corriger les moindres, d'une maniere qui n'ayant rien d'exceſſif, ne laiſſe pas d'en imprimer une juſte crainte, & de détruire les foibles idées qu'on s'en forme d'ordinaire, & qui ne ſont propres qu'à favoriſer les inclinations qu'on a de les commettre ? Un Superieur peut-il ſe diſpenſer d'avoir inceſſamment devant les yeux l'obligation dans laquelle il eſt de répondre du progrés que font dans le ſervice de Dieu ceux que ſa Providence a mis ſous ſa conduite ; & le jugement rigoureux que le pere de famille rendra contre le Paſteur qui n'aura pas autant travaillé qu'il aura dû à l'augmentation du troupeau dont la charge luy a eſté confiée.



QUESTION. XII.

Un Superieur ne doit-il pas apprehender qu'en exagerant les fautes & les manquemens de ses Religieux; il ne les porte à exagerer celles de leurs freres, & à juger mal de leur conduite?

RÉPONSE.

UN veritable Moine qui a l'idée qu'il doit avoir de la Majesté de Dieu & de la pureté de son estat, croit toutes les fautes grandes ou en elles-mesmes ou dans les principes, ou dans leurs consequences, quoy qu'il en remarque les differences ou les inégalitez; Ainsi il ne croit point que son Superieur exagere, lors qu'il les luy represente dans toutes les diverses faces qu'elles peuvent avoir. Pour ce qui est de la crainte dans laquelle on est que les Freres n'en conçoivent mauvaise opinion des uns des autres, assurez-vous que ceux qui sont occupez de leurs propres miseres ne s'arrestent gueres à considerer celles des autres; Et que s'il arrive quelquefois qu'ils y jettent les yeux en passant, ils en ont des veües bien differentes de celles que leur peut donner l'attention profonde avec laquelle ils regardent leurs propres maux. Les abysmes qu'ils découvrent & qu'ils sentent en eux-mesmes leur diminuent les fautes qu'ils remarquent dans leurs Freres; D'ailleurs, ou ils en font de semblables, ou ils se croyent prests à tous

les momens d'en commettre d'incomparablement plus grandes ; En un mot, de veritables Religieux qui ſont unis par les liens ſacrez d'une charité ſincere, doivent toûjours juſtifier les actions de leurs Freres, en ſe perſuadant que leurs intentions ſont innocentes.

QUESTION XIII.

Comment par cette pratique connoiſtra-t-on la nature des fautes ſi elles ſont grandes ou petites ? Par quel moyen pourra-t-on reprendre celles qui ſeront plus importantes, & diſcerner le merite & la pieté des perſonnes.

RÉPONSE.

A CELA, mes freres, on vous répondra qu'il y a des fautes qu'on paſſe ſous ſilence, d'autres dont on avertit avec douceur, d'autres auſſi qu'on reprend avec une ſeverité piquante, & aſſez frequemment. Mais tout cela ſe fait avec diſtinction des choſes & des perſonnes, en ſorte qu'on en peut aiſément remarquer la qualité ; quelquefois il peut arriver que les plus griefves demanderont une conduite plus douce & plus moderée.

Pour ce qui eſt de la difficulté qu'il peut y avoir à diſtinguer la vertu de ſes Freres, elle n'eſt pas ſi grande que l'on penſe. La vertu ſe fait voir par la conduite de la vie, par la ferveur & l'exactitude

dans les exercices; par la douceur & la condeſcendance qu'on a les uns pour les autres; par la retenuë & la modeſtie qui ſe remarque dans les Conferences; par la ſainteté des diſcours; par le peu d'empreſſement qu'on a de parler; par l'aſſiduité à la priere; par l'égalité de l'eſprit; par le recüeillement qui paroiſt dans les actions; par le mépris qu'on a pour tout ce qui n'eſt point Dieu; enfin par la patience avec laquelle on ſouffre les humiliations.

Pour le Superieur, il en juge ſans beaucoup de peine, puiſque les Religieux qui n'ont confiance qu'en luy ſeul ne doivent jamais l'approcher qu'ils n'ayent leurs cœurs dans leurs mains; & que leur ſoin principal doit eſtre celuy de luy faire connoiſtre juſqu'aux replis les plus cachez de leurs ames.

QUESTION XIV.

N'expoſe-t-on pas par ces humiliations les perſonnes meſmes qui peuvent avoir une vertu heroïque, à de grandes tentations de découragement & de revolte?

RE'PONSE.

SI cela eſtoit, mes freres, leurs paſſions ſeroient encore bien vives, & par conſequent leur vertu bien foible & bien commune. Comme la vertu ne conſiſte que dans la mortification de

l'esprit & des sens, dans une patience ferme & inébranlable, & dans une humilité profonde & sincere ; celuy qui en a ce qu'il en faut avoir pour qu'on puisse luy donner le nom d'heroïque, est bien éloigné d'une disposition si foible. Saint Jean Climaque n'est pas de cet avis, quand il dit, qu'il n'y a qu'un mauvais Religieux qui puisse estre piqué vivement des reproches qu'on luy fait, & que les humiliations & les injures sont comme l'amertume de l'absynthe pour l'ame de l'obeïssant, c'est à dire, pour l'homme vertueux ; parce que l'obeïssant en est le veritable caractere.

Grad. 4. art. 102.

Ibid. art. 27.

Les paroles de ce grand Abbé, dont le mesme Saint parle avec tant d'éloge sur ce mesme sujet, sont tres-dignes d'estre remarquées. Une ame, dit-il, que JESUS-CHRIST a liée avec son Pasteur par les chaisnes de l'amour & de la foy conservera cette union sainte jusques à répandre son sang, plûtost que de s'en separer jamais ; principalement si Dieu s'est servy de luy pour la guerir de ses playes ; se souvenant de ce qui est écrit, ny les Anges, ny les Principautez, ny les Puissances n'ont pû me separer de l'amour de JESUS-CHRIST.

Reg. c. 9.

Saint Colomban a parlé de la mesme maniere, quand il a dit, que les mortifications ne sont difficiles à supporter qu'aux ames dures & superbes, & qu'elles sont la consolation de celles qui ont de l'humilité & de la douceur. Il est de la charité & de la sagesse d'un Superieur d'accommoder sa conduite

conduite à la portée de ceux qu'il gouverne; mais il est sans doute qu'un homme, quelque vertueux qu'il paroisse, quand il est assez delicat pour ne pouvoir supporter une mortification, a bien du chemin à faire avant qu'il arrive à l'état dans lequel il doit estre pour remplir l'obligation de porter la Croix que JESUS-CHRIST a imposée à tous les Chrestiens, comme une necessité dont il ne dispense personne.

Le raisonnement de saint Ephrem est bien veritable; Comment dit ce Saint, celuy qui ne peut « endurer une parole piquante souffrira-t-il une in- « jure? Si une injure luy est insupportable, que de- « viendra-t-il s'il arrive qu'on le frappe? Et si tout « cela excede ses forces: Helas! comment pourra-t-il « porter la croix sans laquelle personne ne pourra « estre sauvé? S. Ephrem. paræn. 38.

Saint Jean Climaque dit que nous ne connoissons « point l'attachement que nous avons aux choses « que nous possedons, que par le regret que nous « sentons, lors que nous en sommes privez. Cette « maxime se peut appliquer à l'orgueil; il est sou- « vent si caché & si imperceptible, qu'on ne le re- « connoist que par la resistance, & par le soulevement « qui se forme en nous quand il arrive des accidens « qui nous humilient. C'est alors que le masque se leve, que les déguisemens cessent, que l'on découvre aisément si les gens sont en effet ce qu'ils paroissent, & si ce qu'on voit, pour me servir des Grad. 2. a 11.

Lib. 1. de serm. Dom. c. 12. termes de saint Augustin, est une brebis veritable, ou un loup couvert d'une toison. Que le nombre est grand de ceux, qui cachent sous un habit religieux, & sous des apparences de sainteté, des dispositions interieures toutes contraires; & qui Euch. admon. ad virg. semblables, dit S. Eucher, à des viperes, & à des serpens, donnent par la composition de leurs personnes des marques sensibles & exterieures d'une pieté qu'ils n'ont point dans le fond, pendant qu'on ne leur dit rien qui leur puisse déplaire. Mais s'il leur arrive une humiliation, quelque legere qu'elle soit, alors cette humilité qui n'estoit point sincere venant à disparoistre, le rideau estant tiré, l'orgueil se montre dans son aigreur. Enfin, on se détrompe, & l'on voit évidemment que la parole de la bouche n'estoit pas celle du cœur; & que pendant qu'ils faisoient ostentation d'une humilité qui estoit fausse, l'esprit estoit infecté d'un veritable orgueil. Ce mal est d'autant plus dangereux qu'il est moins sensible, & rien ne le découvre mieux que la pratique des humiliations.

Si vous me demandez ce qui est cause que le Demon a fait de si grands ravages dans tout l'Ordre Monastique; c'est qu'il l'a attaqué par ses fondemens, & qu'il a trouvé le secret de bannir l'humilité des Cloistres, en détruisant les moyens par lesquels elle se peut acquerir. Il y a laissé l'inclination pour les Lettres & pour les Sciences; on y lit l'Ecriture sainte, on y presche, on y dirige, on y

enſeigne, on y fait de longues meditations, on y jeûne meſme ſi vous voulez. Pour le travail des mains, on l'a rejetté comme une occupation trop ravalée. Mais pour ce qui eſt de cette pauvreté d'eſprit, & de cette ſimplicité evangelique que JESUS-CHRIST a operé ſur le Calvaire dans les cœurs de ſes Elûs, par les hontes & les ignominies de ſa Croix; qui a ſanctifié les Deſerts, fait des Cieux veritables des ſolitudes les plus affreuſes, & qui a rempli les Moines des premiers temps de l'eſprit des Apôtres & des Martyrs; à peine y en remarque-t-on les moindres veſtiges & les moindres traces.

QUESTION XV.

Ne peut-on pas dire que les conduites paſſées ne conviennent plus au ſiecle preſent, & que le monde n'en eſt plus capable?

RÉPONSE.

SI vous diſiez, mes freres, qu'il n'en eſt plus digne, vous auriez raiſon. Nous avons reſſerré nos cœurs; & la main de Dieu aprés avoir eſté long-temps ouverte, s'eſt refermée. Nous avons laiſſé les voyes de nos Peres, qui eſtoient celles de Dieu; & Dieu nous a refuſé le ſecours & la protection qu'il donnoit à nos Peres: Mais il n'y auroit point de fondement de condamner ceux qui s'eſtant apperçus de la grandeur de leurs maux; & en ayant reconnu la veritable origine, eſſaye-

roient par tous les efforts possibles de rentrer dans le chemin de leurs Peres qu'ils ont quitté, & de reprendre les pratiques & les observances que l'on sçait qui les ont sanctifiez.

C'est en vain qu'on dit que les hommes n'en sont plus capables; nous sçavons que Dieu est le Maistre des hommes, que sa puissance n'a pas receu de nouvelles limites, que son bras n'est point raccourcy, que nos cœurs sont dans sa main comme ils ont esté autrefois, qu'ils ne sont pas moins susceptibles des impressions de sa grace; qu'il sçait l'art de se faire aimer, & que selon sa parole il peut susciter quand il luy plaira des enfans à Abraham,
Matt. c. 3. v. 9 des roches & des pierres les plus dures. *Potens est Deus de lapidibus suscitare filios Abrahæ.*

QUESTION XVI.

N'y a-t-il pas sujet de craindre que ces sortes de mortifications ne dégoûtent des Novices qui pouvoient estre de bons Religieux dans la suite?

RE'PONSE.

L'On doit demeurer fort en repos, mes freres, lors qu'on renvoye des Novices aprés s'estre servi pour en discerner la vocation, des moyens & des épreuves établies par les Saints, & principalement quand elles sont selon la Regle qu'on professe. On doit porter les foibles & les imparfaits, & compâtir à leurs infirmitez & à leurs

foibleſſes; mais il ſeroit contre l'eſprit de la religion & le bien des Monaſteres, de les y admettre, puiſque les épreuves & les Noviciats ne ſont inſtituez que pour les reconnoiſtre, & les en exclure, lorſque ces défauts & ces foibleſſes ſont contraires aux maximes fondamentales, & eſſentielles de la vie Monaſtique, comme l'eſt ſans doute l'oppoſition aux humiliations, laquelle quoy qu'on puiſſe dire eſt dans tous les hommes l'effet de l'indocilité & de l'orgueil.

Pour ce qui nous regarde, mes freres, je vous aſſure que nous n'avons jamais eu de ſcrupule ſur aucun des Novices que nous avons pû renvoyer. Nous en avons eſté fâchez pour l'amour de Dieu, & dans la veüe de leur ſalut; mais nous l'avons remercié de ce qu'ayant quelquefois des raiſons particulieres, pour deſirer que quelques-uns de ceux qui nous ont quittez, perſeveraſſent, il nous a donné aſſez de fidelité, pour ne relâcher en rien de la diſcipline ordinaire; & qu'il n'a pas permis qu'aucune conſideration nous empeſchaſt de porter un jugement deſintereſſé ſur leur vocation.

Nous tenons pour une maxime certaine, que quelque vertueux que ſoit un homme, il ne l'eſt pas aſſez pour eſtre Moine, s'il n'eſt dans la reſolution d'embraſſer toutes les humiliations. S'il s'en preſente avec cette volonté, & qu'il ſoit encore foible, il faut l'humilier d'une maniere qui ſoit proportionnée à ſa foibleſſe, & luy faire connoiſtre

par les mortifications plus fortes, que l'on fait ſouffrir à ceux qui ont plus de vertu que luy, qu'il doit tendre à des choſes parfaites, & ne ſe pas contenter des communes pour eſtre digne de ſon eſtat.

Grad. 25 a.34. Tous les Saints n'ont qu'un avis ſur ce point-là. Saint Jean Climaque dit, que ceux qui entrent dans la carriere de la vie Religieuſe par une autre porte que par celle de l'humilité, ſont des voleurs & des larrons de leur propre vie & de leur ſalut; & qu'il faut qu'ils ſçachent qu'ils doivent comme ſe jetter dans le feu des tentations & des mortifications, de peur qu'ils ne remportent de ce combat que leur propre condamnation.

Hiſt. Carm. d'Eſp. On dit que ſainte Thereſe ayant receu une fille bien faite, d'une ſanté forte, d'un bel eſprit, pour un de ſes Monaſteres, la renvoyant dans le monde afin d'y achever quelques affaires; ſur ce qu'elle luy dit, qu'en revenant elle apporteroit ſa bible avec elle: luy repartit, ma fille, vous n'avez que faire de retourner, nous ne voulons point de vous, ny de voſtre bible; nous ſommes de pauvres filles ignorantes, qui ne ſçavons que filer & qu'obeïr: Une telle circonſtance fit juger à cette grande ſainte, que cette fille n'eſtoit point propre à un eſtat qui demande une humilité & une ſimplicité profonde.

QUESTION XVII.

Dites-nous ce que vous pensez des prosternemens, parce qu'il y a des gens qui les condamnent pour des fautes legeres, & qui pretendent qu'ils doivent estre reservez pour celles qui sont considerables?

RÉPONSE.

C'Est une pensée, mes freres, qui ne viendra pas à ceux qui ont quelque usage des pratiques Monastiques; Si neanmoins il s'en trouve qui veüillent que les prosternemens soient la punition des fautes plus importantes, on peut répondre avec certitude qu'ils n'ont jamais esté regardez comme tels. Ils ont esté instituez par les Saints, & pratiquez dans tous les temps comme la tradition religieuse en fait foy. Le sentiment de saint Benoist suffit tout seul sur cette matiere; il est Saint & Moine tout ensemble, & remply de l'esprit de Dieu; il ordonne dans le chapitre 71. de sa Regle, que si un Religieux est repris par un autre qui luy soit superieur, quelque legere que soit sa faute, pour peu qu'il s'apperçoive qu'il y ait de l'émotion dans l'esprit de celuy qui le reprend, qu'il ne manque pas de se prosterner à ses pieds, & qu'il y demeure jusqu'à ce que l'ayant appaisé par son humilité, il luy permette de se relever. Ces paroles sont à remarquer. *Si leviter senserit* Cap. 71.

animum prioris cujuscumque contra se iratum, vel commotum quamvis modice, mox sine mora tandiu prostratus in terra, ante pedes ejus jaceat satisfaciens, usque dum benedictione sanetur illa commotio.

Conv. Agrisgrav. Capit. 13. Dans l'assemblée generale tenuë à Aix-la-Chapelle pour la reformation de l'Ordre Monastique, il est expressement porté dans le chapitre 13. que lors qu'un Religieux sera repris par son Superieur, quel qu'il soit, il avoüera sa faute, & se prosternera à ses pieds.

Cap. 10. de divers. culp. Saint Colomban ordonne dans sa Regle, que si un de ses Freres occupé dans le soin de la cuisine, laisse perdre quelque chose de sec ou de liquide, *De siccis aut liquidis*, il se prosterne dans l'Eglise durant douze Pseaumes, & qu'il y soit sans aucun mouvement.

Us. Cisterc. Il est porté dans les Us de Cisteaux que si un Religieux laisse tomber quelque chose estant à table, il se levera dans le moment, & se prosternera jusqu'à ce que son Superieur luy fasse signe de se relever.

Vit. S. Lamb. Saint Lambert qui avoit quitté son Evesché, & s'estoit retiré dans un Monastere, s'estant levé la nuit dans le Dortoir pour vaquer à l'oraison, & ayant laissé tomber quelque chose qui fit du bruit, & interrompit le silence; le Superieur commanda sur le champ, que celuy qui avoit causé ce desordre, s'allast prosterner aux pieds de la Croix, elle estoit dans un lieu exposé à l'air; ce saint obeït,

Il y alla, quoy que le froid fust excessif, sans qu'on sceust que ce fust luy, il y demeura jusqu'aprés l'office de la nuit, & y eust demeuré encore plus long-temps, si le Superieur n'eust donné ordre qu'on l'allast chercher, s'estant apperçû qu'il ne s'estoit pas trouvé parmy les Freres.

Sainte Therese estoit allée dans un Monastere qu'elle avoit fondé, & ayant toussé pendant la priere à laquelle elle assistoit, comme la Superieure qui ne sçavoit pas que ce fust elle, ordonna que celle qui avoit fait ce bruit se prosternast, la sainte le fit aussi-tost, & on remarque qu'elle fut un temps considerable dans cette humiliation. Hist. Carm. d'Esp.

Une Religieuse de cette sainte pour un sujet tres-leger, s'estant prosternée par l'ordre de sa Superieure, y passa toute la nuit, & le matin on la trouva dans ce mesme estat, sa joüe attachée à la terre par l'excés du froid & de la gelée; on peut rapporter mille exemples semblables dans tous les temps, parce qu'il n'y a jamais eu de pratique plus commune dans les Cloistres ny plus observée. Ibid.



QUESTION XVIII.

Comme on sçait qu'il y a des personnes du monde qui ne sont pas édifiées de ces pratiques, & qui les regardent comme des actions ridicules, n'est-ce pas une raison pour les quitter?

RE'PONSE.

CELA ne prouve point, mes freres, qu'elles ne soient pas saintes ny qu'il faille les rejetter; mais bien qu'on ne doit pas admettre toutes sortes de personnes dans les Monasteres, ny les y rendre témoins des exercices dont ils ne sont pas capables. On doit suivre le sentiment de saint Basile, qui dit qu'il ne faut pas se fier à toutes sortes de personnes; que ceux qui servent Dieu sont d'ordinaire environnez de gens qui leur tendent des pieges, & que ceux-mesmes qui les voyent avec plus de familiarité ont des veües plus curieuses & moins favorables sur leur conduite. Il arrive presque toûjours, que les usages Monastiques ne tombent pas dans le sens des gens du siecle, qui d'ordinaire, comme a dit un grand Saint, n'ont pas les pensées plus élevées que leurs œuvres.

Baſ. Conſt. Mon. cap. 6.

S. P. d'Alcantara.

Cependant, mes freres, si quelques-uns rient de ces pratiques, il est certain qu'elles font sur d'autres des impressions toutes contraires, & qu'il y en a qui, les voyant, ne peuvent retenir leurs larmes; ce qui arrive selon les divers mouvemens des per-

sonnes. S'il falloit chercher en cela quelque Regle de conduite, vous ne devez point douter qu'on ne la dust prendre de la disposition des derniers, au moins si on vouloit suivre l'Ecriture; car vous sçavez qu'elle ne s'explique pas en faveur des premiers, & qu'elle en porte un jugement terrible.

Mais il faut laisser rire ou pleurer les hommes, approuver ou condamner comme il leur plaira; C'est selon la verité toute seule, & non pas selon leurs differentes affections que nous devons nous conduire; & pourveu que JESUS-CHRIST approuve ce que nous faisons, nous sommes bienheureux qu'il soit improuvé par le monde: Cette raison là seroit bonne pour ceux qui chercheroient de la gloire dans ces sortes d'exercices; mais non pas pour ceux qui ont une volonté sincere de s'avillir & de se confondre.

Michol se moqua de David, lors qu'elle le vit danser devant l'Arche, & je ne doute pas qu'il n'y eust bien des gens de son avis; cependant elle ne le persuada point. On n'ignore pas que plusieurs pratiques qui sont établies dans les Cloistres ne passent pour des railleries & des jeux dans l'estime de ceux qui n'ont pas receu de Dieu l'esprit de les gouverner. L. 2. Regum. c. 6. v. 16.

C'est un jeu tres-saint, dit saint Bernard, qui « Epist. 87.
nous rend le sujet du mépris des gens qui menent «
une vie molle, abondante & superbe: Car dans la «
verité, qu'est-ce que la vie que nous menons peut «

„ paroiſtre aux perſonnes du ſiecle, qu'un jeu, qu'un „ badinage; puiſque nous faiſons profeſſion de mé-„ priſer tout ce qu'ils recherchent, & de rechercher „ tout ce qu'ils mépriſent. Semblables à ceux qui „ mettant la teſte en bas & les pieds en haut, ſe ſoû-„ tiennent & marchent ſur les mains contre l'uſage „ ordinaire, & attirent ainſi ſur ſoy les regards du „ monde; Ce n'eſt point icy un jeu d'enfant ny de „ theatre qui excite des ſentimens fâcheux par des „ poſtures effeminées & indecentes; mais c'eſt un „ jeu qui dans le fond eſt honneſte, agreable, gra-„ ve, digne d'eſtre eſtimé, & capable de donner de „ la joye aux eſprits bien-heureux qui en ſont les ſpe-„ ctateurs; C'eſt-là le jeu ſaint & chaſte de celuy qui „ diſoit. *Spectaculum facti ſumus angelis & homini-„ bus:* Cependant gardons-nous bien d'interrompre „ ce jeu quoy que les hommes nous diſent, *Ludamus „ & nos interim ut illudamur;* Continuons afin qu'ils „ s'en moquent, & que nous vivions dans les con-„ fuſions & dans les opprobres, juſqu'au retour de „ celuy qui doit élever les humbles & abbaiſſer les „ ſuperbes.

1. ad Cor. 4. v. 9.

Si on nous oppoſe qu'il y a des perſonnes de la meſme profeſſion qui blâment cette conduite; on peut répondre à cela qu'il y en a beaucoup d'autres qui l'approuvent, & leur ſentiment eſtant comme il paroiſt le mieux fondé, ſur la doctrine & la pratique des Saints, il ne faut pas s'étonner que ceux qui n'y entrent pas cherchent des rai-

ſons pour s'appuyer, n'eſtant pas ordinaire de donner ſon approbation aux choſes de ſon eſtat qu'on ne pratique point.

QUESTION XIX.

Que peut-on répondre à l'autorité de ſaint Anſelme, qui condamne un Superieur dans une de ces lettres, de ce que quand on proclamoit ſes Religieux de quelque faute de negligence ou de legereté, il les en reprenoit comme de choſes conſiderables?

RÉPONSE.

CE que ſaint Anſelme blâme eſt bien éloigné de ce que nous approuvons; il écrit à un Superieur dont il improuve la conduite, qui par ſa maniere d'agir troubloit la paix de ſon Monaſtere, & donnoit ſujet à ſes freres de murmurer & de ſe plaindre; ce qui paroiſt par ces paroles de la lettre, *Quoſdam audivi conqueri*, & par ces autres, *Quod multum nocet;* qui attribuoit à un principe de malignité un ſigne, un regard, ou quelque choſe de ſemblable; ce qui eſt contre la ſincerité, & contre le bon ſens; qui au lieu de reprendre ſes freres pour les humilier par charité, & ſans amertume de cœur, formoit contre eux de mauvais ſoupçons, & alienoit ainſi les eſprits, *Dilectio veſtra in pravam ſuſpicionem in audientia eas interpretatur.....* Or nous eſtimons dans tous ces cas, que les humiliations ne ſont pas utiles, & qu'il

S. Anſel. Epiſt. lib. 3. Ep. 91.

faut s'en abſtenir ; & nous avons déja dit ailleurs, que ſi quelque Religieux n'eſtoit pas capable de porter cette pratique, il falloit condeſcendre à ſa foibleſſe, s'abbaiſſer avec luy pour eſſayer de l'élever, en reprenant en ſa preſence ceux qui auroient plus de force & plus de vertu.

Ibid. Enfin, ſaint Anſelme improuve le procedé d'un Superieur qui détruiſoit par ſon imprudence, & par ſon indiſcretion, au lieu d'édifier par ſa ſageſſe & par ſa bonne conduite ; Et ſaint Anſelme a raiſon de luy dire qu'il regarde ſes corrections ſeveres & ſes ſoupçons ſi deſavantageux, pour des violemens de la Regle, & pour des infractions importantes.

On peut ajoûter à cela, que quand le ſentiment de ſaint Anſelme ſeroit entierement oppoſé à l'opinion que nous établiſſons, il n'y auroit point d'apparence de la quitter, eſtant appuyée, comme elle l'eſt, ſur l'autorité ; ſur les exemples de tant de Saints, & ſur un ſi grand nombre de raiſons ſolides ; & quand nous n'aurions pour nous que ſaint Jean Climaque, je ne vois pas pourquoy on voudroit que ſaint Anſelme fuſt crû plûtoſt que luy, luy, dis-je, qui a eſté le Solitaire le plus éclairé, & le plus grand directeur que Dieu ait jamais fait paroiſtre dans ſon Egliſe, pour le gouvernement des Cloiſtres.

QUESTION XX.

Quoy que ces traitemens rudes, & ces humiliations piquantes faſſent du fruit dans les perſonnes extremement mortifiées, cela ne paroiſt pas ſuffiſant pour en autoriſer la pratique; autrement on pourroit juſtifier les injuſtices, les perſecutions, & les outrages qu'on a fait aux grands ſerviteurs de Dieu, ſous pretexte que cela leur ſervoit pour acquerir des merites & des couronnes?

RE'PONSE.

LA comparaiſon n'eſt pas tout-à-fait juſte, mes freres, j'avoüe qu'une de ſes parties convient aux Moines & aux Solitaires, puiſque ſelon la penſée des Saints, & dans la verité, ils peuvent eſtre conſiderez comme des Martyrs; Il n'en eſt pas de meſme de l'autre, & je ne penſe pas qu'on puiſſe tirer aucun parallele entre un cruel perſecuteur, & un paſteur charitable.

L'un eſt l'inſtrument & l'organe du Demon; l'autre eſt le Miniſtre & le Vicaire de JESUS-CHRIST.

L'un eſt plein de haine contre Dieu & contre ſon prochain; l'autre eſt remply d'amour & de charité, pour l'un & pour l'autre.

L'un ne veut que la perte du martyr; l'autre ne deſire que le ſalut de ſon frere.

L'un fait tout ce qu'il peut pour ruïner la verité

dans le cœur de celuy qu'il persecute; l'autre travaille à détruire le vice jusqu'à ses moindres apparences dans le Religieux qu'il exerce.

L'un se sert des moyens impies & sacrileges, pour l'execution de son dessein; l'autre use de conduites innocentes & pratiquées par les Saints, pour l'accomplissement de son œuvre.

» On aura peine à comprendre qu'une comparai-
» son puisse subsister avec de telles differences: Il y
» a une charité fausse & cruelle; & il y a aussi une
» cruauté sainte & charitable; Et comme nous ap-
Greg. Hom. 34. in Evang. » prend saint Gregoire, il y a une grande differen-
» ce entre ce qui se fait par un motif d'orgueil, &
» ce qui se fait par le zele de la discipline. Les Pa-
» steurs font paroistre de l'indignation, mais ils n'en
» ont point en effet; ils desesperent lors qu'ils espe-
» rent davantage; ils exercent des persecutions,
» mais ils ne laissent pas d'aimer; ils exagerent à
» cause que la discipline les y oblige, mais leur cha-
» rité fait qu'ils ne perdent jamais la douceur.

QUESTION XXI.

Ne seroit-il pas plus à propos de conduire les personnes avancées par la voye royale de l'amour?

RÉPONSE.

Vous opposez donc, mes freres, la voye de l'amour à la voye des humiliations. Cependant il semble que la Foy nous enseigne quel-

que

que chose de contraire, puis qu'elle nous apprend, que la voye royale de l'amour est celle de la Croix, & que la Croix enferme les souffrances de l'esprit comme celles de la chair; c'est à dire les humiliations & les douleurs. C'est la voye par laquelle JESUS-CHRIST, qui est nostre Roy, a marché. Toute sa vie n'a esté qu'une carriere d'opprobres, d'ignominies & d'abbaissemens. La conduite que le Pere Eternel a tenuë à l'égard de son Fils, a esté d'une rigueur & d'une humiliation infinie. *Proprio filio suo non pepercit*. Et cependant il n'est jamais entré dans la pensée de personne, que JESUS-CHRIST ait esté conduit par la voye basse & servile de la crainte, & non pas par la voye royale de l'amour. Cette voye royale qu'il nous a enseignée par ses actions comme par ses paroles; je le repete encore, est celle de la Croix; c'est la seule qu'il a sanctifiée par son exemple, & qui a esté connuë de ses veritables disciples. *Ibant gaudentes à conspectu Concilii quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu, contumeliam pati*. Leur ambition & leur consolation tout ensemble a esté de l'embrasser, & toute autre voye que celle-là, a toûjours paru fausse ou suspecte.

Ad Rom. 8. 32.

Act. 5. v. 41.

Le livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST qui aprés l'Ecriture-sainte, contient plus qu'aucun autre les veritez de la Religion, commence le chapitre de la voye royale de la Croix par ces paroles; *Durus multis videtur hic sermo, abnega temetipsum*,

Lib. 2 de Imit. Christ. ch. 12.

tolle crucem tuam, & sequere Iesum. Et prouve par tout qu'il n'y a point de chemin qui conduise à la vie & à la paix interieure, que la Croix & la mortification continuelle. Cela ne se rapporte gueres aux pensées de ceux qui ne sont pas de nostre avis. Ils les fondent sans doute sur la créance qu'ils ont, qu'on ne sçauroit aimer un Superieur quand il est severe, & qu'il humilie; qu'il ne peut aimer & humilier tout ensemble; & ils regardent cette conduite comme tres-propre pour étouffer les sentimens de l'amour.

Mais que peuvent-ils répondre à ces paroles de saint Augustin; qui dit qu'il n'appartient qu'aux enfans insensez d'aimer ou de haïr leur pere, selon qu'ils en reçoivent des châtimens ou des caresses; puis qu'il les aime en tout temps, & que dans l'une comme dans l'autre maniere de les conduire, il les regarde comme ses heritiers & ses enfans. *Eris insulsus puer in domo patris, amans patrem si tibi blanditur; & odio habens quando te flagellat, quasi non blandiens, vel flagellans hereditatem paret.* Il faut aimer Dieu selon le mesme Saint, dans tous les temps, dans celuy de l'affliction comme dans celuy de la prosperité; ses ordres & ses dispositions estant également pleines de justice, & dignes de respect. Peut-on ne pas garder les mesmes regles à l'égard des Prelats & des Pasteurs qui tiennent sa place parmy les hommes? Luy qui estant invisible se sert par eux d'un mini-

Aug. in psal. 32. Concione 1.

Ibid.

ſtere & d'une entremiſe viſible, pour conduire & diriger ceux qu'il a commis à leur charge.

En un mot, mes freres, les humiliations quand on en uſe avec la charité & avec la diſcretion neceſſaire; bien loin d'avoir l'effet qu'on penſe; elles en ont un qui leur eſt tout-à-fait contraire: (Je ſuppoſe des ames Chreſtiennes qui ont de la vertu, ou au moins une volonté ſincere de l'acquerir;) elles concilient les cœurs au lieu de les aliener; Elles produiſent l'amour au lieu de le détruire. C'eſt ce que nous apprenons de ſaint Bernard, quand il dit que ceux d'entre ſes Freres qu'il a traité d'une maniere plus rigoureuſe & plus ſevere, luy ſont unis par les liens d'une charité plus étroite & plus tendre, que non pas ceux à l'égard deſquels il n'en a pas uſé de la meſme ſorte. Ce qui fait qu'il y a peu ou point de charité dans les hommes; c'eſt que la cupidité y eſt puiſſante, qu'elle y domine, & comme il n'y a rien qui la ruine davantage, ſelon le ſentiment des Saints que l'humiliation; il n'y a rien auſſi qui établiſſe davantage la charité. Ce qui eſt conforme à la parole du ſaint Eſprit, qui nous dit par la bouche du Sage: Ne reprenez point le moqueur, de peur qu'il ne vous haïſſe: reprenez le Sage & il vous aimera: *Noli arguere deriſorem ne oderit te: argue ſapientem & diliget te.*

Bern. ſerm. 39. in Cantic.

Prov. 9. v. 8.

Si l'on inſiſte & ſi l'on dit que cette pratique exterieure n'eſt qu'une lettre qui ſert de peu: J'avoüe que c'eſt une lettre; mais les vrais Iſraëlites

qui attendoient en eſprit & en verité l'accompliſſement des promeſſes, n'avoient pas moins d'exactitude pour l'obſervation de la loy que les Juifs les plus charnels. La lettre quand elle eſt toute ſeule eſt fort inutile : mais il faut combattre la conduite de tous les Saints ; ou demeurer d'accord qu'elle n'eſt pas moins neceſſaire à l'eſprit pour ſa conſervation, que les feüilles le ſont au fruit, & les écorces aux arbres.

Vous voyez, mes freres, qu'il n'eſt pas impoſſible de répondre par des raiſons ſolides & chrêtiennes, à toutes les difficultez qu'on peut former ſur cette matiere. Mais quand on ne les auroit pas dans la force & dans le nombre que nous les avons, il y en a une à laquelle perſonne ne peut repliquer; qui eſt que tous les raiſonnemens qu'on fait contre des experiences certaines, ne doivent point eſtre écoutez. Vous avez beau dire & vous efforcer de prouver à un Medecin, que le regime qu'il fait garder à ſes malades n'eſt pas bon ; & qu'il augmentera leurs maux, ſi l'experience luy fait connoiſtre le contraire, & s'il contribuë effectivement à leur gueriſon ; Il auroit tort de ſe laiſſer perſuader. Ainſi comme nous voyons tous les jours par des experiences ſenſibles, qu'il n'y a rien de plus efficace que cette conduite pour la ſanctification des ames ; de plus capable de leur donner l'eſprit de leur profeſſion ; & de leur inſpirer des maximes oppoſées à celles du monde ; toutes les objections

qu'on nous fait ſont inutiles, & n'ont garde de nous convaincre.

Soyez donc perſuadez, mes freres, que cette ſainte pratique qui revient à ſi peu de perſonnes, ne contribuë pas moins au maintien de la vie cœnobitique, que la reſpiration de l'air a la conſervation de la vie; & qu'il faut que ceux qui ont peine à la ſouffrir & qui s'élevent contre elle, ayent oublié ou n'ayent jamais connu ces veritez ſi conſtantes & ſi établies dans tous les livres des Saints.

Premierement, que l'humilité s'acquiert & ſe conſerve par les humiliations, comme la doctrine par l'étude.

Secondement, que la vie Monaſtique n'eſtant qu'une école de penitence, d'humilité & d'abjection, rien ne luy convient mieux que les humiliations.

Troiſiémement, que Dieu prend un ſoin particulier de ſanctifier ceux de ſes élûs qu'il ſe conſerve dans le monde par mille rencontres qui les humilient.

Quatriémement, que les Moines ne pouvant eſtre exercez par les voyes par leſquelles ſont exercées les perſonnes du ſiecle, ils ont beſoin des mortifications dont on veut leur interdire l'uſage.

Cinquiémement, que d'inferer qu'une pratique inſtituée & gardée par les Saints, n'eſt ny bonne ny utile, parce qu'elle ſe trouve changée par la ſuite des temps; c'eſt condamner les uſages de l'Egliſe

les plus saints, puis qu'il y en a plusieurs qui sont presentement changez ou affoiblis par des coûtumes contraires.

Sixiémement, qu'il est tres-difficile, quoy qu'on dise, de trouver un autre principe de l'opposition que l'on sent aux choses qui humilient, que l'amour propre; & que toutes les raisons dont on se sert pour les combattre, sont autant de differentes couleurs dont on essaye de le couvrir.

Septiémement, que dans la verité l'aversion des reprimendes ne vient que de l'orgueil; parce que la reprehension humilie; & que l'humiliation, comme dit saint Gregoire, est un poids insupportable à l'esprit superbe. *Superbis mentibus pondus grave est oneris doctrina humilitatis.*

Lib. 15. in Job. c. 22.

Ce qui fait encore, mes freres, que tant de gens ne peuvent s'accommoder de ces sentimens, c'est que la pluspart se font une idée des observances regulieres, sur celles qu'ils ont des Communautez Ecclesiastiques, & se persuadent qu'elles se doivent gouverner par les mesmes regles. Cependant il y a une totale difference; & quoy que les Moines & les Ecclesiastiques ne se proposent qu'une mesme fin, & n'agissent que par un mesme principe, je veux dire qu'ils n'ayent rien devant les yeux que la gloire de Dieu & leur sanctification; & que l'Esprit de JESUS-CHRIST soit le seul & le veritable Esprit de toutes leurs actions; il n'y a rien de plus opposé que les moyens,

& les voyes par lesquelles ils se conduisent.

Les Communautez Ecclesiastiques sont des assemblées de personnes, qui n'ayant jamais rompu le sacré sceau de l'Alliance sainte qu'ils ont contractée avec JESUS-CHRIST, ny soüillé la robe blanche qu'ils ont receuë dans le Baptesme, de la main de ce celeste Epoux, se conservent dans sa charité & dans son amour, en gardant cette innocence premiere qu'ils n'ont jamais violée. Ce sont des enfans qui estant toûjours demeurez fideles dans le respect & dans la crainte qu'ils doivent à leur pere, n'ont besoin ny du secours de leurs larmes, ny de punitions severes, ny de mortifications humiliantes, pour appaiser sa colere, puis qu'ils ne l'ont jamais irritée. Quoy qu'ils soient obligez par quantité d'autres considerations, de surpasser le reste des Chrestiens dans les pratiques de l'humilité & de la penitence; & qu'une vie douce, molle & relâchée, ne soit pas moins indigne d'un Ministre de JESUS-CHRIST que d'un Solitaire;

L'Eglise a toûjours regardé ses Ministres comme une race choisie, une nation sainte, un peuple conquis. *Genus electum regale sacerdotium, gens sancta populus acquisitionis.* Elle n'admettoit point autrefois les pecheurs aux fonctions sacrées; le Canon II. du Concile de Nicée; le Canon XXXII. de saint Basile; le Canon IV. du premier Concile de Valence; le Canon IX. du premier Concile d'Orleans, & saint Gregoire le Grand en quantité d'en-

S. Petr. c. 2. v. 9.

Bas. Epist. 2. ad Amphil.

droits, font voir quelle a esté son exactitude à les priver de leurs ministeres, lors que leurs pechez luy estoient connus. Et bien qu'elle ait changé de conduite & la severité de ses Regles, elle conserve
Sess. 6 de refor. c. 1. toûjours le mesme esprit; & le Concile de Trente declare expressement qu'on ne doit élever au gouvernement des Eglises & à la charge des ames, que ceux qui depuis leur enfance auront passé par toutes les épreuves Ecclesiastiques, & donné pendant toute leur vie, des marques & des témoignages de leur pieté.

Pour les Congregations Monastiques, ce sont des troupes de criminels & de penitens publics, qui ayant manqué à la fidelité qu'ils devoient à Dieu; & l'ayant irrité par leur desobeïssance, ne peuvent plus rien pretendre de sa bonté, qu'aprés avoir satisfait à sa justice par des châtimens dignes de leurs pechez. Ce sont des enfans prodigues, qui ayant abandonné la maison de leur pere, ont dissipé les biens qu'ils en avoient receus; C'est à dire des Chrestiens qui s'estant miserablement soustraits de la main de Dieu; & ayant fait un méchant usage de toutes ses graces, n'ont nul moyen de s'ouvrir les portes de sa misericorde qu'ils se sont tant de fois refermées, qu'en se mettant dans la disposition de celuy, qui s'estimant indigne d'é-
Luc. 15. v. 19. & 21. tre au rang des enfans, & d'estre admis à la table, demandoit d'estre traité comme les mercenaires. Il faut que leurs cœurs estant vivement penetrez

du

du sentiment de leurs crimes, ils reparent ce que l'orgueil & la desobeïssance y ont fait de ravages, par de sinceres abbaissemens, & des humiliations profondes; Et que selon la pensée de saint Gregoire, ne pouvant paisiblement acquerir l'heritage des Justes par la sainteté de leur vie, ils le ravissent par leurs sueurs, & par leurs combats; Dieu voulant qu'ils le forcent de leur pardonner, & qu'ils luy fassent violence. Homil. 20. in Evang.

On dira peut-estre qu'il y a des Ecclesiastiques pecheurs,& desMoines justes;je l'avouë.Mais comme le pecheur au moment qu'il est mis au rang des Levites,cesse d'estre regardé comme pecheur;Ainsi un juste cesse d'estre regardé comme juste, dans le moment qu'il est Moine; & il ne peut plus estre regardé que comme un pecheur: Il perd son innocence en se renfermant dans le Monastere, de mesme que JESUS-CHRIST a cessé en quelque sorte, de passer pour Saint, au moment qu'il s'est fait voir dans le monde avec l'habit, & sous la forme d'un pecheur, non seulement dans l'opinion des hommes; mais encore dans les traitemens rigoureux qu'il a receus de la main de son Pere.

Le Cloistre est une prison qui fait des coupables, aussi-bien de ceux qui ont conservé l'innocence, que de ceux qui l'ont perduë. C'est ce que pensoit saint Bernard, lors que parlant à un de ses Freres, il luy dit ces paroles. Mon fils, si vous sçaviez combien l'obligation d'un Moine est grande, « Epist. Fastud.

„ vous ne mangeriez pas un ſeul morceau de pain
„ qui ne fût trempé de vos larmes ; car nous ne nous
„ enfermons point dans les Cloiſtres pour d'autre fin
„ que pour pleurer nos pechez & ceux des peuples;
„ Et toutes les fois que nous mangeons le pain, qui
„ eſt l'ouvrage de leurs mains, & le fruit de leurs
„ travaux, il eſt vray de dire que nous mangeons
„ leurs pechez, afin d'en gemir comme de nos pro-
„ pres offenſes.

Voila une image de l'état Monaſtique ; voila l'Idée que doivent s'en former ceux qui veulent l'embraſſer : s'ils y apportent de telles diſpoſitions, aſſurez-vous, mes freres, que bien loin que les mortifications leur ſemblent trop rudes, & que le calice leur en paroiſſe trop amer, ils le deſireront avec ardeur ; & compteront comme des journées perduës celles qu'ils auront paſſées, ſans avoir trouvé des ſujets de s'humilier. La vûë des confuſions éternelles dont ils ſeront inceſſamment occupez, leur fera ſouhaiter les confuſions paſſageres ; & cette ſeverité des Jugemens de Dieu, qu'ils auront continuellement devant les yeux, fera qu'ils ne trouveront rien que de trop doux dans les jugemens des hommes. Leur conſolation ſera de retracer dans toutes les actions de leur vie, les hontes & les opprobres de celle de JESUS-CHRIST ; Et purifiant ainſi leurs cœurs par de continuelles pratiques d'humilité des taches que l'orgueil y a faites, ils s'éleveront autant qu'il eſt poſſible dans

un corps mortel, selon le langage des Saints à la pureté des Anges, & se prepareront par des humiliations & des abbaissemens de peu de durée aux gloires posterieures, & à la felicité éternelle.

C'est-là ce que doivent estre de parfaits Solitaires; c'est le veritable modele que Dieu nous en a donné dans la personne de ses Saints; ce sont des exemples qui nous apprennent nos devoirs; mais qui nous confondent en mesme temps de nos infidelitez; & de ce qu'estant obligez de vivre dans cette abnegation parfaite, à peine parmy tous nos desirs & nos efforts, ou plûtost parmy toutes nos lâchetez & nos foiblesses, peut-on remarquer dans nos vies les moindres traces du détachement & de la sainteté de nos Peres?

QUESTION XXII.

Que faut-il répondre à ceux qui disent que c'est une espece de mensonge ou de fiction, de reprendre fortement une faute qui est ou legere ou incertaine, & que l'utilité qu'on en peut tirer, n'empêche pas que l'usage n'en soit mauvais?

RÉPONSE.

DITES-leur, mes freres, que vous n'avez point d'autre sentiment que celuy de saint Augustin, lors qu'il declare qu'il ne voudroit pas commettre un leger mensonge, quand il s'agiroit du salut & de la conversion de tout un monde;

mais qu'il y a grande difference, entre prendre une action dans le mauvais sens qu'elle peut avoir, sans examiner les vûës & les motifs de celuy qui l'a faite; ou reprendre fortement dans un Religieux une faute exterieure & petite par elle-mesme, en la mettant auprés de la sainteté de Dieu, de la perfection de son estat, des suites & des effets qu'elle peut avoir, si elle estoit negligée, pour en prévenir de plus grandes, ou en découvrir d'interieures & de cachées; Et dire qu'une action est mauvaise, quand on sçait assurement qu'elle est bonne, & qu'elle ne sçauroit estre mal expliquée; ou reprendre une faute comme si elle estoit importante, lors qu'elle n'a rien de considerable de quelque costé qu'on la tourne. L'un est un mensonge ou une fiction qui attaque la verité & la sincerité, & dont un homme duquel les maximes sont pures & entieres n'usera jamais; L'autre est une conduite qui n'a rien de mauvais, qui est utile & mesme necessaire, & de laquelle on peut tirer des fruits & des biens infinis dans la direction des Cloistres, si les Superieurs sçavent s'en servir avec charité, discernement & prudence; C'est ce que tous les anciens Moines ont autorisé par leurs exemples, & que nous trouvons si puissamment étably dans les instructions & les sentimens de saint Gregoire & de saint Jean Climaque.

S. Greg. P. I. 26. c. 5. Moral. in c. 35. Job.

Les saints Docteurs, dit ce grand Pape examinent d'ordinaire avec tant de soin les moindres

fautes qui leur paroiſſent dans ceux qu'ils conduiſent, afin de pouvoir paſſer de ces petites fautes qui ſont exterieures, à la connoiſſance des interieures qui ſont plus grandes. Ils ſe ſervent de rudes reprehenſions pour arracher de leurs cœurs les épines des penſées mortelles; Et c'eſt par l'amour de la charité, qu'ils agiſſent avec tant de rigueur & de rudeſſe, & non par un mouvement d'orgueil & de vaine gloire.

En effet, ils ſont tout preſts de mourir pour ceux qu'ils ſemblent affliger avec cruauté juſqu'à la mort: Ils conſervent dans le fond de leur cœur leur dilection, lors qu'ils n'ont que de la ſeverité dans l'apparence: .... Ils s'échauffent quelquefois dans la correction de ceux qui leur ſont ſoûmis, comme s'il n'y avoit plus en eux rien de tranquille; & cependant ils conſervent la charité dans une tranquillité auſſi parfaite, que s'ils n'eſtoient point enflammez par l'ardeur de leur zele.



QUESTION XXIII.

Il semble que l'autorité de saint Iean Climaque ne doive pas estre d'un fort grand poids dans cette matiere, puis qu'il estoit Grec, & qu'il approuve les fictions & les mensonges officieux comme les autres Peres de l'Orient?

RÉPONSE.

IL est certain, mes freres, que plusieurs d'entre les Peres de l'Orient, ont estimé qu'il estoit permis d'user de mensonges & de fictions lors qu'elles estoient innocentes & officieuses; & que
Strom. l. 7. la charité, comme dit saint Clement d'Alexandrie, en estoit le veritable motif. Ce sentiment a esté assez commun dans les premiers temps de l'Eglise. L'on avoit peine à s'appercevoir que ce ne fût pas un bien de cacher la verité sous les voiles de la fiction & du mensonge, quand le prochain en tiroit de l'utilité & de l'avantage; & l'on ne se défioit point d'une opinion qui paroissoit sainte dans son application, dans ses effets, & mesme dans son principe.

Mais saint Augustin dans l'Occident traita cette question avec tant de profondeur; il en éclaircit tellement toutes les difficultez, & prouva si puissamment qu'on ne pouvoit en conscience, en nul cas, & quelque utilité qu'il en revint, se servir de ces mensonges charitables, que son sentiment a

esté suivy de tous ceux qui sont venus aprés luy, & qui ont eu de la pieté & de la lumiere; Et il se peut dire que saint Jean Climaque dans l'Orient s'est preservé de cette erreur, & l'a condamnée quoy qu'elle fût beaucoup répanduë; & que Dieu qui l'avoit donné au monde comme un docteur Apostolique, comme un guide & un directeur asluré pour les consciences, a voulu le rendre exempt de toutes taches, afin qu'il eût plus de creance & d'autorité, & que l'on puisast sans crainte dans ses écrits comme en des sources salutaires, les regles saintes d'une vie Evangelique.

Entre les differens éloges que l'Eglise d'Orient a donnez à ce grand Saint, touchant l'integrité de sa foy, & l'éminence de sa vertu, un des principaux est celuy d'avoir esté veritable. Elle chante dans les prieres qu'elle luy adresse; que sa bouche a prononcé les grandeurs de Dieu dans une verité parfaite; qu'il ne s'est point rencontré dans les tenebres du peché; qu'il a servy Dieu d'une maniere irreprehensible; que son ame a esté remplie de l'onction de la verité; qu'il s'est preservé de toute participation de mensonge; que par une conversation toute divine il a surmonté les tromperies des demons; & que comme un homme instruit de Dieu, il a passé pour le guide & pour le conducteur asluré des Solitaires. Menolog. gr.

Mais nous ne pouvons point douter de ce que saint Jean Climaque a pensé sur le sujet des men- Grad. 12. art. 11.

ſonges officieux, puis qu'il les a clairement condamnez ; & qu'il a refuté les raiſons principales dont ceux qui veulent les autoriſer, ont coûtume de ſe ſervir ; qui ſont priſes de la charité qu'on doit au prochain, & du celebre exemple de Rahab.
„ Car voicy comme il parle. Le menteur allegue pour
„ pretexte de ſon menſonge, qu'il ne bleſſe la verité
„ que par une bonté officieuſe, & une conduite cha-
„ ritable envers le prochain ; auſſi il prend ſouvent
„ pour une action de juſtice, ce qui eſt en effet la
„ perte de ſon ame ; Cet inventeur de déguiſemens
„ & de tromperies, dit, qu'il imite Rahab ; & lors
„ qu'il ſe perd ſoy-meſme par le menſonge, il pre-
„ tend qu'il ne travaille que pour le ſalut des autres.
Ibid. art. 13. „ Il ajoûte enſuite, qu'un petit enfant ne ſçait ce
„ que c'eſt que de mentir, ny auſſi une ame qui eſt
„ pure de toute malice ; & que comme un homme
„ à qui le vin rend le cœur gay, ne ſçauroit quand
„ il voudroit déguiſer la verité ; de meſme celuy à
„ qui la componction a cauſé une yvreſſe toute ſain-
„ te, ne ſçauroit proferer aucun menſonge. S'il ſemble en quelques occaſions avoir approuvé quelques fictions particulieres, il ne l'a fait qu'en imitant l'Ecriture-ſainte, qui loüe l'action de la meſme Rahab, non pas en ce qu'elle eſtoit une fiction ; mais parce qu'elle eſtoit ſainte & charitable dans ſon motif, dans ſon uſage, & dans ſes ſuites ; enfin peut-il ſe declarer davantage, qu'en
Ibid. „ diſant que l'amour de la verité eſt la ſource de
„ toutes les vertus.

QUEST. XXIV.

QUESTION XXIV.

Il y a quelques endroits dans les ouvrages du mesme Saint, qui marquent, au moins selon les apparences, qu'il approuvoit les mensonges officieux, & qu'il n'estoit pas du sentiment que vous luy attribuez comme l'on peut voir dans l'article 70. & 72. de sa lettre au Pasteur?

RÉPONSE.

POUR répondre à vos difficultez, mes freres, il est necessaire d'examiner dans le détail & avec quelque étenduë les deux passages que vous nous rapportez.

Saint Jean Climaque écrit dans le premier; qu'un Superieur tres-sage & tres-judicieux, ayant à juger un different entre deux de ses Religieux; décida en faveur de celuy qui estoit coupable, à cause qu'il estoit plus foible, & condamna celuy qui estoit innocent, à cause qu'il estoit plus fort & plus vertueux: Et il agit de cette sorte, de peur qu'il ne se formast une plus grande division entre-eux deux s'il eût jugé selon la rigueur de la justice; Mais il eut soin de les informer chacun en particulier, des raisons de sa conduite, & sur tout d'appliquer à la playe de celuy qui estoit veritablement malade, les remedes propres à sa guerison. Epist. ad Pastor. art 70.

Il suffit pour justifier saint Jean Climaque de faire voir quelques cas dans lesquels un Superieur

puisse, sans faire aucun mensonge, se déclarer en faveur de celuy qui a tort, car si cela se peut, il est à couvert, & il faut que vous donniez à son sentiment la face qui luy est la plus avantageuse, puisque c'est un principe de la Morale de JESUS-CHRIST, & une regle constante de la charité, qu'on ne peut sans peché donner un mauvais sens à une parole ou à une action qui peut en recevoir un favorable.

Je suppose donc, mes freres, que deux Religieux ayent un different ensemble ; le Superieur les appelle : Celuy dont la cause est la meilleure la défend avec un peu moins de moderation qu'il ne devroit, il le fait mesme avec quelque sorte de chaleur, & semble prendre quelque avantage sur son frere & ne le pas assez ménager. Le Superieur par une dispensation pleine de sagesse & de charité, jugeant que l'humiliation est necessaire au premier, & que l'autre a besoin qu'on soûtienne sa foiblesse par quelque condescendance, ne peut-il pas d'un ton de voix rude & severe, dire à celuy qui a le bon droit de son costé, qu'il est moins humble, moins charitable, & moins religieux que l'autre ? & mesme l'obliger de se retirer de sa presence avec confusion ? Il n'y a en cela ny supposition ny mensonge ; puisque cette reprehension a un fondement juste dans quelques circonstances dans la conduite de celuy qui est traité de la sorte ; & cependant il s'explique en faveur de celuy qui

a la cauſe la plus mauvaiſe. Il ne commet neanmoins en cela aucune injuſtice; car il ne prononce point ſur le fonds, & il ne fait qu'en remettre la déciſion à un autre temps, puis qu'il ne peut rendre compte de ſa conduite à ces deux Freres, comme il eſt expreſſement porté dans l'article 70. qu'il ne démeſle leurs intereſts, qu'il n'entre dans le détail du different, & qu'il ne rende à l'un & à l'autre le droit & la juſtice qui luy eſt deüe. Il n'en faut pas davantage pour garantir ſaint Jean Climaque des mauvaiſes conſequences qu'on voudroit tirer de ſa doctrine; Et par le principe que j'ay poſé, vous ne pouvez croire autre choſe, ſinon que c'eſt dans un cas & dans une circonſtance toute ſemblable qu'il loüe la ſageſſe du Superieur dont il parle.

L'autre article eſt le 72. où il dit, remarquez ceux d'entre vos Freres qui ſont les plus vertueux & les plus forts; & humiliez-les en la preſence des foibles, quoy qu'ils n'ayent commis aucune faute qui merite cette humiliation; afin que par les remedes que vous ferez ſemblant d'apporter aux fauſſes bleſſures des perſonnes qui ſont ſaines; vous gueriſſez les bleſſures veritables de celles qui ſont malades; & qu'ainſi vous rendiez forts & vigoureux, ceux qui eſtoient lâches & negligens. In Epiſt. ad Paſt. art. 72.

Ces paroles ne reçoivent aucune difficulté, ſi elles ſont bien entenduës. Saint Jean Climaque ne dit rien que ce que dit ſaint Bernard, & ſainte Thereſe,

rien enfin que tous ceux qui se sont appliquez à la conduite des Cloistres, n'ayent pratiqué & enseigné comme luy, quoyque sous des expressions differentes. Comme ils sçavoient qu'il n'y avoit rien de plus utile que les exemples, ny qui fût plus capable d'élever les ames qui sont encore foibles & languissantes dans le chemin de la vertu, que d'exercer devant elles celles qui sont les plus avancées, & qui y ont déja fait des progrés considerables; ils veulent qu'on humilie les dernieres en presence des autres, lors qu'elles sont exemptes de faute, & mesme dans les actions les plus saintes. C'est ce que saint Bernard a voulu marquer lors qu'il dit à ses Freres, qu'ils doivent s'estimer heureux de ce qu'on les reprenoit comme des negligens dans les actions qui leur auroient attiré la gloire des hommes s'ils les avoient faites dans le monde. C'est ce que sainte Therese a pratiqué quand elle reprenoit ses filles, en des actions de regularité & d'observance, comme on le lit dans l'histoire de sa vie.

Serm. 4. in Psal. 90.

Si vous estes en peine de sçavoir comment cela se peut faire sans supposition, il est aisé de vous répondre, que c'est comme je vous l'ay déja dit, ou en reprenant dans une bonne action quelque circonstance défectueuse, ou en rappellant le souvenir de quelques fautes passées, ou en donnant à des actions indifferentes de soy, le mauvais sens qu'elles peuvent avoir: ou en humiliant sur quel-

ques défauts naturels, ſur quelques diſpoſitions qui peuvent avoir des conſequences fâcheuſes ſi elles eſtoient negligées, ou ſur des ſoupçons; enfin en quantité d'autres manieres que la charité qui eſt ingenieuſe ne manque pas de faire trouver à un Superieur, dont l'unique occupation eſt de méditer les moyens d'eſtre utile à ceux dont la Providence luy a confié la conduite. En tous ces cas, mes freres, on peut ſans menſonge humilier avec toute la force qu'on eſtime neceſſaire, & ſans que celuy que l'on mortifie y ait donné lieu par aucune faute preſente, ou aſſez conſiderable par elle-meſme, pour meriter la grandeur de l'humiliation qu'on luy fait ſouffrir; quoyque d'ailleurs elle n'ait rien d'exceſſif, ſi on regarde la faute dans ſon principe & dans ſes conſequences; d'où il s'enſuit qu'on ne doit rien induire de ces endroits contre la pureté des maximes de ſaint Jean Climaque; puis qu'ils peuvent avoir une explication innocente & chreſtienne, & qu'on ne ſçauroit, comme nous venons de le dire, ſans peché donner un ſens deſavantageux à une action ou à des paroles qui peuvent en avoir un favorable.

Si l'on inſiſtoit ſur ces paroles de ſaint Jean Climaque, afin que les remedes que vous ferez ſemblant d'apporter aux fauſſes bleſſures des perſonnes qui ſont ſaines, vous gueriſſiez les bleſſures veritables de celles qui ſont malades. On peut répondre ſelon les principes de S. Auguſtin, qu'une

S. Joan. Clim. Epiſt. ad Paſt. art. 22.

fiction qui n'est faite que pour signifier ou exprimer quelque chose de réel & de veritable, & non point pour en signifier une qui ne l'est pas, est un signe, & non pas une fiction, & qu'elle n'a ny la fausseté, ny la malignité du mensonge. Les Patriarches dans l'ancien Testament se sont servis de fictions; je veux dire d'actions qui paroissent des fictions; mais comme elles n'estoient que des expressions mysterieuses, & de veritables figures; ils n'ont point en cela blessé ny la verité ny la sincerité.

Genes. c. 20. 21. & 27.

On pourroit ordonner des remedes à un homme sain, luy prescrire un regime, luy défendre de se trouver aux ardeurs du Soleil, & aux fraîcheurs de la nuit, pour persuader à un homme qui estant veritablement malade, ne voudroit ny user de remedes, ny observer aucune regle de vie, par l'opposition qu'il auroit à ces sortes d'assujettissemens; & luy faire tirer cette consequence de luy-mesme; que si les gens qui ont de la santé se servent de remedes; il est contre toute raison que ceux qui ont des maladies & des infirmitez réelles, pretendent s'en exempter; & cependant on auroit tort d'induire que l'on fist en cela quelque chose contre la verité.

La pensée de saint Augustin estoit celle-là, lors qu'il dit qu'une sage mere voyant que son petit enfant se fatigue, & croit estre assez fort pour aller sans qu'elle le porte; se couche par terre, en luy

disant qu'elle est lasse, afin de luy persuader qu'il est las luy-mesme; puis l'ayant attiré à se venir reposer sur elle; elle se releve aussi-tost, & l'enfant avec elle, & continuë de le porter dans tout le chemin.

C'est icy un cas tout semblable; il s'agit d'une guerison spirituelle; & saint Jean Climaque n'a rien voulu dire autre chose, sinon qu'il faut apprendre aux ames qui ont des blessures réelles & profondes, de quelle maniere on doit traiter leurs maux, en appliquant aux ames qui sont saines les mesmes remedes dont il faut se servir pour guerir celles qui sont malades; Et faire connoistre aux dernieres, que si les mortifications sont utiles aux personnes les plus parfaites pour les conserver & les faire avancer dans la vertu qu'elles ont acquise, il ne se peut qu'elles ne leur soient necessaires pour acquerir celles qu'elles n'ont pas. Il faut remarquer que quoy que cette ordonnance que nous supposons n'ait aucune maladie réelle pour son objet dans la personne pour laquelle on la fait dans l'apparence; elle ne laisse pas de pouvoir estre regardée, ou comme un moyen de diminuer les humeurs dont l'amas cause les maladies, de fortifier la santé au retour d'une maladie passée, de soulager dans quelque incommodité legere & presente; ou comme une précaution pour prévenir les maux avenir, & que de mesme les humiliations, en tous les cas que nous avons alleguez, ont pour fondement dans

celuy sur lequel on les applique, ou quelque circonstance défectueuse, ou quelque faute passée, ou quelque imperfection naturelle, ou quelque inconvenient qu'on a sujet de craindre. Et si saint Jean Climaque ne fait aucune mention de ces circonstances, c'est qu'elles sont peu considerables, & qu'il n'a eu devant les yeux que la fin principale de la conduite qu'il vouloit établir.

Il ne sert de rien de prétendre que les termes de fausses blessures, marquent de la fiction; & que ces paroles, de personnes saines, détruisent le fondement des humiliations que j'ay supposé; parce que saint Jean Climaque ne veut rien exprimer par les fausses blessures, que des inconveniens & des fautes legeres, si on les compare aux maux considerables, de la guerison desquels il s'agit; Et que par ces paroles, de personnes saines, il entend à la verité des ames parfaites; mais la vertu dans ce monde n'est jamais pure, & elle se trouve avec des imperfections & des foiblesses, lesquelles estant vûës en elles-mesmes & separement, n'ont rien qui empêche qu'on ne donne le nom d'innocentes aux personnes en qui elles se rencontrent; quoy que si on les regarde dans leur source qui est l'orgueil & la concupiscence, & dans les suites qu'elles auroient si Dieu n'y opposoit une protection particuliere; elles ayent une difformité considerable; elles donnent de justes craintes, & soient toûjours un sujet legitime sur lequel on peut user

de

de veritables humiliations. Ce ſont ces maux qui ont fait que les Saints, ſans menſonge & ſans fiction, ſe ſont accuſez comme des pecheurs ; c'eſt ce qui a cauſé leurs gemiſſemens & leurs larmes ; c'eſt ce qui les a ſi ſouvent armez contre eux-meſmes d'une indignation ſainte ; & qu'ils ont puny dans leurs perſonnes par des penitences & des auſteritez ſi rigoureuſes.

J'ay crû, mes freres, que je devois vous éclaircir avec exactitude, des ſentimens de ſaint Jean Climaque, afin que vous en ayant juſtifié la pureté, & diſſipé juſqu'aux moindres ombrages, rien ne puiſſe vous empêcher d'entrer avec une entiere confiance dans toutes les maximes & les inſtructions de ce parfait ſerviteur de Dieu ; de ce ſecond ſaint Baſile, de ce Solitaire, d'une mortification ſi conſommée, de cet homme comparable à ce que l'Egliſe a jamais eu de plus grand & de plus ſaint ; de cet Interprete du ſaint Eſprit, dont on peut dire que les paroles ſont comme autant de traits enflammez, qui portent tout à la fois dans les ames & la chaleur & la lumiere.



CHAPITRE XIII.

De la Meditation de la Mort.

QUESTION PREMIERE.

Eſt-ce une choſe ſi neceſſaire & ſi utile aux Religieux, que la pensée de la mort?

RE'PONSE.

CE qui fait que les gens du monde ne ſçauroient ſe reſoudre à penſer à la mort, c'eſt qu'ils veulent toûjours vivre. Ils tiennent à la terre par tant de liens & d'engagemens differens, que celle de toutes les penſées qui leur eſt la plus rare, & de laquelle ils s'accommodent le moins, eſt celle de la mort.

S'ils joüiſſent en repos des biens de la fortune, le ſouvenir de la mort, comme il eſt dit dans l'Ecriture, n'a pour eux que de l'amertume & de l'horreur. *O mors quam amara eſt memoria tua homini pacem habenti in ſubſtantiis ſuis.* Si leurs affaires ſont en méchant eſtat, ils veulent vivre pour les rendre meilleures. S'ils ont une ſanté forte & robuſte, ils s'imaginent qu'ils ne doivent jamais mourir: ſi au contraire ils l'ont mauvaiſe & languiſſante, ils ſe flatent d'un rétabliſſement & d'une convaleſcence future; Enfin, ceux dont la foy eſt entierement

Eccleſ. c. 41. v. 1.

éteinte, & qui par consequent ne sont touchez que des choses presentes, n'envisagent dans la mort que des privations tristes & des separations cruelles ; Et ceux qui conservent encore quelque étincelle de cette foy, ne tirant aucune consolation des promesses que JESUS-CHRIST a faites aux Chrestiens qui l'ont plus vive & plus ardente, & n'appercevant rien dans leurs actions & dans leurs œuvres, qui ne leur donne de justes craintes de la mort & de toutes ses suites ; font tout ce qu'ils peuvent pour en étouffer la pensée, le sentiment & la memoire.

Mais pour les veritables Solitaires qui sont à l'égard du monde, comme s'il n'estoit plus ; qui n'ont aucune part dans les choses passageres, & qui vivent uniquement dans la foy, & dans l'attente des biens à venir ; non seulement ils ne voyent rien dans la fin de leur vie qui leur fasse la moindre peine ; mais ils trouvent leur joye & leur consolation dans la meditation de la mort ; & rien ne convient mieux à ces hommes si dégagez de toutes les choses sensibles, que ce qu'a dit un Pere des premiers siecles, en parlant des Chrestiens ; Ce sont de certains hommes toûjours prests & disposez à mourir : *Expeditum morti genus* ; qui ont cette pensée imprimée dans l'esprit, & ce desir gravé dans le fond de leurs cœurs ; qui regardent la mort comme la fin de leur servitude, & le commencement de leur liberté. C'est un peuple distingué par le Tertul. in Apol.

mépris qu'il fait de la vie, & qui n'eſt jamais plus content que quand il eſt ſur le point de la perdre; Ce qui afflige les autres le conſole; & ces hommes divins ſçachant que le Bapteſme les a déja ſeparez du ſiecle, ſont ravis que la mort acheve de les en ſeparer pour toûjours.

Cypr tractatu de mortal.

En effet, ſi ceux qui craignent la mort, comme dit ſaint Cyprien, ignorent encore les premiers principes du Chriſtianiſme; & ſi cette foibleſſe ne ſe peut rencontrer que dans les perſonnes qui ſe trouvent engagées dans les delices d'une vie mondaine, & que le ſiecle tient comme enchantez par les attraits, & par les charmes d'une volupté fauſſe & trompeuſe; Il faut de neceſſité que ceux qui ont renoncé au monde, & qui n'ont que du mépris & de la haine pour tout ce qu'il enferme de biens, de grandeurs, & de plaiſirs; & qui n'aimant rien que ce qu'ils ne peuvent ny acquerir, ny poſſeder que par la perte de la vie, ſe conſolent, & ſe réjoüiſſent dans la penſée de la mort qui ſeule doit finir toutes leurs miſeres, & les rendre éternellement heureux.

Chryſ tom. 6. in 1. ad Timot.

Lors que quelqu'un d'entr'eux, dit ſaint Jean Chryſoſtome, il parle des Solitaires, ſe trouve dans le moment de ſa diſſolution, les cris de joye & d'allegreſſe retentiſſent dans les tabernacles des juſtes. On n'y entend ny gemiſſemens, ny plaintes; ces demeures bien-heureuſes ſont exemptes de ces triſtes clameurs, & de ces lamentations

lugubres; ils meurent veritablement, parce qu'ils ne sont pas immortels; Mais ils n'ont garde de considerer leur mort comme une mort; ils accompagnent ceux qui les quittent, avec des Hymnes & des Cantiques; & ils regardent comme une pompe solemnelle ou un triomphe, ce que les autres appellent une ceremonie funebre. Quand on apprend que quelqu'un a finy sa vie, ce n'est par tout que consolation & réjoüissance, & personne n'ose dire, un tel est mort, mais bien, un tel a achevé sa course: Ainsi tout est plein d'actions de grace & de jubilation; chacun soûpirant aprés une destinée semblable, chacun desirant de sortir du combat de la mesme maniere, de voir ses travaux couronnez, & de joüir enfin pour jamais de la vûë & de la presence de JESUS-CHRIST.

Les enfans de tenebres, dit saint Bernard, dorment pendant la nuit; mais pour vous, mes freres, qui estes enfans de lumiere, veillez en l'attente de ce dernier jour... La mort arrivera, dit le mesme Saint; mais elle n'aura rien de triste, elle ne sera qu'un doux sommeil pour ceux qui sont aimez de Dieu; elle sera l'ouverture de cet heritage qu'il leur a preparé devant la creation des siecles; la porte de la vie, le commencement de leur repos, l'échelle de cette sainte montagne, & l'entrée de ce tabernacle admirable qui n'a point esté dressé de la main des hommes, mais de la main de Dieu. Animons-nous d'une sainte allegresse pour dissiper

ce funeste assoupissement du siecle. Les gens du monde peuvent fermer les yeux aux fortunes que nous esperons, & mettre tout leur bon-heur dans la joüissance d'un plaisir & d'une volupté passagere, puisque l'extremité de leur vie n'aura pour eux que de l'horreur, que leur passage sera remply de tristesse, & que la gloire qui accompagnera ce grand Dieu dans cette journée redoutable, les couvrira pour jamais de honte & de confusion. *Manet enim eos horror in exitu, dolor in transitu, pudor in conspectu gloriæ magni Dei.* Comme nous n'avons aucune part à leur sommeil & à leur aveuglement, mes freres, levons les yeux au Ciel d'où nous attendons tout nostre secours, disons incessamment à Dieu qu'il rompe nos chaînes & qu'il se hâte de nous accorder la possession de cette terre dont la beauté, la richesse, & l'excellence est infinie; Chantons de joye dans la veüe de cet heureux moment, & loüons le Seigneur de ce qu'il nous a promis, qu'il ne laissera point le juste dans les enfers, & qu'il ne permettra pas que celuy qu'il a rendu Saint, perisse & soit ensevely dans la corruption.

Bern. serm. 18. de diverf.

Psalm. 15. v. 10.

Les Saints, mes freres, ont estimé que la pensée de la mort avoit de si grandes utilitez, qu'ils l'ont recommandée aux Solitaires avec un soin tres-particulier, & comme devant faire la plus ordinaire de leurs occupations.

Serm de compunct. animi. &c.

Saint Ephrem exhorte les Moines à conserver une memoire eternelle de la mort.

Saint Benoiſt veut que ſes Freres ayent toûjours la mort preſente, & qu'ils ne la perdent jamais de veüe. *Mortem quotidie ante oculos ſuſpectam habere.* C. 4.

Saint Bernard nous apprend que les Moines habitent des lieux mal ſains, afin que n'ayant point de ſanté aſſurée, ils ayent inceſſamment devant les yeux la penſée de la mort. In Ep. ſtat.

Saint Jean Climaque dit, que comme de tous les alimens le pain eſt le plus neceſſaire; auſſi de toutes les pratiques ſpirituelles, la meditation de la mort eſt la plus utile. Elle fait embraſſer aux Religieux qui vivent en Communauté les travaux & les exercices de la penitence, & leur fait trouver leur plus grand plaiſir dans les humiliations & dans les mépris; Que pour les Solitaires qui ſont éloignez de tout le tumulte & de tous les troubles du monde, elle produit en eux un abandonnement, & une vigilance exacte ſur toutes leurs penſées. Grad. 6. art. 4.



QUESTION. II.

Dites-nous en détail quelles sont les utilitez & les avantages qu'on trouve dans la meditation de la mort?

RÉPONSE.

LA premiere est, que la presence de la mort conserve l'innocence de nos ames, & empesche que la pureté n'en soit soüillée par le peché. Elle porte ceux qui ont eu le malheur de le commettre à recourir à celuy qui peut seul par sa grace en operer la guerison. Elle en preserve les autres, en resistant aux efforts des demons & aux attraits de la chair, & elle le fait avec tant de force & de succés, qu'on peut dire que le cœur qui est penetré du sentiment de la mort, est dans le fort des tentations, ce qu'est un rocher dans le milieu de la tempeste: C'est ce que nous apprenons du saint Esprit mesme, lors que nous lisons dans les saintes Ecritures, que le moyen de ne point tomber dans le peché, est d'avoir devant les yeux les extremitez de sa vie. *In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, & in æternum non peccabis.* Car il est certain, qu'il n'est gueres possible de commettre une méchante action, quand on se voit tout prest de perdre le fruit qu'on en espere, & de recevoir le châtiment qu'elle merite. Il est bien mal-aisé qu'une ame soit assez détermi-

Eccl. c. 7. v. 40.

née

née pour offenſer la Majeſté de Dieu, lorſqu'elle voit qu'il a la main levée pour luy faire porter dans le moment meſme la peine de ſon crime : Et de meſme qu'il n'y a point d'apparence, qu'un homme ſans une extrême folie, vouluſt ſe donner la peine d'amaſſer des treſors, ſi la diſſipation luy en eſtoit preſente : Il y en a beaucoup moins, qu'un Moine oſe violer ſa foy, & manquer à ce qu'il a promis à Dieu, lors qu'il voit que l'utilité qu'il attend de ſon peché luy échappe, & qu'il apperçoit d'un meſme coup d'œil, la punition de ſon parjure, & la récompenſe qui doit couronner ſa fidelité. Et comme celuy qui par une obligation eſſentielle à ſon eſtat, a briſé les liens, & rompu pour l'amour de JESUS-CHRIST les engagemens qui l'attachoient au monde, ne doit rien craindre davantage, que de renoüer ſes chaînes, & de ſe laiſſer reprendre par les faux appas des biens & des plaiſirs auſquels il a renoncé : il ſe peut dire que rien ne luy eſt plus utile ny plus avantageux que la meditation & le ſouvenir de la mort, qui fait qu'il perſevere dans ce divorce, & cette diviſion ſi ſainte qui l'empeſche de rentrer dans ce commerce & dans cette liaiſon qui ne peut plus eſtre innocente à un Solitaire. C'eſt ce qui porta ce Solitaire de la montagne de Coreb, à répondre avec beaucoup de verité ce peu de paroles, à toutes les queſtions que luy faiſoient les Freres au moment de ſa mort. Pardonnez-moy, mes freres, ſi je

ne puis vous dire autre chose, sinon que celuy qui aura la pensée de la mort gravée dans l'esprit, ne pechera jamais.

Le second effet que produit dans un Solitaire la pensée de la mort, est de vuider entierement son cœur, d'y détruire ce qui peut luy rester d'affections pour les choses sensibles, & d'empescher qu'il n'en conçoive de nouvelles. JESUS-CHRIST a voulu se servir de cette raison pour confondre la folie de ceux qui s'attachent aux biens de la terre, en leur disant que la mort est toute preste de leur ravir ce qu'ils amassent avec tant de soin, & que toutes leurs peines, & leurs inquietudes demeureront inutiles. *Stulte hac nocte repetunt à te animam tuam; quæ autem parasti cujus erunt?* (Luc. c. 12. v. 20.) Ce qui fait que les hommes se portent avec tant d'ardeur à bâtir des maisons, à se faire des établissemens, à rechercher des emplois & des richesses; C'est l'envie qu'ils ont de se procurer des satisfactions & des plaisirs; l'esperance d'en joüir est le motif de leurs desirs & de leurs actions, & on ne peut point douter qu'ils ne cessent & d'agir & de desirer au moment qu'ils seront persuadez, que leurs travaux ne leur servent de rien, & que toutes leurs diligences sont vaines.

Ainsi, mes freres, un Solitaire qui conservera la pensée de la mort, vive & continuelle, verra toutes les choses passageres comme si elles estoient déja passées; Il croira qu'il a veritablement perdu

dans le monde tout ce qu'il y peut perdre. Il se considerera comme mort entre les vivans, ou plûtost comme vivant entre les morts, ***Tanquam viventem cum mortuis.*** Et bien loin de prendre aucune liaison ny de faire aucun pacte avec les creatures, il les regardera toutes dans une égale insensibilité: La vie, la mort, la maladie, la santé, le repos, le travail, la honte, la gloire, la loüange, & le mépris, ne le toucheront non plus que si il estoit impassible. Il sera comme l'idole de cet ancien Solitaire qui ne s'émouvoit ny des loüanges ny des injures: Et s'il arrive que par une fragilité, de laquelle nul homme ne peut estre entierement exempt, tandis qu'il vivra dans une chair mortelle, son cœur vienne à s'appesantir & à s'arrester sur quelqu'une de ces choses qu'il ne luy est plus permis d'aimer; il s'élevera aussi-tost contre luymesme, & se fera ce reproche. ***Hac nocte animam tuam repetunt à te***, mon ame, à quoy pensez-vous? avez-vous oublié ce que vous estes, & ce que sont les choses dont vous voulez vous occuper; vous estes preste à paroistre au jugement de celuy qui vous en a interdit la joüissance; ne sçavez-vous pas que vous ne leur estes plus propre, & qu'elles ne sont plus dignes de vous; qu'il faut qu'elles vous échappent au moment que vous croirez vous y attacher, & que vous tomberez pour jamais dans la main de celuy que vous aurez si injustement abandonné pour l'amour d'elles?

Luc. c. 24. v. 5.

In actionibus sanct. Patr.

Un troisiéme avantage qu'on trouve dans la meditation de la mort, c'est qu'en éloignant les choses de la terre, elle rapproche celles du Ciel; que nous donnant un cœur de bronze pour les unes, elles nous donne pour les autres un cœur de chair: & qu'à mesure qu'elle détruit en nous l'amour du monde, elle y fait regner l'amour de JESUS-CHRIST. Ce qui est cause qu'on n'est point touché des choses éternelles; & que le bonheur que Dieu promet à ceux qui le servent, tout infiny qu'il est, fait sur nous des impressions si legeres, c'est qu'on le considere comme éloigné, & que l'intervale qui nous en separe le diminuë de telle sorte à nostre esprit, qu'il n'a rien dans nostre opinion qui soit comparable aux peines qu'il faut endurer pour l'acquerir. On parle aux hommes des maux & des felicitez futures sans fruit & sans effet, parce qu'ils sont tellement accoûtumez à se conduire par les sens, que dés-là que les choses ne sont pas presentes, ils les comptent pour rien; & elles ne leur paroissent que des évenemens douteux, & des avantures incertaines.

La pensée de la mort, mes freres, détruit toutes ces distances; le veritable Solitaire qui la porte vivement gravée dans son esprit, a sans cesse l'Eternité de Dieu presente devant les yeux. Comme il ne s'en voit separé que par un instant, il est dans une attente continuelle que JESUS-CHRIST l'appelle à luy, & qu'il luy plaise de le joindre à la

compagnie de ses Saints, son Sauveur est l'objet unique de toutes ses vûës, & de tous ses desirs; Il le considere comme la cause du bon-heur, dont il est sur le point de joüir; il pense à la reconnoissance qu'il luy doit pour toutes les graces qu'il luy a déja faites, & qu'il est encore prest de luy faire; il pense, comme dit saint Jean Climaque à la Majesté infinie de Dieu, à ce Royaume dont la durée aussi-bien que la gloire n'aura point de bornes. Il pense à ce zele qui a embrazé tant de saints Martyrs; à ce supreme & invisible témoin qui ne détourne jamais de dessus luy les regards de sa misericorde, selon les paroles du Roy Prophete. ***Providebam Dominum in conspectu meo semper, quoniam à dextris est mihi ne commovear.*** Il pense aux Anges, à ces Esprits Saints qui environnent son trône; ajoûtons, mes freres, qu'il pense à sa sortie de ce monde, laquelle selon l'esperance que Dieu luy en a donnée, doit estre le moment de son exaltation & de son triomphe.

Grad. 6. art. 15.

Ps. 15. v. 8.

Nous pouvons compter la componction du cœur pour un quatriéme effet de la meditation de la mort. Comme elle nous montre les deux faces de l'éternité, & qu'elle nous en rend les maux & les biens également presens, il ne se peut qu'elle ne fasse sur nous des impressions differentes; & que le sentiment que Dieu nous donne en céla de ses misericordes, ne soit mêlé & temperé par la vûë & par la crainte de ses jugemens. Ainsi le Solitaire qui

eſt fortement occupé pendant ſa vie, de la penſée de la mort, repaſſe ſouvent dans ſon eſprit toutes les circonſtances dont elle doit eſtre accompagnée. Il ſe voit devant le tribunal redoutable de Jesus-Christ, qui va decider pour jamais de ſon eſtat; il conſidere le compte qu'il luy demandera de la Majeſté de ſon image, qu'il a imprimée dans ſon ame par la creation; qu'il a rétablie par le Bapteſme, & retracée de nouveau par la grace qu'il luy a faite de l'engager dans une vie penitente; Il conſidere l'excellence de ſa condition; & l'indignité de ſes œuvres; Il voit ce nombre preſqu'infiny de pechez qu'il a commis, qui ne luy eſtoient pas ſenſibles dans le détail, mais qui tous enſemble luy paroiſſent comme des montagnes; cette multitude de paroles qu'il a ſi inutilement proferées; cette foulle de diſtractions & de penſées vaines, dont une ſeule n'échappe ny à la connoiſſance, ny à la juſtice de Dieu; Il voit ſes actions les meilleures, ſelon l'expreſſion du Prophete, auprés de la ſainte-
Iſa. c. 64. 6. té de Dieu, comme un linge ſoüillé. Tout ce qu'il a jamais dit, fait, ou penſé contre la ſainteté de ſa Profeſſion, & l'integrité de ſes devoirs, eſt expoſé devant ſes yeux. Il ſe repreſente des troupes de Demons impitoyables qui luy ſuppoſent des crimes, & qui l'accuſent des fautes meſmes qu'il n'a jamais commiſes; il ſe repreſente ces flammes de feu, ces abyſmes ſoûterrains, ces tenebres affreuſes, & ces deſcentes obſcures, toutes preſtes à recevoir ceux

qui y seront precipitez. Tous ces objets si terribles se montrent à un Solitaire, frappent son esprit & ses sens; & si sa vie ne répond pas tout-à-fait à la verité de sa Profession, ils le remplissent de frayeur, ils le penetrent, ils percent jusqu'au fond de ses os; & Dieu le regardant en pitié, ils luy font prendre des resolutions d'entrer dans une voye plus sainte & plus reglée.

Mais s'il est fidele, & s'il fait ce qu'il peut pour garder ses promesses, bien loin de le jetter dans le trouble, ny d'ébranler sa confiance, toutes les marques qu'il a receuës de la bonté de JESUS-CHRIST, viennent à son secours, le soûtiennent, & fortifient son esperance & sa foy. Il a recours à cette protection, dont il a tant de fois ressenti la puissance; Son cœur est pressé de l'amour qu'il luy porte, de la douleur de luy avoir déplû aussi-bien que de la crainte de sa colere; sa componction est continuelle, & il ne sçauroit se lasser de pousser des gemissemens, & de répandre des larmes. Et si ses pleurs luy servent de nourriture les jours & les nuits, il peut aussi dire que le Seigneur fait par sa misericorde, que sa douleur & son amertume deviennent sa consolation & sa joye, *Convertisti planctum meum in gaudium mihi;* Car son ame estant & rafraîchie & purifiée par l'abondance de ses pleurs, n'a plus que des sentimens & des pensées de paix, de reconnoissance & de benediction; Elle s'écrie sans cesse avec de violens transports; c'est vous, Psal. 29. v. 11.

Seigneur, qui me délivrez de la fureur & de la rage
Psal. 17. v. 19. 20. 21. & 48. de mes ennemis; *Factus est Dominus protector meus; eripuit me de inimicis meis fortissimis, & ab iis qui oderunt me liberator meus de inimicis meis iracundis.*

Enfin, une cinquiéme utilité de la meditation de la mort; c'est qu'elle console un Religieux de la longueur de son exil, & de l'affliction que ressentent tous ceux qui vivent avec pieté dans cette region de larmes. Il voit la face du monde toute défigurée par le peché; Il voit des hommes unis dans une Societé sainte par quelques liens exterieurs, qui desavoüent par le détail & par le corps de leurs actions ce qu'ils professent. La cupidité est l'ame de leur conduite; & au lieu d'y remarquer de ces traits qui, selon la parole de JESUS-CHRIST, distinguent ceux qui sont à luy, de ceux qui n'y sont pas, les passions sont les caracteres de leurs œuvres; ils n'agissent presque jamais que pour leur plaisir, pour leur fortune, ou pour leur gloire. JESUS-CHRIST qui devroit estre par tout, ne se trouve en rien, & il semble à la maniere dont ils vivent, que pour estre Chrestien, ce soit assez d'en avoir le nom.

S'il regarde de plus prés les lieux & les conditions, qui dans le dessein de Dieu, & par la sainteté de leur Origine & de leur Institut, devroient estre comme les refuges de la pieté & de la religion, lors que l'impieté des hommes luy fait la guerre; il

il trouve que le desordre s'y est fait des ouvertures & des entrées comme par tout ailleurs. Qu'on n'y reconnoist plus ny la simplicité, ny la vertu, ny les maximes, ny la discipline des Saints; que l'Esprit de JESUS-CHRIST qui les a formées, s'en est retiré; qu'on y marche par des chemins; qu'on y suit des voyes qui ne sont point les siennes; & que les choses sont venuës jusqu'à cet excés, que les hommes ayant eu honte de leurs dereglemens, & neanmoins ne pouvant se resoudre à les quitter, ils se sont faits des raisons pour les autoriser & pour les défendre. Cependant le zele qu'il a pour le service de Dieu son Maistre, & pour la gloire de son nom; fait qu'il ne peut voir sa Majesté deshonorée par une conspiration si generale, que son ame ne soit toute plongée dans l'amertume & dans la tristesse.

Mais quand il vient à se considerer luy-mesme, il ne trouve rien non seulement qui le contente, mais qui n'augmente sa peine & sa douleur; Il voit dans le fond de son ame une source vive de tous les maux qu'il ne commet point en effet; mais qu'il commettroit sans doute, si Dieu ne prenoit un soin particulier de conserver son innocence. Il découvre cette multitude effroyable de passions differentes, qui n'estant qu'enchaînées par les liens de la grace, mais non pas détruites sont comme autant de lions rugissans qui attaquent par des efforts continuels, ses resolutions les plus saintes. Il sent dans

ses sens la loy du peché s'élever incessamment contre la loy de la raison; & ce qui l'afflige davantage, c'est que ses resistances ne sont jamais si fideles, qu'il ne luy échappe toûjours quelque chose qui blesse la sainteté de celuy auquel il ne doit & ne veut point déplaire. Ainsi il craint que ses infidelitez venant à se multiplier, la patience de Jesus-Christ ne se lasse, sa misericorde ne se resserre, & qu'il ne trouve plus en luy la protection accoûtumée.

Un Solitaire estant comme assiegé de toutes ces pensées, ne voit rien icy-bas qui puisse le soulager, les maux publics, ses propres miseres, l'injure que reçoit Jesus-Christ par une desobeïssance presque universelle, l'accablent & le portent dans l'extremité de la douleur. Mais aussi-tost qu'il tourne les yeux du costé de la mort, il voit dans la fin de sa vie la fin de ses disgraces; Il voit qu'en cessant de vivre il va cesser d'estre mal-heureux; son déplaisir s'appaise, son ame se rassure; Il est, selon saint Augustin, comme un voyageur qui se console du mauvais temps, parce qu'il est tout prest d'achever son voyage; ou comme un Athlete qui souffre constamment ses travaux & ses blessures, croyant à tous les momens qu'il va finir le combat, & remporter la victoire.

Enfin, mes freres, les biens & les secours que les Solitaires tirent de la meditation de la mort, sont si grands, & en si grand nombre, qu'il ne m'est pas

possible de vous en donner une idée qui les égale; Et quand je vous diray que cette pensée excite la ferveur; qu'elle bannit toute paresse; qu'elle fixe la mobilité des ames; qu'elle empêche la dissipation de l'esprit; qu'elle rend la penitence agreable; qu'elle oste le dégoust des humiliations & des mépris; qu'elle éteint l'intemperance de la bouche; qu'elle produit un abandonnement de tous les soins de la terre, une vigilance exacte, une priere pure & ardente; qu'elle inspire la pieté; qu'elle la conserve: En un mot, que selon l'expression de saint Jean Climaque, toutes les vertus sont ses meres & ses filles; je ne vous diray rien que ce que les Saints nous en ont appris; Mais bien-heureux sont les Solitaires qui n'ont pas besoin d'étudier ces veritez importantes dans les livres, mais qui les connoissent par leur propre experience.

Grad. 6. 2. 4.



CHAPITRE XIV.

Des Iugemens de Dieu.

QUESTION PREMIERE.

Vn Solitaire doit-il s'occuper des Iugemens de Dieu comme d'une pensée ordinaire?

RE'PONSE.

IL seroit bien difficile de conserver la pensée de la mort, & de n'avoir pas les jugemens de Dieu devant les yeux. Ce sont des évenemens si unis par eux-mesmes, qu'ils ne doivent point estre separez dans nos pensées. La mort n'a rien qui la suive de plus prés que le jugement de JESUS-CHRIST; mourir & estre jugé, c'est presque une mesme chose. La pensée de la mort ne seroit pas fort utile si elle n'estoit jointe à celle du jugement. On sçait aussi que le discours ordinaire de la plus-part des hommes, est qu'ils ne se mettent point en peine de la mort, mais seulement de ses suites; c'est à dire, qu'ils n'apprehendent pas de mourir, mais d'estre jugez.

In Psal. 147. Saint Augustin disoit à son peuple, qu'il devoit incessamment l'entretenir des jugemens de Dieu, c'est à dire, qu'ils devoient eux-mesmes y penser toûjours; puisque l'on n'en parle qu'afin que l'on y

pense. C'est une pensée de laquelle JESUS-CHRIST nous ordonne de nous occuper sans cesse, quand il dit. *Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam*; & veritablement ce jour & cette heure est si terrible; & l'affaire qui s'y décidera, d'une si grande importance, qu'on ne sçauroit assez s'étonner de ce que ne pouvant douter qu'elle n'arrive, l'on est capable de penser à d'autres choses. Que l'on dise à un homme que sa maison est preste de tomber, & que sa ruïne peut arriver dans tous les momens, il ne differera point d'en sortir. Et c'est une chose étrange, il sçait qu'il est menacé du plus grand de tous les malheurs, dont celuy-cy n'est pas l'ombre: qu'il n'y a point d'instans dans lequel il ne puisse en estre surpris, & cependant sans y faire reflexion il vit dans une assurance entiere, & comme s'il n'avoit rien à craindre; Ces coups imprevûs, ces accidens inopinez qui enlevent tant de personnes, & qui sont des executions veritables des jugemens secrets que JESUS-CHRIST a rendus contre-elles, frappent ses yeux, mais ne touchent point son cœur: Sa dureté resiste à tout, & l'on diroit à voir sa conduite & sa securité, que l'Apostre l'a excepté & n'a point parlé pour luy, quand il a dit; Qu'il faut que tous les hommes comparoissent un jour devant le Tribunal de JESUS-CHRIST, pour recevoir la récompense du bien ou la punition du mal que chacun aura fait pendant sa vie. *Omnes enim nos manifestari oportet ante tri-*

Matt. 25. 13.

2. Cor. c. 5. v. 10.

bunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit sive bonum, sive malum.

Les Saints qui ont voulu nous preserver & se garantir eux-mesmes, de cette insensibilité & de cette lethargie mortelle; ont pris un grand soin de conserver la presence de ce jugement dernier, de nous en donner des instructions & de vives peintures.

Serm. de compunct. animi.

C'est ce qui a fait dire à saint Ephrem, que l'entretien ordinaire des Moines devoit estre du jugement. En quelque lieu que vous soyez, dit ce grand Saint, soit en chemin, soit à table, soit dans vos lits, pensez incessamment au jugement futur, & à l'avenement de ce juste Juge: conservez-en le sentiment dans le fonds de vos cœurs; dites-vous les uns aux autres quelles seront ces tenebres exterieures; ce feu qui ne s'éteindra point; ce ver qui ne mourra jamais; ce grincement de dents; de quelle sorte ces fleuves de feu embraseront la terre & la purifieront de ses crimes. Les Cieux s'enfuiront avec autant de vîtesse qu'un parchemin qui se replie; les astres tomberont comme les feüilles des arbres; le Soleil & la Lune perdront leur clarté; Comment le Juge décendra des Cieux tout étincelant de lumiere; comment sa venuë sera precedée par un boulversement general de la nature. Quel sera l'appareil de ce tribunal redoutable; l'ébranlement de la terre; l'éclat effroyable de ces trompettes; l'ouverture des sepulchres; de

quelle maniere les morts seront excitez de leur « sommeil, les ames rentreront dedans leurs corps; « Enfin comment les Saints seront élevez dans l'air « pour aller au devant de JESUS-CHRIST; & com- « ment les méchans, & ceux qui auront negligé le « soin de leur salut, seront exclus pour jamais de son « Royaume. «

Ces paroles que le saint Abbé Evagre disoit à ses disciples, sont bien dignes d'estre remarquées. Rappellez, mes freres, vos pensées en vous-mesmes, & remettez-vous devant les yeux le jour de la mort, puisque c'est un moyen de mortifier vos sens. Songez quel est l'horrible mal-heur des damnez; representez-vous cet insupportable silence, ces profonds gemissemens, ces craintes continuelles, ces combats interieurs qui leur déchirent le cœur; ces douleurs pressantes, cette cruelle attente d'étre encore plus mal-heureux à l'avenir, & ces larmes ameres qui ne diminueront & ne finiront jamais. Souvenez-vous aussi du jour de la Resurrection; imaginez-vous ce divin, terrible & épouvantable jugement. Songez quel sera la confusion que les pecheurs recevront à la vûë de Dieu & de JESUS-CHRIST, en presence de tous les Anges & de tous les hommes. Considerez que cette confusion sera suivie d'un feu éternel, d'un remords de conscience, qui comme un ver immortel ne cessera jamais de les ronger; des tenebres de l'enfer, du grincement de dents, & de tous les autres supplices que l'on ne sçauroit imaginer.

Pelag. Diac. tit. 3.

Pafchafe Diac. Nous ne pouvons ne pas joindre à cette inſtruction ſi importante le ſentiment de ce grand Solitaire, lequel aprés avoir écouté les differentes diſpoſitions dans leſquelles ceux qui avoient parlé devant luy, avoient paſſé le temps de leur retraite. Pour moy, leur dit-il, je me conſidere en quelque endroit que j'aille, & de quelque coſté que je me tourne, tout environné de mes pechez ; ce qui eſt cauſe que je me regarde comme ayant merité l'enfer, & que je me fais ce reproche à moy-meſme, Va-t-en avec ceux à qui tu devrois avoir déja tenu compagnie, & dont tu dois bien-toſt augmenter le nombre. Là je vois des yeux de l'eſprit des pleurs continuels, accompagnez de gemiſſemens, de grincemens de dents, & de tremblemens inconcevables. Je voy une mer toute de feu, qui n'a point de bornes, dont les flots brûlans s'élevant à gros boüillons, avec un bruit épouvantable, ſemblent aller juſqu'au Ciel, & qui reduiſent en cendres tout ce qu'ils rencontrent. Je voy un nombre innombrable d'hommes precipitez dans cette mer par les Demons, qui tous enſemble jettent des cris & des hurlemens ſi terribles, que l'on n'en entend point dans le monde qui en approchent ; & la miſericorde de Dieu s'enfuit & s'éloigne d'eux, à cauſe de l'énormité de leurs crimes. Alors je me jette contre terre ; je me couvre la teſte de pouſſiere ; je prie Dieu de ne pas permettre que je tombe dans ces horribles tourmens : Je pleure le

mal-heur

mal-heur des hommes, qui sans considerer l'excés de ces maux qui les attendent dans l'autre vie, osent parler. & s'entretenir d'autre chose en celle-cy: J'occupe mon esprit à les méditer: J'ay toûjours devant les yeux ces douleurs & ces châtimens dont Dieu nous menace; je me reconnois indigne que la terre me porte, & que le Ciel me regarde; & je considere ces paroles du Prophete Roy, comme s'il les avoit dites sur mon sujet; Mes pleurs ont esté le pain dont je me suis nourry nuit & jour. Psal. 41.

Saint Benoist nous apprend dans sa Regle ch. 7. de l'humilité, premier degré, qu'un Moine doit avoir incessamment devant les yeux la crainte de Dieu, & ne perdre jamais le souvenir de ses derniers jugemens.... Qu'il doit avoir sans relâche dans la bouche de son cœur, ces paroles du Publicain de l'Evangile. *Domine non sum dignus levare oculos meos ad cœlum.* Luc. 18.

Saint Bernard comprend en peu de paroles ce que quantité d'autres Saints ont dit sur ce sujet. Je crains, dit-il, le visage de ce juge capable de faire trembler les Anges mesmes; je crains la colere de ce Dieu puissant; je crains les marques de sa fureur; je crains ce fracas du monde boulversé; cet embrasement des élemens, cette tempeste épouventable; cette voix de l'Archange; cette parole dure & terrible. Je tremble en pensant aux dents de ce monstre infernal, au gouffre de l'enfer, à ces lions S. Bern. serm. 16. in cant.

affamez, & tout prests à devorer leur proye; je suis saisi d'horreur par l'image de ce ver qui rongera les méchans, de ce feu qui les brûlera de cette fumée & de cette vapeur de souffre, de ces vents impetueux & de ces tenebres exterieures. Qui mettra dans ma teste une source d'eau, & qui donnera une fontaine de larmes à mes yeux; pour prevenir par mes pleurs, ces pleurs éternelles, ces horribles grincemens de dents, ces cruels liens & le poids de ces chaînes qui accableront, qui serreront, qui brûleront les réprouvez sans les consumer? *Paveo gehennam, paveo judicis vultum, ipsis quoque tremendum angelicis potestatibus. Contremisco ab ira potentis, à facie furoris ejus, à fragore ruentis mundi; à conflagratione elementorum, à tempestate valida, à voce Archangeli, & à verbo aspero. Contremisco à dentibus bestiæ infernalis, à ventre inferi; à rugientibus præparatis ad escam; horreo vermem rodentem & ignem torrentem, fumum & vaporem & sulphur & spiritum procellarum horreo tenebras exteriores. Quis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lacrymarum ut præveniam fletibus fletum & stridorem dentium, & manum pedumque dura vincula, & pondus, catenarum, prementium, stringentium, urentium nec consumentium.*

Ce n'est pas encore assez de vous dire que la meditation des jugemens de Dieu est sainte, qu'elle est utile & qu'elle vous convient; il faut que vous croyiez qu'elle vous est necessaire, & que vous la

mettiez au nombre des occupations dont vous ne ſçauriez-vous paſſer ; non ſeulement à cauſe qu'elle vous eſt ſi recommandée par les Saints ; mais parce qu'elle eſt eſſentielle à voſtre eſtat. Vous eſtes penitens de profeſſion, & un penitent eſt un homme qui n'a qu'une affaire en ce monde, qui eſt de ſe preparer au jugement de JESUS-CHRIST, & d'eſſayer d'en éviter la rigueur, en purifiant ſa vie par les larmes & par les travaux de la penitence.

Occupez-vous donc, mes freres, de ce jugement de Dieu ſi ſalutaire & ſi terrible tout enſemble, puiſque c'eſt un moyen de vous le rendre favorable, penſez à ſa juſtice pendant que vous vivez ; de telle ſorte que vous trouviez ſa miſericorde en mourant. Penſez-y en la maniere qu'il vous l'ordonne, c'eſt à dire en veillant ſur vous-meſmes avec tant de ſoin & d'exactitude, qu'il ne vous échappe rien qui puiſſe irriter la colere de voſtre juge au lieu de l'appaiſer, & en le priant avec tant de foy & de ferveur que vous l'obligiez de détourner de deſſus vos teſtes ces effroyables mal-heurs, qui menacent tous ceux qui vivant dans une chair mortelle, ſont toûjours comme flotans entre l'eſperance & la crainte. *Vigilate itaque omni tempore orantes, ut digni habeamus fugere iſta omnia quæ futura ſunt, & ſtare ante filium hominis.* Luc. 21. v. 36.

QUESTION II.

Cette presence des jugemens de Dieu ne peut-elle pas jetter les esprits dans le découragement & dans la tristesse? & n'y a-t-il pas de l'inconvenient à s'en faire le sujet d'une meditation ordinaire?

RE'PONSE.

LA vûë des jugemens de Dieu a toûjours esté estimée & si utile aux pecheurs devant & aprés leur conversion, qu'il n'y a rien que les saints Peres nous ayent recommandé davantage, comme vous l'avez remarqué sans doute par tout ce que nous avons déja pû dire en vous parlant de l'obligation que les Religieux ont de pleurer leurs pechez, & de vivre dans l'attente de la mort. Mais afin de vous persuader entierement d'une verité si constante, & qui est d'un si grand secours pour ceux qui sont obligez, comme vous, dans une pieté exacte.

Considerez, mes freres, que c'est par la crainte des jugemens de Dieu, que le saint Esprit opere dans les pecheurs les premiers desirs & les premieres pensées qui leur viennent de leur salut; que c'est par elle qu'il les previent, qu'il les arreste dans le cours de leurs iniquitez, qu'il les frappe, qu'il les ébranle, qu'il les renverse; & qu'aprés les avoir remplis de fraieur, il leur fait pousser ces cris, per-
Psal. 89. v. 11. çans dans l'excés de cette crainte. *Quis novit pote-*

ſtatem iræ tuæ, &c. Seigneur, qui eſt celuy qui connoiſt le poids de voſtre indignation ? Et qui peut comprendre quelle eſt la grandeur de voſtre colere ? [illegible] par elle qu'il les conduit dans l'unique moyen qu'ils puiſſent prendre pour ſortir de cet eſtat de trouble & de confuſion dans lequel ils ſe trouvent ; qui eſt de ſe relever par l'eſperance, & de s'adreſſer à ſa miſericorde par la confiance qu'ils ont aux merites de JESUS-CHRIST. *A divina juſtitiæ timore quo utiliter concutiuntur, ad conſiderandam Dei miſericordiam ſe convertendo, in ſpem eriguntur.* D'où venant à le conſiderer, comme celuy qui ſeul eſt capable de les délivrer de cette effroyable tempeſte dont ils ſont menacez ; il faut par une conſequence infaillible, qu'ils conçoivent pour luy les premiers ſentimens de reconnoiſſance & d'amour, & qu'ils regardent deſormais avec horreur & avec deteſtation toutes ces actions criminelles, par leſquelles ils ont eu le mal-heur de l'offenſer & de luy déplaire. *Illumque tanquam omnis juſtitiæ fontem, diligere incipiunt ; ac propterea moventur in peccata per odium atque deteſtationem.*

Conc. Trid. ſeſſ. 6. de juſtific. c. 6.

Ibid.

Voila ce qu'un pecheur doit à la crainte de Dieu, & comme quoy ſes premieres conſolations luy viennent, & ſont les effets de la vûë de ſes jugemens.

Si cette crainte luy a eſté d'un ſi grand ſecours dans le commencement de ſa converſion, elle ne luy ſera ny moins avantageuſe, ny moins neceſſaire

dans la ſuite. Elle a contribué à luy faire retrouver l'innocence qu'il avoit perduë, elle contribuera à la luy faire conſerver aprés l'avoir recouvrée: Et bien loin de troubler le Ciel de ſon cœur, comme on le prétend, & de le couvrir d'obſcuritez & de nuages, rien ne ſervira davantage à le maintenir dans la paix & dans la ſerenité, & n'empêchera plus efficacement que la tranquillité, ou plûtoſt la charité de JESUS-CHRIST, qui en eſt la veritable ſource, ne luy ſoit oſtée.

Il arrive d'ordinaire que les ames qui ſont revenuës à Dieu des égaremens du monde, & qui font profeſſion de le ſervir tombent dans l'abbatement, dans le progrés auſſi bien que dans l'entrée de leur converſion; & ſe trouvent remplies d'ennuis & de triſteſſes qui leur ſont cauſées par les doutes qui leur viennent ſur leur perſeverance, & par l'apprehenſion qu'elles ont que ce grand nombre de fautes & de pechez qu'elles commettent preſque dans tous les momens, ne détournent Dieu de leur conduite, & ne l'obligent de retirer la main qu'il leur avoit tenduë. C'eſt ce qui fait plus ſouvent qu'on ne le peut dire, qu'un Religieux qui eſt hors des déreglemens & des iniquitez groſſieres, paſſe neanmoins ſes jours privé de ce repos & de cette joye interieure que le ſaint Eſprit répand dans les ames qui ſont ſoigneuſes de garder la charité, & la juſtice, & qui évitent, autant qu'elles le peuvent, l'occaſion de luy déplaire. Si vous demandez à ce

Religieux le ſujet de ſa peine, & qu'il vous expoſe avec ſincerité l'eſtat de ſa vie ; vous connoiſtrez qu'il n'eſt inquiet & chagrin, que parce qu'il eſt infidele ; il vous avoüera qu'il eſt diſtrait dans ſes prieres, diſſipé dans tous ſes exercices, ſujet à murmurer contre ſon Superieur, à s'impatienter contre ſes Freres ; languiſſant dans le ſervice de Dieu ; prompt & vif dans les choſes qui ſe rencontrent ſelon ſon humeur ; immortifié, immodeſte, leger, toûjours preſt à regarder, à rire, à cenſurer la conduite des autres, & negligeant à regler la ſienne ; Enfin, cette multitude de deſordres, de méchantes habitudes, & d'actions dereglées, ſont cauſes qu'il ne fait aucun uſage des biens que ſa profeſſion renferme, & qu'il eſt inceſſamment plongé dans l'amertume.

Mais ſi vous voulez le retirer de cet eſtat, & apporter à ſes maux un remede prompt & certain, perſuadez-le de vivre dans la crainte des jugemens de Dieu, de marcher dans la vûë & dans la preſence de ſes juſtices ; de rappeller ſouvent dans ſa memoire que rien n'échappe à ſa connoiſſance, qu'il ſçait le nombre de nos paroles, de nos actions, & de nos penſées, & qu'il n'y a point d'inſtant qui ne puiſſe eſtre celuy dans lequel il a reſolu de toute éternité de nous en demander compte. Car comme il n'y a rien qui puiſſe le rendre plus exact, plus fidele, & plus attentif à toute ſa conduite, ny qui puiſſe davantage exciter ſa vigilance, ſon ap-

plication, & son zele pour regler selon la loy de Dieu, jusqu'aux moindres circonstances de sa vie; il n'y a rien aussi qui puisse la rendre plus pure, plus innocente, & plus conforme aux volontez de Dieu; ny par consequent qui soit plus capable de rendre son esprit libre, & son ame tranquille & contente; & de bannir toutes ses inquietudes & ses peines qui n'estoient que les effets de sa negligence, de sa paresse, ou de son infidelité.

QUESTION III.

Ne pourroit-on pas dire que cette pratique seroit bonne pour les gens qui commencent, mais non pas pour ceux qui ont déja fait du chemin dans la pieté?

RE'PONSE.

IL est aisé de vous montrer qu'elle est utile pour les uns, comme pour les autres; pour ceux qui sont avancez, comme pour ceux qui commencent; & que les Solitaires y trouvent de grands avantages, soit pour ne pas décheoir de la Religion qu'ils ont acquise, soit pour s'élever à une perfection plus éminente, jusqu'à ce qu'ils soient arrivez à cet état, & à ce degré d'une charité consommée, & que cette crainte chaste qui doit demeurer dans les siecles des siecles, ait pris la place de la crainte des chastimens & des supplices.

Le Demon combat ceux qui sont à Dieu, & qui font profession de le servir, par des manieres differentes;

differentes; tantost il les attaque par des tentations violentes; tantost il essaie de les jetter dans des affoiblissemens & des défaillances insensibles, & il se peut dire que dans l'un & dans l'autre cas, la presence des jugemens de Dieu leur donne des forces; qu'elle les affermit, & que rien ne contribuë davantage à les soûtenir contre ses efforts.

Un Solitaire est surpris par une passion maligne & subite, comme par un coup de tempeste; & souvent l'amour qu'il a pour Dieu n'estant pas assez vif, & n'ayant pas encore poussé dans son cœur des racines assez profondes, il est ébranlé, la tentation le presse; il commence à ceder, & pour lors la main de l'amour estant trop foible pour le soûtenir, celle de la crainte vient à son secours; elle l'arreste dans le penchant du precipice, & le garantit d'une chûte qu'il ne pouvoit éviter. Ainsi la veuë des jugemens de Dieu fait souvent dans les ames encore imparfaites, ce que la veuë de sa bonté n'est point capable de faire.

Il en est de mesme, mes freres, dans les suggetions plus lentes, plus cachées, & plus couvertes, lorsque par des impressions secrettes de licence, de relâchement, & d'indevotion, le demon prepare aux ames, & leur fait prendre peu à peu le poison par lequel il a resolu de les perdre. Car de quel remede plus puissant peut-on se servir pour en empêcher l'effet, que de la veüe des jugemens de JESUS-CHRIST, rien n'estant plus capable,

comme nous l'avons remarqué, & comme l'assurent tous les Saints, de dissiper cette disposition letargique, & ce sommeil qui cause quelquefois une langueur, & une insensibilité mortelle à ceux qui marchoient avec plus de vigilance & plus d'ardeur.

La crainte donc & la veuë des jugemens, mes freres, fait que les Solitaires évitent les pieges que leurs ennemis leur tendent; qu'ils resistent à la force avec laquelle ils les attaquent; & non seulement elle conserve leur charité & luy sert de rampart & de défense, mais encore elle en procure & l'accroissement & le progrés.

Ce qui fait que la charité croist dans nos cœurs avec tant de peine, c'est qu'elle y rencontre des obstacles qui l'arrestent; Les vices, les pechez, les méchantes habitudes sont comme des saletez & des ordures qui bouchent les conduits & remplissent les canaux, en sorte que cette eau toute pure, & toute celeste, n'ayant pas ses écoulemens libres, est forcée & contrainte de se resserrer, & ainsi elle ne peut pas se répandre avec abondance. Mais comme le propre de la crainte selon saint Basile, est de retentir le Solitaire dans une observation exacte de la loy, de faire qu'il ne luy échappe rien de ce qu'elle luy prescrit; & qu'il n'est pas possible dans le sentiment du mesme Saint, que celuy qui a les jugemens de Dieu presens, neglige aucun point de ce qu'il luy commande. Il est certain que

Bas. prol. in reg. fus. disp.

la crainte fait les chemins, qu'elle prepare les voyes, qu'elle ouvre les passages, & que par son secours les ames s'élevent à cette charité parfaite, qui ne sçait ce que c'est que de craindre. *Timor locum preparat charitati.* Aug. tract. 9. in epist. 1. Ioan.

C'a esté dans tous les temps la pensée & la doctrine des Saints. Un Pere des premiers siecles, dit qu'on ne peut aimer Dieu par le sentiment du cœur, si auparavant on ne l'a craint de tout son cœur : que la crainte purifie l'ame, qu'elle l'amollit, qu'elle la rend capable d'exercer la charité, & qu'il n'y a que ceux qui ne sont plus du monde, & qui n'ont plus de part à ses soins, qui puissent avoir cette crainte...... Que la crainte jointe avec un amour mediocre, appartient à ceux qui sont encore dans la vie purgative; mais que pour ceux qui sont entierement purifiez ; ils joüissent d'une charité parfaite, & ne connoissent plus de crainte. *Perfecta charitas &c.* Diade dec. de perfec. spirit c. 16 & 17. biblioz P. tom. 5.

Il dit que ces paroles du Prophete, *Timete Dominum omnes sancti ejus. Diligite Dominum omnes sancti ejus.* S'entendent des justes; que la crainte est pour ceux donc la charité est mediocre, & que l'amour est pour ceux qui en ont une parfaite; Que la crainte de ceux qui n'ont qu'une charité mediocre, est un feu brûlant qui purifie; & qu'elle diminuë à mesure que la charité augmente, en sorte que quand elle est consommée la crainte s'efface, & l'ame pleine d'une sainte ardeur s'unit inti-

mement à Dieu par l'operation de son saint Esprit.

Saint Augustin n'est pas d'un autre avis quand il dit que par la crainte des peines qui empesche de commettre le peché, on acquiert l'habitude de la justice, qu'on commence à aimer ce qui paroissoit dur, & que l'on trouve de la douceur dans le service de JESUS-CHRIST. *Incipit amari quod durum erat, dulcessit Deus.....* Que cette crainte est bonne, & qu'elle est utile, quoy qu'elle ne soit pas encore cette crainte chaste qui demeure dans les siecles des siecles. Cependant comme c'est la seule charité parfaite qui bannit la crainte, & qu'on ne passe pas tout d'un coup de cette crainte à cette charité parfaite; mais qu'on s'y éleve peu à peu, & par differens degrez; il faut de necessité que la crainte se rencontre avec la charité; qu'elle la soûtienne, & qu'elle ne l'abandonne que quand elle a atteint le comble de sa perfection, & qu'elle ne luy est plus d'aucun secours

Aug. in ps. 117. enar.

C'est ce que saint Benoist nous enseigne, mes freres, lors qu'aprés vous avoir donné douze regles pour vous élever à la perfection de vostre estat, entre lesquelles la premiere & la derniere vous obligent à conserver incessamment la crainte & la presence des jugemens de Dieu, il vous declare que lors que vous aurez passé par ces divers degrez de mortification & de penitence, vous vous acquererez cette charité parfaite qui bannit la crainte, par laquelle vous commencerez de faire

Reg. c. 7. de humil. grad. 1. & 12.

ſans peine par une habitude ſainte, & pour l'amour de JESUS-CHRIST, ce que vous faiſiez auparavant par un motif de crainte.

C'eſtoit l'eſprit de ſaint Bernard, quand il nous a dit qu'il n'a rien trouvé de plus puiſſant pour acquerir la grace, pour la conſerver, & pour la recouvrer aprés l'avoir perduë, que de ſe tenir devant Dieu, & en tout temps dans l'humilité de la crainte, & non pas dans l'élevement de la ſcience; & que l'homme qui craint toûjours eſt heureux. Craignez, dit-il, quand la grace vous rit, quand elle vous quitte, & lors qu'elle vous eſt renduë; & que ces trois craintes ſe ſuccedent inceſſamment les unes aux autres. *Nihil æque inveni efficax ad gratiam promerendam, retinendam, recuperandam, quam ſi omni tempore coram Deo inveniaris, non altum ſapere, ſed timere; beatus homo qui ſemper eſt pavidus, &c.* Bern. ſerm 54. in Cant.

Ce ſont des veritez que Dieu nous a enſeignées dans tous les temps, ſoit par ſes divines écritures, ſoit par l'exemple de ceux de ſes ſerviteurs qui ont eſté davantage remplis de ſon eſprit. Nous voyons dans quantité d'endroits de l'ancien Teſtament, quelle eſtoit l'utilité, & la neceſſité de la crainte. Nous liſons dans l'Eccleſiaſtique que Dieu ſoûtient dans les tentations ceux qui le craignent, & qu'il les preſerve des maux dont ils ſont menacez: Cap. 33. v. 1. Que celuy qui a la crainte de Dieu eſt heureux: Cap. 34. v. 17. que rien n'eſt capable de le troubler, ny de l'é- Ibid. v. 16. & 17.

branler, parce que le Seigneur est son esperance.

Jesus-Christ nous commande dans le nouveau, parlant à ses Apostres, de craindre ses jugemens, lors qu'il leur dit; Je vous diray à vous qui estes mes amis, qui est celuy que vous devez craindre; Craignez celuy qui aprés avoir donné la mort, a le pouvoir de precipiter dans les enfers. *Dico enim vobis amicis meis. ..... Ostendam autem vobis quem timere debeatis ; timete eum qui post quam occiderit habet potestatem mittere in gehennam.* Il les nomme ses amis, donc ils avoient la charité, & neanmoins il leur ordonne de craindre. Et S. Paul veut que les fideles operent leur salut dans la crainte & dans le tremblement.

Luc. 10. v. 18

Pour ce qui est des exemples, l'Histoire Sainte en est toute pleine, mais il n'y en a point de plus remarquables que celles de Job & de David. Job cet homme irreprehensible, ce prodige de sainteté, nous apprend que la crainte qu'il a eüe des jugemens de Dieu, a esté si grande & si continuelle, qu'il les a toûjours considerez comme des flots irritez, qui rouloient incessamment dessus sa teste, dont il ne pouvoit supporter la pensée. *Semper enim quasi tumentes super me fluctus, timui Deum ; & pondus ejus ferre non potui.*

Job. 31. v. 23.

Pour le Roy Prophete, quoy qu'il ait esté un serviteur fidele, & que Dieu l'eust choisi selon son cœur; il ne laissoit pas d'avoüer qu'il estoit incessamment saisi de crainte; Il redoutoit par tout la

colere de Dieu ; il ne penſoit jamais à ſes miſericordes, qu'il ne penſaſt à ſes juſtices ; il luy demande qu'il perce ſa chair de la frayeur de ſes jugemens, & témoigne en mille lieux que ſa crainte ſubſiſtoit encore nonobſtant la grandeur de ſon amour, & que le feu de ſa charité ne l'avoit pas encore entierement conſumée.

C'eſtoit dans une diſpoſition ſemblable que ſaint Hilarion aux derniers inſtans de ſa vie, s'écria, ſortez mon ame! qu'apprehendez-vous? Il y a ſoixante & dix ans que vous ſervez Dieu, & vous craignez encore de paroiſtre devant luy. *Egredere anima mea, quid times? Septuaginta annis ſerviſti Deo, & adhuc times.* Vit Pat. ſancti Hilar. c. 38.

Saint Arſene dans ce meſme ſentiment eſtant preſt de rendre l'eſprit, & verſant des larmes, répondit à ceux qui luy demandoient, pourquoy il pleuroit & s'il craignoit la mort, que veritablement il la craignoit, & que cette crainte n'eſtoit jamais ſortie de ſon cœur depuis qu'il avoit quitté le monde. Ruf. lib 3. not. 163.

Ainſi, mes freres, ne dites jamais ſous pretexte de vous conduire par des voyes plus nobles, plus élevées, & plus pures, que la veüe des jugemens de Dieu ne vous eſt pas utile, & qu'il vous convient mieux d'aller à luy par la voye de la charité que par celle de la crainte ; en qualité d'enfans, que comme des eſclaves ; car nous ne demandons pas que voſtre crainte ſoit toute ſeiche, ſterile, &

ſans amour, qui fait bien que l'on s'abſtient du crime, mais qui n'empeſche pas qu'on ne l'aime, & qu'on n'ait la volonté de le commettre. Mais nous voulons qu'en redoutant ce bras terrible qui punit les crimes, vous adoriez cette main de miſericorde qui diſtribuë les récompenſes & les couronnes; Que vous ayez tout enſemble la preſence des bontez, & celle des juſtices; Que voſtre charité, comme nous vous l'avons déja dit, accompagne voſtre crainte; qu'elle combatte avec elle, & qu'elle vous défende avec elle; Enfin qu'elle vous porte, qu'elle vous excite à aimer celuy qui ſeul peut vous garantir des maux que vous avez devant les yeux, & ſans l'amour duquel toutes vos craintes ſeroient vaines, infructueuſes & ſteriles. Gardez-vous bien de vous imaginer que voſtre vertu ſoit aſſez avancée pour n'avoir plus beſoin de crainte; & ne vous trompez pas en jugeant temerairement de voſtre eſtat, & en vous attribuant une perfection que vous n'avez point. Penſez avec ſaint Bernard, que ſi ceux qui ſont les plus grands devant Dieu, craignent ce Juge dont les conduites ſont ſi ſecrettes & ſi cachées, combien le ſeul ſouvenir de cette diſcuſſion future doit vous remplir de frayeur. *Si occultiſſimum judicium timent etiam magni; quantum nos ad illius examinis memoriam, convenit trepidare.*

Bern. ſerm. 15. in Pſ. qui habitat.

Il eſt rare de voir des gens d'une pieté ſi conſommée qu'on puiſſe leur dire qu'ils ne doivent plus craindre;

craindre ; mais il n'y a rien de plus ordinaire que d'en voir qui n'ayant qu'une pieté fauſſe, ou foible, & languiſſante, vivent avec autant de ſecurité que s'ils n'avoient rien à crainde ; & ſi on en obſervoit la conduite avec attention, on n'y verroit non plus de marques de charité que de crainte.

Aſſurez-vous, mes freres, quand on a des paſſions à vaincre, que l'on éprouve des guerres inteſtines, que l'on reſſent la loy des ſens s'élever contre la loy de l'eſprit, on n'a point trop de moyens pour ſe défendre, & on ne ſe trompera gueres quand on s'appuyera de la crainte auſſibien que de la charité, & qu'on enviſagera le jugement de Dieu dans ſes deux faces, c'eſt à dire, que l'on regardera ſa ſeverité & ſa juſtice, auſſibien que ſa bonté & ſa clemence.



CHAPITRE XV.

De la Componction.

QUESTION PREMIERE.

La componction est la derniere disposition que vous nous avez marquée par laquelle un Solitaire peut s'élever à l'excellence de son estat ; mais vous nous en avez parlé en tant d'endroits que vous avez prevenu les questions que nous aurions pû vous proposer ?

RÉPONSE.

JE ne laisseray pas de vous dire encore, mes freres, que la pensée de la mort & du jugement produit la componction du cœur, comme le feu produit la chaleur & la lumiere. La consideration de ces deux évenemens n'est jamais seiche & sterile; Et il est mal-aisé de regarder un objet si digne de nos larmes, & de nous empêcher d'en répandre. Un grand Saint disoit que les ames mourroient de frayeur, à la veüe du jugement de JESUS-CHRIST, si elles estoient mortelles; & il n'est pas possible que ce spectacle estant rapproché par la force de la meditation & de la pensée, ne les touche, ne les ébranle, & ne fasse sur elles de profondes impressions.

In Vit. Pat.

Saint Gregoire de Nazianze disoit que la crainte du jugement futur, le tourmentoit les jours & les nuits, & ne luy permettoit pas seulement de respirer ; Et saint Ephrem n'a point trouvé de moyen plus puissant ny plus efficace que celuy-là pour exciter ses gemissemens, & pour remplir son cœur du regret de ses pechez.

Orat. 10. p. 174.

Serm. Asceti-co de vita Religiosa atque Monastica & alibi.

Je vous ay dit bien des fois que les Moines doivent vivre dans les gemissemens ; qu'ils estoient obligez de pleurer non seulement pour leurs offenses particuliers, mais encore pour l'iniquité du monde. Que toute leur vie n'estoit qu'un estat de douleur & de componction, mais je vous le repete encore, si les Moines sçavoient jusqu'où va leur obligation en ce point, & s'ils pensoient au compte qu'ils en rendront à Dieu, & aux avantages que renferme une disposition si sainte, ils la luy demanderoient incessamment ; & la plus grande de leurs douleurs seroit de n'en avoir pas assez pour verser des torrens de larmes.

Saint Jean Climaque dit que le Solitaire ne verra parfaitement que dans le moment de sa sortie de ce monde l'utilité qu'il aura tirée de ses larmes : Et nous pouvons vous assurer que ce sera pour lors qu'il connoistra le mal-heur de n'avoir pas pleuré ses pechez, mais que ce sentiment ne luy servira plus de rien. Qu'il connoistra la grandeur de ses maux, & qu'il ne sera plus en estat de les guerir ; Son repentir sera sans fruit ; le ver qui rongera son

Grad. 7. art. 37.

cœur ne mourra jamais, & la colere qu'il concevra dans la veüe de son desastre ne produira rien en luy, selon la parole du Prophete, que la rage & le

Psal. 111. 10. desespoir. *Peccator videbit & irascetur, dentibus suis fremet & tabescet.*

C'est-là le sentiment de tous les saints Moines, & ceux qui ont connu parfaitement leur estat, les ont considerez comme des gens qui devoient passer leur vie dans une affliction & une sainte tristesse; soit à cause de la pensée de la mort qui doit incessamment leur estre presente; soit parce qu'étant penitens par leur profession, il n'y a rien qui leur convienne davantage que la componction & la douleur.

In sua Reg. 25. 30. 47. Saint Antoine disoit à ses Freres, affligez-vous le jour & la nuit pour vos pechez; enveloppez-vous de vostre robe & de vostre tunique le jour & la nuit...... Ne vous élevez point, ne riez jamais, & faites que vous pleuriez vos offenses comme celuy qui pleure un mort...... Que vostre visage soit toûjours triste si ce n'est que quelqu'un de vos Freres vous vienne voir.

Vita Pat. On lit que saint Macaire estant venu de Scethé dans la montagne de Nitrie à la priere des Solitaires qui desiroient entendre quelques instructions de sa bouche avant sa mort, ne leur dit rien, sinon ces paroles; Pleurons, mes freres, & que nos yeux répandent des larmes pour prevenir le temps & le lieu auquel celles que nous verserons, bien loin

d'eſtre un rafraîchiſſement à noſtre corps, ſeront toutes brûlantes, & ne luy ſerviront que de tourmens & de ſupplices.

Un Solitaire en voyant rire un autre, luy dit, vous riez, mon frere, & nous devons rendre compte de toute noſtre vie devant le Seigneur du Ciel & de la terre. Vit. Pat.

Saint Iſaïe exhortoit ſes diſciples en leur diſant, ſoyez inceſſamment triſtes; mais ſi quelqu'un de vos Freres vient vous voir, prenez un viſage plus ſerain, afin de faire voir que vous avez la crainte de Dieu....... N'ouvrez jamais la bouche pour rire, car cela feroit voir que vous n'auriez pas la crainte de Dieu. Reg. c. 16. 22.

Le ſaint Abbé Paſteur ayant trouvé en ſon chemin une femme qui pleuroit ſur un ſepulchre, fit cette reflexion, ſi on offroit à cette femme tous les plaiſirs du monde, elle n'interromperoit pas le cours de ſes pleurs. Il faut auſſi qu'un Solitaire ne ceſſe jamais d'en répandre. Vita Pat.

Saint Ammon répondit à un Solitaire qui luy demandoit quelque parole d'édification; ſoyez ſemblable à ces criminels qui ſont dans les priſons, qui pleurent ſans ceſſe, & qui diſent à tous ceux qui les viennent voir; où eſt noſtre juge, & quand viendra-t-il. Ainſi il faut qu'un Solitaire ſoit toûjours dans un eſtat de ſuſpenſion, & qu'il ſe charge d'accuſations & de reproches en attendant que JESUS-CHRIST vienne le juger. Vita Pat.

Tract. non ridendum.

Saint Ephrem estime & nous apprend que le commencement de la ruïne d'un Solitaire, est le ris, l'impunité & la licence. Que le ris & la licence perdent les bonnes œuvres d'un Solitaire; que le ris détruit la beatitude de l'affliction & du deüil; que le ris scandalise; qu'il renverse les édifices spirituels; qu'il attriste le saint Esprit; qu'il nuit à l'ame, corrompt le cœur, & bannit les vertus. Seigneur, se récrie ce grand Saint, ostez-moy le ris, & accordez moy le deüil & le gemissement.

In brev. Reg. quæst 31.

Saint Basile dit que puisque JESUS-CHRIST condamne dans son Evangile ceux qui rient maintenant, il est évident qu'un veritable Chrestien ne peut trouver dans toute l'étenduë de sa vie aucun temps pour rire, & particulierement quand il fait reflexion sur ce grand nombre de personnes qui des-honorent la Majesté de Dieu par le violement de sa loy..... Il dit ailleurs, & saint Gregoire de Nazianze avec luy, qu'un Solitaire doit bannir de sa conversation toute sorte de railleries & de rencontres agreables......Qu'il est impossible que la vigilance de l'ame subsiste avec un épanchement de paroles facetieuses & plaisantes. Que si on est quelquefois obligé de relâcher un peu de cette austere gravité, il faut que nostre discours soit remply d'une grace & d'une gayeté spirituelle, & qu'il soit assaisonné du sel de la sagesse Evangelique, afin qu'il répande au dehors la bonne odeur de nostre conduite.

Constit. Monast. cap. 12.

Ibid.

Vous riez, dit saint Jean Chrysostome, vous qui faites profession de la vie Monastique, vous qui estes crucifié; Vous riez, vous qui estes obligé de pleurer; Dites-moy, où avez-vous lû que JESUS-CHRIST ait ry; l'avez-vous entendu dire? Non sans doute; mais vous lisez au contraire, qu'il a esté triste & qu'il a pleuré. *Qui monachum profiteris, qui crucifixus es, qui debes lugere rides! dic mihi ubi Christus hoc fecit?* Hom. 15. in Epist. ad Hebræ.

Ne vous réjoüissez point, dit saint Nil, ô Israël, & ne vous abandonnez point à la joye comme les nations qui ne connoissent point Dieu; car vous estant separé de Dieu, vous devez verser des larmes. Vita Pat.

Saint Jerôme dit que l'estat d'un Moine est un estat de larmes, qu'il pleure incessamment ou pour le monde, ou pour luy-mesme; & qu'il attende avec frayeur l'avenement de JESUS-CHRIST. Advers. vigil.

Saint Jean Climaque dit qu'un veritable Solitaire estant touché dans le fond de l'ame de la tristesse salutaire de la penitence, est toûjours occupé de la pensée de la mort; qu'il n'arreste point le cours de ses larmes, & ne fait point cesser ses profonds & secrets gemissemens jusqu'à ce qu'il ait vû luy-mesme, ainsi qu'un autre Lazare, que JESUS-CHRIST est venu vers luy; qu'il a osté la pierre d'endurcissement de dessus son cœur, & délivré son esprit des liens de ses pechez..... Il dit qu'un Religieux ne doit pas imiter ceux qui aprés avoir Grad. 1. art. 4. & 7. Grad. 7. art. 4.

ensevely les morts, tantost s'attristent en pleurant sur leurs sepulchres, & tantost se réjoüissent.....
Art. 17. Nous n'avons pas esté, dit-il, appellez à la vie religieuse & solitaire, comme à un banquet & à une réjoüissance de noces; mais JESUS-CHRIST nous a appellez, afin que nous nous pleurions nous-
Art. 39. mesmes..... Les criminels, dit-il encore, n'ont aucun jour de joye dans la prison; & les vrais Solitaires n'ont aucuns jours de festes & de consolations humaines sur la terre.

Vita Pat. On lit que saint Arsene pleuroit avec tant de continuité & d'abondance, qu'il avoit un mouchoir incessamment dans les mains pour essuyer ses yeux.

Reg. cap. 7. de humil. grad. 12. Saint Benoist veut qu'un Moine ait perpetuellement les yeux baissez, & la teste panchée vers la terre, dans la veuë des pechez qu'il a commis; qu'il se considere en tout temps comme un criminel; & que se regardant comme estant toûjours prest d'étre presenté au tribunal terrible de JESUS-CHRIST, il répande des larmes dans la Confession, & dans
C. 6. la reconnoissance de ses crimes. . . Et le mesme Saint condamne & défend pour jamais à ses disciples d'user de paroles capables de les tirer de cet
Cap. 6. estat interieur & serieux dans lequel ils sont obligez de vivre, & de les porter à rire.

C. 1 Reg. Fuyez le ris, ma sœur, dit saint Leandre dans sa Regle, comme une erreur, & changez toute joye passagere en gemissemens, afin que vous soyiez heureuse dans le Ciel aprés avoir pleuré dans le

monde

monde comme une étrangere, puisque ceux qui pleurent selon Dieu seront consolez:.... Celuy-là se pleuroit luy-mesme comme un étranger sur la terre, qui disoit dans sa douleur: Helas! que mon exil est long: *Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est:* Vostre Epoux celeste tout plein de joye, ajoûte-il, vous recevra dans ses chastes embrassemens, & vous consolera par sa presence, s'il apprend que vous ayiez brûlé du desir de le voir, & que vous ayiez versé des larmes en son absence.

Ibid.

Ps. 119. 5.

Saint Bernard nous apprend qu'un Religieux est chargé des pechez des peuples comme de ses propres offenses, & que cette double obligation l'engage dans des gemissemens continuels.

In Epist. fastr. inter opera Bern.

Le Pape Eugene dit que le mot de Moine signifie tout ensemble seul & triste; Qu'il demeure donc, ajoûte-il, dans le repos & dans la tristesse, & qu'il s'acquitte de son devoir; *Sedeat tristis & officio vacet.* Que les Moines disent ce qu'il leur plaira pour se cacher à eux-mêmes aussi-bien qu'aux autres ce qu'ils sont en effet; l'image d'un veritable Solitaire ne sera jamais autre que celle qui nous a esté tracée dans ces paroles d'un Prophete. Celuy dont l'ame est affligée, abbattuë de douleur, & courbée sous le poids de ses pechez, dont les yeux sont presqu'éteints à force de verser des larmes, & qui soûpire sans cesse aprés vos misericordes. Celuy-là, Seigneur, est le seul qui puisse vous rendre une gloire veritable, & satisfaire à vostre justice.

Apud Grat. Decret. 2. p. caus. 16. q. 1. c. 8. placuit.

Baruc. c. 2. v. 18. *Anima quæ tristis est super magnitudine mali, & incedit curva & infirma, & oculi deficientes, & anima esuriens, dat tibi gloriam & justitiam Domino.*

Quel moyen, mes freres, de ne pas conclure d'une tradition si constante & d'un consentement si general de tant de Saints, que les joyes de ce monde, comme nous l'avons déja dit, ne sont plus pour les Moines; que les jeux, les ris, les bons mots, les paroles plaisantes, & tout ce qui se ressent d'une réjoüissance humaine, ne leur est plus permis; qu'ils doivent manger leur pain avec des laittuës ameres; que leur vie n'est plus rien qu'une continuelle douleur; Et que si leurs yeux ne peuvent suffire à donner incessamment des marques de cette sainte tristesse, il faut au moins qu'ils en conservent le sentiment dans le fond de leurs cœurs; qu'ils ayent soin de l'exprimer dans toutes leurs œuvres, & que jamais on ne les surprenne dans une seule action qui puisse donner sujet de croire que cette obligation ne leur soit pas presente.

Profitez donc, mes freres, de ces connoissances, pleurez durant quelques instans, afin de vivre durant une éternité dans la joye. Baignez continuellement vostre visage dans les eaux ameres de la penitence; n'ayez point d'autre soin que de verser des pleurs, & laissez à Dieu celuy de les essuyer; Le temps viendra auquel il appaisera vos gemissemens, il sechera vos yeux, & changera vôtre

tristesse en des consolations infinies. *Absterget Deus omnem lachrymam ab oculis eorum, & mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.* Evitez avec soin tout ce qui peut tarir la source de vos larmes; n'ayez ny affaires, ny emplois, ny occupations, ny plaisirs qui soient capables de dissiper vostre douleur & vostre componction; Mais servez-vous plûtost de tout ce qui se presente à vous pour la nourrir, & pour la fortifier; Que la posture de vostre corps, comme dit saint Jean Climaque, lors que vous estes étendus sur vostre couche, vous figure l'estat de vostre corps étendu dans le tombeau; Que les viandes que vous mangez lors que vous estes à table, vous fassent penser à cette table triste & funeste, où vous serez vous-mesme la nourriture des vers; que l'eau que vous buvez pour soulager vôtre soif, vous fasse souvenir de cette soif cruelle que les damnez souffrent dans le milieu des flammes. Que les humiliations & les corrections severes par lesquelles vostre Superieur éprouvera vôtre vertu, rappelle dans vostre esprit cette sentence terrible que le souverain Juge doit prononcer un jour pour toute l'éternité; que cet habit mesme de Solitaire que vous portez, vous excite à pleurer, puis qu'estant un habit de penitence, il doit vous mettre incessamment vos pechez devant les yeux; Enfin, dites à Dieu avec autant de verité que son Prophete, Seigneur, mes gemissemens ont esté si

Apoc. 21 v.4.

Grad 7. art. 19.

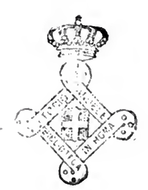
Art. 20.

Art. 23.

violens, qu'ils ont égalé les rugiſſemens des lions: *Rugiebam à gemitu cordis mei:* Ecriez-vous, comme faiſoit ſaint Ephrem, O mon ame! Soyez penetrée de douleur pour tous les biens que vous avez receus de la bonté de Dieu, dont vous avez fait un ſi méchant uſage; pour tous les maux que vous avez commis, & pour toutes les occaſions dans leſquelles il vous a ſupporté avec tant de patience. Et ſi aprés tout cela voſtre inſenſibilité eſt ſi grande, qu'elle n'en ſoit point excitée; Si elle reſiſte à des motifs & à des conſiderations ſi preſſantes, pleurez de ce que vous ne pleurez point; & faites ſortir de la dureté de voſtre cœur, comme d'un rocher, les larmes que vous ne pouvez tirer de ſa tendreſſe.

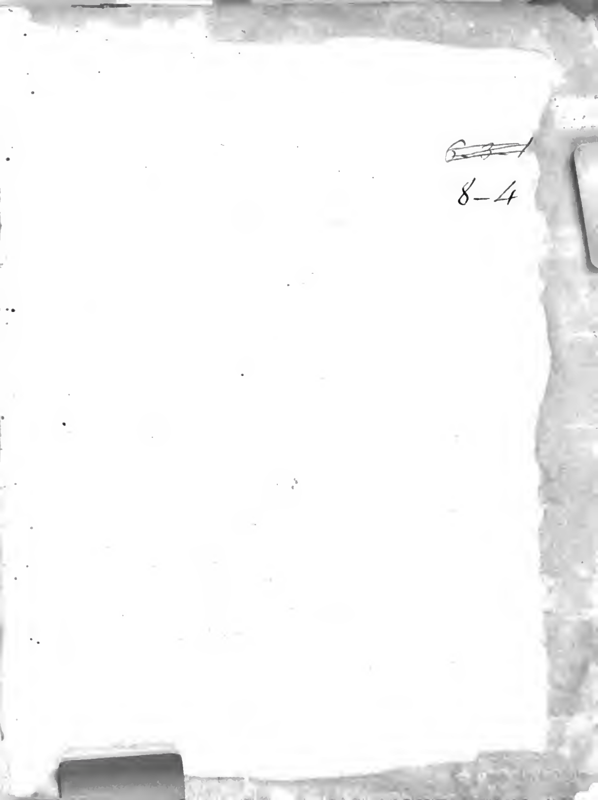
Pſal. 37. v. 9.

Serm. 2. de Compunct.



FIN DU PREMIER TOME.




8-4

